

JUIN 2008 – Bulletin des séances du Grand Conseil

JUNI 2008 – Memorial des Grossen Rates

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Rapport annuel 2007 du Réseau Santé Valais, JUIN 2008, discussion générale (11.06.2008)

Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'économie et du territoire (12.06.2008_2)

Bourban Pierre-Olivier (GRL)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Brigger Liliane (CSPO)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de l'économie et du territoire (12.06.2008_2)

Briguet Bernard (PS/AdG)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton, JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Brunner Thomas (CSPO)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (13.06.2008_2)

Bumann Ambros (GRL)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Burgener-Imoberdorf Zita (Suppl.), (CSPO)

Rapport annuel 2007 du Réseau Santé Valais (Jahresbericht 2007 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2008, discussion générale (11.06.2008)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières (Beschluss betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes (APH) in Orsières), JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.06.2008_1)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Casays Patricia (PDCB)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Chappot Florian (suppl.), (PS/AdG)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (12.06.2008_2)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, discussion de détail (13.06.2008_1)

Clausen Diego (CSPO)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2008_2)

Constantin René (GRL)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2007_1)

Copt Jean-François (GRL)

Invitation, JUIN 2008 (12.06.2008_1)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1) / débat final (12.06.2008_1)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'économie et du territoire (12.06.2008_2) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2008_2)

Traitement motion 1.199, JUIN 2008 (13.06.2008_2)

Crettenand Virginie (suppl.), (PS/AdG)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (11.06.2008) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.06.2008_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), JUIN 2008, débat final (12.06.2008_1)

Crettol Camille (PS/AdG)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.06.2008_1)

Darbellay Pierre-Jean (suppl.), (PDCB)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2007_1)

De Preux Philippe (GRL),

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (13.06.2008_2)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton, JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Diserens Brigitte (GRL)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.06.2008_1)

Dumont Jean-Henri (PS/AdG)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2007_1)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2008_2)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.06.2008_1)

Eyer German (SPO)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / Département de l'économie et du territoire (12.06.2008_2) / débat final (13.06.2008_2)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschlüsse zur Genehmigung verschiedener Programmvereinbarungen und der Leistungsvereinbarung für den Nationalstrassenunterhalt zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, discussion de détail (12.06.2008_1)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (I), JUIN 2008, discussion de détail (12.06.2008_2)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2007 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2008, discussion générale (13.06.2008_2)

Favre Christian (suppl.), (PDCC)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1)

Furrer Carole (suppl.), (PDCC)

Traitement postulat 2.114, JUIN 2008 (12.06.2008_1)

Gaillard Joël (PDCB)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Gaillard Pascal (PDCC)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (13.06.2008_1)

Gauchat Marc-Henri (GRL)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières, JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Gottet Edgar (CSPO)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton (Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der ausserkantonalen Platzierungen), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Grand Erno (CVPO)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschlüsse zur Genehmigung verschiedener Programmvereinbarungen und der Leistungsvereinbarung für den Nationalstrassenunterhalt zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, discussion de détail (12.06.2008_1)

Grandjean Böhm Michelle (PS/AdG)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Développement postulat 5.089 (Entwicklung des Postulates 5.089), JUIN 2008 (11.06.2008)

Jenelten-Biollaz Véronique (suppl.), (PDCC)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2008_2)

Kluser Martin (Suppl.), (CVPO)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Kronig Laura (Suppl.), (SPO)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières (Beschluss betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes (APH) in Orsières), JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Loretan René (Suppl.), (CVPO)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.06.2008_1)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton (Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der ausserkantonalen Platzierungen), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Rapport annuel 2007 du Réseau Santé Valais (Jahresbericht 2007 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2008, discussion générale (11.06.2008)

Maire Roland (suppl.), (PDCB)

Rapport annuel 2007 du Réseau Santé Valais, JUIN 2008, discussion générale (11.06.2008)

Massy Mittaz Marie-Noëlle (PDCC)

Rapport annuel 2007 du Réseau Santé Valais, JUIN 2008, discussion générale (11.06.2008)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.06.2008_1)

Maye-Favre Emmanuelle (suppl.), (GRL)

Rapport annuel 2007 du Réseau Santé Valais, JUIN 2008, discussion générale (11.06.2008)

Maytain Antoine (PDCC)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières, JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Melly Jacques (PDCC)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (13.06.2008_2)

Métraiiller Sonia (GRL)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.06.2008_1)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'économie et du territoire (12.06.2008_2)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (13.06.2008_2)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton, JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Mottier Raymond (GRL)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton, JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Moulin Pascal (PDCB)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières, JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.06.2008_1)

Oggier Claudine (PS/AdG)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières, JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières, JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Perraudin-Bertholet Karin (PDCB)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1)

Perruchoud Christophe (GRL)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (11.06.2008)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2008_2)

Traitement motion 1.201 Robert Sarbach, JUIN 2008 (13.06.2008_2)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, débat final (13.06.2008_2)

Philippoz Freddy (PDCC)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton, JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Porcellana Daniel (PDCC)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2007_1)

Quinodoz André (PDCC)

Rapport annuel 2007 du Conseil d'Etat, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2007_1)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2008_2)

Traitement motion 1.199 Jacques-Roland Coudray, JUIN 2008 (13.06.2008_2)

Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'économie et du territoire (12.06.2008_2)

Resenterra Aldo (GRL):

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2008_2)

Rey Pascal (PDCC)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1) / débat final (12.06.2008_1)

Ritter Philippe (suppl.), (GRL)

Rapport annuel 2007 du Conseil d'Etat, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Roch Jean-Didier (PDCB)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Roh Sébastien (suppl.), (PDCC)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Rossier Jean (PDCC)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_2)

Roux Paul-André, président (PDCC)

Allocution, JUIN 2008 (10.06.2008)

Divers, séance du mardi 10 juin 2008 / séance du mercredi 11 juin 2008 / séance du jeudi 12 juin 2008 / séance de relevée du jeudi 12 juin 2008 / séance du vendredi matin 13 juin 2008 / séance de relevée du vendredi 13 juin 2008

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 11 juin 2008 / séance du jeudi matin 12 juin 2006 / séance de relevée du jeudi 12 juin 2006 / séance du vendredi matin 13 juin 2008 – Heure des questions / séance de relevée du vendredi 13 juin 2008

Intervention finale, JUIN 2008 (13.06.2008_2)

Ruppen Felix (CVPO)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2008_2) / débat final (13.06.2008_2)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles (Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / (13.06.2008_2)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (12.06.2008_2)

Sarbach Robert (SPO)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton (Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der ausserkantonalen Platzierungen), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.06.2008_1)

Traitement motion 1.201 (Behandlung der Motion 1.201), JUIN 2008 (13.06.2008_2)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières (Beschluss betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes (APH) in Orsières), JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.06.2008_1)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, débat final (13.06.2008_2)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Développement résolution 1.215 (Entwicklung der Resolution 1.215), JUIN 2008 (11.06.2008)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (11.06.2008)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1) / débat final (12.06.2008_1)

Schröter Marc (suppl.), (GRL)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Tornare Gilbert (GRL)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières, JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1) / remerciements (12.06.2008_1)

Tschopp Laurent (suppl.), (PDCC)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2008_2)

Varone Gérald (PS/AdG)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles, JUIN 2008, discussion de détail (13.06.2008_2)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2008_2)

Vernay André (GRL)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2008_2)

Voide Nicolas (PDCB)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (13.06.2008_2)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / (13.06.2008_2)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, discussion de détail (13.06.2008_1)

Walker Salzmänn Grazziella (CSPO)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais (Beschlüsse zur Genehmigung verschiedener Programmvereinbarungen und der Leistungsvereinbarung für den Nationalstrassenunterhalt zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Weger Hans-Ulrich (CVPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), (Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Zehnder Viviane (PDCB)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Zen Ruffinen Marie-Christine (PDCC)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (13.06.2008_1) / débat final (13.06.2008_1)

Zurbriggen Felix (CSPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1) / débat final (12.06.2008_1)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.06.2008_1)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (I), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (12.06.2008_1) / débat final (12.06.2008_1)

Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton (Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der ausserkantonalen Platzierungen), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008)

Rapport annuel 2007 du Réseau Santé Valais (Jahresbericht 2007 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2008, discussion générale (11.06.2008)

Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières (Beschluss betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes (APH) in Orsières), JUIN 2008, entrée en matière (12.06.2008_1)

Traitement postulat 2.114 Carole Furrer, JUIN 2008 (12.06.2008_1)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.06.2008_1)

Heure des questions, JUIN 2008 (13.06.2008_1)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement

Rapport annuel 2007 du Conseil d'Etat, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008)

Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (I), (Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (I), JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / débat final (12.06.2008_2) p.

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007 (Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007), JUIN 2008, Département de l'économie et du territoire (12.06.2008_2)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2007_1)

Heure des questions, JUIN 2008 (13.06.2008_1)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (13.06.2008_2) / débat final (13.06.2008_2)

Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / (13.06.2008_2)

Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles, JUIN 2008, entrée en matière (10.06.2008) / (13.06.2008_2)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2008_2)

Traitement motion 1.199 Jacques-Roland Coudray, JUIN 2008 (13.06.2008_2)

Traitement motion 1.201 Robert Sarbach, JUIN 2008 (13.06.2008_2)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (11.06.2008)

Développement résolution 1.215 Claude-Alain Schmidhalter, JUIN 2008 (11.06.2008)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (II), JUIN 2008, entrée en matière (11.06.2008) / discussion de détail (13.06.2008_1) / débat final (13.06.2008_1)

Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007, JUIN 2008, Département de l'éducation, de la culture et du sport (13.06.2008_1)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007, JUIN 2008, discussion générale (13.06.2007_1)

Heure des questions, JUIN 2008 (13.06.2008_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de juin 2008

Séances des 10, 11, 12 et 13 juin 2008

Séance du mardi 10 juin 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 10 juin 2008, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Paul-André Roux, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs les responsables de la traduction, de la technique et du Service parlementaire,

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir et l'honneur de déclarer ouverte la session de juin 2008 du Parlement valaisan.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, pour votre présence lors de ma réception à Grimisuat le 9 mai dernier. Ce fut un véritable honneur et une très grande fierté pour toute la population "Bleck" de vous avoir reçus. Encore un grand merci!

La fête fut belle et elle restera longtemps dans nos mémoires.

Comme vous avez pu le constater, le programme de la session avec notamment la discussion sur les comptes 2007 de l'Etat du Valais est chargé. Nous allons donc essayer d'être naturellement efficaces!

Vous savez que les grands hommes politiques sont ceux qui arrivent, en peu de mots, à cerner l'essentiel. Alors, merci d'avance de votre sobriété verbale.

Et maintenant, comme à l'Euro, je donne le coup de sifflet initial et nous débutons.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007

Eintretensdebatte

Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007

2. Rapport annuel 2007 du Conseil d'Etat
Jahresbericht 2007 des Staatsrates

Entrée en matière

3. Décisions concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais

Eintretensdebatte

Beschlüsse zur Genehmigung verschiedener Programmvereinbarungen und der Leistungsvereinbarung für den Nationalstrassenunterhalt zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Entrée en matière

4. Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"

Entrée en matière

5. Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (*erste Lesung*)

Entrée en matière

**1. DECISION
concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007**

Eintretensdebatte

**BESCHLUSS
zur Staatsrechnung für das Jahr 2007**

Cf. Compte 2007 p. 34*

Siehe Rechnung 2007 S. 34*

Rapport de la commission des finances /
Bericht der Finanzkommission

Commission des finances / Finanzkommission

*Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal
Gaillard*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Les années se suivent et se ressemblent!

Une fois de plus, le compte de l'Etat du Valais peut être qualifié de bon, même de très bon, et l'exercice 2007 s'inscrit en parfaite conformité avec les exigences constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Ces deux premières phrases sont un "copier-coller" rigoureux du début de mon intervention de l'an passé, mais auraient pu également s'appliquer aux deux exercices précédents, tant il est vrai que les comptes des années 2004 et 2005 nous avaient conduits à de pareilles appréciations, tant il est vrai que, depuis six ans, nous courons de record en record et envisageons l'examen du compte annuel de l'Etat avec le même optimisme.

Un excédent de recettes de 97 millions, des amortissements supplémentaires de 85 millions, des attributions aux préfinancements de plus de 20 millions, une marge d'autofinancement de 308 millions et un excédent de financement de 200 millions qui permet de réduire la dette de l'Etat qui passe de 600'000 francs à une fortune nette de 200 millions.

Les recettes d'impôts augmentent de 9,6% par rapport à 2006. Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du décret sur les mesures structurelles, les charges de fonctionnement augmentent moins vite que les revenus.

L'économie valaisanne va bien, l'impôt rentre régulièrement et le chômage est au plus bas.

Le groupe PDCC s'en réjouit. Les résultats obtenus, chiffres à l'appui, sont éloquentes et la commission des finances elle-même ne trouve que peu de défauts à la cuirasse financière de l'Etat.

Au niveau du compte de fonctionnement, elle émet quelques judicieuses remarques d'ordre général ou de détail dans l'appréciation de la gestion financière des différents départements (vous en avez tous pris connaissance et je n'y reviendrai pas) et notre groupe politique peut tout à fait adhérer à ses demandes et suggestions que ce soit au niveau des charges du personnel, de l'évolution des biens et services et marchandises ou du service de la santé publique.

Mais si, au niveau du compte de fonctionnement, la maîtrise des dépenses est avérée, une fois de plus, il n'en va pas de même au niveau de la politique budgétaire des investissements. Permettez-moi un nouveau retour en arrière. L'an passé, en mai 2007, je disais: Le PDCC estime que, dans ce domaine, le Gouvernement peut et doit mieux faire. Nous l'avions déjà demandé en 2005, répété en 2006 et, au vu du budget 2007, il est vraisemblable que je puisse d'ores et déjà prévoir un "copier-coller" pour mon rapport de l'an prochain.

C'est aujourd'hui chose faite avec une diminution d'investissements de plus de 80 millions par rapport au budget. Record battu. Que peut-on en conclure? Encore une fois, les budgets alloués se sont avérés trop importants par rapport aux possibilités de réalisation. S'est-on suffisamment interrogé sur la faisabilité des investissements projetés et sur leur concrétisation? Nous sommes conscients de la difficulté de l'exercice, mais nous pensons tout de même que les intentions gouvernementales doivent être analysées avec plus de précision et surtout plus de réalisme. C'est sous cet angle que le groupe PDCC examinera avec attention les consignes budgétaires de l'exercice 2009.

En marge de son analyse du compte 2007 et dans ses conclusions, la commission des finances incite le Conseil d'Etat à entamer une réflexion sur un allègement fiscal en tenant compte notamment des effets de la RPT. Le groupe PDCC, adepte du "mieux dépenser sans encaisser plus" est bien entendu favorable à cette étude qui pourrait déboucher sur d'intéressantes adaptations fiscales prioritairement à destination des familles, de la classe moyenne, voire des PME.

Il tient, cependant, à tempérer quelque peu l'enthousiasme financier en rappelant que si l'on retranche à l'excédent de financement de 200 millions les 50 millions du remboursement de la créance BCVs, les 75 millions que l'on doit à la situation conjoncturelle et les 32 millions que va coûter la correction de la progression à froid, il restera entre 40 millions et 50 millions à disposition du Gouvernement pour procéder à d'éventuelles, mais souhaitables corrections fiscales.

C'est également sans remettre en cause le principe d'une telle réforme (le barème fiscal actuel date de 1976) qu'il convient ici de souligner qu'en dix ans, le Gouvernement aura déjà, par six fois, corrigé à la baisse les impôts, tout en respectant à la lettre le principe du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Et c'est également sans remettre en cause ce principe qu'il faut relever que de nombreux défis, synonymes d'autant d'investissements ou de participations aux investissements, attendent notre république dans les années à venir.

Il faut tout mettre en œuvre pour terminer dans les délais les plus brefs l'autoroute dans le Haut-Valais et le contournement de Viège.

Toujours outre-Raspille, au Lötschberg, il est indispensable de réaliser le Y, véritable porte ouverte vers la capitale et facteur d'unité de notre canton.

En vrac, l'hôpital du Chablais, la transchablaisienne (je n'ai pas dit l'Arlésienne!), l'évitement ouest de Sierre, le développement de nouvelles énergies, plus de crèches pour soulager les mamans et des bâtiments scolaires à la hauteur des ambitions que nous avons pour nos enfants, la liste n'est pas exhaustive, mais permet de prendre conscience des enjeux financiers qui nous attendent.

L'optimisme généré par de flatteurs résultats comptables ne doit donc pas nous aveugler et la prudence doit, plus que jamais, rester de mise avant toute décision définitive.

Nous pouvons faire confiance à notre Gouvernement, lui qui gère avec succès l'une des administrations les plus légères et les moins coûteuses de Suisse en termes de nombre de collaborateurs et de coûts par habitant.

Nous pouvons faire confiance à notre Gouvernement et le féliciter et, avec lui, l'ensemble des serviteurs de l'Etat pour la stabilité financière retrouvée et le bon fonctionnement général de l'entreprise.

Enfin, nous pouvons faire confiance à notre Gouvernement pour estimer avec justesse et justice la situation et apporter au Parlement une réponse à la fois conforme à ses attentes et à celles de la république.

Pour le surplus et pour terminer, notre groupe interviendra si nécessaire lors des discussions de détail et reviendra sur les remarques et suggestions formulées par la commission des finances et par l'Inspection cantonale des finances.

Et, finalement, c'est en remerciant la commission des finances pour la qualité de son travail et en félicitant le Gouvernement pour sa gestion efficace des finances de l'Etat que je terminerai en vous disant bien sûr que le groupe PDCC entre en matière.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Die wichtigsten Zahlen hat Jacques Melly bereits dargelegt und kommentiert. Dank einem konsequenten Schuldenabbau steht der Kanton Wallis finanziell ausgezeichnet da.

Trotzdem müssen wir von den Bruttoschulden sprechen und hierfür müssen ja auch die Zinsen bezahlt werden. Das haushalterische Wirtschaften verleitete Luzius Theler vor einem Monat zum Kommentar: "Fournier ist besser als Ospel".

Dank der guten Staatsrechnung sind wir nun an einem Scheideweg. Wir haben die Wahl, ob wir durch Steuererleichterungen die Einnahmen kürzen oder ob wir durch punktuelle Entscheide die Ausgaben erhöhen. *(Kann nicht mehr weiter sprechen, hat keine Stimme mehr.)*

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les comptes 2007 sont excellents; tout le monde le répète avec raison. Les résultats de l'année passée démontrent la très bonne santé financière de notre canton. L'embellie économique se traduit par des recettes fiscales augmentées. Les frais de fonctionnement bien maîtrisés et les investissements non effectués se conjuguent avec l'amélioration des recettes pour nous offrir des comptes positifs réjouissants.

Se réjouir des résultats des comptes ne doit pas nous empêcher de réfléchir déjà au futur, en essayant d'anticiper les nouvelles charges qui attendent notre canton. L'introduction de la RPT n'a pas encore déployé tous ses effets. Les coûts réels des différents domaines, passant de la Confédération aux cantons, devront certainement être encore affinés et les apports en capitaux de la Confédération pour couvrir ces coûts seront, eux aussi, soumis à variations. Les nouvelles lois pénales décidées par la Confédération et votées par ce Parlement exigeront une augmentation sensible du personnel judiciaire. Pour permettre la fusion entre les caisses de pension du personnel de l'Etat et des enseignants, il faudra recapitaliser les deux caisses, surtout que la baisse importante du rendement des placements boursiers n'a pas apporté les plus-values espérées lors de la première recapitalisation.

Lors de l'analyse des comptes, notre groupe a constaté que le personnel de l'Etat est bien maîtrisé. Cependant, si M. Fournier peut disposer de personnes pour l'aider à assumer sa double tâche, nous devons bien constater que malgré l'augmentation du volume de travail du Service des contributions, le personnel est resté stable. Il serait temps, après l'analyse du service, de le doter en personnel supplémentaire afin d'améliorer les conditions de travail des personnes et la gestion des retards. Nommer deux ou trois personnes supplémentaires soulagerait le personnel en cas de départ ou de maladie de taxateurs et permettrait d'éviter les disparités dans les taxations des personnes physiques comme des personnes morales.

La police aussi devrait disposer du personnel nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens. Il est important d'avoir assez de personnel sur le terrain, mais il est aussi primordial d'avoir suffisamment de spécialistes pour pouvoir lutter contre la criminalité économique, la cyber-criminalité et toutes les nouvelles arnaques utilisées pour dépouiller les personnes crédules ou insuffisamment informées. Il serait temps de faire une analyse des besoins et de définir les cadres spécialisés dont nous avons besoin pour que la criminalité soit combattue à tous les niveaux. Nous espérons aussi que, dans un futur pas trop éloigné, la collaboration entre la police cantonale et les polices municipales soit grandement améliorée afin d'optimiser les synergies possibles entre les polices.

Les promesses faites d'engager du personnel supplémentaire pour les prisons n'ont pas encore été tenues. Pour le moment, le manque de personnel est compensé soit par un chômeur, soit par des stagiaires. Il serait temps de mettre à disposition de Pramon le personnel nécessaire à son bon fonctionnement.

Les besoins financiers dans le domaine de l'aide sociale et du recouvrement des pensions alimentaires sont en augmentation de 4,4 millions. Cela démontre bien qu'une frange de notre population est exclue de l'amélioration du niveau de vie constaté en Valais et qui résulte de la bonne santé économique de notre canton.

Dans le Service de l'énergie et des forces hydrauliques, nous sommes désolés de devoir constater une baisse des charges de personnel ainsi qu'une baisse des subventions accordées. Nous devrions, au contraire, constater une hausse dans ces deux domaines. En

effet, l'augmentation des coûts de l'énergie devrait inciter les services de l'Etat à mieux contrôler les demandes de permis de construire et à mieux encadrer le personnel communal afin que les normes énergétiques soient enfin respectées et appliquées. Le nombre de bâtiments ne correspondant pas aux normes pourtant exigées par la loi est encore beaucoup trop important et notre canton doit prendre des mesures pour diminuer ce fait. Sans tarder, la consommation énergétique des bâtiments doit être jugulée. Notre canton devrait encore mieux encourager par des subventions les constructions peu gourmandes en énergie afin de limiter la pollution de l'air, tout en améliorant la consommation énergétique des bâtiments.

Le Service de la santé doit avoir une réflexion approfondie afin de définir une politique des soins pour les personnes âgées qui tienne compte des besoins accrus en lits EMS, mais aussi en soins à domicile. Un soutien renforcé devrait être donné aux familles qui prennent en charge leurs parents handicapés et âgés, car il est parfois extrêmement difficile de garder ses parents sans aide extérieure et les services de soins à domicile souvent surchargés n'arrivent pas toujours à apporter l'aide nécessaire aux familles.

Dans le service du DECS, les comptes nous démontrent l'urgence d'un changement dans la politique cantonale des bourses et prêts d'honneur. Pour favoriser l'accès aux études de tous les jeunes, même ceux des milieux modestes, il est primordial d'augmenter les bourses et d'accorder moins de prêts. En effet, les étudiants hésitent à s'endetter durant leurs études, car ils savent aujourd'hui que le premier emploi rémunéré correctement tarde souvent à venir après les études et qu'ils doivent se contenter de stages mal payés alors qu'ils sont à l'âge où l'on fonde une famille. Nous demandons au Conseil d'Etat de rechercher sans plus tarder une harmonisation plus grande avec les autres cantons en la matière.

Nous espérons aussi que la fonction publique bénéficie de la bonne santé financière à laquelle elle a participé en touchant la pleine compensation du renchérissement. Il serait temps également de commencer une réflexion suivie d'actions financières sur la question des paliers d'attente que la fonction publique a connus de 1996 à 2003. Il ne s'agit évidemment pas de corriger la totalité des effets pervers des paliers d'attente, mais bien de rétablir une certaine justice entre les gens qui ont été touchés et ceux qui ne l'ont pas été.

Nous espérons aussi une révision rapide de la méthode de subventionnement du personnel enseignant des écoles primaires et des cycles d'orientation, car les économies faites par le canton de -4,4 millions représentent un report de charges et des dépenses supplémentaires pour les communes. De plus, les taux de subvention différenciés appliqués aux communes ne s'expliquent pas facilement et il est temps de revoir ce système le plus rapidement possible.

Dans le Département de l'économie et du territoire, nous constatons que, comme l'année passée, des sommes importantes budgétisées n'ont pas été utilisées: 6,4 millions non utilisés par les crédits LIM et 7,8 millions de crédits agricoles non utilisés ont été attribués à des fonds de financement spéciaux. Si on ajoute les sommes non investies pour les bâtiments, les travaux publics et les projets routiers, on constate que ces investissements non réalisés et reportés péjorent le compte de fonctionnement de près de 24 millions de francs. Ce report du compte des investissements au compte de fonctionnement, s'il est correct au niveau comptable, prétérite de manière artificielle le compte de fonctionnement qui doit être, lui, conforme au double frein.

Le groupe PS/AdG approuve les comptes 2007 et accepte l'entrée en matière. Il profite de l'excellente santé financière de notre canton pour demander quelques baisses fiscales pour les personnes physiques ayant des revenus modestes et surtout pour favoriser les transports publics.

Notre groupe remercie la commission des finances pour l'analyse détaillée des comptes 2007. Ce rapport, par la modération de ses demandes, permettra, nous l'espérons, aux différents départements d'améliorer le fonctionnement des services.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je redonne la parole au député Thomas Brunner..., je crois que son chat est parti!

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Ja, Herr Präsident, die Staatsrechnung hat mir die Stimme verschlagen. Ich entschuldige mich und bedanke mich beim Gesundheitsminister für das Wasser. Danke schön.

Ich habe bereits ausgeführt, dass wir dank der guten Staatsrechnung nun an einem Scheideweg stehen. Wir haben die Wahl, ob wir durch Steuererleichterungen die Einnahmen kürzen oder ob wir durch punktuelle Entscheide die Ausgaben erhöhen.

Durch die Ausmerzung der kalten Progression werden die Steuereinnahmen bereits um 32 Millionen Franken geschmälert.

Ob im Sinne der Steuergerechtigkeit gewisse Steuererleichterungen angebracht sind oder die Rahmenbedingungen für Familien mit Kindern verbessert werden sollen, ist zu prüfen. Es ist nie zu spät, Massnahmen zur Steigerung der Standortattraktivität des Kantons Wallis für Unternehmen und Steuererleichterungen für Familien zu ergreifen.

Wir fordern wiederum eine Stärkung des interkommunalen Finanzausgleichs wie wir dies bereits in den letzten Jahren gefordert haben. Im Vergleich zum Bund und zu anderen Kantonen müsste unser Finanzausgleich 80 Millionen Franken betragen.

Die Vermögenssteuer der Bergbahnen ist viel zu hoch. Wenn die Einkommenssteuer der Bahnen tiefer ist als die Vermögenssteuer, muss hier im Interesse des Tourismus eine Korrektur angebracht werden.

Auch im Bildungswesen sind gewisse Korrekturen möglich. Für eine bessere Integration von Behinderten beantragen wir die Klassenbestände zu überprüfen. Angesichts der komfortablen finanziellen Situation des Kantons beantragen wir, die Subventionen für die Schulhausbauten an die Gemeinden vorzeitig auszuzahlen.

Wie letztes Jahr ermutigen wir den Staatsrat wiederum, die budgetierten Investitionsausgaben für den Autobahnbau voranzutreiben.

Gerne höre ich hier die Vorschläge von Jacques Melly bezüglich des Oberwallis.

In diesem Sinne können Verbesserungen vorgenommen werden. Trotzdem ist Vorsicht am Platz. Die Umsetzung des neuen Finanzausgleichs wird sich auf die Kantons- und insbesondere auch auf die Gemeindefinanzen auswirken. Es stellt sich auch die Frage, ob sich die Finanzkrise bei den Banken auf die Wirtschaftslage auswirken wird. In diesem Fall wird sich dies bei den Steuereinnahmen auswirken. Die Reformen müssen auch im Licht einer regionalpolitischen Ausgewogenheit umgesetzt werden.

Die CSPO anerkennt die Arbeit der Finanzkommission, der GPK und insbesondere des kantonalen Finanzinspektorats und unterstützt deren Schlussfolgerungen und Anträge vollumfänglich. Die einzelnen Schwachstellen wurden durch die Kommissionen aufgelistet und wir werden bei den einzelnen Departementen noch Anregungen anbringen.

Die CSPO Fraktion nimmt die Einladung des Staatsrates an, am gleichen Strang zu ziehen zur Erhaltung gesunder Kantonsfinanzen.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Staatsrechnung 2007.

Ich danke.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Il n'y a plus de saison!

Le groupe PDCB n'entend pas anticiper ici les débats de la future session sur le climat, mais fait la même constatation que tout un chacun: il est devenu hasardeux, voire téméraire, de définir les saisons d'après le climat.

Ainsi, ne sommes-nous pas certains que l'hiver, c'est quand il fait froid et l'été quand il fait chaud.

A la recherche de nouveaux repères et forts du vécu de ces dernières années en matière de finances publiques cantonales, nous pourrions parfaitement dire que l'hiver, c'est quand le Grand Conseil et le Conseil d'Etat s'achoppent sur des détails budgétaires alors que l'été, c'est quand les pouvoirs se congratulent mutuellement du résultats des comptes.

Oui, Chers collègues, aujourd'hui et toute cette semaine, ça sent l'été!

Fini les querelles, les bras de fer à 4,4 millions pour les biens, services et marchandises, oublié que le budget 2007 avait été mis sous toit avec pessimisme.

L'heure est aux réjouissances!

Le compte 2007 est excellent, surtout si l'on considère qu'avant amortissements supplémentaires et attributions aux préfinancements des investissements, le résultat opérationnel du compte de fonctionnement ascende à plus de 200 millions. Ces préfinancements des investissements, effectués en parfait respect des règles que nous avons fixées, nous satisfont. Nous nous interrogeons, toutefois, sur leur comptabilisation puisqu'il s'agit de montants initialement prévus en investissements qui transitent, et grèvent forcément le compte de fonctionnement lors de la constitution du préfinancement, pour être ensuite dépensés en investissements.

Vous admettez qu'il y a de quoi se perdre et attendons volontiers quelques explications, malheureusement, forcément techniques.

Nous ne reviendrons pas sur les investissements eux-mêmes, convaincus de la bonne volonté du Conseil d'Etat de les réaliser dans toute la mesure du possible et convaincus de la foison de causes exogènes empêchant d'atteindre le niveau souhaité au moment du budget.

Une marge d'autofinancement de 308,1 millions permet non seulement de couvrir les investissements nets (107,3 millions), mais encore de réduire et éteindre la dette nette de l'Etat.

Il y a une année, nous devions encore 2 francs chacun à l'Etat; aujourd'hui, c'est l'Etat qui détient une fortune de 200 millions.

Cette considération nous amène tout naturellement à rappeler que nous souhaitons ardemment des baisses fiscales ciblées.

Les députés DC du Bas n'entendent, toutefois, pas céder à l'euphorie et savent raison garder, sensibles qu'ils sont et attentifs qu'ils restent à quelques incertitudes de nature à obscurcir le ciel dans le futur, qu'il s'agisse des réels effets de la RPT, de la problématique des caisses de pension, de leur taux de couverture en particulier, ou encore des résultats du RSV qui ne semblent pouvoir être réjouissants que moyennant augmentation de la subvention cantonale.

En saluant le respect du double frein, nous tenons à féliciter toutes celles et tous ceux à qui l'on doit ce brillant résultat, Conseil d'Etat en tête suivi de l'ensemble de l'Administration.

Les députés DC du Bas en profitent également pour saluer ici, sans avoir besoin d'intervenir à nouveau tout à l'heure, le rapport annuel 2007 du Conseil d'Etat aussi satisfaisant sur le fond qu'en regard de sa présentation.

Pour le reste, la semaine parlementaire qui débute nous donnera l'occasion d'aborder, département par département, les points de détail relevés tant par l'Inspection cantonale des finances que par la commission des finances.

Nous entrons bien évidemment en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Die Staatsrechnung 2007 schliesst ausgezeichnet ab, deutlich besser als geplant. Die Verschuldung konnte wieder abgebaut werden. So haben wir heute noch eine Nettoverschuldung von minus 200 Millionen Franken. Also kann man von einem Nettovermögen von 679 Franken pro Einwohner sprechen.

Wichtiger als dieses theoretische Vermögen scheint mir aber, dass dank dem Abbau der Verschuldung sich die Passivzinsen in den letzten fünf Jahren von 71,2 auf 34 Millionen Franken reduziert haben. Diese Differenz verbessert die finanziellen Möglichkeiten des Staates wesentlich.

Zur Rechnung möchte ich noch drei Bemerkungen anbringen:

1. Die Konjunktur läuft ausgezeichnet, daher fliessen die Steuereinnahmen auch reichlich. Diese Einnahmen sind konjunkturabhängig und müssen daher für die nächsten Jahre mit Vorsicht budgetiert werden.

2. Die Investitionen wurden nicht voll ausgenutzt. Man kann dies als antizyklisches Verhalten des Kantons sehen. Die Wirtschaft wird dankbar sein wenn diese Investitionen in weniger rosigen Zeiten vom Kanton ausgeführt werden. Ob es in der Absicht oder eben eher am Unvermögen der Dienststellen liegt, können wir nur vermuten. Wäre es Absicht gewesen, hätte man dieses antizyklische Verhalten bereits im Budget signalisieren und berücksichtigen müssen.

3. Mit grosser Genugtuung können wir feststellen, dass die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ihre Wirkung voll erfüllt. Dieses Instrument – ein Kind der CVPO – zeigt seine Wirkung eindeutig.

Schliessen möchte ich mit dem Wunsch, dass auf dieses gute Resultat hin die Begehrlichkeiten vom Kanton, von der Regierung, aber auch vom Grossen Rat im Rahmen bleiben.

Spare in der Zeit, dann hast Du in der Not.

Die Schlussfolgerungen der FIKO können wir vorbehaltlos unterstützen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Comme autrefois à "Des chiffres et des lettres", le compte est bon.

Excédent de recettes, marge d'autofinancement en progression, double frein aux dépenses et à l'endettement, beaucoup d'indicateurs sont au vert et, bien sûr, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Pourtant, quand on enlève le ruban rose et l'emballage cadeau, on voit quand même que l'Etat continue à dépenser toujours plus. En particulier, comme l'a relevé la commission des finances, l'augmentation des charges de personnel est deux fois supérieure au renchérissement et au rattrapage autorisé lors du budget 2007. Dans le même sens, les Valaisans continuent à payer chaque année un peu plus pour leurs hôpitaux, non seulement par l'augmentation de leurs primes d'assurance maladie, mais aussi, derrière le bénéfice purement comptable du Réseau Santé Valais, par une augmentation constante du montant des subventions de l'Etat. Autrement dit, l'Etat ne doit pas relâcher son effort.

Surtout s'il peut présenter aujourd'hui un aussi bon résultat, il peut dire merci non seulement à ceux qui ont œuvré au sein du Gouvernement et de l'Administration, mais aussi et peut-être quand même d'abord à une situation économique favorable et surtout aux contribuables de ce canton, aux Valaisannes et aux Valaisans qui, pour nous, continuent à payer trop d'impôts. C'est avant tout sur ce dernier point que nous aimerions insister. En effet, que ce soit au niveau cantonal, l'an dernier, puis, ce printemps, au niveau fédéral, des efforts ont été faits pour alléger l'imposition des entreprises et des sociétés. Aujourd'hui, le moment est venu de faire profiter les particuliers, c'est-à-dire tous ceux qui paient des impôts, de la bonne santé des finances de l'Etat.

Le Conseil d'Etat est très disert sur le bon résultat qu'il nous présente (il a raison), mais il l'est moins sur la manière dont il se propose d'alléger la fiscalité des particuliers et surtout des familles. Ce que les Valaisannes et les Valaisans qui paient des impôts, ce que les familles veulent savoir aujourd'hui, c'est tout simple: dans quelle mesure et surtout dans quel délai vont-ils enfin payer moins d'impôts? Et pour cela, les Valaisans attendent moins de timidité et plus d'audace que ce que nous pouvons lire dans la prise de position du Conseil d'Etat que nous avons trouvée ce matin sur nos bureaux.

Sur cette attente, le groupe UDC/SVP entre évidemment en matière sur cet excellent compte.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die SPO-Fraktion macht drei Feststellungen zur Staatsrechnung 2007 und zieht daraus drei Schlussfolgerungen.

Erste Feststellung:

Die Selbstfinanzierungsmarge liegt bei unglaublich hohen 308,1 Prozent. Eine Selbstfinanzierungsmarge von 100 Prozent würde bedeuten, dass mit dem laufenden Ertrag sämtliche Investitionen bezahlt werden könnten. Damit wäre die Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten. Eine Selbstfinanzierungsmarge von 308,1 Prozent bedeutet das Dreifache davon. Wir haben in diesen Zeiten, in welchen der Wirtschaftsmotor gut läuft, nichts dagegen.

Zweite Feststellung:

Seit Jahren schreiben wir in der Staatsrechnung schwarze Zahlen. Im Budget war ein Ertragsüberschuss von 27 Millionen vorgesehen. Jetzt resultiert ein Ertragsüberschuss von 97 Millionen. Das ist eine frappante Abweichung zwischen Budget und Rechnung. Das selbe Bild zeigt sich auch bei der Selbstfinanzierungsmarge. Im Budget war eine Marge von 200 Prozent vorgesehen, in der Rechnung sind es über 300 Prozent. Das heisst, Rechnung und Budget klaffen massiv auseinander.

Dritte Feststellung:

Bei den Investitionen kommt es zu Verzögerungen. Einige Verzögerungen sind nicht so dramatisch, andere schon. Ob die Autobahn im Pfywald etwas früher oder später realisiert wird, spielt keine Rolle. Aber ob in den Hochwasserschutz in Visp bei der Lonza investiert wird, schon. Wir stellen bei der Rhonekorrektur Verzögerungen in Millionenhöhe fest.

Aus diesen drei Feststellungen ziehen wir drei Schlussfolgerungen.

Erste Schlussfolgerung:

Ob die Walliser Regierung tatsächlich eine antizyklische Finanz- und Wirtschaftspolitik betreibt oder ob es rein zufällig darum ist, weil in wirtschaftlich guten Zeiten die Steuergelder vermehrt sprudeln, wird sich erst in wirtschaftlich schlechten Zeiten zeigen. Wir werden auf alle Fälle die CVP – wie heute Herr Felix Ruppen ausgeführt hat – in den Jahren der mageren Kühe gerne daran erinnern, dass dannzumal die Zeiten gekommen sind, statt schwarze, rote Zahlen zu schreiben.

Zweite Schlussfolgerung:

Während den Budgetdebatten setzt sich die Finanzkommission gerne in Szene, um zu zeigen, dass sie in der Lage ist, das gesamte Budget um die eine oder andere Million herunterzuschrauben. Es geht dabei jeweils um eine kleine Machtdemonstration der FIKO gegenüber der Regierung. Jetzt stellen wir fest, dass die Forderungen der FIKO Peanuts sind. Das heisst, in die nächste Budgetdebatte können wir etwas lockerer hinein steigen, denn es kommt ohnehin anders als man denkt.

Dritte Schlussfolgerung:

Neben einer aktiven Wirtschafts- und Finanzpolitik hat der Staat auch für die Sicherheit der Bewohnerinnen und Bewohner zu sorgen. Es geht nicht mehr an – und hier denken wir im Speziellen an den Hochwasserschutz und die Rottenkorrektion –, dass es an den neuralgischen Punkten wie in Visp zu weiteren Verzögerungen kommt. Wir werden in der Detailberatung zur Rechnung des Baudepartements auf diesen Punkt zurückkommen.

Die SPO-Fraktion ist für Eintreten auf die Rechnung 2007.

M. le député René Constantin (GRL):

C'est l'opulence, Mesdames et Messieurs. Du "tintin" en veux-tu presque en voilà.

C'est, aux yeux du quidam non averti, l'impression que pourraient laisser supposer les chiffres avancés. Je dis bien "que pourraient laisser supposer", car, au-delà de la vitrine, le ménage de l'Etat a des besoins croissants auxquels il faut faire face.

Néanmoins, citons cette marge d'autofinancement de plus de 300 millions, alors qu'il n'a fallu que 157 millions pour couvrir les investissements nets, total auquel il faut soustraire encore 50 millions en lien avec le remboursement de la BCVs.

Ainsi, au compteur, on découvre un excédent de quelque 200 millions. Voilà de quoi faire rêver, Mesdames et Messieurs. Un compteur qui fait des envieux depuis une décennie et qui perdure grâce à la bonne conjoncture, en partie, mais aussi grâce à la ligne suivie par notre Gouvernement, aux garde-fous mis en place par le Parlement ainsi qu'au professionnalisme et aux compétences de l'Administration cantonale dans la gestion des deniers publics. Voilà qui méritait d'être dit.

Oui, nous pouvons affirmer que les bonnes décisions ont été prises au bon moment. L'ardoise annuelle de juin le prouve, mais cela ne signifie pas qu'il ne faille rien changer pour autant. Abondance de biens, paradoxalement, peut nuire de par les convoitises qu'elle engendre.

Malgré les allègements fiscaux décidés par ce Parlement durant cette législature notamment, les rentrées fiscales ne cessent d'augmenter. L'assiette fiscale valaisanne pèse un milliard aujourd'hui. Le degré d'autofinancement dépasse allègrement les 100% depuis 2002. Au bout des comptes cumulés de ces dernières années, une question se pose, fondamentale, à laquelle chaque groupe est appelé à répondre: que fait-on avec ces excédents de financement? Que faire de ces 200 millions qui s'ajoutent aux excédents antérieurs?

Première possibilité: ne rien faire et de clamer sur les toits des chaumières qu'après le beau temps, il y aura la pluie, que les lendemains sont incertains, qu'avec la RPT, on ne sait à quelle sauce l'on sera mangé. Cette vision a sa légitimité, la prudence étant la mère des vertus en matière financière, mais elle ne nous convient pas totalement en la matière.

Deuxième possibilité: puisqu'il y a suffisamment dans l'assiette, alors faisons la fête et, pour ce faire, on tue le veau gras, on donne, on distribue, on jette, bref, on fait dans l'opportunisme politique ou dans l'insouciance la plus totale, c'est selon... A cette vision-là, c'est non, cent fois non. L'histoire, celle des caisses de retraite, par exemple, soudain devenues exsangues à la suite d'une politique gouvernementale trop généreuse, est là pour nous rappeler les méfaits d'une générosité extrême. Trop donner pour reprendre ensuite sur le dos des plus jeunes, c'est trop cher payé et c'est foncièrement injuste.

Troisième possibilité: on réduit la charge fiscale. Alors là, c'est un oui unanime de la part des radicaux-libéraux. La fiscalité doit être évolutive, en adéquation avec la capacité financière, avec les besoins vitaux qu'un Etat se doit d'assumer. Quand l'abondance règne, il faut agir positivement sur le pouvoir d'achat du contribuable. Sinon, comment pourrait-on justifier les efforts supplémentaires demandés et réalisés par les citoyens, par la fonction publique, durant les années difficiles, si le mécanisme institué ne joue pas dans les deux sens?

Aussi, l'octroi d'un demi-pourcent supplémentaire à la fonction publique en guise de rattrapage du renchérissement non octroyé dans sa totalité durant les années de vaches maigres est, à notre sens, une mesure appropriée.

Baisser les impôts? Oui, mais de quelle manière?

Nous ne voulons pas d'une baisse généralisée, l'impact étant moindre et les besoins non avérés suivant certaines catégories de revenus. Nous souhaiterions plutôt agir de manière ciblée dans deux domaines bien précis, à savoir:

Agir sur le pouvoir d'achat des jeunes couples, des familles traditionnelles et monoparentales, des personnes ayant des personnes à charge afin que les frais de formation ne puissent avoir une incidence négative sur le taux de natalité dans notre pays ou dans notre canton. Le vieillissement de la population est, qu'on le veuille ou non, la problématique n° 1 de ces prochaines décennies. Faire face financièrement à cette évolution exige différentes mesures comme celle de développer une politique fiscalement attractive pour les chargés de famille.

Déductions fiscales encore plus significatives pour les frais de garde et pour les frais de formation. Voilà le type de mesures que nous privilégions par rapport à l'augmentation des allocations familiales, par exemple, qui, pour le moment, ne fait qu'alourdir le revenu imposable du bénéficiaire – au grand dam de notre grand baillif d'ailleurs – et alourdir les charges sociales des entreprises déjà fort sollicitées en la matière.

Ensuite, encourager ces mêmes familles à l'acquisition de biens immobiliers, à l'achat d'un appartement, à la construction d'une villa. Inciter une famille à épargner pour construire ou devenir propriétaire, c'est lui donner des outils pour maintenir son indépendance financière et favoriser son autonomie pour les vieux jours. Nous interpellons le Conseil d'Etat pour que les incidences liées à la valeur locative des bâtiments soient considérablement atténuées au niveau fiscal. Des instruments existent pour corriger – à défaut de pouvoir supprimer – les effets négatifs des valeurs locatives qui pénalisent les propriétaires.

L'encouragement à la propriété par le biais de déductions fiscales marquées, voilà une mesure qui fait partie de notre catalogue 2008, un catalogue radical-libéral actuellement en rédaction et qui vous sera transmis par voie de motion dès la rentrée en septembre prochain.

La quatrième et dernière possibilité, et c'est là notre deuxième cheval de bataille après celui concernant la fiscalité, concerne la réduction de la dette brute.

Parler sans cesse de l'absence de dette nette – même si, de manière virtuelle, cela s'explique et se défend –, c'est, à notre avis, donner un mauvais signal au citoyen contribuable, c'est même l'induire en erreur. La dette, celle qui compte vraiment, est la dette brute, celle que l'on a contractée auprès des banques et qui exige un remboursement échelonné assorti du paiement d'intérêts. En 2007, cette dette se monte à plus de 1,7 milliard de francs. Voilà le montant réel qu'il faut communiquer à la population. L'Etat du Valais possède des dettes qui se montent à 1,7 milliard et qui exigent le paiement annuel de quelque 34 millions d'intérêts.

Cela signifie, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, qu'au niveau du service de la dette, nous avons encore de quoi faire. Les radicaux-libéraux souhaitent que l'on maintienne ou privilégie cette voie du désendettement, une voie qui a l'immense avantage d'alléger le fardeau de toutes les catégories d'individus. Avoir moins de dettes, c'est aussi bénéficier de plus de moyens financiers pour maintenir des investissements importants – en 2007, il y a un mieux en la matière même si les réalisations demeurent inférieures aux prévisions budgétaires – afin d'offrir à la nouvelle génération des infrastructures de base en adéquation avec ses besoins.

La réduction de la dette peut être menée de manière simultanée avec l'allégement fiscal décrit auparavant, pour autant que la rigueur en matière financière soit maintenue contre vents et marées.

Le groupe radical-libéral accepte naturellement d'entrer en matière sur le compte 2007.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Tous les présidents de groupe ont eu l'occasion de s'exprimer.

Je passe maintenant la parole au député Ambros Bumann.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Die Rechnung 2007 des Kantons Wallis kann insgesamt als sehr gut bezeichnet werden. So wurden nicht nur die Bedingungen der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten, sondern der Kanton Wallis konnte seinen Schuldenberg weiter abbauen. Dies ist erfreulich.

Mit einem Ertragsüberschuss von mehr als 97 Millionen Franken und dies nach zusätzlichen Abschreibungen in der Höhe von 85 Millionen Franken sowie einem Finanzierungsüberschuss von über 200 Millionen Franken, schliesst die Rechnung 2007 einiges besser ab als es im Budget 2007 vorgesehen war. Auch gegenüber der Rechnung 2006 gab es eine stattliche Steigerung der Überschüsse. Das sehr gute Rechnungsergebnis ist vor allem auf die gestiegenen Steuereinnahmen zurückzuführen.

Die Rechnungen der vergangenen zwei Jahre zeigen klar, dass die im Jahr 2005 beschlossene Änderung des Steuergesetzes und des Reglements betreffend die Katastertaxen

nicht die damals vom Staatsrat vorausgesagten Auswirkungen hatten. So wurde einerseits die Entlastung der Steuerzahlenden aufgrund der Steuergesetzänderung überschätzt und andererseits die zusätzliche Belastung der Steuerzahlenden aufgrund der Erhöhung der Katastertaxen unterschätzt.

Ernüchtert muss heute festgestellt werden, dass die damals versprochene Steuersenkung insgesamt keine wirkliche Entlastung der Steuerzahlenden brachte, sondern in erster Linie zu einer Umverteilung führte. Eine Umverteilung, die in erster Linie die Wohneigentümer zu bezahlen hatten und haben. Damals bekämpfte die FDPO die lineare Erhöhung der Katastertaxen um 25 Prozent und begründete dies unter anderem damit, dass sich der Kanton Wallis eine Steuersenkung für die Familien sowie für die Wirtschaft auch ohne Erhöhung der Katastertaxen leisten könne. Wer die Rechnung 2006 und 2007 nun betrachtet, stellt fest, dass die FDPO damals Recht hatte.

Die FDPO verlangt nun vom Staatsrat, dass er dem Grossen Rat gezielte Steuerentlastungen vorschlägt. Dabei sind in erster Linie diejenigen Personen zu entlasten, welche durch die Erhöhung der Katastertaxen zusätzlich belastet wurden.

Die Förderung des Wohneigentums gehört zu den Aufgaben des Staates, weshalb er diesbezüglich nun endlich handeln und die Eigentümerinnen und Eigentümer in unserem Kanton entlasten soll.

In diesem Sinne ist die FDPO für Eintreten. Danke schön.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Le Gouvernement l'a relevé lors de sa présentation, tous les groupes l'ont également souligné, la commission des finances, bien évidemment, ne peut de son côté que constater la bonne tenue du compte 2007. Une fois n'est pas coutume, elle félicite le Conseil d'Etat pour sa rigueur et principalement les contribuables valaisannes et valaisans, physiques et moraux, pour leurs contributions significatives au dégagement d'une marge d'autofinancement confortable de 308 millions.

Indépendamment de ce résultat record, la commission des finances s'est penchée studieusement sur les particularités du compte 2007 et s'est prononcée en détail dans son rapport du 15 mai 2008.

Je ne reviendrai point ici sur les différents aspects traités tout au long des 31 pages de notre rapport et repris point par point, par départements respectifs, dans nos conclusions. J'insisterai, par contre, sur la nécessité de poursuivre des réformes de la fiscalité cantonale afin d'alléger la facture du contribuable.

Force est de constater que lorsque les caisses sont vides, il est aisé d'augmenter la masse des impôts. Quand elles sont remplies, ou tout au moins bénéficiant d'appréciables perspectives, l'inverse demeure, par contre, bien moins spontané.

S'il est vrai que la force des Gouvernements est en raison inverse du poids des impôts, l'on serait en droit d'attendre un catalogue impulsif de propositions de mesures de

dégrèvement. Or, ce dernier, réclamé par la commission des finances déjà lors de l'examen du budget 2008, brille non pas par ses propositions innovatrices et efficaces, mais bien par une inexorable absence.

Ce constat est d'autant plus regrettable que le Service des contributions, par l'intermédiaire de son responsable, plus familiarisé aux critiques qu'aux éloges émanant de ce Parlement, regorge de propositions alliant la tangibilité à l'applicabilité et, a priori, tout à fait en adéquation aux attentes de la commission des finances.

Je reste, cependant, optimiste et ne saurais imaginer que notre grand argentier n'échafaude le retrait de son siège gouvernemental sans avoir marqué son dernier mandat par un geste à la fois significatif et élégant en faveur du contribuable.

A ce titre, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier semble relativement bien disposé à répondre à nos attentes conjointement à l'élaboration du budget 2009. D'avance, je le remercie de sa sollicitude et ne manquerai pas de maintenir une certaine pression afin que le citoyen valaisan ne constate pas, au moment de payer ses impôts, qu'il n'a plus les moyens de s'offrir l'argent qu'il gagne.

Outre ces aspects, l'analyse détaillée par services du compte 2007 révèle démonstrativement que la pratique, dénoncée à maintes reprises par la commission des finances, au sujet de la systématique du gonflement des postes Biens, services et marchandises est non seulement courante, mais récurrente.

Il me semble que le Gouvernement a également pris conscience de cette culture d'amplitude budgétaire et ne fera pas la fine bouche pour répondre à la revendication de la commission des finances pour une analyse détaillée et explicative de cette rubrique lors de l'établissement du prochain budget.

Pour le solde, j'anticipe des réponses circonstanciées de la part des chefs de département lors du traitement en détail de ces derniers.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Je pense que non seulement ce Parlement est dans l'attente de la réponse du chef de département, mais tous les contribuables valaisans.

Alors, je lui cède volontiers la parole pour répondre à ces interrogations.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais d'abord vous remercier d'avoir, toutes et tous, accepté d'entrer en matière sur ce compte qui, c'est vrai, j'allais dire une fois de plus – puisque cela fait maintenant quand même presque une décennie que nous sommes dans les chiffres noirs –, est bon et certains même l'ont qualifié de très bon.

Je resterai quand même prudent et vous verrez pour quelles raisons je reste quand même prudent déjà simplement par le simple fait que lorsque l'on commence à s'autocongratuler et dire que tout va bien et que les choses sont bonnes, c'est là que l'on a déjà commencé le déclin et, à ce moment-là, il est déjà parfois presque trop tard pour agir. Alors, gouverner, c'est prévoir. Il faut essayer de jeter un regard sur les années qui vont arriver et prendre certaines mesures que nous devons prendre aujourd'hui pour ne pas, demain, devoir invoquer ce fameux article constitutionnel et nous dire ensemble qu'on a de la peine à le respecter et que, finalement, on n'a pas vu venir la vague inverse – parce que vous savez qu'une conjoncture, ça monte et ça descend, et là je suis en train de planter le décor.

200 millions d'excédent de financement, le député Jacques Melly l'a dit tout à l'heure, il faut déjà tout de suite enlever les 50 millions de la BCVs parce que cette banque a remboursé ces 50 millions. Elle ne remboursera pas, chaque année, 50 millions. Il nous reste donc 150 millions d'excédent de financement. Sur ces 150 millions d'excédent de financement, mes services ont estimé d'une façon assez précise que 80 millions étaient dus simplement à la bonne conjoncture. C'est la croissance de l'impôt sur les gains immobiliers, des émoluments au registre foncier, enfin tous ces impôts et émoluments qui sont dus simplement à la croissance de l'économie. Il nous reste 70 millions. Nous avons décidé à juste titre dans cette salle de pratiquer de façon anticipée la compensation de la progression à froid (32 millions). Alors, vous enlevez 32 millions aux 70 millions et vous voyez là la marge de manœuvre qu'il reste pas pour des abaissements fiscaux, aussi pour des abaissements fiscaux ciblés puisque le Gouvernement, comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, est favorable à cette mesure, mais il y a toute une série de nouveaux besoins qui s'annoncent au portillon pour 2009, ne serait-ce les besoins en personnel de la justice (là, il y a de nombreux postes), dans la police, dans pratiquement tous les départements, il y a de nouvelles tâches, pas à Pramont, Madame la députée Marcelle Monnet-Terretaz parce que, pour Pramont, le Grand Conseil a déjà pris la décision lors du dernier examen du budget et que ce personnel est maintenant engagé, je crois à une personne près, n'est-ce pas Monsieur le chef de service, donc là on a pratiquement rempli les exigences. Mais, il y a des demandes en médecine pénitentiaire, des demandes pratiquement dans tous les départements et dans tous les services. C'est le résultat bien sûr du fait que, pendant des années, nous avons serré la vis, mais aussi du fait que, au niveau fédéral, parfois il y a eu d'autres conditions cadres qui évoluent, changent, et il faudra bien faire face à ces nouveaux besoins. Vous avez remarqué que je n'ai pas encore parlé de la nouvelle politique du tourisme, de la nouvelle loi sur le tourisme, je n'ai pas parlé non plus de la nouvelle politique régionale. Tout cela va arriver et il faudra des moyens aussi pour faire face à ces nouvelles politiques.

Donc, vous voyez que si le Gouvernement avait exprimé à la commission des finances son désir de présenter un catalogue d'abaissements fiscaux avec le budget 2009, c'est bien parce qu'il faut que les députés et aussi le Gouvernement aient en face d'eux les deux volets du bilan. Il faut en même temps voir les abaissements et la diminution des recettes fiscales, et voir les nouvelles tâches qu'on devra remplir et les nouveaux investissements également. C'est la raison pour laquelle, par mesure de prudence, nous avons décidé de présenter ces mesures fiscales en même temps que le budget 2009. Je pense que c'est une attitude responsable.

Ce dont il faut aussi se rendre compte, c'est que, depuis 2000, nous avons six fois touché aux conditions fiscales du canton et six fois à la baisse. Cela représente 130 millions

de recettes fiscales en moins ou, si vous voulez, qui sont restés dans la poche des contribuables valaisans, soit 130 millions pour le canton et vous pouvez presque ajouter la même somme pour les communes parce que, bien souvent, les communes sont directement liées aux incidences des décisions prises dans cette salle sur la loi fiscale cantonale.

Vous voyez donc que l'on est dans une situation financière qui est très bonne, en ayant déjà baissé à six reprises les impôts, soit 130 millions en moins, et nous portons maintenant 32 millions de plus encore cette année par la compensation de la progression à froid. Vous voyez que l'effort fiscal n'est jamais satisfaisant pour certains, mais qu'il est quand même à un bon niveau. Regardez ce qui se passe en Suisse romande. Bien sûr, vous trouverez des cantons en Suisse alémanique qui ont fait beaucoup plus fort que nous, mais ils n'ont pas les mêmes moyens, ni la même puissance financière. Par contre, comme canton modeste au niveau de sa capacité financière, je pense que nous supportons largement la comparaison, mais finalement ce n'est pas la comparaison que nous cherchons. Ce que nous cherchons au bout du compte, c'est le bien-être de notre population.

Alors oui lorsque l'on parle du canton du Valais qui n'a plus de dette nette, nous avons encore une dette brute de 1,7 milliard, vous l'avez rappelé, Monsieur le député René Constantin, vous avez raison. Ces 1,7 milliards portent intérêts que nous devons payer: plus de 30 millions par année, mais il faut aussi dire, quand on explique la totalité du raisonnement, que cette dette brute est largement constituée de prêts qui ne sont pas remboursés par l'Etat. Un crédit LIM est remboursé par le bénéficiaire du crédit LIM, un crédit agricole idem, un crédit d'études aussi. Par conséquent, l'Etat porte la charge d'intérêts, mais pour une grande partie de cette dette, le débiteur final, ce n'est pas l'Etat, mais c'est le bénéficiaire de cette subvention, de ce crédit ou de cet investissement. Cela ne minimise pas le risque par rapport aux variations des taux d'intérêts puisque nous supportons la charge de cette dette. Mais ici aussi, il faudra dans ce mécanisme-là notamment des crédits LIM, des crédits agricoles, etc. pouvoir dégager les moyens nécessaires pour financer les nouvelles politiques que le président du Gouvernement s'attache à mettre sur pied pour le plus grand bonheur de l'économie cantonale.

Alors, mesures fiscales ciblées, oui, mesures fiscales également, et lorsque l'on dit "ciblées", il faut répéter ici une fois de plus dans cette salle que les contribuables valaisans qui déclarent un revenu imposable entre 60'000 et 90'000 francs constituent 30% de l'ensemble des contribuables du canton, mais qu'à eux seuls, ces 30% paient plus du 50% de l'ensemble des impôts perçus dans notre canton. C'est là-dessus qu'il faudra à un moment donné mettre le doigt parce qu'il faudra bien aussi essayer d'alléger ceux qui paient les impôts et peut-être pas toujours forcément porter l'effort sur d'autres types de contribuables qui certainement ont déjà eu aujourd'hui quelques bénéfices parce qu'il faut aussi mettre dans la corbeille les 155 millions que le canton du Valais redistribue annuellement en subventions pour les caisses maladie (on pourrait faire le tour des cantons et vous verrez qu'il n'y en a pas beaucoup qui distribuent la totalité de ce qu'ils touchent et qui retournent simplement cela aux contribuables; je pense que ça fait 90'000 contribuables bénéficiaires de cette situation). Je trouve qu'il faut avoir une vue d'ensemble. Cette vue d'ensemble, vous l'avez non seulement par le rang fiscal occupé par le canton dans les statistiques intercantionales, mais vous l'avez aussi par rapport à la parafiscalité et aux conditions de vie. Les institutions qui ont sorti des études à ce sujet ont toujours montré que soit les villes valaisannes, soit en Valais de manière générale, ce qu'il reste à disposition des ménages (c'est ce qui est le plus important), dans ce baromètre, nous sommes dans les cantons de tête de Suisse et parfois même en tête, c'était le cas par exemple de la ville de Sion en 2006.

C'est donc avec cette prudence-là que j'aimerais vous dire qu'il faudra aborder le budget 2009, une prudence réaliste en disant: oui maintenons la pression, parce que lorsqu'on diminue les recettes fiscales, on maintient finalement la pression sur l'ensemble de l'Administration, on doit toujours rester aussi bon et aussi performant avec des coûts maîtrisés, mais il faut aussi avoir le regard suffisamment responsable pour accepter les nouvelles tâches qui nous arrivent et auxquelles il faudra bien sûr faire face.

En ce qui concerne les investissements, je pense que vous aurez l'occasion d'entendre mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet, mais vous avez sur vos tables déjà une prise de position du Gouvernement en ce qui concerne les investissements non réalisés. Je rappelle ici que les investissements qui dépendent d'une décision du Conseil d'Etat ont été tous réalisés moins 5,2%, donc nous sommes à 94,8% des objectifs du budget. C'est bien la démonstration qu'en ce qui concerne les investissements dont nous avons le pouvoir de décision, ces investissements sont réalisés. Maintenant, il faut faire très attention, il faut prendre les investissements nets et pas les investissements bruts parce que pour les investissements bruts, la marge est bien souvent très différente. La Confédération va subventionner les routes nationales d'une façon tout à fait différente que d'autres objets. Alors, forcément, les différences sont beaucoup plus grandes. Il faut donc prendre l'investissement net. C'est l'investissement net qui nous donne, par rapport au canton, s'il a rempli sa mission au niveau des investissements, oui ou non. Et là, vous verrez que l'on s'en tire relativement bien, autrement dit que la volonté du Gouvernement a été clairement exprimée de réaliser tous les investissements, dans la mesure du possible, qu'il met au budget.

Le problème des caisses de pension, c'est vrai, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, vous avez raison de rappeler que l'échéance approche du moment où il faudra changer de système et qu'il faudra certainement, à ce moment-là, remettre la main au portemonnaie pour pouvoir atteindre le niveau de couverture des caisses qui nous permet de changer de système. C'est la volonté non seulement du Parlement et du Gouvernement, mais inscrite d'une façon claire dans la loi. Il faudra faire face aussi à ces obligations-là. Je rappellerai que l'exercice 2007 pour les caisses de pension n'a pas été un exercice faramineux, mais toujours est-il que nos deux caisses de pension ont dégagé tout de même un résultat positif. Bien sûr, on n'a pas atteint les 5%; on est autour des 2% plutôt. L'année 2008 a très mal commencé, cela vous le savez aussi, pour l'ensemble d'ailleurs, c'est le système boursier qui veut cela. On parle jusqu'à fin avril d'une perte d'environ 3% grosso modo. Vous voyez que l'on est encore dans des variations, je ne veux pas dire acceptables, mais qui restent quand même des variations et non pas des catastrophes. Mais toujours est-il que lorsqu'on examine les variations d'une caisse de pension, il faut regarder sur un nombre d'années conséquent; il ne faut pas regarder de six mois en six mois, sinon on attrape le vertige soit d'un côté, soit de l'autre, et on est très loin des réalités et des objectifs visés par une caisse qui sont des objectifs à moyen et long termes.

Voilà les quelques messages que je voulais vous donner par rapport à ce compte.

Est-ce que j'ai fait le tour de la situation? Il y a encore peut-être un petit mot pour le député Thomas Brunner pour lui dire que je pense qu'effectivement que le chat lui a gratté la gorge au moment où il a repris la comparaison Fournier – Ospel. J'aimerais tout simplement vous rassurer. J'espère pouvoir quand même au dernier exercice présenter des comptes, l'année prochaine, meilleurs que ceux d'Ospel et surtout coûter moins cher à la république au moment où je partirai! Merci beaucoup.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département des finances.

L'entrée en matière sur les comptes 2007 n'est effectivement pas combattue, mais pour votre information, Mesdames et Messieurs les députés, je vous rappelle que l'article 68 alinéa 3 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs prévoit que l'entrée en matière sur les comptes est obligatoire.

(Suite de l'examen, *séance du mercredi 11 juin 2008.*)

Le point 1 de l'ordre du jour est ainsi traité.

Je passe au point suivant.

2. RAPPORT ANNUEL 2007 DU CONSEIL D'ETAT JAHRESBERICHT 2007 DES STAATSRATES

Prise de position de la commission de gestion /
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission

Président: André Quinodoz / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Laetitia Massy

Discussion générale:

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Le rapport d'activité du Conseil d'Etat informe le lecteur sur le bilan législatif, les chiffres clés et les éléments principaux des différents secteurs d'activité de chaque département durant l'année 2007 ainsi que sur les objectifs et priorités pour la période 2008-2011.

La commission de gestion, dans sa prise de position sur le rapport annuel du Conseil d'Etat, a relevé un changement important dans la nature du document. Destiné formellement au Grand Conseil, ce dernier se veut aussi support de communication envers un public large et diversifié (autorités fédérales et communales, médias, habitants de ce canton et personnes intéressées).

Pour répondre à notre interrogation qui relevait que ce document n'informe plus sur l'Etat d'avancement des interventions parlementaires, le Conseil d'Etat nous fait part qu'il n'a pas souhaité introduire ce point dans son rapport pour ne pas alourdir la nouvelle conception retenue. En outre, en se basant sur la LOCRP, le Conseil d'Etat nous rappelle qu'un état des lieux sur les interventions parlementaires est destiné en priorité à la commission de gestion et non pas au plenum. Nous en prenons acte et nous vous promettons que la commission de gestion sera très attentive au suivi de vos interventions parlementaires.

En ce qui concerne la RPT, le Gouvernement s'engage à faire figurer une information particulière dans ses prochains rapports concernant le concept de désenchevêtrement des tâches et la réforme de la péréquation financière entre le canton et les communes. En répondant ainsi favorablement à notre requête, il démontre son souci de mener à bien cette grande réforme du fédéralisme cantonal.

Considérant que le processus des mesures structurelles s'est fait en dehors des procédures ordinaires, le Conseil d'Etat est d'avis que le bilan sur le décret des mesures structurelles 2005-2009 doit fait l'objet d'un rapport distinct. La commission de gestion en prend bonne note et informera le Parlement en temps voulu sur ce sujet.

En conclusion, les réponses du Conseil d'Etat à notre prise de position conviennent à la commission de gestion. Ainsi, nous vous invitons à consulter et à utiliser le rapport du Conseil d'Etat, car il se propose à la fois comme un outil de travail et une source d'informations concrètes.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le président de la commission de gestion.

Je m'excuse de ne pas vous avoir cédé la parole après l'intervenant qui va suivre, mais vous avez été le premier à appuyer sur le bouton.

M. le député (suppl.) Philippe Ritter (GRL):

Voici un rapport plaisant, nouvelle formule, nouveau look en rapport avec la nouvelle gestion de l'Etat par mandats de prestations. Contenu plus léger, rapports synthétiques par service et, en plus, illustrés. Cette formule permet une diffusion plus large grâce à sa lisibilité et sa légèreté.

Cependant, pour nous, parlementaires, il manque de nombreuses informations utiles et nécessaires pour l'accomplissement rationnel de notre activité, par exemple l'état d'avancement des motions et postulats, le fonds de péréquation extraordinaire (montants attribués à qui), le nombre de candidats avocats et notaires, le taux d'examens réussis, le nombre de recours formulés contre les décisions de l'Etat, le nombre attaqué devant le Tribunal cantonal avec le pourcentage de réussite). Toutes ces informations se trouvaient dans les documents précédents, dont certaines à la demande du Parlement. Nous considérons que c'est une perte d'informations importante même s'il est vrai que nous pouvons tout trouver au sein de l'Administration, mais avec quelle énergie et quels coûts induits.

Nous ne pouvons pas nous passer des informations que nous avions auparavant. Le groupe radical-libéral demande au Conseil d'Etat que ce type d'informations nécessaires aux parlementaires incluses dans l'ancien rapport de gestion du Conseil d'Etat soit publié dans un document accessible aux députés sous une forme ou une autre (Internet, rapports spécifiques ou à voir). Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Je ne veux pas allonger les débats. Vous avez reçu les réponses du Conseil d'Etat par écrit. Je reprends les éléments avancés par le président de la commission de gestion et le député (suppl.) Philippe Ritter pour leur confirmer qu'il y a des éléments qui seront publiés sur le site Internet. On va notamment aussi indiquer aux services de le faire également à travers le site Internet. En ce qui concerne les éléments que vous avez demandés sur le traitement des motions et des postulats, comme indiqué dans le rapport du Conseil d'Etat, nous allons présenter un document séparé. On voulait clairement avoir un document plus léger, plus lisible, mais suite à la nouvelle loi dont on va peut-être voter aujourd'hui l'entrée en matière, un changement va être opéré pour passer dans le domaine de la transparence à travers la nouvelle loi sur l'information, la protection des données et l'archivage.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Ce rapport n'est pas mis au vote, mais uniquement en discussion.

Ce point 2 est ainsi traité.

Entrée en matière

3. DECISIONS

concernant l'adoption de diverses conventions-programmes et d'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales entre la Confédération helvétique et le canton du Valais

Eintretensdebatte

BESCHLÜSSE

zur Genehmigung verschiedener Programmvereinbarungen und der Leistungsvereinbarung für den Nationalstrassenunterhalt zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Jusqu'à aujourd'hui, la Confédération finançait les projets des cantons en allouant des subventions, d'un pourcentage plus ou moins élevé, en fonction des projets proposés par les cantons. Demain, les relations financières entre la Confédération et le canton seront réglées par des conventions-programmes prédéfinies par un programme pluriannuel.

Le canton a conclu ou est encore en négociations pour signer 18 conventions-programmes. Ces négociations sont du ressort de l'Exécutif cantonal. Si le Grand Conseil peut donner son avis sur 4 conventions, c'est que le montant des dépenses brutes de ces 4 conventions dépasse les 10 millions de francs.

Ce nouvel instrument central, pour l'exécution des tâches relevant de la responsabilité commune de la Confédération et des cantons, est plus contraignant pour les cantons, car l'enveloppe allouée doit permettre à l'Etat d'effectuer les travaux nécessaires tout en visant à une utilisation rationnelle et efficiente de l'argent public. On passe d'un système où l'on subventionnait les coûts à un système basé sur la réalisation d'activités devant produire des résultats prédéfinis.

Les conséquences financières des conventions-programmes sont importantes, car la part cantonale correspondant à la part fédérale anticipe les budgets à venir du canton sur plusieurs années. Les conventions-programmes dureront jusqu'en 2011 et constituent une première expérience qui devra certainement être affinée par l'usage.

La convention-programme concernant la mise en œuvre de la politique régionale est extrêmement importante pour notre canton, car elle définit les priorités thématiques de la promotion économique, touristique et agricole. Elle traite des réformes institutionnelles, du secteur de la santé et de la formation et devrait permettre la prospection des ressources énergétiques et naturelles. Les incidences financières sont pour les subventions de 12,3 millions pour le canton et autant pour la Confédération.

Quant aux prêts, couverts par le fonds de développement régional cantonal, ils seront de 38 millions pour le canton et autant pour la Confédération.

La convention-programme concernant les ouvrages de protection en forêt permettra au canton d'investir environ 14 millions annuellement et il récupérera les contributions fédérales sous forme de recettes. Pour la durée de la convention, les coûts totaux s'élèvent à 52'750'000 francs. Le montant de la contribution fédérale correspondante est de 20'388'200 francs.

La convention-programme concernant les ouvrages de protection des cours d'eau analyse les bases de dangers communales et cantonales, les projets d'ouvrages de protection dont le montant prévisible est inférieur au million de francs, certains entretiens particuliers et les intempéries d'ampleur modérée à moyenne et des travaux à caractère urgent et non prévisibles compris dans une réserve annuelle. Les incidences financières pour les cinq ans sont de 10'280'000 francs pour le canton, de 8'185'000 francs pour la Confédération et de 4'325'000 francs pour les communes. C'est sans doute par rapport à cette convention que les risques de mauvaises surprises risquent de venir, car elle sera très fortement influencée par les intempéries.

La quatrième convention-programme concerne les forêts protectrices et vise à renforcer l'efficacité des forêts de protection. De 2008 à 2011, le canton investira un peu plus de 45 millions, la Confédération plus de 36 millions et les communes plus de 9 millions.

Pour l'entretien des routes nationales, le canton a signé un contrat de prestations. La Confédération est devenue propriétaire des routes nationales, mais elle délègue aux cantons leur entretien. Le montant du contrat d'entretien se monte à 9,581 millions par an. Ce montant

peut être adapté en fonction d'éventuelles prestations complémentaires commandées par la Confédération et augmenté en fonction de l'extension du réseau des routes nationales. Ce volet n'aura aucune influence financière sur les comptes, sauf d'éventuels bénéfices d'exploitation puisque le canton sera maître d'œuvre pour les travaux.

Tous ces millions à investir pour garantir la sécurité et pour la mise en œuvre d'une politique régionale efficiente peuvent paraître des dépenses inconsidérées; pourtant, elles sont indispensables à une politique cohérente de développement et de sécurité. Aussi, le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière. Il espère que, durant ces cinq prochaines années, de mauvaises surprises climatiques ou financières ne viendront pas empêcher la réalisation de tous les projets importants qui attendent notre canton dans un avenir proche. Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Diese Beschlussentwürfe sind eine direkte Folge der NFA. Gemäss Dekret vom 13. September 2007 müssen Programm- und Leistungsvereinbarungen dem Grossen Rat unterbreitet werden, wenn die Bruttoausgaben zulasten des Kantons zehn Millionen Franken übersteigen. Es verbleibt dem Grossen Rat also einzig die Kompetenz, sich über die finanziellen Auswirkungen auszusprechen, ohne dass er sich zum Inhalt der einzelnen Programmvereinbarungen äussern könnte. Immerhin, denn in vielen Kantonen werden die Programm- und Leistungsvereinbarungen als Verwaltungsakte gesehen, deren Abschluss im Zuständigkeitsbereich der Kantonsregierung liegt. Aber das ist gut so. Denn diese Programm- und Leistungsvereinbarungen greifen der Budgetkompetenz der kantonalen Legislative zeitlich vor.

Die Ausgaben sind in der integrierten Mehrjahrsplanung enthalten. Mit der Genehmigung des Budgets 2008 hat der Grosse Rat die Grundlage für die Vorbereitungsarbeiten im Hinblick auf die Inangriffnahme der Projekte geschaffen. Stimmt der Grosse Rat diesen Beschlussentwürfen nicht zu, kann der Kanton Wallis nur verlieren, denn eine Neuverhandlung wäre zwar möglich, würde jedoch sicher zu anderen Konditionen erfolgen. Entscheidend wird jedoch sein, dass der Grosse Rat seine Gesetzgebungskompetenz behält, denn es ginge nicht an, dass durch die Unterzeichnung von Programmvereinbarungen die Gesetzgebungskompetenz des Grossen Rates beschnitten würde. Zu denken ist etwa an das Tourismusgesetz oder an das Gesetz über die neue Regionalpolitik.

Mit der Unterzeichnung einer Programmvereinbarung verpflichtet sich der Kanton Wallis während der Geltungsdauer eine gewisse Anzahl Ziele umzusetzen und für seine diesbezüglichen Finanzierungsmittel aufzukommen. Diese Ziele sind zum Teil auch ambitionös. Beispielsweise in der Programmvereinbarung "Schutzbauten Wald" geht es einerseits um das Grundangebot Schutzbauten, andererseits aber um die Erstellung der Gefahrengrundlagen, d.h. der Gefahren- und Risikokarten. Diese Grundlagen sollen bis Ende 2011 erstellt sein. Ein Ziel also, das von allen Beteiligten grosse Anstrengungen erfordert.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten und unterstützt diese Beschlüsse. Danke.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

Le Grand Conseil doit se prononcer aujourd'hui sur l'adoption de diverses conventions-programmes 2008-2011 ainsi que sur l'accord sur les prestations relatif à

l'entretien des routes nationales entre la Confédération et le canton du Valais, et cela suite à un mandat qui a été confié à la commission spéciale RPT en charge de l'examen des projets.

Ces projets de décision découlent directement de la mise en œuvre de la RPT qui institue de nouvelles modalités de subventionnement des domaines placés sous la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons ainsi que de nouvelles modalités d'indemnisation des tâches fédérales dont la réalisation est déléguée aux cantons. La convention-programme concrétise une philosophie nouvelle en matière d'octroi de subventions. Les décisions individuelles sont remplacées par un programme pluriannuel cohérent destiné à produire à moyen terme des effets convenus.

L'accord sur les prestations est utilisé dans les domaines de tâches de la responsabilité exclusive de la Confédération. Dans le cadre de la mise en œuvre des prestations qui lui incombent, la Confédération sous-traite une partie de son activité et formalise la relation au moyen d'accords sur les prestations. Parmi les 18 conventions ou contrats conclus ou en cours de négociation avec la Confédération, nous rappelons que 4 conventions-programmes nécessitent l'approbation du Grand Conseil, soit:

- la convention-programme entre la Confédération suisse, représentée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), et le canton du Valais concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2008-2011;
- la convention-programme entre la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement, et le canton du Valais concernant les ouvrages de protection en forêt, celle concernant les ouvrages de protection cours d'eau, ainsi que celle concernant les forêts protectrices.

Pour ce qui est des bases légales cantonales, le Conseil d'Etat est compétent pour conclure les conventions-programmes. Au-delà d'un montant de 10 millions (montant des dépenses brutes à charge du canton sur la période prise en considération), la convention-programme doit être soumise au Grand Conseil pour approbation. Cette dernière est globale. Elle porte sur le volume financier de la convention-programme et l'effet induit par celle-ci sur les budgets de l'Etat, et non pas sur son contenu.

En ce qui concerne le projet de décision concernant l'approbation d'un accord sur les prestations relatif à l'entretien des routes nationales conclu entre la Confédération et le canton du Valais, l'accord découle directement de la reprise des routes nationales par la Confédération. Les contributions versées par la Confédération doivent permettre de couvrir les coûts. En fait, le contrat sera progressivement adapté en fonction de l'évolution des tronçons à entretenir.

Nous relevons l'excellent travail des membres de la commission qui ont approuvé à l'unanimité les deux décisions soumises à son examen qui, une fois adoptées par toutes les instances concernées, entreront en vigueur immédiatement avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Die Umsetzung der Programm- und Leistungsvereinbarungen führen, zumindest in den nächsten Jahren, zu einer Einschränkung unserer Budgethoheit.

Die Programmvereinbarungen zwischen Kanton und Bund werden für vier Jahre pauschal subventioniert. Das heisst, dieses Mal für das laufende und die nächsten drei Jahre. Sie wurden in den Bereichen Regionalpolitik, Schutzbauten für Wald und Wasser sowie für den Schutzwald abgeschlossen. Für die Umsetzung der Vereinbarungen ist der Kanton zuständig. Gelder für subventionierte Werke, welche in der vorgesehenen Zeit nicht ausgeführt werden, müssen dem Bund zurückerstattet werden. Damit binden wir bereits heute grössere Mittel für die nächsten Jahre. Der Spielraum, die Prioritäten zu ändern ist klein um nicht zu sagen = null. Dies führt zu Einschränkungen und Verlust der Budgethoheit.

Die CVPO ist enttäuscht, keine Möglichkeit der Mitwirkung an den Programmvereinbarungen gehabt zu haben. Wir haben heute nur die Möglichkeit Ja oder Nein zu sagen.

Angesichts der Einführung des NFA akzeptiert aber die CVPO die vorgelegten Programm- und Leistungsvereinbarungen. Wir werden mit Aufmerksamkeit die Entwicklung dieser Art von Subventionierung verfolgen und werden – falls nötig – intervenieren. Wir sind uns bewusst, dass Erfahrungen mit der neuen Praxis gemacht werden müssen und dass der Wechsel zum neuen Finanzausgleich zu Überschneidungen und zu Termschwierigkeiten führte. Im Augenblick befinden wir uns eben auf einer Baustelle mit vielen Baustellen. In der Zukunft muss das System angepasst und verbessert werden.

Die CVPO fordert den Staatsrat auf, die kommenden Programm- und Leistungsvereinbarungen vor deren Unterzeichnung mit den thematischen Kommissionen zu diskutieren und den Inhalt gemeinsam zu erarbeiten. So kann der Grosse Rat das Budget und die integrierte Vierjahresplanung bearbeiten und die Budgethoheit zurückgewinnen.

Die CVPO ist für Eintreten. Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Marc Schröter (GRL):

La RPT nous amène aujourd'hui un nouvel exercice, à savoir l'adoption entre le canton et la Confédération de conventions-programmes diverses ainsi qu'un accord de prestations pour l'entretien des routes nationales.

Quatre de ces conventions-programmes sont soumises à l'approbation du Grand Conseil, celles-ci dépassant la limite de dépenses brutes de 10 millions mentionnée dans le cadre du décret RPT du 13 septembre 2007, les autres étant de la compétence du Conseil d'Etat.

L'incidence financière plus que le contenu, qui ne peut plus être changé d'ailleurs, nous intéresse aujourd'hui. En effet, le Grand Conseil ne pouvant, le cas échéant, que renégocier à la baisse, la compétence de celui-ci nous apparaît pour le moins limitée. De plus, la dimension pluriannuelle de cette décision concerne les budgets futurs verrouillant ainsi certaines positions.

Les prochaines conventions 2012-2015 devront être, de ce fait, signées à temps par les partenaires pour que leurs incidences financières soient prises en compte précisément dans la planification intégrée pluriannuelle.

Dans le rapport de la commission, il est mentionné que les conventions avec l'Office fédéral de l'environnement devaient être signées au 15 mai 2008 pour autant qu'aucun recours ne soit déposé. Nous demandons donc si recours il y a eu ou si ces conventions sont actuellement signées comme prévu.

Quant à l'accord sur les prestations concernant les routes nationales, la Confédération étant devenue propriétaire de celles-ci, l'OFROU confie ainsi au canton du Valais l'entretien courant et le gros entretien, les rémunérations versées par ce dernier devant bien sûr couvrir les frais engendrés par ces travaux, les prestations imprévisibles étant indemnisées séparément.

L'expérience acquise au cours des dernières années par la section logistique de l'entretien doit permettre d'évaluer exactement l'ensemble des coûts engendrés et ainsi de couvrir intégralement ces derniers par la rémunération de l'OFROU, ce contrat de prestations ne devant ainsi avoir aucune incidence financière pour le canton.

En conclusion, le groupe radical-libéral, en accord avec la commission, accepte l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wir müssen ehrlich sein – bei den Programm- und Leistungsvereinbarungen weiss niemand so genau wohin die Reise geht. Die Vereinbarung zum Nationalstrassenunterhalt ist noch nachvollziehbar. Umgekehrt sieht es bei anderen Vereinbarungen aus.

Schaut man die Details dieser Vereinbarungen an, ist auffallend viel die Rede von Handlungsfeldern, Studien, Konzepten oder Plattformen. Bei einigen Vereinbarungen bekommt man irgendwie den Eindruck, diese seien von einem Wirtschaftsbuch der Hochschule St. Gallen abgeschrieben worden. Und – das zeigt die Erfahrung – Handlungsfelder, Studien, Konzepte und Plattformen führen zu Tonnen von Papier und auf dem Terrain wird relativ wenig umgesetzt. Aber – wie eingangs erwähnt – niemand weiss so genau wohin die Reise geht.

Wir haben die verschiedenen Massnahmen und die Fahrpläne auf dem Tisch und in einigen Jahren werden wir die Bilanz ziehen und prüfen wie die Resultate aussehen.

Die SPO-Fraktion ist für Eintreten.

M. le député (suppl.) Christian Favre (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'est penché avec attention sur ce dossier. Il se réjouit de la mise en œuvre de ces diverses conventions-programmes et cet accord de prestations qui sont à la fois une expérience et un défi pour tous. Tous les montants prévus sont adaptés aux besoins et nous les considérons comme des crédits cadres dont dépendront les prochains budgets.

Pour le reste, tout ayant déjà été dit, le groupe DC du Centre se prononce pour l'entrée en matière. Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Je cède la parole à M. le chef du département.

(...)

Un député vient d'appuyer avant..., il y a eu un problème technique..., alors je passe la parole au président du groupe DC du Bas-Valais.

M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission:

Non, Monsieur le président du Grand Conseil, il s'agit du président de la commission qui s'exprime avant le représentant du Conseil d'Etat comme il est de coutume. Excusez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat, de vous avoir coupé dans votre élan!

Effectivement, j'aimerais simplement, au nom de la commission, remercier l'ensemble des groupes d'avoir unanimement accepté l'entrée en matière et d'avoir ainsi compris le sens et la portée des deux décisions d'approbation qui nous ont été soumises.

La première décision concerne l'approbation de quatre conventions-programmes, c'est-à-dire ces contrats de droit public entre la Confédération et le canton dans des domaines placés sous leur responsabilité conjointe. Notons que nous devons en approuver quatre seulement, mais vous l'avez noté aussi, ce n'est que la pointe de l'iceberg puisque seules les conventions-programmes induisant des dépenses brutes à charge du canton dépassant 10 millions de francs sont soumises à l'approbation du Grand Conseil.

La deuxième décision concerne l'approbation d'un accord sur les prestations dans un domaine d'activité de la responsabilité exclusive de la Confédération. Il s'agit pour elle de sous-traiter ici une partie de son activité en matière d'entretien des routes nationales. Là encore, notre compétence, celle du Parlement, dépend des dépenses brutes à charge du canton, en l'occurrence 9,5 millions de francs par année durant sept ans.

En annonçant votre soutien à ces deux décisions, vous emboîtez le pas à la commission et je vous en remercie.

Dans notre rapport, vous aurez lu, en fin de page 6, que nous annonçons une proposition de la commission visant à intégrer les dates d'approbation des conventions-programmes dans le texte de la décision à approuver. Or, toutes ces dates ne sont pas connues à ce jour, notamment celle de la signature de l'Office fédéral de l'environnement. Afin de respecter une systématique nécessaire, nous renonçons à introduire certaines dates et pas d'autres dans le texte, mais nous sollicitons déjà la commission de rédaction pour qu'elle introduise ces dates au dernier moment. Cela me permet de répondre ici à l'intervention du député (suppl.) Marc Schröter pour le groupe GRL tout à l'heure pour lui dire effectivement que les conventions-programmes, dont les dates ne sont pas encore connues, sont celles de la responsabilité de l'Office fédéral de l'environnement qui a écrit au Conseil d'Etat, à la fin du mois de mai, pour lui signifier que la possibilité de recourir contre les projets de convention n'avait pas été utilisée et que donc ces conventions pouvaient être signées. Ce que le Conseil d'Etat – mais M. le conseiller d'Etat nous le confirmera tout à l'heure – a formellement accepté dans sa séance du 4 juin. Donc, au niveau cantonal, elles ont maintenant été signées; il ne manque plus que formellement la signature de l'Office fédéral de l'environnement. Raison pour laquelle toutes ces dates seront intégrées lorsque nous aurons ces dates de signatures.

Pour le reste, je vous remercie d'entrer en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Excusez-moi encore de ne pas vous avoir donné la parole avant M. le chef du département, à qui je la cède très volontiers maintenant.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Nous voici donc à deux doigts, j'espère, d'accepter ce nouvel outil financier de la péréquation financière qui porte sur ces différentes conventions-programmes, mais aussi sur cet accord de prestations.

D'abord, pour des raisons formelles, je veux signifier la différence qu'il y a entre les deux. On parle de convention-programme lorsqu'il s'agit de tâches sous la responsabilité à la fois de la Confédération et du canton; il s'agit d'accord sur les prestations lorsque la tâche est de la compétence de la Confédération qu'elle délègue, qu'elle sous-traite si vous préférez, aux cantons notamment puisque certains cantons se sont mis ensemble, ont créé des sociétés et ces tâches sont déléguées à d'autres sociétés.

Cela pour vous dire que, contrairement à ce que vous pourriez peut-être penser de prime abord, il n'y a pas ici une perte de souveraineté du Parlement. Pour quelles raisons? D'abord, sur les différents objets qui constituent ces conventions-programmes, le Parlement ne s'est jamais prononcé, si ce n'est par le biais du budget, et vous pourrez toujours vous prononcer par le biais du budget. Ici, tout simplement, vous gagnez encore en information. Pourquoi? Parce que vous pouvez avoir la perspective sur quatre ans des objectifs que se sont fixés à la fois la Confédération et le canton, et des moyens que la Confédération a décidé d'allouer pour réaliser ces objectifs. Donc, vous disposez d'une information supplémentaire que vous n'aviez pas avant, mais que nous n'avions nous non plus pas avant de connaître ce système. Alors, je crois qu'il faut aborder cette problématique avec réalisme peut-être, mais aussi essayer d'en tirer tous les avantages, notamment en ce qui concerne une vue sur les perspectives futures. Il y a – il faut le dire – pour le Gouvernement, mais aussi pour le Parlement le mauvais côté de la médaille, je dirai, c'est le fait que lorsque l'on signe une convention-programme, eh bien!, on la signe pour quatre ans, donc on grève nos "libertés de manœuvre" – entre guillemets – pour les quatre prochaines années puisque ce sont des montants qu'il faudra inscrire dans les budgets puisqu'ils font partie de la convention-programme. En contrepartie, nous savons exactement quel est l'effort dans les quatre ans qui viennent de la Confédération et nous pouvons ainsi, nous aussi, décider de certaines priorités. Vous voyez que l'instrument, finalement, est relativement bien construit.

C'est vrai qu'il est complexe, Monsieur le député German Eyer. Peut-être que c'est St-Gall qui a fait la "Schablone", le premier exercice, mais il faut s'imaginer que la Confédération doit passer les conventions-programmes avec de nombreux départements et tous les cantons suisses. Il a donc fallu trouver un langage commun, une formulation commune, une manière commune d'aborder les choses. C'est ce qui rend peut-être un peu plus compliqué l'élaboration de ces conventions-programmes. Toutefois, je pense qu'avec le temps, finalement, c'est comme pour nos contrats de prestations, nous aurons ce langage qui nous aura pénétrés, nous serons bien apprivoisés avec ces termes et nous pourrons sans problème, entre Gouvernement et Parlement, discuter de ces conventions-programmes. Donc, pas perte de souveraineté, mais, au contraire, une vue sur le futur.

Bien sûr, que se passerait-il si le Parlement refuse l'enveloppe budgétaire parce que, finalement, c'est de cela dont il s'agit, de l'engagement financier? A ce moment-là, le canton devrait retourner à Berne pour renégocier une nouvelle convention, mais à la baisse et, à la baisse, ça veut dire avec moins de financement de la Berne fédérale. C'est là que nous hésiterions grandement; avant de procéder à une telle démarche, nous aurions une réflexion beaucoup plus approfondie.

Je vous encourage donc bien sûr non seulement à entrer en matière, mais ensuite à pouvoir accepter ces différentes conventions-programmes et l'accord sur les prestations, en précisant, Monsieur le député, qu'effectivement, il n'y a pas eu de recours contre la procédure qui a été engagée, notamment après la publication dans le bulletin fédéral et que, par conséquent, le Gouvernement a signé ces conventions sous réserve bien sûr de l'approbation du Grand Conseil.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je constate que **cette entrée en matière n'est pas contestée; on peut ainsi la considérer comme acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du vendredi 13 juin 2008.*)

Ce point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

Entrée en matière

4. DECISION

relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Gérald Varone*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Vor zehn Jahren wurde die Strafanstalt "Les Iles" bei ihrer Inbetriebnahme mit Sicherheitsinstallationen, welche damals das beste Preis-/Leistungsverhältnis hatten,

ausgerüstet. Nun sind diese völlig veraltet und Ersatzteile sind nicht mehr lieferbar. Eine zeitliche Staffelung der Erneuerung ist nicht möglich, da mit Kompatibilitätsproblemen zu rechnen ist.

Die Erneuerung des Sicherheitssystems umfasst verschiedene Überwachungssysteme wie Zentralleitsystem, Gegensprech-/Notrufanlage, Videoüberwachung, Personensuche, Brandmeldeanlage, Ausbruchmeldeanlage, etc. Diese Interaktivität bringt zukünftig eine Steigerung der Benutzerfreundlichkeit und eine klare Effizienz im Gebrauch. Aufgrund dieser Vereinheitlichung wird es möglich sein die drei Strafanstalten (Sitten, Martigny und Brig) im Rahmen eines Globalkonzepts von der Zentrale Sitten aus fern zu verwalten. Dies bringt Einsparungen im Bereich des Unterhalts.

Der Kostenvoranschlag beläuft sich auf zirka 2,7 Millionen Franken. Der Bundesbeitrag beträgt 14 Prozent. Die Restkosten werden vom Kanton getragen.

Es stellt sich die Frage, wie viel, im Rahmen des öffentlichen Beschaffungswesens, die Zahlen im Kostenvoranschlag noch gesenkt werden können.

Erlauben sie mir noch einige Bemerkungen im Zusammenhang mit dem Personalbestand der Strafanstalten:

Beim heutigen sehr tiefen Personalbestand (nur 1 Wärter für zirka 6 Insassen, ohne die Berücksichtigung von Abwesenheit durch Ferien oder Krankheit) in den Walliser Strafanstalten, sind gerade solche optimal funktionierende Technologien äusserst notwendig.

Wir fordern deshalb den Staatsrat auf den Personalbestand bei sämtlichen Strafanstalten zu überprüfen. Es müssen, nach Beobachtung des Rückgangs des Belegungsgrades und im Zusammenhang mit dem Betriebskonzept des Neubaus für die Strafanstalt Crêtelongue, schrittweise neue oder eventuell sogar zusätzliche Stellen geschaffen werden. Im Sinne der öffentlichen Sicherheit der Bevölkerung kann es nicht sein, dass die Häftlinge, gemäss heutigem Stand, sich zum Teil selber kontrollieren müssen.

Im Rahmen der Kosteneffizienz im Unterhalt und vor allem im Sinne der Sicherheit für die Mitarbeiter und die Insassen ist die CSPO klar für Eintreten mit der Forderung, dass das Projekt unverzüglich umgesetzt wird.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Sébastien Roh (PDCC):

Le groupe PDCC s'est penché avec attention sur le projet de décision relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la prison des Iles.

Nous relevons que le choix des installations fait en 1998 répondait aux exigences d'exploitation et aux normes de sécurité au moment de la construction. Cet investissement technologique offrait même le meilleur rapport qualité/prix.

Dix ans d'évolution technologique et sécuritaire plus tard, un nouveau montant doit être affecté au remplacement de cet équipement. Nous nous posons donc la question de la durée de vie de ce nouveau dispositif.

Le devis mentionne un investissement de 2'673'860 francs, dont 2'331'280 francs à la charge du canton. Le département ayant donné la garantie à la commission que ce montant ne serait pas dépassé malgré un devis datant de 2006, notre groupe proposera un amendement allant dans ce sens.

Notre groupe soutient bien évidemment ce projet de rationalisation permettant une interactivité entre les trois sites ainsi qu'une augmentation de la sécurité des détenus et, dans le même temps, celle des gardiens et ce en maintenant des coûts d'exploitation minimums.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Der Verpflichtungskredit für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur ist in der SPO-Fraktion unbestritten, geht es doch um die Sicherheitsanliegen des Personals, der Häftlinge und der Öffentlichkeit.

Zwei Themen im Zusammenhang mit den Walliser Gefängnissen möchte ich trotzdem ansprechen.

Erstens die medizinische Betreuung der Insassen.

Hier haben die beiden involvierten Departemente gehandelt. Wir hoffen, dass die Leistungsvereinbarung mit dem GNW, die auch von uns gewünschten positiven Effekte bringt, nämlich einerseits eine Entlastung für das Personal und andererseits eine Garantie für die medizinische Versorgung der Gefangenen.

Zweitens ist der Personalbestand für die Betreuung und Bewachung mit dem im Kommissionsbericht erwähnten Verhältnis von einem Wärter für sechs Insassen nicht befriedigend. Wir bitten die zuständige thematische Kommission darum, zusammen mit der Direktion der Strafanstalten nach angemessenen Lösungen zu suchen. Vielleicht bietet hier auch das Gesetz über die Kantonspolizei gewisse Vorbildfunktion.

Die SPO ist für Eintreten und ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Pour répondre au vœu de notre président, permettez une brève intervention.

Le groupe UDC/SVP a étudié avec attention le projet de décision pour l'octroi du crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la prison des Iles et ne peut qu'approuver cette demande. En effet, la sécurité du personnel pénitentiaire est une nécessité absolue. Ce personnel assume une tâche difficile et souvent dangereuse, et il doit bénéficier d'un système de sécurité irréprochable.

La standardisation des systèmes d'exploitation semble nous assurer une sécurité renforcée et, à moyen terme, une limitation des coûts.

Le groupe UDC/SVP approuve l'octroi de ce crédit d'engagement et renouvelle ses remerciements au personnel des prisons pour leur travail et leur engagement.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):

Le groupe PDCB accepte d'entrer en matière sur ce projet de décision, conscient du degré de vétusté des équipements d'appel des cellules, de surveillance vidéo, de recherche des personnes et également des appareils de détection incendie et gaz ainsi que du système anti-évasion.

Suite aux travaux déjà réalisés dans l'établissement de Martigny, il devenait important de standardiser les équipements sur les trois sites que sont Brigue, Martigny et Sion, ce d'autant plus que Sion pourra appuyer techniquement, par gestion à distance, les deux autres sites. Ces infrastructures n'ont qu'une dizaine d'années, mais la technologie, dans le domaine de l'informatique, avance très vite et il nous paraît aussi évident qu'un bricolage entre différents systèmes n'apporterait pas de solution viable.

Le nouvel équipement viendra en support aux gardiens et permettra de maintenir l'effectif à un niveau très bas en regard de ce qui se pratique dans d'autres cantons. C'est pourquoi nous soutenons ce projet.

Merci de votre écoute.

Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (CVPO):

Die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles" ist in der Kommission einstimmig angenommen worden.

1998 waren die Sicherheitseinrichtungen zweckmässig. Der technische Fortschritt ist nicht nur bei der Telekommunikation, sondern auch bei den Sicherheitseinrichtungen sehr schnell. Die Vereinheitlichung der Betriebssysteme aller drei Standorte ist sehr wichtig.

Die CVPO ist einstimmig für die Erneuerung der Sicherheitseinrichtungen und wird die versprochenen Kosteneinsparungen im Unterhalt verfolgen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Bernard Briguët (PS/AdG):

On ne badine pas avec la sécurité, cela en coûte trop cher.

Dix ans dans la technologie, c'est long, certainement aussi long que dix ans en prison.

Dans l'économie privée, lorsque les équipements deviennent obsolètes et ne permettent plus d'être compétitif, on décide et on investit pour se mettre au goût du jour.

Une prison doit être un lieu sûr, aussi bien pour les détenus que pour le personnel de surveillance. Il y a peu de temps, nous avons d'ailleurs décidé d'octroyer à la police cantonale un crédit de quelque 35 millions également pour s'équiper en infrastructures modernes.

Aujourd'hui, le Parlement est appelé à se prononcer sur un montant de quelque 2,3 millions pour le renouvellement de l'équipement sécuritaire à la prison des Iles afin de garantir la sécurité, de moderniser les équipements, de faciliter l'exploitation et de standardiser les trois sites de Martigny, Brigue et Sion.

L'efficacité de la prison des Iles, de par sa faible dotation en personnel, passe par des équipements en conformité avec les exigences du moment. La gestion à distance en fonction des problèmes avec un appui technique depuis la centrale de Sion représente également un atout non négligeable.

Le groupe PS/AdG accepte donc l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

Le groupe GRL a été quelque peu étonné de la courte durée de vie de l'ensemble des installations de sécurité de la prison et il a été très étonné de découvrir dans le message du Conseil d'Etat qu'une partie des installations existantes était déjà hors garantie d'entretien et obsolète en 2003, soit cinq ans à peine après le début de l'exploitation du pénitencier des Iles. Cela est d'autant plus étonnant qu'il s'agit en plus d'une partie du système qui n'a rien d'informatique. Un système d'appel cellule devrait tout de même avoir une espérance de vie un peu plus longue que cela.

Nous comprenons bien que concernant des installations fortement liées à l'informatique et à la technologie, la durée de vie des équipements de surveillance ne saurait être infinie et qu'un renouvellement s'avère nécessaire. Nous sommes tous confrontés à la vitesse d'obsolescence du matériel informatique et à la vitesse à laquelle changent les technologies. Les technologies changent et évoluent vite, mais le message nous parle ici d'un devis établi, il y a déjà deux ans, une éternité dans le domaine des technologies. Selon le message du Conseil d'Etat, des bureaux techniques ont été mandatés pour faire un devis général, mais pas pour procéder à une analyse de la solution de remplacement la plus adéquate et cela ressort assez clairement du message du Conseil d'Etat où de nombreuses questions restent en suspens.

Pour un investissement de plus de 2,5 millions de francs et pour prendre une décision, nous souhaitons tout de même avoir des réponses à un certain nombre de questions

Les solutions choisies et pour lesquelles un devis a été établi, il y a deux ans, sont-elles toujours adaptées et performantes ou devons-nous nous attendre à ce qu'elles soient déjà obsolètes et dépassées dans trois à cinq ans?

En deux ans, les prix du matériel de technologie évoluent fortement. N'y a-t-il pas de modification dans le coût prévu après deux ans? Pourquoi des appels d'offres n'ont-ils pas été faits afin de connaître plus précisément le coût au moment de présenter le message au Grand Conseil?

Quel sera le coût de la maintenance de ces installations et les entreprises adjudicatrices seront-elles appelées à donner des garanties sur la durée de vie de leur matériel et sur la pérennité de l'entretien de ces installations?

S'agissant de technologie et d'informatique, des solutions de location évolutive ou de contrats comprenant les mises à jour ont-elles été étudiées et envisagées et ne seraient-elles pas plus adéquates pour assurer la pérennité de l'investissement?

Le message qui nous est adressé est, à notre sens, lacunaire et ne répond à aucune de ces questions.

Le groupe GRL est conscient de l'importance de systèmes de surveillance et de sécurité performants pour nos établissements pénitentiaires. On ne badine pas avec la sécurité. Oui, mais c'est justement pour cette raison et au vu de la somme à investir que nous vous demandons de refuser l'entrée en matière, non pas dans le sens d'un refus de cet investissement nécessaire, ce dont nous sommes convaincus, mais dans le sens d'un renvoi au Conseil d'Etat pour qu'il revienne, en septembre ou en octobre, avec un message plus étoffé et complet s'agissant d'une décision à prendre importante autant en ce qui concerne le budget que pour la sécurité de nos prisons. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Ich danke den Fraktionen, die sich für Eintreten ausgesprochen haben und werde auch einige Antworten an die radikale Gruppe geben.

Die technische Entwicklung in der Elektronik, Informatik und Elektrotechnik schreitet in Riesenschritten voran. Der Generationenwechsel in der Technik ist bedeutend kürzer als bei der Menschheit. Was vor zehn Jahren noch als Fiktion angesehen wurde, ist heute alltägliche Realität. Persönlich kann dies jede und jeder selber feststellen, sei dies beim Handy, Fotografie, Video, Fahrzeugtechnik usw. Dieser Fortschritt macht auch vor den Sicherheitseinrichtungen und den Überwachungsanlagen nicht Halt.

Unterhalt und Ersatz sind praktisch nicht mehr möglich. Eine Gesamtanierung – sprich Ersatz – drängt sich zwingend auf. Die verschiedenen Sprecher haben sich besorgt über den tiefen Personalbestand geäußert. Über dieses Thema wurde in unserer Kommission auch schon mit dem Gefängnisdirektor gesprochen. Dieser Personalbestand ist jedoch nicht Teil dieses Beschlusses für den Ersatz der Sicherheitsanlagen und muss separat betrachtet werden.

Im weiteren spricht sich die radikale Fraktion dahingehend aus, dass die Botschaft nicht genügend sei. Ich kann Ihnen bestätigen, dass die neusten Systeme vorgesehen und eingebaut werden. Dass man bei einer Planung, die über zwei Jahre geht, eine Offerte einholen muss, die eben vor zwei Jahren gültig war, damit man überhaupt Zahlen hat. Bei der Ausführung ist ganz klar vorgesehen, die neuste Technik einzusetzen. Die Kosten dieser Offerten wurden uns bestätigt, sind realistisch.

Damit steht unsere Kommission diesem Geschäft positiv gegenüber und der Herr Staatsrat kann sicher noch einige ergänzende Worte zu diesem Projekt dazugeben.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Alors, bien sûr, dix ans après avoir renouvelé l'entier du système, ça peut paraître un peu précipité, surtout qu'il y a, c'est vrai, notamment des parties d'installation qui ne sont pas

obsolètes et qui peuvent encore très bien remplir leur fonction, Monsieur le député Pierre-Olivier Bourban, vous avez raison, mais lorsque l'on prône un système totalement intégré, parfois il faut même changer des parties qui fonctionnent pour avoir la possibilité d'avoir une conduite intégrée de l'ensemble du système de sécurité et c'est ce que nous cherchons ici à faire et non seulement à Sion puisque, vous l'avez entendu, c'est un système qui va aussi pouvoir être piloté depuis Sion sur Brigue et sur Martigny. Alors, bien sûr, dix ans sur la partie informatique, vous l'avez dit et vous le reconnaissez, c'est long. Il suffit que vous mettiez la main dans votre poche, que vous sortiez votre "natel" et que vous imaginiez votre "natel" d'il y a dix ans pour vous rendre compte un peu du bond de la technologie. Ici, dans ce domaine, le système sécuritaire de la prison des Iles n'échappe pas à cette obsolescence rapide.

Le budget a été fait, il y a deux ans. Je ne suis pas un spécialiste des techniques en informatique et en technologie de sécurité. Toujours est-il que les gens qui s'en préoccupent chez nous nous disent qu'avec ce devis-là, on peut arriver à avoir la dernière technologie sans dépasser le devis et en intégrant encore dans les contrats de maintenance non seulement la maintenance du "soft", donc le renouvellement du "soft", mais aussi la possibilité de pouvoir garantir une adaptation régulière des installations techniques elles-mêmes. Donc, apparemment, sans que j'en sois vraiment le spécialiste, on me donne des garanties suffisantes pour dire qu'avec ce montant-là, on pourra réaliser cette installation qui est absolument indispensable, on l'a dit, pour la sécurité des personnes autant pour le personnel que pour les détenus, mais aussi indispensable pour la qualité de la gestion. Il a été relevé dans cette salle aussi que les établissements pénitentiaires valaisans sont les moins gourmands en personnel pratiquement de l'ensemble de la Suisse, mais pour cela il faut consentir des investissements en technologie qui sont peut-être un peu plus conséquents, mais c'est un peu le prix de cette situation-là.

Je souhaite quand même que, sur la base de ces informations, vous puissiez entrer en matière et décider de ce crédit cadre pour améliorer l'ensemble du système sécuritaire des établissements pénitentiaires du canton. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me tourne vers le groupe GRL: est-ce que vous maintenez votre opposition à cette entrée en matière?

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, nous la maintenons.

Nous avons bien dit que tout ce que nous demandions, c'est qu'on nous adresse un message plus complet. Jusqu'à preuve du contraire, il n'a pas été répondu à toutes les questions sous cet aspect-là.

On demande donc simplement un renvoi de l'objet en septembre ou en octobre avec un message complet. Merci.

Le président:

Merci pour ces précisions, Monsieur le député.

L'entrée en matière étant combattue, nous allons procéder au vote.

Soyez attentifs, Mesdames et Messieurs les députés.

Par 87 voix contre 26 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette décision.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du vendredi 13 juin 2008.*)

Ce point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

Entrée en matière

5. LOI
sur l'information du public, la protection des données et l'archivage
(LIPDA) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

GESETZ
über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die
Archivierung (GIDA) (*erste Lesung*)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Florian Chappot, suppl.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Joël Gaillard (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage.

Conformément à la position défendue par ses représentants le 27 octobre 2006 lors du refus d'entrée en matière sur la "LIPAD" – attention avec les initiales d'un certain journaliste français aujourd'hui –, notre groupe est persuadé que réunir les aspects information et protection des données / archivage est la meilleure solution afin de renforcer la confiance du citoyen dans l'Etat et de légiférer de manière efficace en la matière.

Le principe de transparence inscrit dans la loi révèle un changement de rapport dans la relation citoyen-Etat, fidèle à l'évolution de notre société d'information. D'un Etat rechignant à communiquer, on passe à un Etat ouvert aux demandes de ses administrés. Les garde-fous sont néanmoins posés (intérêt privé ou public prépondérant, travail administratif manifestement disproportionné, autres dispositions légales en vigueur, etc.).

A cet égard, le fait de nommer une commission cantonale et un préposé pour gérer respectivement les aspects stratégiques et l'opérationnel sont une preuve supplémentaire du sérieux de ce projet.

Nous relevons également avec satisfaction que la vidéosurveillance est abordée dans cette loi.

Avant de conclure, nous souhaitons obtenir quelques précisions sur les points suivants:

- Article 2: ce texte de loi s'applique-t-il aussi aux paroisses?
- Article 24 alinéa 5: la notion de full-service mérite d'être développée, voire exemplifiée.
- Article 37 alinéa 4: la commission a supprimé le caractère public du rapport du préposé. Nous aimerions quelques explications à ce sujet.

Fort de ces quelques remarques, le groupe DC du Bas-Valais accepte d'entrer en matière.

Merci de votre écoute.

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Der neue Gesetzesentwurf verfolgt das Ziel 3 Reglemente, obwohl sie trotz einiger Berührungspunkte ziemlich verschieden sind und nicht unbedingt dieselbe Regelungsdichte erfordern, zu einem Gesetz zusammen zu fassen. Eine Eingliederung der Archivierung ist äusserst sinnvoll, da Daten in Archiven nicht nur gelagert werden, sondern auch eingesehen werden wollen.

Eine wichtige Grundlage des Gesetzes ist deshalb die zukünftige Abkehr vom Geheimhaltungsprinzip der Verwaltungstätigkeit zu Gunsten des Öffentlichkeitsprinzips. Mit diesem Gesetz soll das Vertrauen der Bevölkerung in die Behörden wieder hergestellt werden.

Man unterscheidet zwischen aktiver Information, d.h. wenn die kantonalen Behörden die Öffentlichkeit informieren und der passiven Information, wenn irgendeine Person Daten einsehen will. Hierbei wird zwischen amtlichen Dokumenten und Dokumenten, welche Personendaten beinhalten, unterschieden. Zweite dürfen nur in Ausnahmefällen eingesehen werden (Art. 12 und 15).

Die aktive Information erfolgt im Wesentlichen nach aktueller Praxis. Bei der passiven Information kann zukünftig jede Person die amtlichen Dokumente einsehen.

Die CSPO unterstützt die Präzisierung der thematischen Kommission beim Artikel 12, Zugangsberechtigung, die Streichung der Definition "die ein besonderes Interesse nachweist" sowie es bereits die Kantone BE, GE, JU, VD, SH und UR anwenden. Dies ganz im Sinne des Öffentlichkeitsprinzips (Art. 12).

Der Artikel 15 genügt, wie bereits erwähnt, für die Ausnahmefälle.

Datenschutz

Der Datenschutz muss im Zusammenhang mit dem Abkommen von Schengen und Dublin betrachtet werden.

Grundsätzlich wird bei der Thematik Datenschutz keine spezielle Innovation eingeführt. Die Ausnahme bildet der Artikel 28 über die Videoüberwachung. Es wird klar zwischen invasiver Überwachung mit Ton, welche verboten ist und abschreckender Überwachung (z.B. eine kommunale Mülldeponie) unterschieden. Die Dauer der Aufbewahrung der Aufnahmedaten ist nicht geregelt. Die Dauer sowie die Organe, die zur Sichtung des Bildmaterials berechtigt sind, muss in der Spezialgesetzgebung, welche öffentlich eingesehen werden kann, geregelt werden.

Aufsichtsbehörde

Die gegenwärtige Datenschutzkommission besteht aus fünf Mitgliedern, welche sich vier- bis fünfmal im Jahr treffen. Sie verfügt weder über genügend Zeit noch Mittel um ihrer Aufgabe vollends gerecht zu werden.

Die geplante gemischte Lösung setzt sich aus einer Kommission, welche strategische Aufgaben wahrnimmt und einem Datenschutzbeauftragten, welcher operative Aufgaben zu erfüllen hat, zusammen.

Dieser spielt einerseits die Rolle der Behörde beim Datenschutz und andererseits hat er die Aufgabe des Mediators, z.B. zwischen Bürger und Verwaltung, beim Zugang zu amtlichen Dokumenten. Diese Rolle ist aber nicht mit dem des Ombudsmannes zu verwechseln.

Der Beauftragte soll durch den Grossen Rat für vier Jahre mit möglicher Wiederwahl gewählt werden. Ein noch zu definierendes Teilzeitmandat scheint sinnvoll.

Hierbei wünscht sich die CSPO einen verwaltungsunabhängigen Beauftragten, anstelle einer Zuweisung zum Parlamentsdienst.

Der monatliche Betrag für die oben aufgeführten Aufgaben von 1'000 Franken scheint, wenn man bedenkt, dass das Teilzeitmandat 60 bis 80 Prozent umfassen soll und dass zukünftig neuere Anforderungen infolge von Schengen und Dublin hinzukommen, sehr unrealistisch.

Die CSPO fordert den Staatsrat auf, für die zweite Kommission einen konkreteren Betrag für den Monatslohn und einen möglichst genauen Stellenprozentsatz des Teilzeitmandats, nachweislich zu beziffern.

Dennoch gilt es zu beachten, dass nicht unnötige Kapazitäten geschaffen werden. Der Vorschlag eines 50 Prozent Mandats, erscheint daher von Seiten der CSPO zumindest in der ersten Phase als angebracht.

Lassen Sie mich noch einige Bemerkung machen:

Information heisst auch immer, dass man die Sprache benutzt, welche die Muttersprache des Adressaten ist. Leider kommt es in unserem Kanton immer wieder vor, dass selbst staatliche Stellen Briefe und Informationen in Richtung Oberwallis in französischer Sprache übermitteln.

Es stellt sich die Frage, ob diesbezüglich nicht eine Bestimmung im Gesetz aufgenommen werden müsste. Die CSPO fordert den Staatsrat und die zweite Kommission auf sich diesem Problemfeld anzunehmen.

Die CSPO ist für Eintreten mit der Bedingung, auf die vorausgegangenen Bemerkungen einzugehen und dass der Informationsfluss über die Anwendung dieses Gesetzes von Seiten des Kantons an ihre Beamten, die Gemeinden, Bürgergemeinden und die gesamte Bevölkerung übersichtlich und verständlich erfolgt.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Il n'est pas besoin de refaire l'histoire pour constater que le refus d'entrer en matière sur ce sujet par la commission institutions et famille en 2006 a fait fondre la loi sur l'information. Nous avons, par contre, hérité d'un trio pack dans lequel la partie dévolue à la protection des données a pris le dessus.

Le groupe DC du Centre se satisfait tout de même de la proposition qui est faite et relève que pour l'information au public, l'on veut donner aux médias une place spéciale au niveau des huis clos. Nous déposerons dans ce sens, aux articles 4, 6 et 7, des amendements adéquats.

Pour ce qui est de la protection des données, le groupe DC du Centre s'interroge sur la création d'un poste de préposé à 50% ou professionnel, rattaché on ne sait où et qui plus est avec quel budget. A toutes ces questions, nous attendons bien évidemment des informations. De plus, ce préposé serait "libre" – entre guillemets – au niveau de ses décisions, mais quand même sous la responsabilité de la commission de la protection des données. Au final, quel statut?

Pour conclure, notre groupe se pose la question de connaître où se situe la limite entre la sphère privée et la sphère publique au sujet de la vidéosurveillance. Le seul article de cette loi (art. 28) n'apporte pas de réponse claire. Nous attendons, dès lors, cette fameuse loi au sens formel, citée sous lettre a, ainsi que la loi qui institue le système de surveillance sous lettre c et la loi spéciale en fonction des besoins et objectifs qui fixe la durée de conservation sous chiffre 3. Dès lors, la deuxième lecture devrait nous apporter des informations sur cette surveillance indirecte, mais nécessaire que nous subissons tous les jours.

Suite à ces considérations, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Die SPO/Linke Allianz erachtet es als sinnvoll, alle drei verwandten Themengebiete in einem Gesetz zu verpacken. Der professionelle Datenschutz liegt unserer Partei besonders am Herzen und ein Informationsgesetz verlangt die SPO/Linke Allianz schon seit dem Jahr 2001.

Wir begrüßen es sehr, dass das Informationsgesetz ein generelles Zugangsrecht zu amtlichen Akten vorsieht, ohne dass ein legitimes Interesse nachgewiesen werden muss.

Jede Sammlung von Personendaten ist heikel und bedarf einer grossen Sorgfalt. Genau so sorgfältig muss der Zugang zu geschützten Daten ausgestaltet werden. Mit diesem Gesetz wird einem jahrelangen Anliegen der SPO/Linke Allianz Rechnung getragen.

Bei der Stellungnahme zum Tätigkeitsbericht der Datenschutzkommission durch Robert Sarbach, hat die SPO/Linke Allianz zu Recht auf Mängel hingewiesen. Zum einen

wurde in den letzten Jahren die Pflicht, das Register der Datenschutzkommission einmal jährlich zu veröffentlichen, nicht eingehalten. Zum andern fehlten regelmässige Kontrollen besonders schützenswerter Personendaten, welche durch verschiedene Institutionen angelegt werden.

Mit Genugtuung haben wir festgestellt, dass diesem Anliegen im neuen Gesetz Folge geleistet wird. Jede Behörde wird verpflichtet, ein eigenes Register ihrer Datensammlungen zu führen und zu veröffentlichen.

Unserer Meinung nach sollte der Datenschutzbeauftragte als Beamter und nicht auf Mandatsbasis angestellt werden. Will der Grosse Rat selber den Personalstopp umgehen?

Zum Abschnitt 3 – Überwachung von öffentlichen Orten mittels Bildaufnahme- und Bildaufzeichnungsgeräten, Artikel 28:

Wir glauben nicht an die Effizienz dieser Massnahme. Videoüberwachungen gaukeln der Bevölkerung Sicherheit vor, sicherer wird der öffentliche Raum darum nicht.

Mitarbeiter des Datenschutzbeauftragten des Kantons Luzern kommen zum Schluss, dass Überwachungskameras hohe Kosten verursachen, die in sie gesetzten Erwartungen nicht erfüllen und als kriminalpolitische Waffe klar Grenzen haben.

Auch echte präventive Effekte werden durch die Überwachungskameras nicht erzielt, wie Feldversuche in Grossbritannien aufzeigten.

Auch das in Visp vorbereitete Projekt zeigt klar auf, dass die Bevölkerung Videoüberwachung nicht goutiert. An der Urversammlung in Visp erlitt das Polizeireglement Schiffbruch, weil die Mehrheit der Bürger die Videoüberwachung klar ablehnte.

Wir werden in diesem Sinne einen Abänderungsantrag einreichen.

Die SPO/Linke Allianz ist für Eintreten.

M. le député André Vernay (GRL):

Le groupe radical-libéral est satisfait du contenu de ce projet de loi sur l'information publique, la protection des données et l'archivage.

Nous tenons à relever trois raisons à notre satisfaction.

La première raison, c'est que nous avons enfin une loi sur l'information, loi que notre groupe réclame depuis longtemps, probablement beaucoup trop longtemps. Mais, plutôt que de nous plaindre du temps perdu, il convient ici de se réjouir que cette loi puisse être discutée et entrer en vigueur et cela conformément à l'adage "mieux vaut tard que jamais".

La deuxième raison de satisfaction, il s'agit de l'article 28 sur la vidéosurveillance qui répond à une préoccupation du groupe radical-libéral développée à travers une motion du député Aldo Resenterra et acceptée par notre Parlement le 24 mai 2007. L'autorisation d'installation d'appareils de vidéosurveillance à des conditions clairement définies est un mal nécessaire dû à l'évolution de notre société et peut contribuer de façon efficace à renforcer le sentiment de sécurité au sein de notre population.

Dernière raison de notre satisfaction, le contenu de cette loi, certes complexe, comble un vide, vide qui pourrait léser certains citoyens sans des garde-fous clairs et précis. Cette loi protège le citoyen de certaines dérives possibles et, avec elle, c'est toute notre confiance dans nos institutions et leur crédibilité qui en ressort renforcée.

Notre groupe s'inquiète du flou qui entoure les tâches, fonctions et rattachement du préposé et, sans vouloir développer tout cela, nous pouvons nous rallier aux questions posées par le député Jean Rossier.

Pour terminer, une suggestion à l'attention de la commission de deuxième lecture: ne faudrait-il pas prévoir une évaluation de cette loi après quelques années d'application? Nous avons, en effet, ici affaire à des sujets très sensibles et il conviendrait de vérifier si le principe de transparence, qui laisse, dans son application, un large pouvoir d'appréciation aux autorités, respecte le droit privé et ne porte pas atteinte à certains droits fondamentaux. Seule une évaluation neutre et scientifique de cette loi et de son application peut le vérifier et proposer les éventuelles corrections nécessaires.

Le groupe radical-libéral accepte bien évidemment l'entrée en matière.

Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (CVPO):

Der Datenschutz ist ein heikles und wichtiges Thema.

Im Gesetzesentwurf wird dem Schutz der Personendaten grosse Beachtung geschenkt. Die gemachten Änderungen der Kommission können wir alle unterstützen.

Die CVPO ist für das Konzept des Datenschutzbeauftragten und favorisiert die Mandatsbasis. Dadurch kann die Anforderung auf die Unabhängigkeit optimal abgedeckt werden. Wir brauchen in der ersten Phase eine schlanke Lösung und keinen zusätzlichen Staatsbeamten.

Wichtig ist, dass die betroffenen Stellen und Parteien optimal über das neue Gesetz informiert werden.

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a étudié avec attention le projet de loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage, et remarque que ce projet devait concilier l'absolu respect de la sphère privée et l'obligation pour tout Etat d'assurer une sécurité maximale des citoyens.

L'effort d'ouverture au public et l'accès facilité aux documents officiels doivent être salués et une meilleure transparence de la gouvernance de l'Etat nous semble positive, mais la meilleure loi n'aura d'efficacité que si l'administration accepte cette nouvelle conception citoyenne qui renverse le principe du secret des activités administratives au profit d'une plus grande transparence.

Le chapitre sur la protection des données, tout en reprenant certains principes, fixe une disposition générale sur la vidéosurveillance, tout en laissant le soin aux communes d'édicter les règlements d'application et d'utilisation de ces moyens. Les principes énoncés nous semblent à la fois être efficaces pour permettre une surveillance efficiente dans les lieux publics et répondre ainsi à une des tâches essentielles de notre Etat, à savoir la protection des individus et des biens.

Le groupe UDC/SVP approuve l'entrée en matière, tout en demandant à la deuxième commission de préciser le rôle essentiel que devra jouer le préposé à la protection des données et de définir clairement son statut qui devra être indépendant de l'Administration.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG s'est penché sur la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage, et aimerait apporter quelques éléments au débat.

En premier lieu, nous pouvons nous réjouir de voir inscrit dans une loi le principe de la transparence au profit du principe du secret. La transparence des activités étatiques et administratives est reconnue aujourd'hui comme l'un des principes de démocratie dans une société de l'information.

A ce titre, la suppression de l'article 12 de l'exigence d'un intérêt particulier par la commission permet un véritable changement de philosophie. L'exigence d'un intérêt particulier est difficile à évaluer et laisserait une marge de manœuvre trop importante aux fonctionnaires. On peut noter aussi qu'aucune administration cantonale connaissant des législations de ce type ne s'est vue assaillir de demandes. L'article 49 permettra, lui, de limiter les ardeurs de maniaques de l'information par la possibilité d'exiger une demande écrite.

La protection de la donnée est le deuxième volet de cette loi. De nouveaux éléments ont été introduits pour rendre la législation cantonale eurocompatible. En effet, les accords de Schengen/Dublin ont mis en place une plateforme européenne simplifiant les échanges de données. Ces systèmes peuvent porter de graves atteintes à la protection des données des personnes. A cet égard, l'Union Européenne a édicté des directives strictes comme par exemple l'existence d'une autorité de surveillance indépendante. Le canton a donc dû apporter quelques modifications à sa législation. Dérivant des dispositions européennes, un préposé devrait être nommé et, avec la commission cantonale de protection des données, assurer l'autorité de surveillance. La question reste en suspend concernant le statut exact du préposé et devra être discutée par la deuxième commission. Sur ce point, la solution soulevée de le rattacher au Service parlementaire n'est pas vraiment adéquate. En effet, le préposé doit pouvoir travailler dans une totale indépendance, indépendance autant de fonctionnement que budgétaire par rapport à cette même Administration qu'il contrôlera. La solution du mandat et de son élection par le Grand Conseil va dans le sens d'une indépendance et est une bonne chose.

Autre élément positif à relever: la LIPDA introduit une législation sur la vidéosurveillance. Elle impose aux communes recourant à ce type de système de surveillance d'édicter des règlements précisant les modalités d'accès aux images, la durée de conservation ainsi que les espaces filmés.

En conclusion, cette loi introduit des avancées importantes et positives. En particulier, elle introduit le principe de transparence, outil indispensable au maintien de bonnes relations entre les instances publiques et les Valaisannes et les Valaisans. Reste qu'une loi ne change pas forcément les pratiques. Il faudrait donc accompagner cette loi d'une information en direction des autorités et administrations tant aux niveaux communal que cantonal, mais aussi envers le citoyen.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):

Je prends la parole à titre personnel sur le sujet traité par cette loi qui me paraît primordial à notre époque: l'accès à l'information.

La transparence de l'action gouvernementale et des administrations publiques est devenue une exigence démocratique.

Le projet présenté au Parlement aujourd'hui devrait être une loi moderne qui préconise une information active de la population valaisanne. Nous aurions dû, à travers cette loi, abandonner le principe du secret sous réserve de publicité pour passer, dans un Etat moderne, du principe de publicité sous réserve de secret. Cela ne nous semble, malheureusement, pas être le cas. Tout d'abord, on ne présente pas, dans ce texte, la politique générale de l'information qui devrait consister dans le principe suivant: Les autorités informent sur leurs activités d'intérêt général et elles développent les moyens de communication propres à expliquer leurs objectifs. Il s'agirait-là d'une attitude promotionnelle d'une information active que l'on ne trouve pas du tout dans les articles de loi soumis à notre appréciation. L'esprit de la loi que l'on nous propose est celui-ci: mettre simplement à la disposition de la population des documents officiels en espérant de toute force que le moins de monde possible utilise cette opportunité. Avez-vous lu dans cette loi un article sur les modalités de consultation pour le public? A-t-on décrit quelque part dans ce texte les obligations des collaborateurs de l'Administration? Avez-vous repéré les droits de recours en cas de refus d'information, si ce n'est noyés dans la partie protection des données? On a le sentiment très clair que l'on veut limiter au maximum les droits des citoyens à l'information. Cette attitude vaut au Valais d'être considéré comme un canton archaïque. Une Administration qui se tait est une Administration qui a quelque chose à cacher. L'adoption de cette loi est, enfin, l'occasion de faire changer la vision que nous donnons aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur d'un Etat moderne et ouvert.

On m'a demandé de proposer des amendements au texte qui nous est soumis. Autant appliquer un emplâtre sur une jambe de bois.

Je demanderai donc à la deuxième commission de se pencher sur l'esprit même de la loi et de réformer le projet pour en faire le texte dynamique que tout le monde attend..., je n'en suis pas si sûre, et non pas de procéder à des retouches ou à de simples corrections partielles.

Et puis, il faudra bien évidemment donner les moyens financiers à l'Administration pour assurer une véritable transparence qui a un coût en temps et en personnel. D'autres cantons romands (Genève et Vaud; bientôt celui de Fribourg) ont déjà fait ce travail. Le canton de Berne en particulier vit depuis plus de dix ans avec une loi moderne et novatrice. Pourquoi ne pas s'en inspirer?

Il s'agit de faire du principe de la publicité de l'information un outil politique qui permettra de résoudre des conflits et non d'en créer.

Je compte sur les membres de la deuxième commission pour réaliser ces objectifs.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Wer ein sauberes Gewissen hat braucht auch nichts zu verheimlichen. Diesem Grundsatz entsprechend hat die Kommission dieses Gesetz behandelt. Der Schutz der Persönlichkeit muss jedoch über das Informationsbedürfnis der Allgemeinheit gestellt werden. Dazu haben wir beim Datenschutz die nötigen Einschränkungen eingebracht.

Der Datenschutzbeauftragte muss unbedingt in einer unabhängigen Position stehen. Wir stellen uns vor, dass man diese Aufgabe auf Mandatsebene erteilt.

Es macht ebenfalls Sinn, dass man in diesem Gesetz die Archivierung regelt.

Vorab möchte ich allen Sprechern danken, dass sie für Eintreten zu diesem Gesetz sind.

Es sind einige Fragen entstanden.

So von Herrn Pascal Gaillard – Artikel 2: werden Pfarreien auch betroffen?

Sofern Pfarreien amtliche Dokumente verwalten, müssen sie sich auch an diese Gesetzgebung halten.

Beim Artikel 37, Absatz 4 Veröffentlichung des Berichts des Datenschutzbeauftragten. Dieser Bericht enthält persönliche Daten, ist sehr detailliert und ist nicht für die Öffentlichkeit, sondern für die Datenschutzkommission bestimmt. Der Bericht der Datenschutzkommission, der dann anonymisiert ist – keine Personendaten mehr enthält – wird dann selbstverständlich öffentlich sein.

Einige Sprecher haben sich auch über die Videoüberwachung geäußert.

Dieses Gesetz gibt einen breiten Rahmen zur Videoüberwachung. Die einzelnen Gemeinden können dann im Gemeindegesetz entscheiden, ob sie auf ihrem Gemeindeterritorium Videoüberwachungen zulassen wollen oder nicht oder mit welchen Einschränkungen dies möglich sein wird.

Es wurde von Frau Zen Ruffinen angesprochen, dass das Gesetz zu wenig dynamisch ist. Im Grundsatz wollte die Kommission vom Geheimhaltungsprinzip zum Öffentlichkeitsprinzip gehen. Dabei haben wir auch die aktive Information besprochen. Diese aktive Information wird von den kantonalen Behörden verlangt in Medienmitteilungen, Websites, Vorstellungssitzungen, Pressekonferenzen usw. Die Bevölkerung mit mehr Daten zu überschütten als diese überhaupt wollen und benötigen, erachten wir als falsch. Dazu ist dann die passive Information da, für Leute, die mehr wissen wollen, die die entsprechenden Informationen abholen können.

Ich danke noch einmal allen Sprechern für das Eintreten und möchte die Kommissionsmitglieder bitten, morgen direkt im Anschluss an die Sitzung für eine Kommissionssitzung zusammenzutreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Mit diesem Gesetz, das bereits eine längere Vorgeschichte kennt – mehrfach schon bereits mit Ihnen diskutiert – machen wir jetzt den definitiven Schritt nach vorne, der auch aus unserer Sicht notwendig war. Das Gesetz vereint Bestimmungen über den Zugang zu den Akten, enthält Vorschriften über den Datenschutz und Vorschriften über die Archivierung. Damit ist eigentlich – mit diesen drei Punkten – der gesamte Informationsfluss abgedeckt und für jede Etappe dieses Informationsflusses besteht nun eine entsprechende gesetzliche Grundlage mit den entsprechenden Vorschriften.

Was besonders hervor zu streichen ist, ist der Paradigmawechsel. Vom Geheimhaltungsprinzip, welches in Ausnahmefällen die Öffentlichkeit erlaubt, geht man zu einem Öffentlichkeitsprinzip über, welches in Ausnahmefällen Geheimhaltung vorschreibt. Darin liegt der grundlegende Paradigmenwechsel, den dieses Gesetz beinhaltet. Der Zugang zu den Informationen ist aufgegliedert in drei Teile,

- Öffentlichkeit der Sitzungen, Zugang zur Information (aktive Information), die den Behörden eine Pflicht auferlegt, die entsprechenden Informationen der Bevölkerung abzugeben auch an die Medien. Dann die passive Information, d.h. Bereitstehen wenn Bürgerinnen und Bürger Informationen, den Zugang zu Dokumenten wünschen, und ihnen diesen Zugang auch gewähren.

- Datenschutz. Diesbezüglich haben wir im Wesentlichen die Bestimmungen des bestehenden Datenschutzgesetzes übernommen und in dieses Gesetz integriert. Wir haben die entsprechenden Anpassungen gemacht, die von Bundesseite her, aber auch aus internationalen Verpflichtungen auf uns zukommen und damit die bestehende Datenschutzgesetzgebung angepasst.

Der dritte Teil betrifft vor allem die Archivierungspflicht, die Pflicht, wertvolle Daten, Akten und Dokumente auch aufzubewahren. Damit hat sich der Kreis des Informationsflusses geschlossen.

Im Weiteren ist das Thema der Videoüberwachung von Ihnen mehrfach angesprochen worden. Im Rahmen dieses Gesetzes werden Grundsätze aufgenommen, Mindestkriterien definiert, die in einem Gesetz im formellen Sinne noch speziell aufzunehmen sind. Wenn man von einem Gesetz in formellem Sinne spricht, dann meint man damit auch vor allem die kommunalen Reglemente, d.h. die Reglemente, die von den Urversammlungen oder von den Generalräten verabschiedet werden. Die Bürgerinnen und Bürger in den Gemeinden behalten die Möglichkeit in einem demokratischen Prozess über die Videoüberwachung, über die entsprechenden Bedingungen und Auflagen und Einschränkungen zu befinden.

Ein wesentlicher Punkt – auch aus unserer Sicht – ist die Einführung eines Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten. Erst über diesen Verantwortlichen ist es möglich, vor allem in einem Schlichtungsverfahren, wenn es darum geht die öffentlichen und privaten Interessen abzuwägen, dem Bürger zu seinem Recht zu verhelfen oder dann sachliche Gründe zu liefern, warum es nicht möglich ist.

Je veux maintenant répondre à quelques questions posées par les députés.

Tout d'abord au député Joël Gaillard concernant l'article 2 où il a parlé des paroisses. Une réponse lui a été donnée par le président de la commission. A mon avis, selon mon appréciation, qui pourra se vérifier lors de l'examen des amendements individuels qui seront déposés, ces entités peuvent être assimilées à l'alinéa 1 lettre d où l'on parle des personnes physiques ou morales et organismes chargés de remplir des tâches de droit public cantonal ou communal dans les limites de l'accomplissement desdites tâches. Si les paroisses rentrent dans ce critère, elles pourraient être considérées comme des autorités qui sont aussi soumises à cette législation, en particulier l'alinéa 2 qui stipule, en matière de documents officiels: "toutes les informations retenues par une autorité et relatives à l'accomplissement d'une tâche publique". Si les paroisses détiennent de tels documents, elles seront aussi, à mon avis, soumises à cette législation. Mais à vérifier avec les juristes lors des discussions que l'on va avoir demain sur les faits spécifiques. Les articles où l'on parle du "full-service", concerne des sociétés qui ont des contrats et dans lesquelles elles mettent à disposition des données, par exemple St-Hubert qui a un contrat avec le Service des automobiles sur la mise à disposition des données, ou un contrat entre St-Hubert et le Touring Club prévoit cette mise à disposition des adresses pour envoyer de la publicité. Il est clair que ces sociétés privées sont soumises aux articles liés à la protection des données.

Concernant l'article 37 alinéa 4, là aussi le président de la commission vous a répondu. Le rapport du préposé pourrait contenir des éléments, des données personnalisées et il n'y a pas lieu de publier cela. L'article 39 prévoit cependant que le rapport de la commission sera mis à disposition du public. Alors, c'est à travers la publication par la commission que les éléments importants du rapport du préposé seront aussi mis à disposition du public.

Le député Jean Rossier a parlé de l'élément de la vidéosurveillance. Il a posé des questions sur la loi spécifique. Comme dit auparavant, ce sont surtout les règlements communaux, qui sont votés par l'assemblée primaire et le conseil général, qui créent la base légale nécessaire pour la vidéosurveillance. Cette base légale doit contenir des exigences minimales conformes à la Constitution fédérale et à la Constitution cantonale. Dans cette loi spécifiquement, il n'y a que des critères minima à respecter. Par la suite, ce sont les autorités, les communes qui, dans leur règlement spécifique, détermineront comment elles veulent prévoir cette vidéosurveillance.

Die Frage, die auch immer wieder gestellt wurde von mehreren Intervenienten, namentlich von Doris Schmidhalter-Näfen, ist die Frage der Unabhängigkeit des Datenschutzbeauftragten und des Öffentlichkeitsbeauftragten. Da gibt es zwei Modelle, das Beamtenmodell, die Angliederung an eine kantonale Stelle, an den Parlamentsdienst oder eine andere kantonale Stelle oder dann das Mandatsverhältnis. Ich kann hier meine persönliche Überzeugung darlegen. Ich bin eher der Meinung, dass über ein Mandatsverhältnis eine höhere Unabhängigkeit gewährleistet wird, weil ja eine gewisse Unabhängigkeit auch gegenüber Verwaltungsstellen garantiert werden muss, weil es bei diesen Verwaltungsstellen, bei denen dann ja dieser Beauftragte angegliedert wäre, auch zu Interessenkollisionen kommen könnte. Meines Erachtens ist die Unabhängigkeit über ein Mandatsverhältnis höher als die Angliederung an eine kantonale Stelle oder eine Eingliederung dieses Datenschutzbeauftragten in die allgemeine Verwaltung.

Le député André Vernay a posé la question de l'évaluation de cette loi après un certain temps. Je pense que toutes les lois, à un certain moment, devraient être évaluées pour savoir si les objectifs que l'on s'est fixés sont atteints ou pas. Alors, dans ce domaine, une

évaluation après cinq ans pourrait être une démarche envisageable, l'évaluation de la législation après quelques années, restant, à mon avis, toujours un élément important.

En réponse aux propos de la députée Marie-Christine Zen Ruffinen, je dirai que la conception de la loi est bonne et moderne. Plutôt que le cadre légal, c'est sa mise en œuvre qui est décisive. L'esprit de la mise en œuvre ne se décrète pas. Un esprit d'ouverture et de transparence, c'est quelque chose que l'on vit et on ne peut pas le faire à travers une loi. Alors, je ne pense pas qu'en changeant les articles de cette loi, on puisse changer l'approche et la culture d'entreprise qui est à mettre en évidence au sein de l'Administration. Alors, pour moi, le changement du paradigme est essentiel et va nous amener à avoir une autre culture, une culture d'ouverture. Bien que votre souci soit fondé, dans ce domaine, c'est l'esprit qui compte et non pas la législation ou les éléments de la législation.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Je vous remercie d'entrer en matière sur cette loi, loi que je juge importante, car elle crée plus de transparence et offre cette ouverture que nous tous attendons de l'Administration et des autres autorités tant municipales que bourgeoises. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Effectivement, cette entrée en matière n'est pas contestée et on peut la considérer comme acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 12 juin 2008.*)

Ainsi, le dernier point à l'ordre du jour est liquidé.

J'aimerais juste vous demander avant de quitter la salle de la laisser propre et en ordre car, ce soir, le conseil général de Sion va siéger.

J'aimerais aussi vous dire que vous avez été exemplaires dans la sobriété de vos prises de parole et par votre discipline, et je vous en remercie.

Comme récompense, vous sont offerts 20 minutes d'apéritif supplémentaires!

Alors, bon apéro, bon appétit et je clos cette première matinée de session avec ce qui deviendra notre traditionnel coup de sonnette final!

La séance est levée à 11 h 40.

Séance du mercredi 11 juin 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam)
(première lecture)

Eintretensdebatte

Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG)
(erste Lesung)

Entrée en matière

2. Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der ausserkantonalen Platzierungen

3. Rapport concernant l'exercice 2007 du Réseau Santé Valais

Bericht über das Geschäftsjahr 2007 des Gesundheitsnetzes Wallis

Entrée en matière

4. Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr)
(deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG)
(zweite Lesung)

5. **Compte 2007, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2007**

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Rechnung 2007 und Verwaltungsbericht 2007

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt

Développement / Entwicklung: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

6. Postulat des députés Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** (SPO), Laura **KRONIG** (suppl.) (SPO), Christoph **MICHLIG** (CSPO) et Jean-Louis **BORTER** (suppl.) (GRL) concernant le chargement de camions au tunnel du Simplon (07.05.2008) (5.089)

Postulat der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** (SPO) und Laura **KRONIG** (Suppl.) (SPO) sowie der Grossräte Christoph **MICHLIG** (CSPO) und Jean-Louis **BORTER** (Suppl.) (GRL) betreffend Lastwagenverlad durch den Simplontunnel (07.05.2008) (5.089)

Développement / Entwicklung: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

7. Résolution du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) concernant les poids lourds au Simplon et au Grand Saint-Bernard (14.02.2008) (1.215) (*en collaboration avec le DTEE*)

Resolution von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) betreffend Lastwagen am Simplon und am Grosse St. Bernhard (14.02.2008) (1.215) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

Le président:

Monsieur le président du Gouvernement,

Monsieur le conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs les responsables de la traduction, de la technique et du Service parlementaire,

Je vous adresse à tous un cordial salut.

Comme je l'ai annoncé lors de mon élection, j'ai placé mon année présidentielle sous le signe du renforcement des liens entre la jeunesse valaisanne et la politique.

Pour ce faire, j'ai organisé deux actions concrètes qui permettront aux jeunes valaisans en âge civique de se rapprocher du monde politique et surtout d'exprimer leurs sentiments envers la politique.

Tout d'abord, cet automne, le Bureau du Grand Conseil siégera dans les collèges de Brigue, Sion et St-Maurice. En fin de matinée, un débat sera organisé avec les étudiants de quatrième et de cinquième années. Ces jeunes auront tout loisir d'interpeller, de solliciter, d'émettre des critiques face aux présidents des groupes politiques de notre Parlement. Un compte rendu de ces débats vous sera remis et un résumé communiqué lors de nos débats.

La deuxième action consiste à donner la parole cette fois à nos jeunes apprentis des écoles professionnelles de Viège, Sion et Martigny. Ces jeunes adresseront des lettres ouvertes au Parlement que je transmettrai au début de nos journées de session. Ils pourront très librement nous dire à tous ce qu'ils ont sur le cœur par rapport à la politique valaisanne.

J'espère que ces deux actions contribueront dans une modeste mesure certainement à rendre la politique plus accessible aux jeunes valaisans.

Je reste persuadé que nous pourrions retirer de nombreux enseignements positifs de ces interventions.

Je tiens d'ores et déjà à remercier M. le chef du Département de l'instruction publique, M. le conseiller d'Etat Claude Roch, de m'avoir autorisé à entreprendre ces démarches auprès des écoles.

Mes remerciements vont également aux directeurs des écoles qui m'ont donné déjà leur aval et cela avec enthousiasme.

Cela étant dit, nous entamons notre ordre du jour.

Entrée en matière

1. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (première lecture)

Eintretensdebatte

AUSFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (erste Lesung)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichtstatter: Erno Grand

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Karin Perraudin-Bertholet (PDCB):

En matière d'allocations familiales, le canton du Valais s'est toujours distingué par une grande générosité. Ces choix politiques, cet exemple en faveur de la famille ont incité les

autorités fédérales à mettre sur pied une loi fédérale sur les allocations familiales dans le but d'harmoniser les pratiques sur le plan national. Cette loi a été adoptée par le peuple suisse en novembre 2006.

Dès cet instant, notre canton s'est vu dans l'obligation d'adapter sa législation et de remplacer ses textes qui, bien que datés de 1949 et 1958, avaient conservé toute leur raison d'être.

La nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales entendait donc harmoniser les pratiques, unifier le droit et ouvrir ce marché à l'ensemble des acteurs de ce secteur. Elle est de nature à susciter une plus grande concurrence entre les diverses caisses et les diverses régions du pays. L'organisation prévue accorde, en effet, une plus grande ouverture aux caisses professionnelles et interprofessionnelles AVS, dites FER, pour gérer une caisse d'allocations familiales dans les différents cantons.

Cet élément étant connu, notre canton se devait d'améliorer son système pour être à même de répondre à la demande en proposant une solution cantonale combinée AVS/allocations familiales.

Les réflexions du groupe DC du Bas ont mis en évidence quelques éléments au sujet desquels nous souhaitons vous faire part de nos remarques.

1. Il y a tout d'abord, à nos yeux, intérêt à inscrire dans ce texte légal la possibilité utilisée par certaines communes de compléter les allocations familiales. Cette démarche était, à ce jour, dépourvue de base légale et nous pensons utile de remédier à cette situation en y apportant un ajout.

2. Les réformes en cours nous sont imposées et l'ensemble de notre groupe est d'avis que l'étatisation de cette institution peut se faire à la condition que les frais de fonctionnement restent dans les limites connues à ce jour. Afin de sécuriser cet aspect, nous proposerons de les plafonner à hauteur de 0,4% de la masse salariale concernée.

3. L'ouverture du marché à des caisses polyvalentes est de nature à rendre difficile une appréciation objective des performances de chacune d'entre elles. Nous sommes donc d'avis que le texte doit encourager une présentation spécifique des prestations et de leurs coûts effectifs.

Notre groupe est donc satisfait de ce projet dans sa globalité et se réjouit plus particulièrement de l'amélioration des prestations. La politique familiale mise en œuvre se poursuit pour le bien des familles valaisannes.

Le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Das nun vorliegende Gesetz ist aus christlichsozialer Sicht ein wichtiger Eckpfeiler sozialpolitischer Errungenschaften unseres Kantons. Wenigstens in einem Bereich darf sich unser Kanton rühmen, schweizerischer Spitzenreiter zu sein, nämlich was die Höhe der Kinder- und Familienzulagen anbetrifft.

Die Christlichsozialen des Oberwallis sind stolz in der Vergangenheit einen wesentlichen Beitrag für diese gute Position des Wallis geleistet zu haben. Die CSPO wird

sich auch jeder Bestrebung widersetzen, die Kinder- oder Familienzulagen zu kürzen oder Leistungen der Arbeitnehmer ungerechtfertigterweise zu erhöhen. Die CSPO bedauert, dass eine ihrer Kernforderungen, nämlich der Grundsatz: ein Kind – eine Zulage, im vorliegenden Gesetz erneut nicht vorgeschlagen wird. Trotz der klaren Mehrheitsverhältnisse in der Kommission, machte es seitens der CSPO trotzdem Sinn auf diese Thematik noch einmal zurückzukommen und die CSPO behält sich vor, diesbezügliche Vorschläge zu machen.

Die Christlichsozialen des Oberwallis werden jedoch auf diese Forderung – wie gesagt – zurückkommen.

Was die Haushaltszulage aus dem kantonalen Familienfonds anbetrifft, ist die CSPO der Ansicht, dass dieser von 1'350 auf 1'500 Franken erhöht werden kann und sie wird einen entsprechenden Abänderungsantrag einbringen.

Was die Belastung der Arbeitnehmer anbetrifft, sind wir mit der Kommissionsmehrheit der Ansicht, dass diese auf 0,3 Prozent belassen werden soll. Betreffend die Organisation der Kassen, scheint die Kommission im letzten Moment die Kurve gekriegt zu haben und das Ei des Kolumbus doch noch entdeckt zu haben und die CSPO schliesst sich dem einstimmigen Kommissionsentscheid ebenfalls an.

Die Kommission legt einen ersten Entwurf vor, auf den seitens der CSPO auf jeden Fall eingetreten werden kann. Danke.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Le résultat de ce projet de loi d'application sur les allocations familiales est un bon consensus auquel ce Parlement et la deuxième commission sauront apporter les dernières améliorations nécessaires.

La création de la caisse cantonale a été un point ardu pour la commission, sans doute parce que le Valais est le seul canton qui n'en ait pas à ce jour.

Le groupe PS/AdG souhaite que les employeurs restent dans les caisses valaisannes des associations professionnelles ou dans la future caisse cantonale afin que les investissements et le maximum de places de travail demeurent aussi en Valais.

Dans cet objectif et afin d'offrir une parfaite solidarité entre toutes les caisses, nous proposons une surcompensation à 100%.

Nous revenons sur le thème "un enfant une allocation" parce que le PS/AdG, et il n'est pas le seul ici, veut privilégier avant tout la famille.

Il est vrai qu'une partie des indépendants est contre cette mesure, mais ce n'est pas le cas de tous.

Dix cantons ont inscrit ce principe dans la loi. Pourquoi pas le nôtre?

Nous proposerons donc un amendement dans ce sens et nous souhaiterions que le Parlement donne la possibilité à la deuxième commission d'étudier en profondeur cette question et d'en calculer les incidences financières.

En outre, le groupe PS/AdG à l'instar de la commission IF souhaite que la CIVAF devienne la caisse cantonale. Les bases du contrat de mariage sont données dans ce projet. Espérons que les fiancés trouveront le terrain d'entente afin qu'ils vivent longtemps et aient beaucoup d'enfants!

275 francs par enfant

425 francs pour un jeune en formation

Un supplément de 100 francs à partir du troisième enfant

2'000 francs d'allocation de naissance

3'000 en cas de naissances multiples

Notre groupe salue avec satisfaction le courage des institutions professionnelles soutenues par le Conseil d'Etat qui ont augmenté les montants de ces allocations. Le Valais est un exemple pour les autres cantons.

Merci aux employeurs et aux employés qui sont les seuls en Suisse à participer au financement des allocations de jouer la carte famille.

Bien évidemment, vous l'aurez compris, le groupe PS/AdG soutient l'entrée en matière. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Der Kanton Wallis kennt bereits Familienzulagekassen und Familienfonds, aber als einziger Kanton hat er bis jetzt noch keine kantonale Familienzulagekasse. Der vorliegende Gesetzesentwurf bietet nun die Gelegenheit, das an sich gut funktionierende System mit der vom Bund geforderten Schaffung einer kantonalen Familienzulagekasse gemäss den Bundesbestimmungen zu ersetzen.

Die Kommission hat sich ausgiebig mit den Befürchtungen der Verbände und der beruflichen Familienzulagekassen befasst und deren Anliegen berücksichtigt. Die Schaffung einer kantonalen Familienzulagekasse ist unbestritten, die Abgrenzung der Tätigkeitsbereiche der bereits bestehenden Kassen war aber umstritten. Sollen alle der kantonalen Familienzulagekasse beitreten können oder nur jene, die keiner Verbandskasse angehören? Kann die freie Kassenwahl überhaupt bestehen bleiben?

Die Familienzulagekasse ist eine Auffangkasse und die CIVAF, die aktuell die Aufgabe einer kantonalen Kasse erfüllt, soll integriert werden.

Dem Anliegen, jedem Kind eine Zulage, welches auch eine Zulage für Selbständigerwerbende anstrebt, wird das vorliegende Gesetz nicht gerecht.

Die CVPO überweist dieser Forderung an die zweite Kommission zur gründlichen Prüfung.

Die CVPO stimmt diesem Entwurf zu und ist für Eintreten und überweist die kritischen Punkte an die zweite Kommission.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

"Lorsqu'on ne veut pas entendre le peuple, c'est le peuple qui se fait entendre." Ce dicton populaire résume parfaitement le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales qui nous est soumis et le traitement inadéquat de ce dossier par le Département des affaires sociales ainsi que par la Caisse cantonale de compensation. C'est un

véritable "tourner sur route" que la commission thématique institutions et familles a infligé au département pour non-respect des avis émis lors de la procédure de consultation et tentative de mise sous tutelle, en un mot d'étatisation, des caisses professionnelles actives pour certaines depuis de 50 ans dans notre canton.

Le groupe GRL salue l'excellent travail de la commission thématique qui a eu la lucidité et le courage de nous présenter un projet de loi remanié, équilibré et surtout compatible avec la situation existante.

Avant la votation populaire du 28 novembre 2006 sur le projet de loi fédérale, le message du Conseil fédéral précisait pourtant bien que:

1. la loi ne porterait pas atteinte aux structures cantonales existantes, mais devrait s'appuyer sur ces structures;
2. les cantons continueraient de décider des conditions dans lesquelles ils reconnaissent les caisses de compensation.

De même, la commission extraparlamentaire cantonale, formée de 18 membres représentatifs nommés par le Conseil d'Etat, avait pour mission de prendre en compte, je cite: "La nouvelle structure et la nouvelle organisation devraient être les plus proches possible de l'organisation actuelle compte tenu de la création obligatoire d'une caisse cantonale." Cette même commission acceptait, par 16 voix contre une, la limitation du champ d'activité de la caisse cantonale en lui octroyant un rôle de caisse supplétive.

Argumentant une soi-disant non-conformité au droit fédéral, le département balayait d'un revers de main toutes ces dispositions.

Le 20 novembre 2007, sous l'égide de l'Union valaisanne des arts et métiers, MM. les conseillers d'Etat Burgener et Cina recevaient les représentants des caisses professionnelles et interprofessionnelles. Ces derniers remettaient au chef du Département des affaires sociales une résolution des caisses ainsi que différentes propositions de modification de l'avant-projet, le tout accompagné d'un avis de droit du professeur Hottelier. Cet avis de droit concluait que toutes les propositions des caisses d'allocations familiales étaient conformes au droit fédéral et que le caractère supplétif de la caisse cantonale devait émaner d'une décision politique.

Une nouvelle fois, le département s'entêtait à refuser ces propositions.

Aujourd'hui, la commission thématique institutions et famille a, enfin, rétabli la situation en prenant en compte les arguments pleins de bon sens exprimés par ceux qui, depuis des dizaines d'années, gèrent ces caisses à l'entière satisfaction de leurs allocataires.

Le groupe GRL peut donc entrer en matière sur ce nouveau projet de loi d'application, tout en émettant les considérations suivantes à l'adresse du Parlement et du Gouvernement.

La politique familiale voulue par le Conseil d'Etat et acceptée par notre groupe a largement porté ses fruits puisque, en comparaison intercantonale, nous offrons les meilleures allocations familiales de Suisse avec, en moyenne, des montants supérieurs de 35% pour le premier enfant jusqu'à 75% pour l'allocation de formation professionnelle.

Mais, cette générosité a un prix, car si vous comparez sur ce même tableau la cotisation des employeurs suisses, qui est en moyenne de 1,7%, le taux de financement valaisan nécessaire, avec une surcompensation proposée à 80%, se monte, quant à lui, à

3,15%. A ce seul chapitre des caisses sociales, l'employeur valaisan, dans un marché ouvert, paie déjà 1,5% de charges supplémentaires.

Le groupe GRL, qui soutient aussi une bonne politique familiale, estime qu'il est l'heure de stopper ces hausses importantes et successives des allocations familiales puisqu'elles ne font finalement qu'augmenter la charge fiscale des bénéficiaires, ces allocations n'étant pas défiscalisées. Notre groupe donnera la priorité en matière de politique familiale à ces baisses fiscales ciblées en augmentant, par exemple, les déductions pour les frais de garde et de formation de nos jeunes.

Dans la discussion de détail de demain matin, le groupe GRL défendra deux amendements concernant:

1. la répartition du taux de contribution et
2. la fixation d'un taux minimum pour les frais de gestion.

Il confirmera aussi le rôle supplétif de la future caisse cantonale des allocations familiales.

Enfin, nous nous étonnons de la présence, lors des quatre journées de travail de la commission, de quatre fonctionnaires de la Caisse cantonale de compensation accompagnant le chef du département. A notre avis, Monsieur le chef du département, c'est beaucoup trop d'énergie dépensée pour tout ce monde qui s'est vu déjà avant le début de l'Euro infliger un carton rouge.

Nous sommes néanmoins persuadés que M. le chef du département saura écouter le peuple et se voir ainsi effacer ce carton rouge pour pouvoir participer au prochain match ce soir déjà.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Das neue Bundesgesetz über die Familienzulagen hat der Schweiz einheitliche Mindestzulagen gesichert. Das ist gut. Noch besser ist, dass unser Kanton im Bereich der Kinder- und Familienzulagen schweizweit die Tabelle anführt. Das soll so bleiben.

Wenn wir im Wallis im schweizerischen Vergleich unterdurchschnittliche Ausgaben für die Sozialhilfe haben, dann auch deshalb, weil wir im Kanton tiefere Krankenkassenprämien, ein gutes Subventionierungssystem der Prämien und auch ein tieferes Mietzinsniveau haben. Und auch direkte Sozialbeiträge wie Kinder- und Familienzulagen tragen zu dieser vergleichsweise guten Position des Wallis bei.

Das Bundesgesetz über die Familienzulagen verpflichtet die Kantone, eine kantonale Familienzulagenkasse auf die Beine zu stellen. Die meisten Familienzulagen im Kanton Wallis werden gegenwärtig von anerkannten Kassen ausbezahlt. Diese werden von Berufsverbänden verwaltet, welche unabhängig von AHV Kassen sind.

Mit dem vorliegenden Gesetz schaffen wir einen Kompromiss. Die kantonale Ausgleichskasse soll zum einen die Staatsbeamten, die vom Kanton angestellten Lehrer sowie die Angestellten der öffentlich-rechtlichen Institutionen wie GNW, IV-Stelle und kantonale Ausgleichskasse als Mitglieder aufnehmen. Weiter hat sie eine Auffangfunktion und soll bei der Akquisition von Mitgliedern zurückhaltend sein. Damit werden die bisherigen Kassen geschützt. Die SPO/Linke Allianz kann mit diesem Kompromiss leben.

Umgekehrt verlangt die SPO/Linke Allianz eine hundertprozentige Kompensation der Beitragssätze. Wenn die Betriebe die Kassen schon nicht frei wählen können, sollen sie nicht noch durch höhere Beitragssätze bestraft werden. Es braucht eine Solidarität zwischen den Arbeitgebern aller Branchen.

Zu Artikel 8 haben wir einen Abänderungsantrag. In diesem Artikel werden die Ausbildungszulagen geregelt. Dass diese erst im 16. Altersjahr ausbezahlt werden, wird in naher Zukunft überholt sein. Bei der Umsetzung von HarmoS und auch in Anbetracht der aktuellen Stossrichtung des Erziehungsdepartements, werden die Kinder schon mit 15 Jahren eine Ausbildung anfangen.

Weiter unterstützt die SPO/Linke Allianz den Grundsatz "ein Kind – eine Zulage" und somit die Einführung der Kinderzulagen auch für Selbständigerwerbende. Wir werden einen entsprechenden Antrag, der von der SP Unterwallis eingereicht wird, unterstützen.

Die SPO/Linke Allianz begrüsst schliesslich die Erhöhung der Leistungen für einen Teil der Bezüger und Bezügerinnen, besonders für Familien mit zahlreichen Kindern und mit Kindern in Ausbildung. Das entspricht den Grundsätzen linker Familienpolitik.

Wir sind für Eintreten.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP s'est penché avec toute l'attention requise sur cette loi d'application sur les allocations familiales.

Comme chaque loi d'application, notre marge de manœuvre est faible, mais c'est une loi votée par le peuple et notre parti respecte ce choix.

Quelques mots sur cette loi.

Le groupe UDC/SVP est soulagé que la commission thématique ait suivi en grande partie les demandes des caisses professionnelles. Le rôle supplétif de la caisse cantonale d'allocations familiales est un des enjeux clés de la présente loi. La position prise par la commission à l'article 20 doit être un peu plus précise. Nous sommes en adéquation avec le fait que la caisse cantonale ait un rôle supplétif, mais nous pensons que la suite de l'alinéa 3 de l'article 20 doit être travaillée en deuxième commission.

Nous avons une inquiétude pour le sort de la CIVAF et pour ses employés malgré le fait que, dans le rapport de la commission, il est fait mention que tous ces éléments seront pris en compte.

Nous sommes satisfaits que les personnes exerçant une activité indépendante lucrative ne soient pas soumises obligatoirement à cette loi. En effet, chaque indépendant peut, s'il le désire, cotiser et toucher les allocations familiales. C'est pour cette raison que le principe "un enfant une allocation" est entièrement respecté. Les personnes ou partis avançant cette argumentation pour demander que les enfants des indépendants touchent des allocations, ce n'est qu'un leurre devant leur sombre objectif qui est simplement de piquer du pognon encore et encore aux patrons.

Nous souhaitons que les articles 7 et 8 concernant les allocations familiales mensuelles soient précisés afin que le montant de 275 francs ne soit pas considéré comme un montant supplémentaire sur les 200 francs minimum de la loi votée en 2006.

En ce qui concerne l'article 24 qui s'occupe des contributions, nous souhaitons qu'un taux maximal y soit inscrit pour les frais d'administration des caisses. Ces frais d'administration ne doivent pas dépasser le 0,4% du taux de contribution des employeurs.

A l'UDC, nous sommes aussi pour les familles et nous ne voyons aucun inconvénient à ce que nos allocations soient les plus hautes du pays. Mais ce que nous voulons aussi, c'est que chaque personne soit responsable et consciente de ce qu'elle paie et de ce qu'elle coûte. Augmenter les prestations, c'est bien, mais toujours faire payer à l'employeur n'est pas juste. En cas de prestations supplémentaires, une parité entre employeurs et employés est nécessaire et primordiale. Chaque employé doit être conscient du coût qu'il a pour son employeur et chaque employé doit aussi connaître ce qu'il paie directement ou indirectement aux impôts, aux assurances et autres caisses de prévoyance. Petit exemple: un employé du bâtiment qui coûte à son employeur 10'000 francs par mois, quand on enlève tout ce que cotise le patron, les retenues qu'il a sur son salaire, le paiement des impôts, il ne lui reste que le 33% du montant, c'est-à-dire 3'300 francs, mais pour son patron, c'est 10'000 francs.

La cotisation de l'employeur varie selon la conjoncture de 2,5 à 4,5%. Durant les bonnes années, le taux baisse, car il y a plus de rentrées, car plus de masse salariale et, à l'inverse, lors de récession, le taux de cotisation augmente, car la masse salariale diminue.

Ici, l'augmentation de 0,17 point est due simplement à une augmentation des prestations.

Pour que chaque employé soit conscient du coût réel des allocations familiales, nous devons faire une cotisation paritaire entre employés et employeurs, mais cela je laisse le soin à la deuxième commission de l'analyser.

Sur ces quelques recommandations, le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Enviée et enviable, telle est la situation du Valais en matière d'allocations familiales. Conserver et maintenir ce statut, telle est la préoccupation première du groupe DC du Centre, de qui je me fais l'écho.

Notre Parlement doit concilier au mieux le système valaisan existant et les obligations fédérales découlant de la nouvelle loi. Ainsi, cette loi fédérale impose la création d'une caisse cantonale d'allocations familiales que seul le Valais ne possède pas aujourd'hui. En Valais, s'il n'y a pas de caisse cantonale à proprement parler, les caisses professionnelles ou interprofessionnelles valaisannes et hors canton se partagent le marché existant en complémentarité avec certains organismes cantonaux qui versent eux-mêmes les allocations à leurs salariés. Le risque existe donc que la création d'une caisse cantonale déséquilibre ce marché. Ces caisses interprofessionnelles fonctionnent et, pour pouvoir encore fonctionner, souhaitent une caisse cantonale uniquement supplétive et qui ne fragilise pas l'équilibre existant en Valais.

Pour l'OFAS, la volonté fédérale est que l'employeur qui a son décompte AVS à la caisse cantonale puisse également s'y affilier pour les allocations familiales, ce qui ne pose pas de problème majeur dans les autres cantons.

Supplétif, faut-il s'étonner, voire dénoncer ce protectionnisme que ce terme de supplétif implique, cette distorsion de la concurrence prônée par les esprits les plus libéraux

de notre Parlement? Faut-il s'offusquer de certaines propositions de la commission qui démontrent à l'évidence les craintes de certains? Oui, la loi fédérale va entraîner et permettre la présence de nouveaux concurrents sur le marché valaisan, concurrents constitués par les caisses suisses hors canton. Ces caisses hors canton pourront donc venir démarcher les entreprises cantonales, d'où la pression certaine qui va être exercée.

La commission a pris le parti de ne pas ouvrir l'affiliation à la future caisse cantonale d'allocations familiales à tous les employeurs affiliés pour l'AVS à la caisse cantonale. Les dispositions retenues à l'article 20 permettent donc d'écarter le risque évoqué par les associations professionnelles de voir leurs nouveaux membres s'affilier directement et quasi automatiquement à la caisse cantonale d'allocations familiales. Si ce premier risque semble écarté, nous nous interrogeons sur les recours possibles contre ce texte de loi qui contraindra certaines entreprises à opérer des changements de caisses qu'elles ne souhaiteraient pas forcément.

La commission a également retenu le principe de montants fixes et identiques pour tous les bénéficiaires plutôt que de fixer un seuil minimal permettant une concurrence et un risque de surenchère permettant de renforcer l'attractivité des unes par rapport aux autres. Nous en prenons acte.

Notre groupe s'est interrogé sur la pertinence d'un délai de changement de caisse fixé à deux ans. Une proposition de raccourcir ce délai de moitié nous semblait envisageable. Toutefois, nous ne déposerons pas d'amendement en la matière laissant à la deuxième commission le soin d'y réfléchir.

Cette deuxième commission, nous souhaitons également qu'elle inclue dans son rapport une projection des incidences organisationnelles de l'alinéa 5 de l'article 15 concernant la fixation de la limite du nombre d'allocations. Le projet qui nous est soumis fixe cette limite à 200 et conditionne la reconnaissance des caisses à cette limite. Nous souhaiterions surtout qu'une analyse nous soit proposée et comprenne plusieurs variantes dont l'une à 600 telle que le précise la loi fédérale et l'autre à 400 qui serait une variante médiane.

Le groupe DC du Centre s'est interrogé en ce qui concerne le Chapitre 5, articles 50 et 51. Lors de nos séances de préparation, nous craignons que notre Parlement en édictant une loi outre passe ses compétences et crée un nouveau service sans que le Conseil d'Etat le fasse lui-même qui est seul habilité à le faire. Toutefois, renseignements pris, il semble que ce service existe dans la législation actuelle et que ces tâches sont déléguées à la Caisse cantonale AVS qui prépare les modifications en matière AF et qui gère le contrôle d'affiliation aux caisses. Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, de nous en donner l'assurance en tout cas.

Notre groupe dépose à l'entrée en matière deux propositions d'amendement. La première a trait au taux de surcompensation que nous souhaitons fixer à 100%. La seconde concerne la qualification à l'article 28 des organes de révision que nous souhaitons être reconnus par l'autorité fédérale compétente en la matière, soit l'ASR.

En ce qui concerne le financement paritaire de l'augmentation des allocations tant par les employés que par les employeurs, le groupe DC considère, dans le sens du chef du département et de la commission, que cette augmentation est déjà de fait réalisée depuis 2002. Une augmentation paritaire de ce financement ne nous semble donc pas justifiée. Nous relevons, en effet, qu'en 2009, l'employeur paiera moins d'allocations familiales qu'il n'en payait en 2002.

Avec ses considérations, ses interrogations propres à une première lecture et ses deux propositions de modification, notre groupe entre en matière et déposera les deux amendements précédemment décrits.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Auch für die FDPO steht ausser Frage, dass man die Familien mit ihren Kindern unterstützt. Die Einrichtung einer kantonalen Ausgleichskasse, wie es das Bundesgesetz vorsieht, ist unbestritten. Was aber nicht gutgeheissen werden kann, sind die im Ausführungsgesetz festgelegten Erhöhungen der einzelnen Zulagen, wie dies der Staatsrat aber auch die Kommission vorsieht.

Das Wallis hat schweizweit bereits heute die höchsten Kinder-, Ausbildungs- und Geburtszulagen. Die FDPO hält an diesem Standard fest, ist aber gegen eine weitere Erhöhung auf dem Buckel der Arbeitgeber. In diesem Sinne wird die FDPO Abänderungsanträge hinterlegen. Im Wettbewerb mit ausserkantonalen Arbeitgebern ziehen die Walliser bereits heute den Kürzeren. Diese Situation darf nicht noch weiter verschlechtert werden.

Die FDPO ist aber grundsätzlich für Eintreten.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Beim vorliegenden Gesetzesentwurf handelt es sich um ein Ausführungsgesetz und zwar zum Bundesgesetz über die Familienzulagen, welches im Kanton Wallis mit 64,7 Prozent angenommen wurde.

Dieses Bundesgesetz tritt auf den 1. Januar 2009 in Kraft und auf dieses Datum hin muss auch die Ausführungsgesetzgebung in Kraft gesetzt werden können.

Der kantonale Gesetzesentwurf enthält zwei grosse Themenbereiche. Einerseits den Bereich der Familienzulagen, andererseits den Bereich der Organisation der Kassen und der Finanzierung.

Was die Zulagen anbetrifft, nimmt der Kanton Wallis schon jetzt unter dem jetzigen Regime eine Spitzenreiterrolle ein. Diese Rolle soll auch in Zukunft beibehalten werden und darum folgt die Kommission den Vorschlägen des Staatsrats bezüglich der Höhe dieser Zulagen.

Zur Organisation

Das Bundesgesetz über die Familienzulagen verlangt vom Kanton Wallis eine kantonale Familienzulagenkasse. Über die Funktion dieser Zulagenkasse gab es in der Kommission einige Diskussionen. Einerseits wollte man die gut funktionierenden beruflichen und zwischenberuflichen Familienzulagenkassen nicht in ihrer Existenz gefährden. Andererseits muss aber das neue kantonale Familienzulagengesetz bundesrechtskonform sein. Zwischen

diesen zwei Polen galt es eine Lösung zu finden. Hierzu wurden auch zwei Universitätsprofessoren bemüht, Professor Kieser und Professor Hottelier, die zu diesen verschiedenen Fragen aber – wie es bei Juristen wohl üblich ist – differenzierte Meinungen abgaben. Die Kommission einigte sich schliesslich auf die euch vorliegende Fassung des Artikels 20, Absatz 3 der Auffangkasse und des eingeschränkten Kassenwechsels.

Was die Finanzierung anbetrifft will die Kommission an den Arbeitnehmerbeiträgen von 0,3 Prozent des Lohnes festhalten. Beim Beitrag der Arbeitgeber wurde ein Minimal- und Maximalsatz eingeführt von zwischen 2,5 bis 4,5 Prozent.

Zum Ausgleichsfonds

Einige Intervenienten verlangen hier einen Satz von 100 Prozent. Die Kommission hat 80 Prozent gewählt. Es gibt noch einen Unterschied zwischen den Kassen. Bei 100 Prozent haben wir eine so genannte Einheitskasse.

Noch ein organisatorischer Hinweis.

Die Kommission trifft sich direkt nach der Sitzung in der 2. Etage dieses Gebäudes zur Behandlung der Abänderungsanträge.

Abschliessend möchte ich für die Unterstützung und die Aufmerksamkeit danken.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Cette loi sur les allocations familiales est, comme le président de la commission l'a dit, une loi d'application au niveau cantonal.

Mais, avant d'entrer en matière sur cette question, je veux vous dire qu'en Suisse, il y a 3,3% des personnes qui dépendent entièrement ou partiellement de l'aide sociale. In der Schweiz gibt es 3,3 Prozent, die gänzlich oder teilweise von Sozialhilfe leben, im Wallis sind das 1,4 Prozent. En Valais, c'est 1,4%; c'est moins que la moitié.

Pourquoi est-ce que je dis cela? Vous pourriez penser que cela n'a rien à voir avec les allocations familiales. Non, les allocations familiales sont un pilier important – comme cela a été remarqué par tous les représentants des groupes politiques dans cette salle – de notre politique sociale.

Nous avons – comme dit aussi – des primes de caisse maladie qui sont en dessous de la moyenne suisse. Nous avons des allocations familiales. Nous avons un niveau des loyers de la moitié de celui de Lausanne ou de Berne. Là, ce n'est pas grâce à la politique du Conseil d'Etat, c'est le marché qui le fait et aussi notre structure, mais c'est bien, car ainsi nous avons effectivement moins de personnes qui doivent s'adresser aux communes pour recevoir de l'aide sociale.

Cette loi donne d'une certaine manière un cadre que nous ne pouvons pas dépasser, même si certains, également dans cette salle, étaient déjà contre la loi fédérale, parce que, par exemple, la création d'une caisse cantonale est effectivement une obligation donnée par la législation fédérale. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est comme ça.

Se pose la question de savoir de quelle manière on peut restreindre le champ d'activité de cette caisse.

Je commence peut-être avec cette question qui a, effectivement, comme le président de la commission l'a dit, suscité beaucoup de discussions déjà au sein de la commission extraparlamentaire, ainsi que dans les interactions bilatérales avec les caisses professionnelles et interprofessionnelles et, surtout aussi, dans la commission parlementaire, que je veux d'ailleurs remercier pour son excellent travail, ainsi que pour son rapport qui donne un excellent survol de la problématique de tous les points soulevés aujourd'hui dans cette salle.

La caisse est obligatoirement à créer par le canton du Valais. On ne peut pas non plus dire que la CIVAF sera la caisse cantonale parce que la loi fédérale dit que c'est la Caisse cantonale de compensation qui a cette tâche. Mais, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas, et ce sera encore à négocier avec les responsables de cette caisse, s'imaginer intégrer cette caisse, même en lui laissant son nom, et aussi pour les salariés et les gens qui travaillent dans cette caisse – je ne me fais pas de souci parce que les enfants sont là –, le travail restera le même.

Il faut aussi souligner qu'à peu près 85% des entreprises qui sont affiliées auprès de la CIVAF pour les allocations familiales sont affiliées auprès de la Caisse cantonale de compensation pour l'AVS. Une unification aurait aussi un sens en vue d'un décompte unique.

Maintenant, comment peut-on restreindre le champ d'activité de la caisse cantonale? Comme je l'ai dit aussi devant la commission, le système d'aujourd'hui fonctionne plus ou moins à satisfaction de tous. Pour les caisses professionnelles, il est bien sûr commode d'avoir quelque part une entrée obligatoire pour regrouper les menuisiers dans la caisse des menuisiers et les autres dans les autres caisses parce que, autrement, elles devraient être beaucoup plus actives, beaucoup plus dynamiques; comme cela, elles peuvent être plus ou moins tranquilles et les gens doivent aller chez elles pour s'affilier.

La commission a trouvé un consensus pour dire que cela devait être en priorité aussi le cas dans le futur. La caisse cantonale est créée surtout pour les employés d'Etat et aussi pour les organisations cantonales de droit public comme, par exemple, le RSV, le personnel de la Caisse cantonale de compensation, le personnel de l'Office AI et autres.

Je pense que le compromis trouvé est bon. C'est en tout cas un compromis avec lequel je peux vivre. J'ai été un peu étonné que le député Jacques-Roland Coudray recommence à faire une guerre autour de cette question puisque la commission a approuvé ce consensus à l'unanimité.

Le député Jacques-Roland Coudray m'a accusé d'avoir voulu étatiser le système. Non, Monsieur le député, c'est le contraire. Je voulais le libéraliser. Je voulais que chacun puisse choisir librement sa caisse. C'est un principe, le credo – comme dit par le député Pascal Rey à juste titre – de ceux qui prônent du matin au soir, de 6 heures du matin à minuit, la libération, et ici où on pourrait faire effectivement un peu plus de concurrence entre les caisses, vous avez une position que je ne qualifierais pas de staliniste mais presque.

Il y a aussi la question posée à juste titre par le député Pascal Rey concernant le recours contre cette loi. Elle n'est bien sûr pas encore sous toit. Demain, il y aura la lecture et puis il y aura une deuxième commission et une deuxième lecture devant le Parlement. Tout dépendra bien sûr du texte final de cette loi. Mais aujourd'hui, comme le texte est conçu par la commission, il a peut-être une chance de tenir devant le Tribunal fédéral. Mais comme vous le savez, dans d'autres domaines, avec le Tribunal fédéral, on n'est jamais sûr. Les deux experts, MM. Kieser et Hottelier, avaient des avis divergents sur la question.

Tout le monde a souligné le bon niveau de prestations. Ich nehme zur Kenntnis, dass die FDPO als einzige Fraktion sich der sehr bescheidenen Erhöhung der Kinderzulagen zur Widersetzt und dies bekämpft. Aber das ist an sich ja nichts neues, da diese Partei sich nicht unbedingt durch eine fortschrittliche Sozialpolitik auszeichnet.

Tout le monde a souligné la générosité, le député Jacques-Roland Coudray aussi. Seulement, il a oublié qu'en 2001, quand le Parlement a décidé l'augmentation sensible des montants, c'est son parti qui a fait le référendum et qui a bien heureusement perdu devant le peuple.

En ce qui concerne le financement, là aussi, la commission a été très claire: il faut limiter à 0,3% le prélèvement sur les salaires des employés. C'est un compromis que l'on a trouvé au début de l'année 2000 pour contrecarrer quelque part l'initiative des Syndicats chrétiens qui étaient, à la fin, également d'accord et qui ont obtenu quelque part avec le résultat final cette augmentation des allocations familiales, pour lesquelles les salariés, dans notre canton, participent aussi au financement (0,3%). De même, il était prévu que les employeurs devaient participer.

Maintenant, avec l'augmentation de la masse salariale en général, on peut dire que les augmentations décidées en 2001 sont presque à 100% financées par les salariés. Pour ma part, je m'opposerai à toute tentative d'augmenter le prélèvement sur les salaires de 0,3% à 0,4%, comme cela a été proposé en commission. A une majorité claire, la commission a rejeté cette proposition.

Quelques réflexions ont été faites par des personnes qui ont pris la parole pour leur groupe respectif.

Insérer la possibilité pour les communes d'introduire des allocations familiales quelque part complémentaires: pour ma part, je pense que c'est de la compétence des communes. Elles pourraient le faire dans un règlement communal. Ce sera à la deuxième commission ou peut-être même à la première de voir si on veut créer une base légale. Il y a aussi un danger dans cette proposition du point de vue de l'économie: ce serait les communes, à travers les contribuables, qui devraient augmenter ou compléter les allocations familiales, ce qui exercerait une certaine pression sur les bonnes conditions économiques que nous connaissons actuellement dans notre canton.

Plusieurs groupes politiques ont demandé que l'on plafonne les frais de fonctionnement. Je ne m'y oppose pas parce que cela exercerait aussi une certaine pression sur ces frais.

Différents groupes, comme le CSPO par le député (suppl.) Philipp Schnyder, le CVPO, le PS/AdG et le SPO, demandent une allocation "ein Kind eine Zulage". C'est la commission qui va débattre et faire une proposition en vue de la discussion de demain. Je veux seulement souligner, et ceci figure aussi dans le rapport de la commission, que le Parlement, suite à des motions qui ont été discutées, débattues et votées ici, a jusqu'à présent refusé ce type de propositions. Personnellement, je suis ouvert à cette question.

Il y a aussi la question de la surcompensation. Certains groupes politiques considèrent que si l'on ne peut pas librement choisir la caisse, on ne devrait pas être puni une deuxième fois: c'est-à-dire que si l'on est contraint d'aller dans telle ou telle caisse, on ne devrait pas devoir payer un taux plus élevé que dans une autre caisse. Là aussi c'est la commission qui doit trancher sur la proposition déposée par le député Pascal Rey et d'autres

qui font la proposition d'aller en direction d'une surcompensation de 100%. Même dans la commission, les représentants des caisses professionnelles n'étaient pas tout à fait contre une telle proposition. Monsieur Delasoie, vous pouvez secouer la tête maintenant, mais j'étais avec vous dans la commission, n'est-ce pas! Si vous regardez le tableau en page 17 du rapport, vous verrez les taux. Il y aurait des gagnants et il y aurait quelque part des perdants. Mais, c'est au Parlement de décider. La proposition du Conseil d'Etat était une augmentation de 60 à 80%.

Frau Doris Schmidhalter-Näfen hat sich auch für die hundertprozentige Kompensation ausgesprochen wie andere Vertreterinnen und Vertreter von politischen Gruppen hier im Saal und unterstützt auch den Grundsatz "ein Kind eine Zulage". Das betrifft natürlich insbesondere die Selbständigerwerbenden. Wenn Anwalt Felix Zurbriggen Angestellte hat, dann bezahlt er selbstverständlich auf diese Löhne die Beiträge an die Kinderzulagenkassen. Hingegen als Selbständigerwerbender für seine eigenen Kinder bekommt er keine Zulage. Das ist die Frage, die man in der Kommission dann diskutieren kann oder vielleicht dann auch je nach dem in der zweiten Kommission vertiefen sollte.

L'UDC s'oppose justement à ce principe parce que vous dites que le principe "un enfant une allocation" est déjà réalisé. Cela est bien sûr contesté par d'autres groupes politiques dans cette salle.

Le texte a été travaillé pendant quatre jours par la commission. Il est vrai, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, que j'aurais peut-être dû limiter à deux ou à trois personnes et pas avoir toutes les personnes compétentes de la caisse cantonale autour de la table, mais si cela peut aider..., en tout cas, elles, elles n'ont pas trop freiné le travail de la commission. C'était plutôt parce que l'on a, pour l'article 20, peut-être vingt fois repris la discussion sur les mêmes thèmes.

Mais, maintenant, je pense que le résultat et le travail de la commission se laissent voir. Bien sûr, on va analyser juste après la séance d'aujourd'hui avec la commission toutes ces propositions d'amendement. Je ne veux pas déjà les commenter parce que, d'abord, il faut les voir, il faut les analyser et, demain matin, je me réjouis de discuter avec vous de ces différentes propositions.

Ich danke allen Gruppen, die auf dieses kantonale Gesetz eintreten.

Ich muss noch einen Hinweis darauf machen, dass dieses Gesetz quasi zwingend am 1. Januar 2009 in Kraft treten wird und dass die zweite Kommission, unter dem Präsidium von Claude-Alain Schmidhalter, sich bald einmal mit mir auf die Socken machen muss, damit wir rechtzeitig bis zum 7. August den Bericht der zweiten Kommission auf dem Tisch haben. Dann kann die Behandlung in zweiter Lesung im September stattfinden. Es gibt dann die dreimonatige Referendumsfrist und am 1. Januar könnte das Gesetz rechtzeitig in Kraft treten. Daneben gibt es noch viele Arbeiten, die getan werden müssen, die Ausführungsverordnungen, dann auch die Frage was machen wir mit der CIVAF. Diese Frage hat die Regierung an ihrer gestrigen Sitzung bereits andiskutiert, aber noch keine Beschlüsse gefasst. Aber ich denke, dass wir dort wenn wir genug Elan und Energie aufbringen, diese Fragen auch fristgerecht lösen und einer guten Lösung zuführen können.

Vielen Dank.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'est effectivement pas combattue; on peut la considérer comme acceptée.

Le point 1 de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 juin 2008.*)

Entrée en matière

2. DECISION

concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der ausserkantonalen Platzierungen

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Raymond Mottier (GRL):

Concernant l'octroi de ce crédit supplémentaire au subventionnement des frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton, le groupe radical-libéral constate avec la commission des finances que cette demande porte sur deux objets distincts et qu'elle aurait pu se faire de manière séparée.

La première demande concernant les institutions spécialisées porte sur un montant d'environ 1,3 million, conséquence d'une allocation de renchérissement de 2,5% accordée par le Conseil d'Etat après élaboration des budgets des différents établissements. Compte tenu des clauses contractuelles évoquées par la commission des finances dans son rapport, qui souligne la volonté de ne pas créer d'inégalités de traitement entre les salariés des institutions étatisées et les collaborateurs appartenant à des institutions subventionnées et compte tenu de l'analyse de la commission des finances quant aux réponses apportées aux critères d'urgence, de nécessité et d'imprévisibilité, le groupe radical-libéral accepte, à l'unanimité, l'octroi de ce crédit supplémentaire.

Le deuxième objet concerne le financement des placements hors canton de personnes en situation de handicap. Il apparaît clairement que lors de l'élaboration du budget 2008, les cantons n'étaient pas en mesure de connaître les tarifs des placements hors canton et ils mesureraient encore moins les conséquences dues au retrait de l'AI avec l'entrée en vigueur de la RPT. Plus généralement, on observe que près de 120 Valaisannes et Valaisans sont placés hors canton. Dans ce contexte de placement de personnes en situation de handicap, le groupe radical-libéral relève la pertinence du choix du Parlement d'accepter la mise en œuvre en Valais d'une institution destinée à accueillir des patients cérébro-lésés dans le cadre de la Fondation Valais de Cœur. Malgré l'existence de ce projet, le groupe radical-libéral partage le souci, maintes fois manifesté par les professionnels en charge de trouver des placements d'adultes de handicap. Ces professionnels sont systématiquement confrontés à une pénurie crasse alors que le nombre de personnes à placer augmente constamment. Le groupe radical-libéral attend avec intérêt les résultats de la création d'un centre d'indication et de suivi des trajectoires, telle que proposée dans le message du Conseil d'Etat liée à cet objet. Il rend attentif aux synergies possibles avec des moyens existants. Quant au crédit supplémentaire de 2,740 millions, au vu de l'analyse de la commission des finances, le groupe radical-libéral l'accepte à l'unanimité. Merci de votre écoute.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Die Fraktion der SPO unterstützt Eintreten auf den Nachtragskredit.

Wir finden es korrekt, wenn die Angestellten in den vom Kanton subventionierten Heimen im Behindertenbereich dieselben Lohnanpassungen an die Teuerung erhalten wie die Staatsangestellten. Es ist dies ein Gebot der Gerechtigkeit und es entspricht auch dem Gleichbehandlungsgebot. Im Zeitpunkt der Budgetierung war für das zuständige Departement nicht klar, wie die Teuerung Ende Jahr aussehen könnte. Der Kanton hat erst gegen Mitte Januar dieses Jahres für seine Staatsangestellten die Anpassung an die volle Teuerung vorgenommen. Er muss jetzt bei der Subventionierung der Institutionen für behinderte Menschen nachziehen. Alle drei Kriterien für einen Nachtragskredit sind erfüllt. Auch die Finanzkommission sieht das so.

Betreffend die ausserkantonale Platzierung von Menschen mit einer Behinderung hat erst das neue Finanzierungssystem gemäss NFA an den Tag gebracht, wie viele Walliserinnen und Walliser in ausserkantonalen Heimen untergebracht sind. Zum Teil wurden diese Menschen vorher vom Kanton gar nicht unterstützt, weil deren IV-Rente und die Subventionen des Bundes für die Kostentragung genügten. Auch in diesem Punkt sind die Kriterien für die Gewährung eines Nachtragkredits erfüllt.

Wir streichen zum Schluss noch positiv heraus, dass der Kanton mit allen Institutionen im Behindertenbereich der Erwachsenen eine Leistungsvereinbarung abgeschlossen hat. Da ist der Kanton Wallis den anderen Kantonen der Schweiz voraus.

Ebenfalls unterstützen wir die Schaffung des von der Dienststelle für Sozialwesen vorgeschlagenen Zentrums zur Indikation und Begleitung der Laufbahnen. Dieses soll die Bedürfnisse der behinderten Menschen berücksichtigen, prüfen ob die eingesetzten Mittel angemessen sind und dann die Effizienz evaluieren. Gleichzeitig würde man alle Platzierungen inner- und ausserhalb des Kantons in den Griff bekommen.

Wir sind für Eintreten auf die Vorlage.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton.

Il vous fait part des observations suivantes:

La demande d'un crédit supplémentaire de 1'378'700 francs est destinée au financement du renchérissement 2008 des salaires par les subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées. Ce crédit est accordé aux Services de l'action sociale, de l'enseignement et de l'enseignement spécialisé. Le renchérissement de 2,5% a été accordé à la fonction publique pour 2008. Donc, l'urgence de la dépense est justifiée. De plus, comme plusieurs institutions ont des clauses spécifiques dans leurs règlements ou statuts précisant que leurs salaires sont alignés sur ceux de l'Etat du Valais et pour ne pas créer une inégalité entre une institution étatisée et d'autres institutions subventionnées travaillant dans ce même domaine, la nécessité de la dépense est justifiée. Enfin, comme le Conseil d'Etat a décidé, en janvier 2008, un renchérissement de 2,5% à la fonction publique, l'imprévisibilité de la dépense est justifiée.

La demande d'un crédit supplémentaire de 2'740'000 francs est destinée à assurer le financement des placements hors canton pour les personnes en situation de handicap. Cent-vingt adultes se trouvent actuellement dans des institutions hors canton et pour que l'Etat du Valais puisse honorer ses engagements, ce crédit supplémentaire doit être accordé. Les placements hors canton résultent du manque de possibilités existant en Valais. Ce crédit est lié à la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches avec la Confédération. Lors de l'établissement du budget, le Service de l'action sociale n'avait pas connaissance de l'augmentation des tarifs engendrée par le retrait de l'OFAS du subventionnement. Pour ce deuxième crédit supplémentaire, les trois critères usuels sont aussi reconnus.

Il faut aussi relever que ces deux projets de décision ont été acceptés à l'unanimité de la commission des finances.

Pour les motifs ci-dessus, le groupe DC du Bas-Valais vous propose d'accepter les deux demandes de crédit supplémentaire ci-dessus.

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO):

Die CSPO hat diese Vorlagen bezüglich der beiden Nachtragskredite in der Fraktionssitzung eingehend besprochen und geprüft.

Die zwei Nachtragskredite werden von der CSPO-Fraktion nicht bestritten.

Die CSPO kann sich mit den Ausführungen der Finanzkommission, wonach die Kriterien für die Gewährung der Nachtragskredite erfüllt sind, anschliessen.

Die betroffenen Institutionen sind in ihrer Budgetierung für das Jahr 2008 von einem Teuerungsausgleich von 1,5 Prozent ausgegangen. Die Bekanntgabe des Beschlusses des Staatsrats, dem Personal des öffentlichen Diensts einen Teuerungsausgleich von 2,5 Prozent zu gewähren, beeinflusst natürlich die Kostenbeteiligung bzw. die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen durch den Kanton Wallis. Infolge des

Inkrafttretens der NFA am 1. Januar 2008 hat der Kanton in diesem Bereich alle Subventionen zu übernehmen, die bisher vom Bund geleistet wurden und wir bekommen erstmals die Auswirkungen der NFA zu spüren.

Zu den ausserkantonalen Platzierungen muss festgehalten werden, dass der Kanton Wallis nicht genügend Plätze vorzuweisen hat und eine ausserkantonale Platzierung der behinderten Menschen ist daher unumgänglich.

Die CSPO stellt sich die Frage, ob der Kanton von allen ausserkantonalen Platzierungen Kenntnis hat oder ist noch mit weiteren Überraschungen, mit weiteren Platzierungsgesuchen zu rechnen?

In diesem Zusammenhang weist die CSPO darauf hin, dass ein Gesamtkonzept fehlt. Die im Bericht der FIKO erwähnten vertieften Analysen für einen Ausbau des Angebots im Wallis sind durchzuführen und die Möglichkeit der Platzierungen im Kanton sind eingehend zu prüfen. In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Demander un crédit supplémentaire afin de pouvoir octroyer le renchérissement de 2,5% sur les salaires des employés des institutions pourrait paraître saugrenu. Cependant, cela n'est pas le cas. En effet, il est important de respecter les clauses figurant dans les règlements et les statuts du personnel des institutions qui demandent un alignement sur les salaires de la fonction publique qui, elle, a bénéficié pour 2008 d'un renchérissement de 2,5% des salaires.

Les trois critères de l'urgence, de la nécessité et de l'imprévisibilité sont respectés. C'est donc avec raison que la commission des finances a approuvé ce crédit supplémentaire afin de ne pas créer des inégalités entre les institutions étatisées et les autres institutions subventionnées travaillant dans le même domaine.

Le deuxième crédit supplémentaire de 2'740'000 francs est destiné à financer les placements hors canton de personnes en situation de handicap.

Malgré les 732 places d'hébergement en Valais, notre canton doit recourir à des institutions hors canton pour la prise en charge de personnes avec des problématiques spécifiques.

L'augmentation des prix facturés au canton est due au retrait de l'AI du subventionnement des institutions dès l'entrée en vigueur de la RPT. Cent-dix-neuf personnes sont prises en charge par des institutions hors canton. Certains cas n'étaient pas connus même du département, car entièrement financés par l'OFAS et l'AI. Ces augmentations ont été transmises trop tard pour être inscrites au budget. Donc, ici encore, les trois critères de l'urgence, de l'imprévisibilité et de la nécessité sont respectés.

Si on peut espérer que l'offre valaisanne se renforcera à l'avenir afin de pouvoir prendre en charge chez nous le plus de cas possible, il restera toujours des personnes nécessitant une prise en charge hors canton. Cependant, à partir de 2009, le coût des placements hors canton sera à nouveau maîtrisable, car il n'y aura plus de cas non connus du canton.

Le groupe PS/AdG partage l'avis de la commission des finances et accepte bien volontiers ces deux crédits supplémentaires.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Die CVPO stimmt dem Zusatzkredit für die Betriebskosten der spezialisierten Institutionen zu, da diese Kostenbeiträge bei der Ausarbeitung des Budgets 2008 noch nicht bekannt waren. In den Leistungsaufträgen konnte für das Gehalt des Personals nicht der erst im Januar dieses Jahres vom Staatsrat entschiedene Teuerungsausgleich von 2,5 Prozent für das Staatspersonal berücksichtigt werden. Im Sinne einer Gleichbehandlung sollen alle Mitarbeitenden der Institutionen für erwachsene Behinderte, Kleinkinder und Jugendliche sowie für den Sonderschulunterricht vom gleichen Teuerungsausgleichsatz profitieren können, ob sie nun in den staatlichen oder privaten Institutionen ihre Leistung erbringen, ist doch ihre Arbeit dieselbe.

Die Kosten für die Platzierungen von behinderten Personen in spezialisierten Institutionen ausserhalb des Kantons, die bis zu diesem Jahr direkt von der IV übernommen worden sind, müssen mit der Neugestaltung des Finanzausgleichs vom Kanton übernommen werden. Da die Anzahl dieser anspruchsberechtigten Personen und die exakten Tarife bei den Budgetberatungen noch nicht vorgelegen haben, stimmt die CVPO auch diesem Nachtragkredit zu.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Freddy Philippoz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a étudié avec beaucoup d'attention et d'intérêt ces deux demandes de crédit supplémentaire.

Comme presque tout a été dit par mes préopinants, il me reste à préciser le point suivant:

L'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008 et la prise en charge par le canton de l'intégralité des subventions accordées jusqu'ici par la Confédération ont provoqué une très forte hausse du budget nécessaire au financement des placements de personnes handicapées adultes. Les tarifs pratiqués par les institutions d'autres cantons ont également contribué à augmenter considérablement ce budget.

Au vu de ce constat, ne serait-il pas opportun de développer l'offre en Valais? En effet, le nombre de demandes pour placer des personnes en situation de handicap augmente: nous relevons le nombre de 119 personnes placées, dont 22 non connues par le Service de l'action sociale. Il serait bon d'étudier très attentivement le projet de développer une offre en Valais qui corresponde à nos besoins.

Le groupe PDCC accepte le projet relatif à ces demandes de crédit supplémentaire.

Merci pour votre écoute.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Tous les partis ont pu s'exprimer.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Souhaitons que pour 2008, la fécondité des Valaisannes sustentée par la fertilité des Valaisans soit autant prolifique et opulente que les demandes de crédit supplémentaire émanant de la part de notre Gouvernement.

Aujourd'hui, ce n'est point un, mais deux crédits supplémentaires que sollicite notre Exécutif cantonal:

- le premier affecté au financement du renchérissement 2008 des salaires par les subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées se chiffre à 1'378'730 francs;
- le second destiné à assurer le financement des placements hors canton de personnes en situation de handicap s'élève, quant à lui, à 2'740'000 francs.

Cette gémeité, qualifiée de dizygote après analyse échographique de la commission des finances, présente cependant les particularités de répondre affirmativement aux trois critères pathologiques usuels désormais plus connus sur la place publique que "les trois grâces" de Rubens. En effet, l'urgence soulève – toutes choses étant égales par ailleurs – moins de problématique que celle de nos hôpitaux cantonaux. L'autre tandem, composé de la nécessité et de l'imprévisibilité, ne souffre, de son côté ni de psychose ni de névrose et ne requiert aucune thérapie comportementale ou autre cognitive. En résumé, le traitement de ces deux crédits n'exige point de péridurale du Parlement qui, loin d'être amnésique, risque cependant, à terme, de souffrir d'allergie aux demandes récurrentes du Conseil d'Etat.

Au final, c'est sans forceps ni ventouses que le Parlement peut, en toute sérénité, commencer le travail et accoucher de la décision d'octroi de ces deux crédits supplémentaires jumeaux.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Tout d'abord un grand merci à la commission des finances qui – et ce n'est pas tous les jours le cas, n'est-ce pas? –, à l'unanimité, soutient cette demande de crédit supplémentaire. Il est clair que, pour un chef de département, il n'est jamais "agréable" – entre guillemets – de présenter au Parlement des crédits supplémentaires, mais les raisons pour lesquelles nous avons dû venir avec ces deux projets qui sont unifiés dans une seule décision ont été évoquées par tous les représentants des groupes qui soutiennent ces crédits supplémentaires et je les en remercie.

Je pense que la remarque du député Raymond Mottier, selon laquelle on aurait dû présenter deux objets différents, est totalement justifiée parce que, théoriquement, une proposition pourrait être contestée et l'autre peut-être pas par l'un ou l'autre dans cette salle. Et ici, il n'y a quand même pas une unité de matière, cela veut dire que, théoriquement, on devrait pouvoir décider sur ces deux objets, qui n'ont même pas un lien direct et touchent même deux départements. Mais, la commission aurait pu le faire, les séparer en deux décisions. Cependant, la commission des finances a eu une compréhension pour la présentation de cette demande. Mais, je vous remercie pour cette remarque qui est tout à fait judicieuse.

Alle Vertreter der Oberwalliser Fraktionen, Robert Sarbach, Franziska Lutz-Marti und auch Edgar Gottet haben die Notwendigkeit dieser Nachtragskredite nicht bestritten, im Gegenteil sie unterstützen sie. Et il en va de même pour tous les représentants de groupe qui ont pris la parole et qui soutiennent cette demande.

Un seul mot encore, parce que je ne veux pas répéter pourquoi et comment, tout ayant été dit, et vous le trouvez aussi dans le rapport de la commission des finances. Je veux compléter. Dans le rapport de la commission, il est demandé que, moi, je donne par écrit à la commission des finances la sécurité, de sorte qu'il n'y a pas d'autres départements qui sont confrontés à la même problématique et qui doivent augmenter des subventions pour faire adapter le renchérissement pour les salaires dans les institutions. Nous avons encore une fois hier après-midi discuté de cette question au Gouvernement et tous mes collègues m'ont confirmé qu'eux, dans leur département, ils n'en ont pas. La lettre que j'avais déjà écrite et signée est malheureusement encore dans une autre serviette dans mon bureau, mais je la transmettrai quand même au moins pour les archives de la commission des finances.

Une deuxième remarque a été faite: il a été dit à juste titre aussi, par le député Freddy Philippoz, que l'on devrait développer l'offre dans notre canton. Il est vrai, parce qu'il y a effectivement une vingtaine de Valaisans dont nous ne savions pas, avant la RPT, qu'ils étaient en institution hors canton, leur séjour étant financé par leurs propres rentes AI et des subventions de l'OFAS, sans que le canton ne soit impliqué. Comme le canton n'était pas impliqué, nous n'avons pas pu le savoir. Nous devons bien sûr faire une analyse approfondie pour voir quel est le type de handicap des personnes qui se trouvent dans des institutions accueillant des ressortissants de divers cantons. Nous avons par exemple à Monthey l'institution des Marmettes, la Fédération romande des sourds et aveugles. Là, il y a seulement un petit pourcentage de Valaisans. Des pensionnaires d'autres cantons viennent chez nous parce que c'est tellement spécialisé, vous devez vous imaginer être sourd et aveugle en même temps, c'est un handicap que l'on ne trouve bien heureusement pas tous les jours. On a donc là effectivement un bon centre de compétences pour toute la Suisse romande. Pour d'autres cumuls de handicap, ce pourrait être aussi dans le futur le cas, de sorte que c'est peut-être même mieux dans l'intérêt des personnes de les mettre dans une institution dans le canton de Vaud ou dans le canton de Berne pour les gens qui parlent l'allemand. Mais, il est clair que si nous pouvons les rapatrier dans notre canton, cela crée des places de travail, mais c'est aussi mieux pour l'entourage et la famille, pour les proches de ces personnes en situation de handicap, de disposer d'une prise en charge dans notre canton. D'ailleurs, ces dernières années, nous avons bien développé ces institutions. Dans le Haut-Valais, nous avons créé le home Tanja à Bitsch. Le Grand Conseil a aussi pris une décision de créer, en faveur des cérébro-lésés, un nouveau centre de compétences à proximité de la clinique Suva. Je pense que nous allons dans la bonne direction.

Herr Edgar Gottet hat noch gesagt, dass es eben nicht genügend Plätze gibt. Das stimmt schon. Wir müssen jetzt einmal schauen was das für Typen von Behinderungen sind, die jene Leute haben, die ausserkantonale beherbergt sind. Wir kannten diese zum Teil bis jetzt nicht, weil wir gar nicht wussten, dass die irgendwo untergebracht waren, weil der Kanton nicht impliziert war. Aber es wird auch künftig mit Sicherheit Institutionen ausserkantonale geben, wo wir unsere Leute besser dorthin schicken, als hier irgendwo in eine Institution, die nicht auf diese spezielle Behinderung spezialisiert ist. Was ich allerdings entschieden zurückweisen muss, ist die Behauptung es fehle an einem Gesamtkonzept. Ich werde Ihnen

alle Konzepte – es sind ein paar Kilo – in den nächsten Tagen zukommen lassen und dann können Sie sich dann einmal mit dieser Thematik etwas eingehender befassen.

Je veux remercier tous les groupes politiques qui soutiennent à l'unanimité ces demandes de crédit supplémentaire.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons la considérer comme acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 12 juin 2008.*)

Le point 2 de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2007 du Réseau Santé Valais

GESCHÄFTSBERICHT 2007 des Gesundheitsnetzes Wallis

Cf. Archives du Grand Conseil

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT / BERICHT DES STAATSRATES:

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'INTEGRATION / BERICHT DER KOMMISSION FÜR GESUNDHEIT,
SOZIALWESEN UND INTEGRATION:

Président: Marc-Henri Gauchat / Rapporteur: Grégoire Dussex

Le président:

Je vous rappelle que ce rapport n'est pas voté, mais mis en discussion.

Discussion générale:

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC):

Le groupe PDCC a pris connaissance du rapport 2007 du Réseau Santé Valais (RSV) et tient à relever les points suivants:

Le bénéfice 2007 porté en diminution de la perte reportée permet au RSV de débiter le prochain exercice avec un bénéfice de 3,965 millions conformément aux dispositions contenues dans la LEIS. Ce résultat positif est le fruit des mesures prises ces dernières années.

Nous tenons, cependant, à relever que l'augmentation permanente des coûts de la santé nous cause certaines inquiétudes. Comment freiner cette augmentation galopante? En 2012, les barrières cantonales vont tomber. Quelles mesures le RSV envisage-t-il de prendre pour que nos hôpitaux valaisans soient attractifs au niveau médical? Le groupe PDCC souhaite que le Gouvernement trouve les bonnes solutions pour amener dans nos hôpitaux des médecins de renom capables de retenir en Valais nos patients.

Le groupe PDCC demande également au Gouvernement de porter une attention particulière sur le développement d'unités de soins palliatifs capables de répondre aux besoins en la matière tenant compte des différents paramètres liés à l'évolution de l'âge de notre population.

La LEIS prévoit des hôpitaux multisites et une centralisation des disciplines de pointe sur l'hôpital de Sion. Le groupe PDCC souhaite que la planification tienne compte de ces éléments étant donné que ces mesures permettent d'obtenir une masse critique d'interventions. Le groupe PDCC demande au Gouvernement de mettre sur pied une étude portant sur le nombre et la fréquence des interventions de pointe réalisées sur le site de Sion afin de déterminer s'il y a lieu d'envisager une autre organisation.

Le bon résultat financier obtenu lors de cet exercice nous indique également que la voie choisie est la bonne.

Le problème des urgences surchargées nous interpelle également et nous aimerions que le Gouvernement nous informe sur les mesures concrètes prévues et si des moyens financiers ont été budgétisés pour le prochain exercice. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Der Rechnungsabschluss des GNW kann als positiv bewertet werden, konnte doch nebst einem Betriebsgewinn von fast vier Millionen Franken der Verlustvortrag von 3,75 Millionen vom Jahr 2006 ausgeglichen werden und dies obwohl die Spitaltarife eingefroren worden sind und dem Personal eine Lohnerhöhung gewährt wurde.

Das GNW hat im vergangenen Jahr weiter in die Qualität der Pflege und der medizinischen Betreuung mittels kompetenten Ärzten investiert. Dennoch sind noch Verbesserungen zu erwarten und Fragen offen. In der Orthopädie sind leider immer noch zu lange Wartezeiten zu verzeichnen, im Oberwallis kann man sich eine Besserung mit der erfolgten Anstellung eines dritten Orthopäden versprechen. Erwartet wird nun aber, dass auch für die Nachbehandlungen, wie zum Beispiel die Physiotherapie, die nötigen Investitionen getätigt werden.

Die Tourismusorte konnten sich über die grosse Nachfrage für den Wintersport freuen, für die Notfallstationen der Akutspitäler bedeutete dies aber an einzelnen Tagen eine grosse Überbelastung. Die im neuen Gesundheitsgesetz vorgeschriebenen Bereitschaftsdienste der frei praktizierenden Ärzte sollten diese Problematik merklich entschärfen, wenn nur noch die Fälle, die wirklich einer Spitalbehandlung bedürfen, in die Notfallstationen eingewiesen werden und nicht mehr jedes "Bobo" im Spital behandelt werden muss.

Das Spital Gravelone ist in ein Alters- und Pflegeheim umgebaut worden und ist nun in seiner neuen Funktion immer noch dem GNW zugeteilt. Die Klinik Gravelone ist vom GNW grosszügig übernommen worden, es war jedoch eine Übergabe an die Gemeinden vorgesehen, denn in der neuen Funktion passt sie nicht mehr ins GNW. Was ist in dieser Hinsicht geplant?

Das GNW arbeitet für die speziellen Fälle mit den Unikliniken in Lausanne und Genf zusammen. Warum findet keine Zusammenarbeit mit dem Inselspital in Bern statt? Der Zweisprachigkeit könnte damit ein vermehrtes Mal Rechnung getragen werden.

Wie weit ist die Planung des Spitals Riviera fortgeschritten oder ist da gar ein Stillstand eingetreten weil der Kanton Waadt andere Prioritäten gesetzt hat?

Die CVPO anerkennt die Bemühungen des GNW für eine qualitativ hoch stehende Pflege. Für eine Anerkennung in allen Bereichen muss aber die kritische Masse gewährleistet bleiben, denn nur so können Spitzenärzte ins Wallis geholt werden.

Das GNW muss sich nach wie vor der grossen Herausforderung stellen und eine optimale ärztliche und pflegerische Versorgung anbieten, denn nur mit hoher Qualität kann der freien Spitalplanung und deren Folgen im Jahr 2012 begegnet werden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Roland Maire (PDCB):

Le groupe DC du Bas a examiné avec attention le rapport concernant l'exercice 2007 du Réseau Santé Valais (RSV) et vous fait part de ses constatations.

Au niveau de la planification hospitalière, en 2006, le Conseil d'Etat a dressé un bilan positif de la répartition des disciplines médicales réalisées depuis 2004. Cette réforme a permis de garantir dans chaque service un volume de patients suffisant pour maintenir et développer le savoir-faire médical. Elle a aussi contribué à améliorer la répartition des gardes et des services de piquet.

Ce bilan s'est accompagné de quelques adaptations de la planification qui ont toutes été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation (transfert de la traumatologie différée de Sion vers Martigny, mise en place des unités de soins palliatifs).

Au niveau de la qualité des soins, celle-ci est bonne dans les hôpitaux du RSV. Il convient, cependant, de relever que les aspects relatifs à l'information et à la communication ont été les moins bien notés. Le RSV a depuis pris des mesures pour améliorer la satisfaction des patients.

Une saisie de façon systématique d'une série d'indicateurs de qualité permettra de fournir des données fiables comme l'exigeront, dès 2012, la LAMal ainsi que la nouvelle loi cantonale sur la santé adoptée le 14 février dernier.

La nouvelle répartition des disciplines médicales contribue grandement au maintien et au développement de la qualité des soins. Elle rend également possible l'engagement de médecins de renom. Il convient de relever que les conditions salariales et de travail du personnel soignant ont été améliorées. Fait très important lorsque l'on sait que notre pays se trouve en situation de pénurie et que le quart du personnel soignant du RSV provient de l'étranger.

Des directives sur les conditions cadres des médecins cadres du RSV sont en cours d'élaboration. Elles entreront en vigueur durant le deuxième semestre 2008.

Au niveau des statistiques d'activités, nous sommes heureux de constater ce qui suit:

- soins aigus: légère augmentation par rapport à 2006;
- gériatrie: stable par rapport à 2006 avec une légère diminution du nombre de journées;
- psychiatrie: légère diminution par rapport à 2006;
- réadaptation: les journées du CVP montrent une stabilité pour les années 2006 et 2007;
- lits d'attente: le nombre de journées est resté stable;
- ressources humaines: en 2006, nous comptons 2'845,2 EPT et en 2007, 2'878 EPT sans l'hôpital du Chablais.

Au niveau des comptes, le bénéfice s'élève à 7,718 millions de francs, y compris la part valaisanne de l'hôpital du Chablais. Ce bénéfice permet d'amortir les pertes reportées.

Il convient de relever que les résultats 2007 de l'hôpital du Chablais n'étaient pas connus lors du bouclage des comptes du RSV. Ceux-ci font l'objet de supputation. Des correctifs seront apportés dans les comptes de l'exercice 2008.

Globalement, les charges du RSV ont augmenté de 4,19% alors que la croissance des recettes s'est élevée à 4,96%. La masse salariale a progressé de 2,82%. En effet, le RSV a octroyé au personnel en 2007 un renchérissement de 1% ainsi que l'augmentation liée aux parts d'expérience (1,3% en moyenne).

En ce qui concerne les recettes, elles augmentent de 20,9 millions ou 4,96%. Cela s'explique par l'augmentation de l'activité stationnaire et des tarifs dans le secteur des soins aigus, par l'augmentation du point TARMED et de l'activité du secteur ambulatoire.

C'est au mois de mars 2007 que l'EMS de Gravelone a partiellement débuté son exploitation; les travaux de transformation ont duré jusqu'en septembre. Septante et un lits autorisés ont été mis en place progressivement jusqu'en octobre. Le premier exercice comptable a porté sur dix mois et clôture avec une perte de 243'812 francs en partie due au taux d'occupation insuffisant lié aux travaux de transformation.

Le bénéfice 2007 du RSV a permis d'amortir la perte reportée de 3,752 millions. Aussi le bénéfice porté au bilan est-il de 3,965 millions.

Il est utile de souligner que les tarifs 2008 sont restés identiques à ceux de l'année 2007 pour le secteur des soins aigus et ont diminué pour les secteurs gériatrique et psychiatrique.

Pour l'année 2007, la subvention cantonale s'élève à 182,69 millions, soit une augmentation de 3,04% par rapport à 2006.

En conclusion, nous constatons avec satisfaction que le RSV a progressé tant dans la mise en œuvre de la planification sanitaire que dans l'amélioration de ses outils de gestion.

Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur l'organisation de la médecine des prisons.

Nous tenons à remercier les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le conseil d'administration du RSV pour leur excellent travail et sommes certains que le RSV saura relever les défis qui l'attendent ces prochaines années.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Der Geschäftsbericht eines kantonalen Gesundheitsnetzes stösst vermutlich bei vielen Bewohnern auf reges Interesse. Niemandem von uns ist es egal, wie gut oder schlecht das Gesundheitswesen funktioniert oder was es kostet, da wir alle irgendwie betroffen sein können.

Finanziell gesehen, können wir aufatmen. Trotz vielen unbekanntenen Komponenten wie Verhandlungen betreffend Tarife und TARMED Taxpunktwerte auf schweizerischer Ebene sowie Anzahl und Schwere der Fälle, schliesst das GNW mit einem Gewinn von 7,7 Millionen Franken das Geschäftsjahr ab. Seien wir uns bewusst, dies kann in einem Jahr wieder ganz anders aussehen. Das gesamte Gesundheitswesen erscheint mir wie ein Kartenhaus, wo die verschiedensten Partner durch Ziehen einer Karte das Gebäude gefährden können. In dieser Hinsicht sind die Verantwortlichen nicht zu beneiden, denn es bleibt ihnen oftmals nichts anderes übrig als die eine oder andere Karte notdürftig fest zu leimen.

Bei den Tätigkeitsbereichen wurde in verschiedenster Hinsicht "geleimt". Im medizinischen Bereich mussten Spezialisten her. Woher nehmen, wenn der Arbeitsmarkt ausgetrocknet ist? Die Lösung gefällt nicht allen Wallisern. Es müssen medizinische Disziplinen gebündelt werden, was wiederum dazu führt, dass einzelne Standorte auf Angebote verzichten müssen. Zu hoffen bleibt, dass nicht immer dieselben Spitäler zugunsten anderer Opfer bringen müssen.

Ein besonderes Augenmerk hat die CSPO auf das Pflegepersonal gerichtet. Aus dem Jahresbericht entnehmen wir, dass allein in diesem Bereich etwas über 1'100 Personen arbeiten. Trotzdem gibt es verschiedene Abteilungen, wo der Personalbestand knapp dotiert ist. Probleme gibt es im Notfallbereich. Vor allem in Spitzenzeiten müssen sich Patientinnen und Patienten in Geduld üben. Ebenso unbefriedigend erscheint uns die Palliativpflege. Laut Experten erfordern Palliativstationen besondere Rahmenbedingungen. Idealerweise bräuchte es hier kleine Stationen von maximal 10 bis 12 Betten mit einer nicht ständig wechselnden Pflegebegleitung. Davon kann im Moment keine Rede sein. Das Pflegepersonal hat kaum Zeit für den einzelnen Patienten und rotiert rund um die Uhr, um die Aufgaben einigermaßen erledigen zu können. Hinzu kommt, dass viele Pflegerinnen und Pfleger ausländischer Muttersprache sind und die Patienten sich kaum verständigen können. Dasselbe Problem stellt sich auf der Geriatrieabteilung. Diese verkommt manchmal im wahrsten Sinne des Wortes zur Wartestation. Es ist uns bewusst, dass es nicht einfach ist, qualifiziertes Pflegepersonal zu finden. Umso wichtiger erscheint uns, dass die Arbeitsbedingungen so gestaltet sind, dass die Angestellten mit Freude ihrer Arbeit nachgehen und nicht resigniert "Dienst nach Vorschrift" betreiben. Wenn im Jahresbericht die Rede ist von "angemessener Pflegequalität", so stellt sich natürlich die Frage, was man darunter versteht. Für alle diejenigen Personen, die im Jahr 2007 negative Erfahrungen im Bereich der Pflege machen mussten, hinterlässt der Gewinn von über sieben Millionen einen eher schalen Geschmack.

Noch etwas zur Patientensicherheit.

Im Jahresbericht wird von 57 hängigen Haftpflichtfällen gesprochen. Ist das relativ viel oder relativ wenig? Wie sind die Zahlen in vergleichbaren Spitälern anderer Kantone? Wieso wurden für solche Fälle keine Rückstellungen gemacht? Im Übrigen warte ich immer noch darauf, dass die Mitglieder der Gesundheitskommission über das Vorgehen bei Patientenklagen informiert werden.

Vergessen wir jedoch nicht: sehr viele Patientinnen und Patienten sind mit der medizinischen Versorgung und der Pflege zufrieden. Dies verdanken wir Menschen, die mit viel Idealismus und Engagement ihrer Arbeit nachgehen.

Ich denke, dass ihnen auch von politischer Seite her ein grosser Dank gebührt. Danke.

M^{me} la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):

Les Valaisans revendiquent avec légitimité une médecine de pointe.

Avec un bénéfice de 7,7 millions, une masse salariale augmentée de 2,8% et une progression des charges inférieure à celle des produits, on constate que le RSV est en bonne santé mais reste tout de même sous perfusion de subsides.

Il me plaît de féliciter ici et au nom du groupe GRL tous les soignants qui contribuent à un niveau élevé de qualité.

Lors de l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2007, de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, l'intégration du CVP, des IPVR et de l'ICHV dans l'organisation du RSV a apporté une plus-value certaine.

Une gestion favorable, un employeur attractif, une technique de pointe et des collaborateurs performants ne suffisent pas. La qualité des soins et la sécurité des patients doivent être une priorité pour tous.

Même si les techniques de pointe sont concentrées sur le site de Sion, nous devons être attentifs à ce que tous les autres établissements offrent les prestations de base légitimement revendiquées par les Valaisans. Tous les centres du RSV doivent rester crédibles aux yeux des patients, de la population, des autorités politiques, des assureurs et des collaborateurs.

Cela dit, le groupe GRL se pose tout de même quelques questions.

Au niveau de l'activité médicale, on constate une baisse de 7% des journées en gynécologie-obstétrique à Sion alors que, dans le Haut-Valais, l'augmentation est de 8,5%. Vaut-il mieux naître dans le Valais supérieur ou une partie des femmes enceintes dépendant du CHCVS préfèrent-elles s'expatrier hors canton?

Le groupe GRL avait déjà formulé, lors de précédents rapports, son inquiétude au niveau des augmentations des frais administratifs. Or, on constate en 2007 une différence par rapport au budget de près de 3% d'augmentation à la direction générale alors que le Conseil d'Etat nous promettait des économies dans les secteurs administratifs. En effet, il faut relever une pléthore de directeurs. Nous demandons une explication détaillée quant à leurs tâches effectives.

L'ICHV présente également des incohérences entre le budget et les comptes. Pourquoi une augmentation de 10% des médicaments alors que les hospitalisations hors canton sont à la hausse et que l'augmentation des journées patients existe bien mais dans une proportion bien inférieure? Dans ce même institut, pourquoi existe-t-il une différence de près de 3,5 millions dans les prestations à des tiers?

Il semble que la centrale d'achat présente aussi quelques difficultés. D'une part, le groupe GRL se pose la question du respect des marchés publics et, d'autre part, quel sera, à l'avenir, le lien avec la CADES?

On constate que la rotation du personnel est bonne. Cela est tout à fait bénéfique pour les patients, principalement pour les hospitalisations de longue durée et au niveau de la gériatrie.

Comme je le disais en introduction, notre système de santé est en bonne forme. Continuons la guérison, accentuons la prévention! L'attention vis-à-vis des patients doit être une préoccupation permanente, la dépersonnalisation des soins et des contacts avec les malades doit être combattue sans relâche.

Le RSV est maintenant dans sa phase de consolidation, les bases sont fixées et il est temps de se consacrer pleinement à l'humanisation des soins qui occupe, dans le ressenti des patients, une importance parfois sous-estimée par le corps médical.

En ne cessant de répéter et d'exiger que le patient doit être et rester au centre des préoccupations du RSV, je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

J'interviendrai sur un point: le coût de la médecine hospitalière en Valais.

Quand ce Parlement a décidé de créer le Réseau Santé Valais (RSV), on nous a fait une promesse, c'est que grâce à cette restructuration, les hôpitaux coûteraient moins cher aux Valaisans.

Aujourd'hui pourtant, un constat s'impose, c'est que cette promesse n'a pas été tenue.

Pour savoir combien leur coûtent leurs hôpitaux, les Valaisans ne doivent pas s'arrêter aux comptes du RSV et en particulier pas à l'illusion que peut leur donner un bénéfice qui, certes, est réjouissant, mais qui reste un bénéfice purement comptable. Les vrais indicateurs concrètement pour les Valaisans, ce sont le montant des primes d'assurance maladie qu'ils paient et surtout le montant de la subvention cantonale (il a été question tout à l'heure, à juste titre, quand même de perfusion). Or, nous savons très bien que, d'une part, nos primes d'assurance-maladie, même si elles restent largement inférieures à celles qui sont en vigueur dans d'autres cantons, ne cessent pas d'augmenter. D'autre part, le montant de la subvention cantonale, lui aussi, augmente chaque année (en 2007, on voit qu'il a augmenté encore de plus de 5,5 millions).

Le défi du RSV ou plutôt bien sûr l'un de ses défis avec évidemment la qualité des soins, mais aussi une organisation rationnelle et adaptée aux réalités du Valais, c'est donc de maîtriser ses coûts, avec cette inquiétude (inquiétude finalement pour le porte-monnaie des Valaisans). J'aimerais dire qu'à l'UDC, nous resterons attentifs à l'avenir au respect de promesses que certains, nous en avons bien peur, avaient faites un peu légèrement à l'époque

pour nous faire avaler une restructuration, la création du RSV, qui nous inspire toujours autant de doutes.

La discussion est close.

Le président:

Tous les intervenants ont pu s'exprimer.

Je passe la parole au chef du département, étant donné qu'apparemment le président de la commission n'est pas là.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je veux d'abord remercier tous les intervenants et tous les groupes politiques qui ont analysé attentivement le rapport du Réseau Santé Valais (RSV) qui est aussi, pour la première fois, accompagné d'un message du Conseil d'Etat, comme cela est prévu dans la loi, même s'il est toujours très difficile de l'établir puisque les délais sont assez serrés.

Quand j'ai entendu la première fois de la part des responsables du RSV que les comptes 2007 pourraient être positifs, je leur ai tout de suite dit que cela me créera au moins autant de problèmes devant le Parlement que si les comptes étaient négatifs. Vous avez entendu le député Jean-Luc Addor dire: c'est un résultat, il n'a pas dit fictif, mais c'est un résultat un peu comptable. Mais, si le résultat était de -7 millions de déficit, à ce moment-là, le député Jean-Luc Addor dirait que le déficit serait bien réel.

Il est effectivement réjouissant de constater que sur le plan financier, le RSV se porte, je dirai, correctement. Il ne faut en effet pas oublier qu'un bénéfice de 7,7 millions de francs représente un peu plus de 1,5% sur le chiffre d'affaires du RSV. Avec les fluctuations que l'on a au niveau du nombre de cas et aussi avec les difficultés que l'on a parfois avec les caisses maladie pour conclure des conventions tarifaires, il a été dit à juste titre par la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf que l'on pourrait aussi être dans une situation inverse avec 7,7 millions de francs de déficit.

Si j'ai déjà répondu au député Jean-Luc Addor, je dois quand même encore ajouter que les promesses – bien sûr, on peut toujours promettre beaucoup –, il faut aussi essayer de les tenir et nous avons essayé de les tenir. Vous avez dit à juste titre que les primes des caisses maladie dans notre canton sont en dessous de la moyenne suisse; oui, autour de 15% et plus de 25% en dessous de la moyenne romande, c'est quelque chose qui se laisse voir. Aussi au niveau des coûts hospitaliers à la charge des assureurs, nous sommes plus que 10% en dessous de la moyenne suisse. Je n'ai pas inventé ces chiffres; ils viennent du "Datenpool" de santé suisse.

Je me souviens encore très bien, il y a quatre, cinq ou six ans, quand nous discutons des hôpitaux valaisans, il y avait presque toujours un petit "Tumult" dans cette salle. Aujourd'hui je peux constater que, en général, on analyse la situation avec un peu plus de calme, un peu plus d'objectivité, mais aussi avec la critique nécessaire. Si l'on porte un regard critique sur ce qui se fait à l'intérieur du RSV, à ce moment-là seulement, on peut améliorer les choses.

Il a été relevé par plusieurs intervenants qu'il était possible de maintenir des médecins de qualité, hommes et femmes, parce que nous avons regroupé les disciplines. Nous n'avons pas tout concentré sur Sion, comme cela a été dit partiellement ici, mais nous avons créé des centres de compétences sur les différents sites. Et nous allons continuer avec cette politique. J'ai ici un projet de rapport et un projet de décision pour la planification 2008 que le Conseil d'Etat, si tout va bien, prendra encore avant le break estival. Là aussi, nous voulons de nouveau renforcer les sites, mais aussi apporter un désenchevêtrement des tâches entre les uns et les autres.

Il est aussi vrai, comme la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz l'a dit, que les frontières cantonales vont s'ouvrir dès 2012 et chacune et chacun d'entre nous auront la possibilité d'aller dans un hôpital du canton de Vaud, du "Berner Oberland", à Thoune ou à Berne, où vous voudrez. Il est clair que pour les hôpitaux valaisans et en particulier bien sûr pour le RSV, c'est un challenge important. Il faut être bon. Il faut avoir une bonne qualité parce que, autrement, il y a effectivement le risque que les Valaisannes et les Valaisans fassent une "votation par les pieds" en quittant le Valais pour aller se faire soigner ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous cherchons une collaboration avec des hôpitaux universitaires pour avoir des médecins compétents, des professeurs, qui travaillent aussi au sein du RSV.

Es wurde auch von den Oberwalliser Gruppen gesagt, dass die Aufteilung der Disziplinen dazu geführt hat, dass wir gute Ärzte in unseren Spitälern halten konnten oder neue akquirieren konnten, auch das ist der Fall und entgegen dem was von Frau Lutz-Marti gesagt wurde, arbeitet das GNW natürlich nicht nur mit dem CHUV und den universitären Kliniken von Genf zusammen, sondern auch mit dem Inselspital in Bern. Dort haben wir verschiedene Vereinbarungen. Noch vor zwei Monaten zirka war eine ganze Delegation des GNW in Bern, was dann wieder den anderen Universitätskliniken nicht gefallen hat, sobald sie davon hörten. Man sieht auch, dass die natürlich in einem gewissen Konkurrenzkampf sind. Und wenn ich beispielsweise an die Onkologie denke, wo wir einen ausgezeichneten Arzt mit Dr. Zenhäusern bei uns haben, der auch noch im Inselspital arbeitet, dann ist das eigentlich ein gelebtes Beispiel dieser guten Zusammenarbeit auch mit dem Berner Universitätsspital und für verschiedene Spezialitäten haben wir natürlich auch eine Zusammenarbeit mit dem Universitätsspital von Zürich und auch mit anderen.

Sie haben auch zu Recht darauf hingewiesen, dass Gravelone in ein Alters- und Pflegeheim umgewandelt wurde, dass das eigentlich ein Fremdkörper sei im GNW. Ich muss sagen, das GNW hat die Aufgabe ein Altersheim nebenbei noch zu betreuen nie gesucht. Das war damals die Möglichkeit, dass man nicht an die hundert Leute entlassen musste, aber wie gesagt, wir teilen die Betten der Geriatrie auf Martigny und Siders auf und machen dort ein Altersheim. Für eine beschränkte Übergangszeit macht das GNW diese Arbeit. Wir müssen jetzt die Kontakte mit den Gemeinden intensivieren. Es ist auch klar der Wille der Walliser Regierung, dass dieses Alters- und Pflegeheim an die Gemeinden von Sitten und der Region übertragen werden soll. Es ist nämlich fast das einzige Altersheim, das eine Art Defizitgarantie hat für das GNW. Die anderen Altersheime haben das nicht und das ist irgendwo auch eine Ungleichbehandlung, aber ich bitte um Verständnis für diese Übergangsphase.

Frau Lutz-Marti hat auch die Frage gestellt was mit dem Spital des Chablais passiert. La députée Franziska Lutz-Marti de Zermatt s'inquiète: est-ce que le dossier de l'hôpital pour la Riviera et le Chablais vaudois et valaisan avance? Les tractations continuent. Nous avons annoncé au Grand Conseil dans la planification semestrielle qu'en automne de cette année, un

projet sera présenté au Grand Conseil – toujours sous réserve, parce que jusqu'à ce que l'encre n'est pas sèche, avec les Vaudois, il faut toujours être un peu prudent. Ce sont des discussions qui sont difficiles, mais qui avancent actuellement bien.

Le député (suppl.) Roland Maire du groupe PDCB a posé une question concernant la médecine des prisons. Nous sommes en train de trouver une solution entre les deux départements parce que le Département des finances et des institutions s'occupe aussi des pénitenciers, ainsi que le Département de la santé. Nous avons pu conclure une convention. Bien sûr, cela dépendra aussi des budgets. Le RSV est prêt à créer une entité pour la médecine des prisons.

Pour le reste, vous avez beaucoup loué le travail du RSV, mais, Monsieur le député (suppl.) Roland Maire, si j'avais fait la même chose, vous ne m'auriez pas cru, n'est-ce pas, tellement était bon l'éloge que vous avez fait pour les responsables qui sont à la tribune et que je salue très cordialement.

In Bezug auf das Pflegepersonal hat Frau Zita Burgener-Imoberdorf gesagt, dass dieses eher knapp dotiert sei. Das wurde offenbar heute auch am Radio Rottu so übertragen. Es ist schon so, dass es in gewissen Abteilungen Engpässe gibt, insbesondere auch auf der Notfallstation und auch in touristischen Zeiten, wo die Unfälle an einem Samstagnachmittag sich dutzendweise ereignen und per Helikopter oder anderweitig zum Spital geführt werden. Auf der anderen Seite gibt es aber auch Stationen, die eher – ich würde nicht sagen unterbeschäftigt sind – eine Unterbelegung haben. Auch aus diesem Grund wollen wir durch den anstehenden Spitalplanungsentscheid die Aufgaben zwischen Brig und Visp – also für das Oberwallis – noch besser auseinander nehmen und beide Orte stärken, indem man beispielsweise die gesamte Geriatrie in Brig macht und die gesamte Chirurgie in Visp.

Die Arbeitsbedingungen gut gestalten... ich habe hier einen Bericht der Spitalplanung 2008. Der hat mir natürlich einen Überblick über die verschiedenen Problemfelder gegeben und dort kann man entnehmen, dass aufgrund einer Umfrage beim Personal die Zufriedenheit eigentlich recht gut ist. Das CHUV, das Waadtländer Universitätsspital, hat im Jahr 2002 aufgrund eines gleich strukturierten Fragebogens auch eine Umfrage beim Personal gemacht und im Vergleich zum CHUV erzielte das GNW die besseren Resultate in Bezug auf die Zweckmässigkeit der Räumlichkeiten, der Arbeitsbelastung, zum Gefühl unter Druck arbeiten zu müssen, sowie zur Zufriedenheit betreffend Lohn. Natürlich, wenn man jemanden fragt ob er einen etwas höheren Lohn möchte, wird niemand nein sagen, das ist klar. Aber hier haben wir doch einen einigermaßen objektiven Vergleich zu einem Universitätsspital und dort schneidet das GNW gut ab. Aber die Direktion und die Leute vor Ort des GNW schauen natürlich, dass auch durch die Ausgestaltung der Arbeitspläne usw. die Belastung des Personals derart gestaltet ist, dass die Qualität darunter nicht leidet.

Natürlich wird jetzt ein gewisser Druck kommen aufgrund des finanziell guten Resultats, dass man sagt, das GNW sollte mehr Leute anstellen. Aber eben, ich denke, eher durch die Umsetzung des Spitalplanungsentscheids, die noch bevorsteht, kann man die Leute besser gruppieren und so auch eine Entlastung bei der Belastung herbeiführen.

A aussi été mentionnée la question des soins palliatifs. Il est vrai que, pour le Valais romand, nous avons réparti cette activité sur deux sites. C'est une réflexion que nous sommes en train de mener actuellement aussi en vue de la décision de planification de concentrer sur un seul site les soins palliatifs. On pourrait créer et accumuler encore des compétences si on

ne répartit pas trop les différents lits pour les soins palliatifs. Cependant, les lits en soi ne suffisent pas; il faut également du personnel compétent, du personnel multidisciplinaire, pour s'occuper de ces personnes.

Madame la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre, vous avez posé la question de savoir pourquoi dans le staff de la direction, il y a autant de directeurs et quelles sont leurs fonctions. Si vous vous rendez dans les bureaux de la direction générale du RSV – et vous devriez peut-être le faire aussi une fois ou peut-être l'avez-vous déjà fait –, vous y verrez à peu près une douzaine de personnes qui y travaillent..., le directeur peut me corriger. Pour une entreprise comptant quelque 4'300 collaborateurs, c'est peu. Bien sûr qu'il y a encore des responsables administratifs sur les différents sites, mais en toute grande partie, ils sont quand même, pour les tâches de direction générale, concentrés sur Sion. Pour ma part, je trouve que le RSV travaille avec un staff qui n'est en tout cas pas trop important. Je pense que l'on ne devrait pas encore créer plus de postes à l'intérieur. Vous avez demandé quelles sont leurs fonctions. Si vous êtes d'accord, je vais vous faire parvenir, par le biais du RSV, un organigramme avec les fonctions, de sorte que vous le voyiez. Il est clair qu'il faut un responsable pour le personnel. L'information a été renforcée, c'est vrai, mais c'était un souhait exprimé dans cette salle pour améliorer l'information ainsi que la communication à l'interne avec le personnel, avec les médecins et aussi avec les communes et le grand public dans notre canton.

Ich glaube, dass ich auf die meisten Einwände geantwortet habe. Non, la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz a posé une question concernant les urgences à l'hôpital de Sion. Il faut dire que le nombre de cas au niveau des urgences à Sion a doublé (de 10'000 à 20'000). Mais la durée moyenne d'attente d'une personne qui arrive aux urgences n'est que de 26 minutes. Oui, on peut dire que c'est la durée moyenne parce que ceux qui arrivent, à moitié mort et qui portent la tête sous le bras, sont pris tout de suite en charge, n'est-ce pas? Et si quelqu'un qui a fait un infarctus arrive à l'hôpital – j'ai fait cette expérience –, il n'attend pas une demi-heure..., il ne faut pas être conseiller d'Etat, cela vaut pour tout le monde. Il faut aussi dire que plus du 80% des personnes qui arrivent aux urgences sont traitées entre une heure et deux heures. Il y a des cas qui ont peut-être quelque chose qui n'est pas urgent et il est tout à fait acceptable qu'ils doivent attendre un peu plus longtemps. Vous avez dit une fois, c'était entre Noël et Nouvel-An, qu'il y avait une très longue queue devant les urgences. Oui, si les médecins qui ont la garde ne sont pas atteignables (cabinets fermés) et ne sont pas là, c'est clair qu'à l'hôpital arrivent des personnes qui n'auraient pas eu besoin d'une structure hospitalière, mais qui arrivent quand même. C'est aussi un problème que nous devons résoudre avec une meilleure organisation de la garde; ce que nous avons fait aussi dans le cadre de la nouvelle loi qui, actuellement, est attaquée par un référendum et qui sera votée cet automne.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour vos interventions et aussi pour vos interventions critiques. Il est possible que je n'aie peut-être pas répondu à toutes les questions dans le détail, mais bien sûr le chef du département et aussi les responsables du RSV sont toujours à votre disposition.

Frau Zita Burgener-Imoberdorf, in Bezug auf den Ablauf müssen Sie einfach nächstes Mal nochmals in der Kommission intervenieren, weil dort sind ja meistens die Leute des GNW anwesend und da können Sie Ihre Anliegen direkt vor den zuständigen Leuten

vorbringen und müssen nicht hier den ganzen Grossen Rat mit diesem Anliegen beschäftigen, obwohl das natürlich – das wissen Sie – ein wichtiges Anliegen auch für mich ist.

Merci beaucoup pour votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons pris un peu de retard dans notre programme; on va essayer d'accélérer.

Mais avant, j'aimerais saluer la présence des apprentis spécialistes en restauration de première année du centre professionnel de Sion, accompagnés de leur professeure, M^{me} Séverine Salamin.

Je vous souhaite la bienvenue au Parlement valaisan et je vous remercie de l'intérêt porté à nos institutions.

D'ores et déjà, je vous souhaite de bonnes vacances scolaires.

On peut les applaudir.

On passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

EINFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG) (zweite Lesung)

Présidente: Marie-Christine Zen Ruffinen / Rapporteur: Marylène Volpi Fournier

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Il n'y a aucune raison objective de s'écarter de la prise de position de la deuxième commission qui s'est penchée sur ce projet et a voté à l'unanimité l'entrée en matière, unanimité notamment justifiée par un suivi plus large pendant les premières années d'apprentissage, un engagement plus marqué des communes, une meilleure formation et une meilleure transmission entre l'école obligatoire et l'introduction dans la formation professionnelle. C'est aussi une occasion pour développer et soutenir des cours d'appui par une prise en charge et une organisation entre communes, des relations plus précises avec les organisations professionnelles.

L'application de la loi fédérale permettra enfin de mieux associer les petites communes dans la formation grâce notamment à la possibilité d'associations intercommunales. L'union non seulement faisant la force, mais encore constitue le moyen pour offrir à notre jeunesse la possibilité d'être sur pied d'égalité, tout en laissant la place à une formation cantonale.

Par l'article 44bis, certains acquis sont reconnus, car rien n'avait été prévu pour ceux qui n'ont pas les aptitudes requises pour mener à terme un apprentissage débouchant sur un CFC.

Toutefois, par souci de clarifier la collaboration entre les communes et les associations professionnelles, notre groupe dépose deux amendements.

Le premier amendement concerne l'article 40. Il découle directement des recommandations de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique 2003/2004 pour la mise en œuvre dans les cantons de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Ainsi, il est proposé d'ajouter à l'alinéa 3 de l'article 40, dans le listing des organismes appelés à collaborer à la formation professionnelle, la notion d'organismes privés reconnus avec mandats de prestations. Ces prestataires privés sont des institutions certifiées adéquates offrant des prestations dans le domaine de la formation professionnelle initiale, soit la formation élémentaire des adultes.

Le second amendement concerne l'article 58 alinéas 1 et 2. En effet, le texte de loi doit d'abord fixer les tâches qui incombent au canton. Dans ce sens, nous proposons un texte qui s'approche de celui de l'ancienne loi. Dans les faits, il existe aujourd'hui un partenariat efficace entre les associations et le département. Nous souhaitons que cela perdure et également que cela apparaisse clairement dans l'article 58, car cette collaboration a fait ses preuves. Le texte, tel qu'il nous est proposé, peut laisser croire que l'Etat pourrait se soustraire à cette collaboration. Or, nous pensons que ce n'est nullement le cas et l'amendement proposé supprime cette éventualité.

Cela dit, le groupe DC du Bas accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Merci à la commission de l'attention qu'elle portera à nos propositions d'amendement.

Merci de votre écoute et, d'ores et déjà, de votre soutien pour la deuxième lecture vendredi matin.

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger (CVPO):

Ein Sprichwort sagt: Handwerk hat goldenen Boden.

Mit einem Blick auf die Arbeitslosenstatistik trifft dies sicher zu. Immer weniger junge Leute wählen einen handwerklichen Beruf. Es ist wichtig, dass wir gute Grundlagen in der Berufsbildung anstreben.

Mit dem vorliegenden Entwurf kann die Berufsbildung verbessert werden, kann Jugendlichen mit Schwierigkeiten Unterstützung geboten werden, die Qualität der Berufsbildung gesichert und finanziell die Familien und jungen Leute besser entlastet werden.

Die CVPO ist überzeugt, dass dank der Gesetzesrevision die Berufsbildung verbessert wird. Jungen Leuten wird der Weg geebnet für den Eintritt in die Berufswelt.

Die CVPO ist einstimmig für Eintreten.

Danke.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a analysé cette loi d'application comme elle ressort de la deuxième commission.

Nous sommes très heureux que l'apprentissage soit toujours d'actualité. Notre formation duale est enviée dans bien des pays. La formation duale n'est pas l'apprentissage d'un métier, c'est l'apprentissage de la vie. Ce sont des anciens qui donnent leur savoir et leur vivacité à des jeunes et ces jeunes donnent une motivation supplémentaire pour travailler aux plus anciens. Nous devons pérenniser et valoriser ce système de formation et la présente loi y contribue.

Dans cette loi d'application, nous donnons beaucoup plus de travail aux commissions d'apprentissage des communes et il faudra veiller à ce que ces commissions soient bien informées sur leurs nouvelles tâches, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Point aussi important: dorénavant, un jeune stoppant sa formation en cours de route, la commission communale sera informée par le service cantonal et ainsi cette commission pourra s'inquiéter de l'avenir de ce jeune.

Nous trouvons dommageable que le problème des accidents qui pourraient survenir dans les cours interentreprises ne soit pas résolu du point de vue des assurances de l'entreprise formatrice. Idem pour les frais de déplacement aux cours interentreprises. Toutes les entreprises cotisent 0,8 o/oo à un fonds cantonal et ces entreprises doivent toujours payer de leur poche les trajets pour leurs apprentis respectifs. Mais, à l'impossible, nul n'est tenu.

L'article sur la validation des acquis a été reconduit, ce qui est une bonne chose et permet à des adultes ayant bifurqué dans leur formation d'acquies un statut professionnel et une sécurité salariale.

Nous avons une inquiétude, mais qui n'a pas pu et ne peut pas être modifiée dans la présente loi, c'est la formation du personnel enseignant. A l'UDC, nous ne sommes pas contre une formation pédagogique qui est, en l'occurrence, nécessaire. Notre inquiétude provient de l'enseignement de la formation pédagogique comme tel qu'il est enseigné hors canton. Plusieurs enseignants se plaignent du piètre niveau et du peu de substance de cette formation. Ne pourrait-on pas mettre sur pied une formation pédagogique spécifique pour les enseignants de formation professionnelle, une formation desservie en Valais dans nos centres de formation avec comme formateurs des enseignants de longue date qui suivraient les nouveaux enseignants durant une période? Enfin, créer une sorte d'apprentissage d'enseignement concret avec du travail sur le terrain, c'est-à-dire en classe, et de la formation théorique, mais tout cela suivi par des gens d'expérience.

C'est notre vœu afin que les apprentis puissent bénéficier des meilleurs formateurs possibles.

Dans la présente loi, il n'est question que des heures de formation et pas de la formation pédagogique elle-même, mais j'avais à cœur de vous faire part de notre souci sur ce point.

Le groupe UDC/SVP est favorable à cette loi et se prononce pour l'entrée en matière.
Merci.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Beim vorliegenden Gesetzesentwurf handelt es sich um ein Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung vom 13. Dezember 2002 mit entsprechender Verordnung. Das hat zur Konsequenz, dass die Regelungskompetenz des Kantons beschränkt ist. Kontrovers diskutiert wurden in der zweiten Kommission Fragen betreffend der kommunalen Lehrlingskommissionen, die Vereinfachung des Systems der Rückerstattung der Transportkosten für die Lehrlinge, Administrationsaufwand der Lehrmeister sowie die Problematik von Jugendlichen mit Mehrfachrisiken.

Insbesondere die Rückerstattung der Transportkosten war bereits mehrmals Gegenstand parlamentarischer Interventionen. Entscheidend ist, dass der Kanton ein System auswählt, welches wenig Administrationsaufwand verursacht und die gesetzlichen Vertreter, welche in der Regel diese Kosten vorschiesen, schneller zu ihrem Geld kommen. Gemäss Artikel 56 des Entwurfs wird der Staatsrat die Modalitäten in einer Verordnung regeln und hat somit die Möglichkeit flexibel zu reagieren. Im Rahmen der Vorbereitung ist aufgefallen, dass nicht alle Lehrlinge gleich behandelt werden. Denn wer die Ausbildung ausserkantonale absolviert und deshalb auch ausserkantonale wohnen muss, hat höhere Auslagen, als wer einzig für die Gewerbeschule anreisen muss, erhält jedoch eine tiefere Transportkostenentschädigung. Es wäre sachgerecht, wenn der zivilrechtliche Wohnsitz als Ausgangspunkt gewählt würde.

Den Gemeinden werden verschiedene Aufgaben zugeteilt. Und zusätzlich sollen sie auch an den Kosten des in den Berufsfachschulen im Kanton vermittelten Unterrichts einen Beitrag leisten, der in keiner Art und Weise begrenzt ist. Die CSPO geht davon aus, dass es zu keinen Lastenverschiebungen vom Kanton zu den Gemeinden kommt.

Staatsrat, Departement, Dienststelle für Berufsbildung, Berufsfachschulen, Berufsberatung, kantonale Lehrlingskommission, kommunale oder interkommunale Lehrlingskommissionen, die Organisationen der Arbeitswelt usw., es erweckt fast den Eindruck, dass zu viele verschiedene Partner in der Berufsbildung tätig sind, weshalb die Bemerkung erlaubt sei: zu viele Köche verderben den Brei.

Aus diesem Grund macht es auch wenig Sinn, wenn die Gemeinden in die Organisation von Stützkursen mit einbezogen werden. Der CSPO fehlt der Aspekt der Eigenverantwortung des Auszubildenden, aber auch die Verantwortung der Erziehungsverantwortlichen, welche eine Beratung und Unterstützung nicht ausschliessen, jedoch subsidiär zur Anwendung gelangen sollten.

In Anbetracht der Tatsache, dass immer weniger Berufsbildner bereit sind, den erhöhten administrativen Aufwand einer Lehrlingsbetreuung auf sich zu nehmen und damit die Zahl der offenen Lehrstellen eher zurück geht, wäre eine Vereinfachung in diesem Bereich sicherlich angebracht. Der Staatsrat wird ersucht, in der Ausführungsverordnung diesem Punkt besondere Bedeutung beizumessen.

Das Problem der Schüler, die keinen Lehrvertrag haben, aber nicht mehr in der OS Struktur aufgehoben sind, sollte gelöst werden. Eine Möglichkeit könnte mit einer gewissen Durchlässigkeit von Berufsvorbereitungsklassen erreicht werden.

Zusammenfassend kann festgestellt werden, dass der Gesetzesentwurf die Berufsbildung im Wallis verbessert und an die neuen Anforderungen der Arbeitswelt und des Bundesrechts anpasst.

Die CSPO ist trotz einiger Bedenken für Eintreten. Danke.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC):

Etant donné l'importance de la formation pour les jeunes de notre canton, le groupe DC du Centre a étudié avec grande attention le projet de loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle, dont l'enjeu capital réside dans un transfert optimal de la théorie appliquée à la pratique, cette bonne et indispensable pratique qui forge le bon sens de toute personne humaine.

Tout d'abord, le groupe DC du Centre relève sa grande satisfaction par rapport à l'introduction dans ce projet de loi de nos propositions déposées en première lecture concernant les réseaux d'entreprises formatrices. Nous sommes persuadés que les modifications des articles 48 et 48bis constituent une chance supplémentaire pour nos apprentis.

Le groupe DC du Centre se félicite de l'introduction dans le projet de loi de la possibilité de créer des commissions intercommunales de formation. De même, à la demande de la commission dans son rapport pour que le Service de formation et d'orientation professionnelle informe et s'implique de manière plus importante dans les activités des commissions de formation communales, cela entraînera certainement une importante amélioration dans le fonctionnement de ces dernières.

Nous relevons également que l'attribution de l'organisation des cours d'appui pour les jeunes en difficulté aux commissions communales risque de poser certaines difficultés, surtout pour les petites communes. Une modification sera déposée pour pallier ce problème.

Lors de la première lecture, notre groupe avait demandé que les frais de déplacement soient remboursés aux apprentis pour autant que celui-ci s'effectue en transport public. Le projet qui nous est soumis ne mentionne pas cette condition. Selon nos informations, le projet d'ordonnance intègre cette demande. Dès lors, nous pouvons nous satisfaire que cette question soit réglée dans l'ordonnance. Notre but était et est toujours d'inciter à l'utilisation des transports publics.

Comme mentionné en préambule, la loi d'application cantonale sur la formation professionnelle doit avoir comme but premier de favoriser l'adéquation théorie - pratique. C'est donc en formant un enseignant interdisciplinaire et en le favorisant au travers d'une formation pédagogique adéquate, source continue d'échanges des différents milieux concernés, que cet objectif peut être atteint.

Concernant la formation pédagogique des formateurs et du personnel enseignant, le groupe DC du Centre s'inquiète du fait que les articles 76 et 77 ne font aucune référence à l'expérience acquise. Notre groupe craint que les formateurs et enseignants qui oeuvrent à entière satisfaction à la formation des apprentis depuis de nombreuses années renoncent à

cette fonction s'ils doivent suivre une formation pédagogique importante. Nous attendons du chef du département une prise de position claire nous assurant que les formateurs et les enseignants ayant plus de dix ans d'expérience seront dispensés de la formation pédagogique demandée dans les articles 76 et 77.

Dans l'attente de cette prise de position, nous déposerons des propositions d'amendement visant à garantir les droits acquis dans ce domaine ainsi que quelques modifications d'ordre rédactionnel.

Le groupe DC du Centre s'interroge également sur les possibilités de dispenser les cours de formation pédagogique dans nos centres professionnels plutôt que de devoir les suivre à l'extérieur du canton.

Notre groupe est convaincu qu'avec l'adoption de cette loi, c'est l'ensemble de nos jeunes en formation qui en seront les bénéficiaires.

Le groupe DC du Centre se prononce en faveur de l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG ainsi que le groupe SPO sont satisfaits du contenu de la future loi sur la formation professionnelle. Cette dernière met en avant la formation duale, tient compte de manière adéquate des besoins des apprentis et des patrons et, chose essentielle, se soucie d'inclure au maximum les jeunes présentant des difficultés scolaires ou sociales avec notamment l'article sur le déficit de formation qui parle de l'année scolaire de préparation professionnelle, des classes de préapprentissage et des classes d'intégration.

En outre, plusieurs pratiques déjà en vigueur actuellement ont été ancrées dans la loi. Je pense, par exemple, à la promotion des places d'apprentissage, à la médiation, c'est-à-dire l'orientation des jeunes, mais également à la prévention sur des thèmes tels que la santé, les dangers de la route, la drogue, toutes ces pratiques qui, jusqu'alors, étaient réglées simplement dans un règlement émanant du service.

De plus, la gauche félicite le maintien de la commission d'apprentissage, jalon essentiel au bon fonctionnement des relations entre apprentis et patrons, qui pourra, qui plus est, devenir intercommunale selon les besoins et desiderata des communes.

Le groupe PS/AdG déposera un seul amendement en lien avec les cours interentreprises. En effet, dans notre canton, ces derniers sont organisés par les associations professionnelles, mais soutenus en grande partie par le canton, voire intégralement lorsqu'une profession n'a pas sa propre association professionnelle. Cet amendement ne vise donc pas de grands changements, mais simplement que la pratique actuelle soit codifiée.

Les groupes PS/AdG et SPO sont bien entendu pour l'entrée en matière et saluent la bonne collaboration au sein de la commission ainsi qu'avec le Service de la formation professionnelle.

Merci pour votre attention.

M. le député André Vernay (GRL):

Le but de cette loi particulière est de satisfaire l'intérêt des jeunes en formation pour tous les secteurs professionnels autres que ceux des hautes études.

La lecture du groupe radical-libéral de cette deuxième mouture a donc suivi ce fil rouge: les intérêts des jeunes en formation sont-ils satisfaits?

La première commission avait jeté des bases saines allant dans ce sens et notre analyse des modifications apportées par la deuxième lecture nous conforte dans notre sentiment que la plupart des problèmes soulevés ont trouvé une solution adéquate.

Voici les modifications qui ont attiré tout particulièrement notre attention:

- la volonté de détecter les groupes à risque à l'école obligatoire et de les soutenir;
- le travail de la promotion qui doit se faire en collaboration avec tous les partenaires de la formation professionnelle;
- la volonté d'informer la commune de domicile des apprentis en cas de rupture de contrat qui permettra d'avoir un meilleur suivi des apprentis en difficulté;
- la volonté d'organiser des cours d'appui qui est une condition indispensable pour aider le jeune en échec;
- l'obligation d'un entretien avec l'apprenti et le formateur en entreprise lors de la première ou de la deuxième année d'apprentissage nous paraît également une bonne modification, même si une minorité du groupe aurait aimé augmenter le nombre de visites obligatoires;
- l'introduction dans la loi de la notion de formation cantonale pour les jeunes qui n'ont pas les aptitudes requises pour mener à terme un apprentissage est tout à fait conforme à l'évolution de notre société;
- l'introduction de la notion de réseaux d'entreprises formatrices est une excellente avancée.

Bref, vous l'aurez compris, le groupe radical-libéral est satisfait du résultat du travail issu des travaux de la commission de deuxième lecture et en accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Das Bundesgesetz über die Berufsbildung hält als Grundsatz fest, dass diese eine gemeinsame Aufgabe von Bund, den Kantonen und den Organisationen der Arbeitswelt ist. Das Gesetz stärkt das duale Bildungssystem und umfasst alle Berufsbildungsbereiche ausserhalb der Hochschulstufe.

Die FDPO unterstützt grundsätzlich die Vorlage der zweiten Kommission. Sie bildet die Grundlage für die Umsetzung des Bundesgesetzes auf kantonaler Ebene.

Die Erweiterung der Lehrlingsbetreuung von einer kommunalen auf eine interkommunale Kommission ist sinnvoll und eröffnet vorab kleineren Gemeinden einen grösseren Handlungsspielraum.

Das grösste Problem in der Umsetzung des vorliegenden Einführungsgesetzes sieht die FDPO in Artikel 27 Befugnisse. Der Aufgabenbereich der kommunalen und interkommunalen Kommission ist unserer Meinung nach zu umfassend und in der Praxis von nebenamtlichen Kommissionsmitgliedern nicht zu bewältigen und daher auch nicht umsetzbar. Da hilft auch die Änderung von Buchstabe "d" nichts, dass der Lernende im ersten oder im zweiten Lehrjahr einmal am Arbeitsplatz besucht werden muss. Die Anzahl der zu betreuenden Lernenden bleibt dadurch gleich gross. Dieses Problem wird sich vorab für grössere Gemeinden mit 100 oder gar 200 Lernenden pro Jahr stellen. Es braucht die Zusage des Departementvorstehers, dass von diesen Gemeinden für die Umsetzung des Einführungsgesetzes keine Vollzeitstellen verlangt werden, was zu einer erneuten zusätzlichen finanziellen Belastung der Gemeinden führen würde.

Ein Fragezeichen setzen wir auch bei der Umsetzung von Artikel 44bis, welcher eine kantonale Ausbildung für Jugendliche verlangt, die aufgrund fehlender Qualifikationen weder ein Fähigkeitszeugnis noch einen Berufsattest erlangen können. Hier erwarten wir noch eine klärende Antwort des Departementvorstehers über die finanziellen Auswirkungen und die Zuständigkeit sowie über die Realisierbarkeit des Vorhabens.

Die FDPO ist für Eintreten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Joël Gaillard (PDCB):

Vous me permettrez d'intervenir dans cette entrée en matière à titre personnel, car l'article 56, relatif aux frais de déplacement, est concerné par une des deux motions que j'avais déposées et que vous avez acceptées dernièrement. Celles-ci visaient la gratuité des transports pour les apprentis et les étudiants du secondaire II.

En commission, il a été largement discuté du sujet et, en tant que motionnaire, j'aimerais d'abord dire au Conseil d'Etat qui doit réaliser ces motions que je suis prêt à en accepter une réalisation "plus tout à fait gratuite" – entre guillemets – pour les jeunes. En effet, après une réflexion plus approfondie avec quelques membres de la commission, une variante nous a paru plus intéressante tant sur les aspects éducatifs et environnementaux que sur sa simplicité organisationnelle.

Le service en a connaissance; je vous la résume:

Sur inscription et avec une participation équivalente au prix d'un abonnement demi-tarif, soit environ 150 francs, chaque apprenti ou étudiant valaisan recevrait un abonnement général pour la zone Valais. Celui-ci devrait bien évidemment inclure le tronçon St-Maurice – Aigle, sachant de plus que les frais occasionnés pour des déplacements hors du canton sont pris en charge par le fonds cantonal.

Pour financer le solde du coût, nous proposons:

1. de récupérer auprès des communes, selon la clé de répartition actuelle, les montants qu'elles remboursent déjà pour les déplacements des apprentis et
2. à l'Etat de mettre la différence qui manquera encore pour honorer le contrat qu'il aura su négocier avantageusement avec les CFF et les autres transporteurs valaisans.

Monsieur le chef du département, par souci d'efficacité et pour éviter à quelques membres de la commission, voire à celle-ci dans son entier de devoir déposer un nouveau postulat allant dans ce sens, pouvez-vous nous confirmer ici que cette variante sera étudiée rapidement et prise en compte, peut-être avec des ajustements, dans le cadre de l'ordonnance et de la réalisation des motions que j'avais déposées au nom du groupe DC du Bas.

Merci d'avance de votre réponse et, j'ose l'espérer, de votre confirmation.

De plus, je souhaite vous entendre sur l'article 76 relatif à la formation pédagogique des maîtres de pratique nouvellement désignés formateurs dans les cours interentreprises. Je pense que pour les nouveaux formateurs engagés à plein temps, on devrait exiger une formation pédagogique professionnelle complète, égale à celle suivie par les enseignants des branches théoriques spécifiques réglée dans l'article 77, soit 1'800 heures. Il en va de la crédibilité du système et de ses performances actuellement enviées par d'autres cantons.

Les apprentis sont en droit de recevoir un enseignement pratique aussi bien amené pédagogiquement que celui prodigué en branches techniques théoriques.

Dans les faits, je crois savoir que pour quelques professions que je connais, le département pose aujourd'hui ces exigences. Est-ce que, à l'avenir, elles seront maintenues par principe ou se rabattra-t-on régulièrement sur les minimums prévus par l'article 76?

Merci d'avance également de nous donner votre position.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC), présidente de la deuxième commission:

Juste deux mots pour remercier tous les groupes de leur entrée en matière et simplement pour dire que le souci de la commission a été de tenir compte de la plupart des problèmes soulevés en première lecture, en invitant les gens concernés pour nous parler de ces différents problèmes.

Nous allons étudier attentivement les différents amendements et y répondre vendredi matin. Je convie pour cela la commission qui siégera immédiatement après la séance, au plus tard à midi et quart, au troisième étage du bâtiment du Grand Conseil.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Merci à tous les groupes d'entrer en matière.

Je crois que cette deuxième lecture est importante. Elle devrait donner la solidité à notre formation pour les apprentis. J'espère qu'à travers cette deuxième lecture et avec les explications et les compléments qui seront apportés vendredi matin, nous arriverons à consolider cette loi qui, je vous le rappelle, est une loi fédérale et que nous devons adapter au niveau du canton. Il y a donc un suivi par rapport à la loi fédérale. L'ordonnance présentée comme projet d'ordonnance – puisque l'ordonnance n'a pas encore été acceptée par le Conseil d'Etat évidemment – permettra d'affiner certains points.

Tout d'abord, concernant les amendements demandés par la députée Viviane Zehnder, je pense qu'on les discutera en commission d'ici quelques instants. Je crois qu'il est logique qu'on puisse ajouter les organismes privés qui existent déjà et qu'on travaille avec des mandats de prestations. Cela me paraît possible. En tout cas dans l'ordonnance, nous le prévoyons. Est-ce qu'on veut le mettre dans la loi? Je crois que la commission va en discuter tout à l'heure. Et puis concernant l'Etat qui se soustrairait à ses obligations, je crois que ce n'est pas l'objectif évidemment. Il faut rappeler que ce sont les associations qui ont l'obligation de faire les cours interentreprises, mais l'Etat a toujours été un partenaire. Je crois qu'il n'est pas inutile aussi de le rappeler.

Les questions posées par le député (suppl.) François Pellouchoud montrent que nous voulons maintenir une formation duale de qualité. Je rappelle que les écoles des métiers sont subsidiaires; elles devraient venir en appui lorsqu'on n'a pas suffisamment de patrons ou de places d'apprentissage en dualité.

Concernant les tâches des commissions communales, je crois que plusieurs questions ont été posées à ce sujet. Ce que nous recherchons avec les commissions communales, c'est que quelqu'un, sur le terrain, déclenche une opération lorsqu'il y a un problème. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions qu'en première ou en deuxième année – la deuxième année a été maintenue, je crois, pour des questions culturelles régionales –, les commissions communales puissent s'organiser pour visiter les apprentis et surtout qu'elles puissent déclencher une opération lorsque quelque chose ne fonctionne pas, soit chez le patron, soit chez le jeune, à la limite à la formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'elles sont utiles et, pour répondre au député Ambros Bumann, nous savons qu'elles ne sont pas professionnelles; par contre, elles doivent avoir un souci social du jeune et c'est ce souci-là que nous aimerions déclencher à travers une procédure. Nous ne leur demandons pas de résoudre le problème, mais nous leur demandons d'être actives et de connaître la jeunesse puisque c'est une tâche qui est donnée à la commune.

Concernant l'autre question du député (suppl.) François Pellouchoud sur les accidents, c'est l'article 38 de la loi. La loi fédérale sur les accidents est claire à ce sujet. Ce sont les patrons qui sont responsables de signer des contrats pour l'assurance des apprentis. Dès lors, cette loi est impérative et nous ne pouvons pas la corriger à travers la loi sur la formation professionnelle. Ce que les associations vont faire: elles vont prendre contact avec les assurances pour savoir à quel moment ou si l'on peut montrer que les questions d'école ne sont pas liées à cette loi, mais sont liées plutôt à la loi scolaire. C'est donc une deuxième phase qui sera entreprise par les associations professionnelles. C'est la réponse que l'on donnera d'ailleurs à la motion qui a été déposée récemment concernant ces assurances. Pour l'heure, il appartient, selon la loi fédérale, aux entrepreneurs, aux patrons d'assurer les apprentis. Voir quelle souplesse on peut mettre, ce sera pour plus tard.

En ce qui concerne la formation des enseignants, plusieurs questions ont été posées à ce sujet. Il faut rappeler que nous sommes dans un système pédagogique et que nous voulons que nos enseignants soient formés au niveau pédagogique. Les règles ont été fixées d'abord au niveau suisse, ce sont les articles 76 et 77 que vous avez mentionnés, et ces règles sont relativement claires puisque pour moins de 4 heures d'enseignement, la pédagogie n'est pas nécessaire, de 4 à 12 heures, c'est un apprentissage pédagogique simplifié et pour plus de 12 heures, il faut que l'enseignant fasse sa formation complète pour la pédagogie. Cela nous paraît logique parce que nous voulons la qualité pédagogique pour chaque enseignant et cette qualité ne peut être obtenue qu'à travers cette formation. Est-ce qu'il faut durcir l'article 76,

comme le demande le député Gaillard? Pour l'heure, nous pensons qu'il vaut mieux s'assurer que nous ayons déjà résolu les articles 76 et 77, avec le risque supplémentaire si nous durcissons que nous ne trouvions plus le personnel nécessaire pour la formation. Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre d'enseignants qui sont à temps partiel et nous voulons que ceux-ci aient le minimum pédagogique, mais est-ce qu'il faut aller plus loin et arriver sur l'article 77 comme pour la formation de base? Nous sommes, pour le moment, partagés sur cette idée. Moi, je préfère être pragmatique, laisser les deux articles et puis si l'on peut inciter les enseignants à une meilleure formation, nous le ferons tout au long de ces années de formation.

Un point qui a été mentionné aussi je crois par le député (suppl.) François Pellouchoud, c'est la qualité de l'enseignement sur les formations. Aujourd'hui, un institut suisse pour la formation professionnelle est créé au niveau intercantonal. Il se trouve à Lausanne. Nous avons noté un certain nombre de faiblesses qui ont été mentionnées, qui ont été traitées au niveau intercantonal. Ces faiblesses ont partiellement été corrigées, mais il reste un certain nombre de correctifs à faire que nous entreprenons. Il faut aussi noter qu'il est difficile de faire sa propre formation cantonale étant donné la masse critique. Il faut une masse critique importante. Cette cohésion intercantonale nous permet d'avoir une formation à Lausanne et rien ne nous empêche de mettre à Lausanne nos formateurs, ce qui compléterait la réponse qualitative que le député (suppl.) François Pellouchoud souhaite. Mais, pour l'heure, cet institut de formation forme nos personnes avec un nouveau concept de pédagogie mis en place et aussi avec des liens qui ont été mis en place notamment avec le partenariat que nous avons créé à la HEP pour les professeurs des écoles de commerce et de maturité où, dans ce secteur-là, nous pouvons résoudre les problèmes chez nous, mais pour les autres secteurs, il est plus difficile d'avoir la masse critique.

Les frais de transport mentionnés par la députée Graziella Walker Salzmann, par le député Joël Gaillard et par d'autres intervenants, ce que nous avons voulu dans une première phase, c'est maintenir le système actuel, c'est-à-dire que le transport est gratuit. Il est aujourd'hui payé par les communes. Nous voulons simplifier le système, mais nous voulons aussi répondre à la question posée notamment par la députée Graziella Walker Salzmann, soit que le jeune ou la famille reçoive plus rapidement son argent. C'est la raison pour laquelle, dans l'ordonnance, nous mettons comme domicile le domicile civile, ce qui nous paraît aussi plus logique et nous allons demander à la commune qu'elle paie immédiatement dès que la facture arrive. Ensuite, nous allons essayer, puisque la commission souhaite maintenir une péréquation intercommunale, de faire un système plus simple qui nous permettrait d'avoir une organisation simplifiée et de donner satisfaction aux jeunes.

Pour le député Joël Gaillard, dans la répartition des tâches canton-communes, c'est un des points qui sera traité parce que, dans cette loi, nous ne pouvons pas aborder le problème des collégiens, car nous sommes sur la formation professionnelle. Donc, pour la formation professionnelle, le transport demeure gratuit. Nous étudions, nous avons déjà posé quelques questions sur une démarche – je crois que la députée Marylène Volpi Fournier avait déjà aussi posé la question lors de la dernière séance – qui permettrait éventuellement d'avoir des négociations avec les chemins de fer, mais vous savez que les relations que nous avons avec les chemins de fer vont consister en une facture que l'Etat devra payer finalement dans le système de financement Confédération-canton. Mais, ce serait une solution que nous envisageons et nous donnerons une réponse probablement avec le budget 2009. Lorsque nous discuterons du budget 2009, nous pourrons déjà avoir une réponse un peu plus précise sur les coûts et sur les discussions que nous avons avec nos partenaires.

Sur la perméabilité du système, je crois que c'est la députée Graziella Walker Salzmann qui a posé la question, évidemment que nous voulons des préprofessionnels qui donnent la perméabilité, mais nous voulons surtout qu'à travers le nouveau cycle d'orientation, nous puissions mieux résoudre les problèmes du jeune. La phase transition est le problème le plus délicat aujourd'hui puisque nous avons, pour la majorité des jeunes, une année d'attente entre la fin de l'école obligatoire et le début de l'apprentissage. Nous cherchons une solution avec un projet suisse qui s'appelle "Transition". Nous espérons qu'avec les associations professionnelles, nous pourrions résoudre ce problème soit avec une entrée rapide en apprentissage, soit avec des préprofessionnels pour les jeunes qui ont le plus de difficultés, soit avec des stages ou avec des solutions que nous discuterons avec les associations. C'est dans l'ordonnance que nous trouverons le détail et la complémentarité sur cet article.

Sur le réseau d'entreprises, que le député Pascal Gaillard a mentionné, la commission l'a ajouté au niveau de la loi. Nous l'avons au niveau de l'ordonnance. Je crois que c'est bien d'avoir montré cette volonté d'avoir un réseau d'entrepreneurs, de façon à ce que le jeune puisse changer de patron en gardant le même au niveau juridique et qu'il puisse, par exemple, faire une partie de sa formation professionnelle dans une autre langue ou dans une entreprise similaire. C'est, je l'espère, une solution pour le jeune qui lui donnera de l'ouverture.

Concernant les articles 76 et 77, je crois avoir déjà abordé le problème.

Pour l'amendement présenté par la députée (suppl.) Virginie Crettenand sur les cours interprofessionnels, évidemment nous ne voulons pas changer le système. Les ordonnances le mentionnent. D'ailleurs, il faut aussi compléter l'argumentation: le canton du Valais est un des cantons qui est le plus généreux face aux jeunes et face aux associations professionnelles. Nous ne voulons pas modifier cette façon de faire, mais nous voulons aussi montrer aux associations professionnelles qu'elles ont des responsabilités et que toute la responsabilité n'appartient pas à l'Etat. Mais nous allons accepter cet amendement.

En ce qui concerne l'article 44bis et la question du député Ambros Bumann sur la formation cantonale, cette formation cantonale est une formation qui est laissée à la libre appréciation des cantons par la loi fédérale pour des jeunes qui méritent d'avoir un certificat, mais qui n'ont pas les compétences pour arriver jusqu'au CFC. Je crois que c'est une tâche nécessaire et que nous résolvons avec les institutions, dont le "Kinderdorf" et l'ORIF. Il me semble que ce soit une très bonne formule.

Je crois ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées.

Je vous remercie d'entrer en matière

Je vous remercie aussi de suivre vendredi l'ensemble de ce dossier, de façon à ce que nous puissions, dès votre décision, le mettre en place au profit de la jeunesse valaisanne.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le conseiller d'Etat.

Cette entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons la considérer comme acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi matin 13 juin 2008.*)

Le point 4 de l'ordre du jour est ainsi traité.

5. COMPTE 2007
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR
L'EXERCICE 2007

RECHNUNG 2007
VERWALTUNGSBERICHT 2007

DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT (DTEE)
DEPARTEMENT FÜR VERKEHR, BAU UND UMWELT (DVBU)

Discussion générale:

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

En préambule de notre analyse pour le compte 2007 portant sur votre département, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, j'ai tenu à faire une petite rétrospective de la législature écoulée notamment au niveau des investissements car, il faut bien le reconnaître, c'est bien là que le bât blesse.

Tout d'abord, le compte 2004 – faut-il le rappeler l'année du 1'157'000'000 de la BNS –, le groupe radical-libéral, lors de l'entrée en matière s'inquiétait du fait que, depuis 2001, les investissements bruts diminuaient et souhaitait que cette spirale descendante soit cassée, voire inversée. Investissements bruts: 454 millions; investissements nets: 166,6 millions. Pour le DTEE, investissements bruts: 294 millions; investissements nets: 86,4 millions. Rien de plus pour ce compte, occupés que nous étions à réduire la dette et à régler quelques divergences – pour reprendre vos propres termes, Monsieur Rey-Bellet – au sujet du tunnel de Gamsen, de quelques adjudications hasardeuses ou de quelques retards dans les facturations aux communes.

Compte 2005 ensuite, nouvelle entrée en matière et nouveau constat de notre groupe. Les investissements généraux dégringolent et ceux du DTEE stagnent. Investissements bruts: 381,4 millions; investissements nets: 122,1 millions. Pour le DTEE, investissements bruts: 266 millions; investissements nets: 86,6 millions. A ce sujet, les explications ont été plus fournies qu'à l'occasion du compte 2004, car les constats se sont faits plus précis. Nous avons alors bien compris que les investissements propres étaient respectés et que c'étaient les investissements de tiers qui posaient et qui posent toujours d'ailleurs des problèmes. Rien de plus pour ce compte sur un fond d'affaire dite "du tunnel de Riedberg".

Compte 2006, notre président de groupe déclare qu'au risque de passer pour des "scies" ou, comme on le dit en patois, pour des "rèches", pour la troisième année consécutive, les investissements ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Investissements bruts: 364,5 millions; investissements nets: 123 millions. Pour le DTEE, investissements bruts: 254 millions; investissements nets: 95 millions. Vous l'aurez bien compris, je fais bien la différence entre le brut et le net puisque c'est de cela dont on doit parler. On reprend les

mêmes explications qu'en 2005 avec la différence entre les investissements propres et les investissements de tiers. Le Conseil d'Etat ajouta, toutefois, qu'il serait très attentif à l'avenir afin de tenir le plancher voulu des investissements d'au moins 150 millions. Une nouveauté apparaît: on parle enfin des transferts budgétaires qui peuvent et qui sont opérés. Un élément supplémentaire a, toutefois, attiré notre attention. En effet, Monsieur le chef du département, vous avez abordé le problème du Lötschberg et fait part de votre volonté de continuer votre travail de front, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Compte 2007, enfin, me direz-vous, on remonte la pente. Investissements bruts: 437,1 millions; investissements nets: 157,3 millions, créance BCVs non comprise. Pour le DTEE, investissements bruts: 245 millions; investissements nets: 106 millions. Revoilà donc ces sacrés investissements de tiers non réalisés pour environ 70 millions. Résultat des courses: un excédent de financement de 200 millions. Tout comme le relève la commission des finances, la budgétisation des investissements bruts pose problème.

Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, quelles solutions avons-nous? Actuellement, nous avons les moyens d'investir, mais, dans votre département, nous sommes trop tributaires de tiers et notamment de la Confédération. Ainsi, des montants doivent être portés au budget, mais ils prétèrent d'autres rubriques et, au final, lorsqu'ils ne sont pas exécutés dans l'année prévue, il est trop tard pour mettre en route d'autres chantiers, et ça fait plusieurs années que cela dure, au grand dam de cette Haute Assemblée.

Le groupe radical-libéral ose donc, Monsieur Rey-Bellet, vous faire les deux suggestions suivantes:

1. Au vu des années écoulées, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas surbudgétiser les prochains investissements afin que nous puissions, une fois pour toutes, arriver à des montants corrects et dignes des finances actuelles, au risque de friser – si vous me passez l'expression – la limite du double frein?
2. J'y reviens: le Lötschberg. Si j'en crois le Conseil d'Etat en page 35 de son rapport annuel, équiper les 15 km excavés mais encore en attente coûterait environ 400 millions de francs. Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas revenir à charge en direction de Berne à ce sujet, quitte à avancer une partie de la somme pour que le chantier redémarre? En effet, après tout, si l'on additionne les excédents de financement 2006 et 2007 ainsi que celui prévu en 2008, eh bien!, nous l'aurions payé cet équipement et pris notre propre destinée en main. Et que ceux qui trouveront cette proposition inappropriée ou farfelue aillent regarder les chiffres de la saison touristique de l'hiver 2007/2008, dont l'augmentation a été en partie justifiée par l'ouverture dudit tunnel dont la capacité est déjà utilisée à 97%.

Au final, vous l'aurez compris, c'est cette difficulté d'atteindre les investissements prévus qui nous préoccupe principalement.

Nous n'en doutons pas, Monsieur le conseiller d'Etat, avant votre départ programmé, vous trouverez certainement la tactique idéale pour que votre successeur n'ait plus qu'à s'en inspirer pour que le Valais se donne les moyens nécessaires quand il les a pour réaliser les nombreux chantiers en cours et à venir.

Dans l'intervalle, je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Das Ergebnis der Staatsrechnung 2007 ist ausgezeichnet. Die Wirtschaft boomt und die Steuererträge lassen sich sehen.

Diese erfreulichen Zahlen ziehen sich natürlich durch jedes Departement und zeigen sich auch beim Departement für Bau, Verkehr und Umwelt. Es fällt uns auf, dass die budgetierten Investitionen nicht alle getätigt wurden. Uns von der SPO/Linke Allianz stört es nicht, wenn der Staat die Investitionen antizyklisch vornimmt. Bei der Budgetierung verlangen wir aber eine grössere Seriosität.

Im Zusammenhang mit der dritten Rhonekorrektur, Hochwasserschutz in Visp wollen wir den Stand der Dinge erfahren.

Wie weit ist die Planung?

Wie geht man bei der Bearbeitung der Einsprachen vor?

Wäre es nicht – angesichts der Brisanz – äusserst wichtig, dass sich auch der Departementvorsteher an den Verhandlungstisch setzt?

Wir erleben in letzter Zeit eine längere Schlechtwetterperiode. An prekären, regenreichen Tagen standen im Oberwallis die Feuerwehren bei den Bächen und Flüssen Wache. Wie viel es wirklich regnet, weiss nur der Himmel. Ein erneutes grosses Schadenereignis ist jederzeit möglich.

Für das Oberwallis ist das Dossier um den Hochwasserschutz überlebenswichtig. Niemand bezweifelt, dass das Schadenpotenzial in Visp immens ist.

Zum einen geht es um den Schutz der Bevölkerung. Andererseits ist der Standort Lonza bei einer allfälligen Hochwasserkatastrophe gefährdet. Wo die Lonza ihre Standorte wählt, wird sicher nicht hier bei uns entschieden. Ob bei einer grossen Zerstörung der Fabrik ein Wiederaufbau erwogen wird, ist mehr als fragwürdig. Damit würde für die Walliser Wirtschaft ein bitterer Niedergang eingeläutet.

Wir verlangen, dass der Hochwasserschutz in Visp mit dem ihm gebührenden Engagement und Tempo vorangetrieben wird.

Ebenso interessiert es uns, was die Walliser Regierung bisher unternommen hat, um den Vollausbau des Lötschbergtunnels voranzutreiben.

Für das Wallis ist diese Investition unendlich wichtig und muss mit Nachdruck verfolgt werden. Danke.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Concernant les comptes du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, le groupe PS/AdG se penche sur trois points, trois services:

1. Le Service de l'environnement

Selon les rapports de controlling, la demande est faite pour du personnel supplémentaire, notamment pour la question de l'information au public qui, rappelons-le, est une exigence fédérale.

2. Le Service des forêts et du paysage

Le groupe PS/AdG demande une augmentation pour le soutien à la filière bois en tant que bois énergie notamment. Nous demandons également le maintien dans les budgets des montants cantonaux pour les triages forestiers.

3. Le Service des monuments, des bâtiments et de l'archéologie

Cela concerne la problématique de l'archéologie dans notre canton. Vous l'aurez compris, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur! Je vous expose ici en quelques mots la situation actuelle. Suite au refus de ce même Parlement en fin d'année dernière d'un crédit de 600'000 francs pour les fouilles d'urgence, la recherche et la publication, en début d'année 2008 déjà, la manne financière octroyée au Service de l'archéologie s'avérait largement insuffisante. Ainsi, un crédit spécial de 640'000 francs a été accordé afin de mener à bien fouilles d'urgence et chantiers courants, comme celui de Massongex relaté dernièrement dans la presse. En 2007, c'était un crédit supplémentaire de 200'000 francs qui était accordé pour les fouilles d'urgence. Après crédit supplémentaire et crédit spécial, est-ce que nous sommes enfin disposés à accorder au Service de l'archéologie un budget à la hauteur des richesses patrimoniales de notre canton? Chères et Chers collègues et commissions ad hoc, à bon entendeur! De plus, malgré ces différents crédits complémentaires, la question de la recherche et de la publication n'est toujours pas résolue. Je le répète, depuis plus de 15 ans, aucune publication majeure n'a vu le jour en matière d'archéologie valaisanne alors que des trésors patrimoniaux dorment dans des tiroirs. C'est pourquoi le groupe PS/AdG souhaiterait savoir quelles mesures seront prises et quels moyens seront octroyés pour pallier ce manquement grave. De plus, par quel biais, l'archéologie cantonale est-elle mise en valeur aux niveaux touristique et culturel mis à part par le biais des musées ou des expositions temporaires?

Je vous remercie pour votre attention.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il y a plusieurs intervenants, pas très nombreux, à cette entrée en matière concernant mon département, mais qui touchent pour la plupart les mêmes sujets, à savoir évidemment le niveau des investissements, mais aussi les questions stratégiques, telles que celles de l'achèvement du tunnel de base du Lötschberg et surtout sa première étape de l'équipement du deuxième tube déjà percé.

En ce qui me concerne, j'aimerais, tout d'abord, resituer le sujet du volume des investissements, et ici je ne parle pas seulement pour mon département, mais pour l'ensemble des investissements de l'Etat. En effet, le rapport de la commission des finances a très largement fait état de cette problématique en insistant – ah!, je dois le dire – lourdement sur la question des investissements bruts. Or, il faut savoir, Mesdames et Messieurs les députés, qu'un budget et un compte doivent être respectés et ce respect doit porter sur les investissements nets qui sont à charge du canton. Le chef du Département des finances, lors de l'entrée en matière sur le compte, a déjà dit hier quelques mots à ce sujet. Vous trouverez

également une explication de cette question des investissements bruts ou nets dans le rapport qu'a fait le Conseil d'Etat à l'intention de ce Parlement suite au rapport de la commission des finances. Mais, j'aimerais simplement prendre un exemple concret, celui qui s'est passé cette année. Vous savez que pour des raisons qui tiennent à l'affectation des moyens de la Confédération en matière de routes nationales, qui ne sont connus qu'à la fin de l'année, la Confédération nous a alloué un montant routes nationales de 143 millions alors que nous avions 220 millions prévus au budget. Ce disponible est totalement irrattrapable, mais il est évident que nous pouvons, au moment du budget, sous-évaluer les montants liés aux routes nationales et ensuite nous retrouver pendant l'année, comme cela s'est passé pendant de nombreuses années lorsque j'étais à votre place dans cette salle, avec des demandes de crédits supplémentaires. Manifestement, vous l'aurez compris, ce n'est pas la voie que nous choisissons. Nous avons donc porté au budget un montant envisageable de travaux des routes nationales. La Confédération, en fin d'année, sur la base de l'avancement des travaux mieux connus, a donc décidé d'accorder 143 millions. Il reste 80 millions pratiquement non utilisés, 80 millions bruts. Alors, qu'avons-nous fait avec ces montants non réalisés? Eh bien!, 'par exemple, nous en avons utilisé 43 millions bruts transférés sur la route principale suisse de "Stägjitschuggen" – pour employer un terme que maintenant tout le monde devrait connaître dans cette salle –, mais ces 43 millions bruts affectés à une autre œuvre ne doivent représenter que 2 millions nets à charge du canton. Donc, je n'ai à disposition lorsque je ne réalise pas 43 millions des routes nationales que 2 millions nets. Avec ces 2 millions nets, je peux faire 11 millions d'investissements bruts sur "Stägjitschuggen", et c'est exactement ce qui s'est passé. Donc, quand la commission des finances montre que les investissements bruts ne sont pas atteints, c'est tout simplement parce qu'entre 43 millions bruts des routes nationales et 11 millions bruts des routes principales suisses, cela représente un facteur 4 qui est lié aux taux de subventions différents et, forcément, j'ai là plus de 30 millions bruts non réalisés. Mais, en net, Mesdames et Messieurs les députés, j'ai effectivement dépensé 2 millions. Et vous comprendrez pourquoi je dis souvent avec un petit sourire: je dépense beaucoup, mais je coûte peu, et je le répète encore une fois, à cause des subventions fédérales. Alors, il est inutile, année après année, Mesdames et Messieurs les députés, de vous extasier sur les investissements bruts ou de vous indigner sur les investissements bruts. Une autre année, j'aurais peut-être 2 millions de livres sur les routes principales et, avec ces 2 millions livres sur les routes principales, je ferais 40 millions bruts de dépenses supplémentaires sur les routes nationales. Et là, vous applaudirez qui? Mon successeur! Il n'y sera pour rien, Mesdames et Messieurs les députés. Tout simplement, il aura respecté ce qu'il doit faire, c'est-à-dire tenir compte des volumes d'argent nets que vous mettez à notre disposition.

Alors, Monsieur le député Christophe Perruchoud, vous avez eu raison d'attirer l'attention du Grand Conseil là-dessus. Cela m'a permis, comme vous le voyez, en même temps que je réponds à la commission des finances, de répondre déjà à votre interrogation.

Il y a un mot dans votre intervention qui m'a un peu déçu, c'est lorsque vous avez dit: enfin, en 2006, on a fait des transferts budgétaires. Je ne pouvais pas les faire avant! Cette disposition est, et je vous en remercie encore, issue de la modification de la LGCAF. Alors, vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, ce qu'il est important de constater, c'est que par rapport aux montants nets que vous avez décidé de mettre à disposition des investissements propres du canton, il n'y a que 5% de non utilisés. Ces 5% représentent 5,4 millions.

Ici, j'aborde la question qu'a posée le député Christophe Perruchoud: cet argent qui est non utilisé, ne pourrait-on pas, par exemple, l'utiliser pour un préfinancement de cette étape à 400 millions de l'équipement du deuxième tube déjà construit? Mesdames et Messieurs les députés, lorsque l'on sait qu'il ne s'agit pas d'investissements bruts, mais d'investissements nets non réalisés, je vous redis une fois: 5,4 millions non utilisés en 2007, il faudrait, Monsieur le député, si l'on voulait payer ne serait-ce que la moitié du préfinancement de l'équipement de ce tube, 40 ans d'exercices tels que celui de cette année pour avaler ces quelque 200 millions! Vous le voyez, ce n'est tout simplement pas envisageable, vu sous cet angle-là.

Maintenant, la recherche de solutions en ce qui concerne l'équipement du deuxième tube du Lötschberg, Madame la députée Doris Schmidhalter-Näfen, vous posez aussi cette question, qu'est-ce que l'on fait pour cela? Ah!, je crois que, malheureusement, vous ne lisez pas suffisamment les médias à ce sujet. Vous savez que le canton du Valais s'est lancé, avec les cantons de Suisse occidentale, dans la direction de ce que l'on a appelé les options d'extension du programme ZEB (zukünftige Entwicklung der Bahninfrastruktur). Ce programme ZEB, malheureusement, n'a pas été voté, comme on l'aurait espéré, par le Conseil des Etats qui n'a pas pris ce programme des options d'extension qui étaient envisagées déjà par le Conseil fédéral, l'Office des transports, les CFF, tout le monde, dans lequel il y avait l'équipement du deuxième tube du Lötschberg. Le Conseil des Etats a noyé cela dans tout un ensemble de revendications de tous les cantons suisses, et c'est très regrettable. La bataille n'est pas perdue parce que nous allons essayer de la rattraper devant le Conseil national. Mais, il faut d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs les députés, envisager une autre voie que celle du programme ZEB, dans la mesure où la réalisation de ce programme est tellement lointaine que, d'ici là, les encombrements sur cette ligne du Lötschberg sont déjà programmés. Nous examinons donc effectivement comment nous pouvons faire en sorte de développer une stratégie en vue, au moins, de ces 400 premiers millions nécessaires pour l'équipement du deuxième tube: c'est une exigence non seulement pour le Valais, car il faut cesser de dire que c'est pour le Valais que nous voulons l'équipement du deuxième tube. Pour le trafic voyageurs, les capacités du tunnel sont actuellement suffisantes. Par contre, c'est par rapport au développement du trafic marchandises que l'encombrement va rapidement se faire jour comme nous l'avons dit bien avant que le BLS empoigne, enfin, cette question en demandant à cor et à cri cette réalisation. Nous soutenons bien sûr aussi ces démarches.

Voilà ce que je voulais dire par rapport aux montants "disponibles" – entre guillemets – en matière d'investissements. Evidemment, encore une fois, nous pouvons revenir à une situation telle qu'elle a été parfois utilisée il y a plus de 20 ans, à savoir une sous-évaluation budgétaire des montants et, en cours d'année, compter sur votre compréhension pour des crédits supplémentaires, mais je crois que ce ne serait pas vraiment très sérieux.

Madame la députée Doris Schmidhalter-Näfen, vous posez la question de Rhône 3 à Viège. Vous pouvez bien imaginer que c'est un sujet qui me fait autant souci qu'à vous et que je ne peux que regretter la façon dont les oppositions sont déposées par rapport à des projets de ce genre. Mais, vous savez que nous avons fait un énorme pas en avant dans le cadre de cette troisième correction du Rhône à Viège avec la mise en souterrain de la ligne à haute tension qu'il a fallu remettre à l'enquête. Maintenant, il n'est plus question de négociations, je ne m'attable plus à une table de négociations sur ce projet; j'attends avec impatience que, sur le plan juridique, la décision du Conseil d'Etat puisse être prise pour écarter les oppositions et approuver le projet. Normalement, je devrais être en mesure de présenter cette décision à mes

collègues avant la fin de ce mois. On va donc dans le bon sens, mais, comme je le dis souvent, usez de votre influence non pas pour essayer de me convaincre, moi, de l'importance d'avancer ces investissements de sécurité, mais usez de votre influence pour éviter, lorsque nous aurons pris la décision d'approbation, des recours en cascade comme on en a, malheureusement, trop souvent l'habitude. Alors, merci en tout cas d'avoir rappelé la situation de danger qui est particulièrement sensible à Viège comme elle l'est d'ailleurs aussi à Sierre.

Je terminerai avec l'intervention de la députée (suppl.) Virginie Crettenand, qui a un peu de suite dans les idées..., comme d'ailleurs le chef du département, c'est en cela que nous nous ressemblons, même si nous sommes assez différents sur d'autres points! Vous rappelez l'obligation légale de l'information en matière d'environnement. Vous avez raison de le dire. La commission thématique, qui est en charge de cette question, a souvent soulevé ce problème. Mais vous savez, Mesdames et Messieurs les députés, que nous devons passer par vous pour l'octroi de postes supplémentaires. Je vous rappelle les difficultés quasi-incommensurables de dégager des postes supplémentaires lorsque, dans ce Parlement, il y a demande de 10 postes pour 5 départements, auxquels il faut parfois encore ajouter les besoins du Grand Conseil et ceux des tribunaux. Alors vous comprendrez qu'il est difficile de dégager les disponibilités pour un poste chargé de l'information du public, même si vous avez entièrement raison sur la nécessité d'informer en matière environnementale. L'heure de vérité sera au budget 2009, Mesdames et Messieurs les députés. Je compte donc sur vous pour faire en sorte de reconnaître cette nécessité.

Il en va de même d'ailleurs pour la question du soutien à la filière bois, même si, il faut le dire ici, ce n'est pas tellement mon Service des forêts et du paysage qui devrait être en charge de ce soutien, mais bien plutôt le département en charge de l'économie en général. Vous savez que le département de mon collègue Jean-Michel Cina fait beaucoup pour le développement économique, dans toutes sortes de domaines, inutile de les rappeler ici. Peut-être conviendrait-il de pousser un peu plus les aides dans le domaine de la filière bois qui, comme vous le savez, dépendent d'investissements privés, ou privés et publics.

Enfin, en ce qui concerne l'archéologie, Madame la députée, je dois malheureusement vous répéter: convainquez vos collègues! Et je crois qu'à ce moment-là, nous allons trouver une solution à ce problème lancinant en période de haute conjoncture que posent les fouilles archéologiques d'urgence. Vous le savez, le Conseil d'Etat a dû prendre une décision d'urgence à ce sujet pour éviter que les fouilles ordinaires, qui avaient été renvoyées deux ans de suite, ne le soient encore une fois avec l'impossibilité de tenir nos engagements vis-à-vis des propriétaires privés.

En ce qui concerne les autres questions que vous posez en matière d'archéologie, muséographie, etc., le Conseil d'Etat a été chargé déjà de répondre à plusieurs reprises à ces questions; notamment deux réponses sont en préparation pour des interventions parlementaires faites à ce sujet, donc je ne m'étendrai pas là-dessus vu l'heure avancée de ces débats parlementaires. Mais je vous remercie de l'intérêt que vous portez à mon département, aux investissements aussi et surtout à l'équipement de ce canton qui en a encore bien besoin.

(Suite de l'examen, *séance du jeudi matin 12 juin 2008.*)

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, de la concision de vos réponses qui nous permet de passer aux deux derniers points de l'ordre du jour.

Développement / Entwicklung:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

6. POSTULAT

des députés Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Doris Schmidhalter-Näfen (SPO), Laura Kronig (suppl.) (SPO), Christoph Michlig (CSPO) et Jean-Louis Borter (suppl.) (GRL) concernant le chargement de camions au tunnel du Simplon (07.05.2008) (5.089)

POSTULAT

der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Doris Schmidhalter-Näfen (SPO) und Laura Kronig (Suppl.) (SPO) sowie der Grossräte Christoph Michlig (CSPO) und Jean-Louis Borter (Suppl.) (GRL) betreffend Lastwagenverlad durch den Simplontunnel (07.05.2008) (5.089)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Eine Idee ist nur so gut, wie sie umgesetzt wird.

An der GV der Oberwalliser Transporteure Ende März dieses Jahres hat Georges In-Albon, Präsident der Oberwalliser Transporteure, die Idee eines Lastwagenverlads von Gampel bis nach Iselle vorgebracht.

Dies als Reaktion auf die verschiedenen Aktionen und Forderungen, welche das Komitee "Simplon für 40 Töner sperren" nach einer Serie von Lastwagenunfällen am Simplon erfolgreich gestartet hat. Innert kurzer Zeit haben über 2'000 Personen mit ihrer Unterschrift bekräftigt, dass sie endlich Lösungen für den Schwerverkehr am Simplon wollen, bevor es zu einer Katastrophe kommt.

Alle sind sich einig, die Menschen und die Natur rund um den Simplon müssen und sollen besser geschützt werden. In die gleiche Richtung zielt auch die nachfolgende Resolution von Claude-Alain Schmidhalter, welche teilweise Forderungen aus unserem Brief an den Bundesrat aufnimmt. Deshalb unterstützen wir sie. Wir sind auch froh über die Massnahmen, die der Kanton eingeleitet hat. Die vermehrten Polizeikontrollen zeigen Wirkung. Die Situation am Simplon hat sich beruhigt. Doch gelöst ist das Problem mit den Lastwagen noch nicht.

Der Simplonpass ist mit seiner Höhe von über 2'000 Metern für 40 Töner ungeeignet. Insbesondere jene mit Gefahrgut bleiben eine tickende Zeitbombe. Deshalb braucht es zum Schutz von Mensch und Umwelt weiterführende und längerfristige Massnahmen.

Wir vom Komitee "Simplon für 40 Töner sperren" haben die Idee von Georges In-Albon aufgegriffen und wollen sie nun konkretisieren. Mit diesem Postulat verlangen wir, dass diese Idee nicht nur in den Raum gestellt wird, sondern durch ein spezialisiertes Unternehmen seriös geprüft wird. Wir sind überzeugt davon, dass der Lastwagenverlad durch den Simplon erfolgreich und rentabel betrieben werden kann. Wir sind auch überzeugt, dass ein Verlad einen wichtigen Beitrag zur Sicherheit am Simplon leistet, das Verkehrsproblem im Raum Visp verkleinert und sich gut mit der Idee der Alpentransitbörse kombinieren lässt.

Dieses Postulat ergänzt unsere bisherigen Bemühungen für eine grössere Sicherheit am Simplon und wir hoffen, dass Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, das Postulat und die nachfolgende Resolution unterstützen werden.

Die Anwohnerinnen und Anwohner am Simplon werden es Euch danken.

Vielen Dank.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Votre postulat ne semble pas être combattu; je le transmets donc au Conseil d'Etat pour traitement.

Développement / Entwicklung:

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

7. RESOLUTION

du député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) concernant les poids lourds au Simplon et au Grand-Saint-Bernard (14.02.2008) (1.215)
(en collaboration avec le DTEE)

RESOLUTION

von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) betreffend Lastwagen am Simplon und am Grossen St. Bernhard (14.02.2008) (1.215)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Cette résolution a été déposée le 14 février 2008. Entre-temps, les accidents sur la route du Simplon ont pris, comme l'on dit, la roue libre.

C'est un problème qui concerne le Simplon et le Grand-St-Bernard et ainsi il faut traiter les deux choses ensemble.

Il n'y a pas de raison ou bien il ne sert à rien de citer les exemples en détail, mais il faut dire que l'on a eu beaucoup de chance et qu'il faudra peut-être avoir encore beaucoup de chance si rien ne se passe.

On peut voir dans le "Walliser Bote" d'aujourd'hui des photos que l'on ne voudrait plutôt pas prendre. Si on ne veut pas prendre des photos pareilles, il faut réduire les risques.

Que veut-on?

A court terme

Construction de bacs de freinage comme on les connaît à Châtel-St-Denis; mise en place du centre de contrôle à St-Maurice. Il faut dire que le poste de contrôle de St-Maurice servira certainement pour le trafic nord-sud, mais pour le trafic sud-nord, des contrôles aux postes de douane sont nécessaires. Huit à douze agents de police supplémentaires pour le poste de contrôle de St-Maurice. Il faut aussi prévoir que ces agents puissent travailler aux postes de douane ou bien qu'il y ait des arrangements internes pour que des contrôles, comme je l'ai dit avant, pour la direction sud-nord se fassent aux postes de douane. Il faut aussi créer des zones de dépassement pour les camions comme on le connaît dans le Val d'Anniviers et pour Crans-Montana. Pourquoi cela? Parce que lorsque vous devez suivre un camion sur 12 ou 14 km ou plusieurs camions, on n'a pas besoin de vous expliquer que les automobilistes deviennent impatients et font des choses imbéciles.

Man muss auch vor allem die ausländischen Chauffeure oder Lenker sensibilisieren und informieren, damit sie wissen, was vor allem am Simplon mit einem Pass von 2'000 Metern passieren kann.

Mittel- und langfristige Massnahmen

Gesamtschweizerisch ist der Transit der Gefahrguttransporte zu regeln.

Zur Information des Grossen Rates: Der Simplonpass ist die einzige Transitroute der Schweiz, wo man ohne Behinderungen Gefahrguttransporte durchführen kann. Das gilt sonst für keine andere Transitroute. Es ist ganz einfach. Da sind Überlegungen gefragt, wie man diese Gefahrguttransporte reduzieren kann und es ist auch Solidarität gefragt, ob man da nicht auch gewisse Transporte auf anderen Routen abwickeln kann.

Der LKW Transit, c'est tout simple: il faut les mettre sur rail, die Verlagerung ist gefragt und der verbleibende LKW Transitverkehr durch die Alpen ist so umweltfreundlich wie möglich durch die Schweiz zu schleusen.

In letzter Zeit wird festgestellt, dass in die Sache Bewegung kommt. Druck von diversen Seiten bewirkt doch etwas.

Die Annahme dieser Resolution ist ein klarer Auftrag an den Staatsrat und wird die Arbeit unserer Bundesparlamentarier stark unterstützen.

An dieser Stelle möchte ich auch dem Astra danken, weil am Simplon auf der Südseite wird jetzt ein Bremsbecken erstellt und auch der Kantonspolizei, die in der Zwischenzeit vermehrt Kontrollen durchführt.

Chers collègues, merci pour votre soutien et votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Selon notre règlement, le Conseil d'Etat peut, dans tous les cas, s'exprimer sur un projet de résolution.

Je vous passe volontiers la parole, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Vous remarquez l'absence de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui aurait dû répondre à cette question ou plutôt s'exprimer, au nom du Conseil d'Etat, sur cette résolution puisque cette résolution touche, pour une bonne partie, des questions qui relèvent plutôt de la police et de la circulation que de l'équipement. Cependant, cette résolution touche aussi des questions d'équipement et c'est la raison pour laquelle, en son nom et au nom du Conseil d'Etat, je ferai la déclaration suivante:

Le Conseil d'Etat soutient naturellement cette résolution sous la forme qui lui a été maintenant donnée. C'est une résolution qui va dans le sens des démarches que nous effectuons auprès de la Confédération afin de trouver une solution au problème du passage des poids lourds sur nos deux cols alpins. Quand je parle du problème du passage des poids lourds sur les cols alpins, je ferai mieux de dire du transit à longue distance à travers nos cols alpins.

La démarche du Parlement, si vous acceptez cette résolution, est naturellement un appui au Conseil d'Etat dans sa recherche de solutions touchant à la sécurité sur ces deux grands axes.

Donc, merci de soutenir cette résolution.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Notre règlement précise également, en son article 142, qu'une résolution est soumise au vote.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, je vous demande d'être attentifs.

Par 91 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 1.215 du député Claude-Alain Schmidhalter.

C'est donc avec une admirable unanimité que vous avez accepté cette résolution et je vous en remercie.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de notre deuxième matinée de session.

Je tiens à vous remercier toutes et tous de votre active collaboration.

Bon appétit et surtout, ce soir, n'oubliez pas: hop Suisse!

La séance est levée à 12 h 15.

Séance du jeudi 12 juin 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam)

Erste Lesung

Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG)

Entrée en matière et lecture

2. Décision concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes (APH) in Orsières

Lecture

3. Décision concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions spécialisées et des placements hors canton

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der ausserkantonalen Platzierungen

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

4. Postulat du groupe GRL, par le député Marc-Henri **GAUCHAT**, concernant la vaccination contre la grippe, une manière économique d'éviter l'absentéisme dans la fonction publique (06.11.2007) (2.113) (*en collaboration avec le DFIS*)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, betreffend Grippeimpfung: ein wirksames Mittel gegen das Absenzenproblem im öffentlichen Dienst (06.11.2007) (2.113) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
5. Postulat du groupe PDCC, par les députés Carole **FURRER** (suppl.) et Pascal **REY**, concernant la prise en charge psychiatrique des jeunes en urgence (06.11.2007) (2.114)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Carole **FURRER** und Grossrat Pascal **REY**, betreffend notfallmässige psychiatrische Betreuung von Jugendlichen (06.11.2007) (2.114)
6. **Compte 2007, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2007**
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Rechnung 2007 und Verwaltungsbericht 2007

Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie

Le président:

Monsieur le conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs les responsables de la traduction, de la technique et du Service parlementaire,

Je vous salue tous cordialement.

La soupe à la grimace, la gueule de bois, le cauchemar, la déception... et j'en passe!

C'est un peu ces sentiments qui nous animent en ce lendemain de défaite de notre équipe nationale.

La dure loi du sport a frappé la Suisse.

Comme dans chaque défaite, échec, c'est maintenant qu'il faut aller au fond de soi-même pour rebondir. C'est là qu'on voit les grands, ceux qui savent utiliser un échec pour se bonifier. Et cela est aussi vrai en politique.

Mais, il y a d'autres sports où même les parlementaires valaisans se surpassent. Je veux parler de la Coupe de golf des parlementaires valaisans qui s'est déroulée lundi sur le magnifique parcours de Crans-Montana.

Je me permets de vous donner les résultats des trois podiums.

Pour les femmes, a gagné ce concours M^{me} Madeleine Berclaz, ancienne députée; deuxième: M^{me} la députée Viviane Zehnder; troisième: M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Cordonier.

Chez les hommes, le grand vainqueur de la journée est un ancien collègue: M. Jean-Robert Luyet; deuxième, également un ancien collègue: M. Yves Bagnoud; le troisième qui a complété ce podium: votre serviteur.

(Applaudissements)

Voilà, nous allons débiter l'ordre du jour avec le point 1.

Première lecture

1. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam)

Erste Lesung

AUSFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG)

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen/ Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

Article 1, adopté.

Article 2

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder:

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Michelle Grandjean Böhm):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 2:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 2, Buchstabe c)

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder.

Beschluss der Kommission: Mit Stichentscheid des Präsidenten angenommen.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Die CSPO ist erfreut, dass gestern in der Kommission ein gewisser Sinneswandel stattgefunden hat, dass man diesem Vorschlag zugestimmt hat, nämlich dass dem Grundsatz "ein Kind eine Zulage" zugestimmt wurde. Das heisst, dass auch die Selbständigerwerbenden nun obligatorisch nach Meinung der Kommission Kinderzulagen erhalten sollen. Dieser Sinneswandel ist sicher gut, aber er ist auch sehr wichtig. Es ist ein wichtiger Entscheid in diesem Gesetz, der auch gut überdacht werden sollte. Nicht dass wir Angst vor dem eigenen Mut hätten, aber eben weil es ein wichtiger Eckpfeiler in diesem Gesetz ist und weil wir uns auch bewusst sind, dass die Mehrheitsverhältnisse in diesem Rat vielleicht heute noch nicht so weit sind, **ziehen wir diesen Antrag zurück** und möchten diesen in der zweiten Kommission noch einmal behandelt wissen. Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Il y avait plusieurs demandes de parole.

Comme cette proposition est retirée en faveur d'un réexamen par la deuxième commission, est-ce que vous souhaitez intervenir?

Non!

Alors, je considère que **cet amendement est retiré au profit d'un réexamen par la commission.**

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 2, Buchstabe f)

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz.

Die Kommission hat diesen Artikel angenommen weil vorher mit Stichentscheid des Präsidenten Buchstabe c) angenommen wurde.

Buchstabe f) hängt sehr stark mit lit. c) zusammen.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Dans le même esprit que mon collègue Philipp Schnyder et à l'instar d'autres groupes, nous voulons vraiment privilégier la famille.

La première commission a accepté hier notre amendement et, effectivement, c'est une révolution.

Actuellement, dix cantons, dont ceux de Vaud et de Berne, ont introduit le principe "un enfant une allocation". Le Valais peut faire de même.

Le groupe PS/AdG a décidé de **retirer son amendement** afin que la deuxième commission puisse étudier les différents systèmes utilisés en Suisse et trouver une solution idéale pour notre canton. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Cette proposition est ainsi retirée en faveur d'un réexamen par la deuxième commission.

La discussion est close.

Article 2, adopté.

Articles 3 et 4, adoptés.

Article 5

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 5, Absatz 2

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn. Er möchte die Geburtenzulage reduzieren.

Die Kommission hat diesen Antrag mit 12 zu 0 Stimmen abgelehnt.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die Abänderungsanträge, die ich hinterlegt habe, betreffen die Artikel 5, 6, 7, 8 und 9. Es geht im Prinzip darum, die Variante, die der Staatsrat vorschlägt oder die Kommission, nochmals zu überdenken.

Wir von der FDPO sind ganz klar der Meinung, dass wir beim Status quo bleiben, dass wir bei den Zahlen von 2008 verbleiben – bei den aktuellen Auszahlungen. Ich möchte erwähnen es sind schweizweit absolut die höchsten und es sind auch schweizweit die höchsten Beiträge, die die Arbeitgeber zu leisten haben.

Im Prinzip geht es jetzt darum zu schauen wie eigentlich hier die Stimmung im Parlament selber ist, ob man wirklich diese Erhöhungen in diesen verschiedenen Artikeln will oder ob man sagt, die Arbeitgeber sind genug belastet. Wir haben Status quo, wir verbleiben bei den aktuellen Zahlen 2008, die jetzt effektiv schweizweit die höchsten sind. Danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Eigentlich brauchte ich nichts mehr zu sagen. Die Kommission hat einstimmig entschieden. Es erübrigt sich eigentlich dazu noch etwas zu sagen. Die Kommission will an den Vorschlägen, die der Staatsrat gemacht hat, festhalten. Wir sind der Meinung das ist ein politischer Entscheid zugunsten der Familie.

Wir beantragen deshalb – ich stehe jetzt einmal auf – die Vorschläge von der FDPO abzulehnen. Danke schön.

Le président:

Nous allons procéder au vote. Soyez attentifs!

Alinéa 2

Par 102 voix contre 8 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe FDPO défendue par le député (suppl.) Christoph Föhn.

Je demande au député (suppl.) Christoph Föhn si on peut considérer que ce vote vaut aussi pour les articles 6, 7, 8 et 9 puisqu'il avait fait le lien.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Das Parlament hat entschieden. **Ich nehme die anderen Anträge zurück.** Es ist klar wie das Parlament diese Entscheidung gefällt hat. Danke schön.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le député (suppl.)

Article 5, adopté.

Article 6

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 6, Absatz 2 – Der Vorschlag der FDPO-Fraktion ist zurückgezogen.

Le président:

Cette proposition est retirée.

Cet article est ainsi accepté tel que présenté par la commission.

Article 6, adopté.

Article 7

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Michelle Grandjean Böhm):

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 7, Absatz 1

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz. Sie möchte die Streichung des Satzes und diesen durch... "der jenem Monat vorausgeht, in welchem das Kind seine Berufsausbildung beginnt..." ersetzen.

Dieser Vorschlag wurde von der Kommission mit 11 ja Stimmen und 1 Enthaltung **angenommen.**

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la députée Michelle Grandjean Böhm qui souhaite quand même s'exprimer.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, juste pour remercier la commission qui accepte ainsi de tenir compte non pas de l'âge, mais du changement de statut, de fonction du jeune. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

La proposition du groupe FDPO à l'alinéa 2 est retirée.

La discussion est close.

Article 7, adopté avec la proposition du groupe PS/AdG à l'alinéa 1.

Article 8

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (durch Grossrat German Eyer):

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 8, Absatz 1

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz.

Im selben Wortlaut ist ein Vorschlag von Doris Schmidhalter-Näfen gemacht worden.

Die Kommission nimmt diese Vorschläge an und zwar im Wortlaut von Frau Marcelle Monnet-Terrettaz.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich habe hier ein zweiseitiges Argumentarium vorbereitet um diesen Vorschlag zu verteidigen. Das erübrigt sich jetzt. Wir können unseren Vorschlag zugunsten des Vorschlags von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz zurückziehen.

La discussion est close.

Le président:

L'alinéa 1 de l'article 8 est ainsi adopté tel que proposé par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

La proposition du groupe FDPO à l'alinéa 2 a été retirée par le député (suppl.) Christoph Föhn.

Article 8, adopté avec la modification du groupe PS/AdG à l'alinéa 1.

Article 9

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 9, Absatz 2

Dieser Vorschlag wurde ebenfalls zurückgezogen.

Article 9, adopté.

Article 10

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 10, Absatz 2

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder. **Auch dieser Vorschlag wurde zurückgezogen.**

Article 10, adopté.

Article 10a nouveau

Proposition du groupe PDCB par la députée Karin Perraudin-Bertholet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 10a neu

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Karin Perraudin-Bertholet.

"Ergänzende kommunale Zulage"

"Die Gemeinden können auf dem Reglementweg eine ergänzende Leistung zugunsten der Familien vorsehen".

Dieser Vorschlag wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Die Kommission hat diesen Antrag angenommen. Aber trotzdem würde ich die zweite Kommission einladen, hier nochmals vertieft die rechtliche Möglichkeit dieses Vorschlags abzuklären. Ich danke.

Article 10a nouveau, adopté.

Articles 11 à 13, adoptés.

Article 14

Proposition du groupe PDCB par la députée Karin Perraudin-Bertholet:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 14:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 14, Absatz 2

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Karin Perraudin-Bertholet.

Dieser Vorschlag behandelt die Organisation der Kassen und bestimmt die Verwaltung der im Kanton tätigen Kassen.

Die Kommission lehnt diesen Vorschlag ab, macht aber einen neuen Vorschlag mit neuer Formulierung in Artikel 20, Absatz 3. Und zwar der zweite Teil im zweiten Satz streichen und ersetzen mit folgender Formulierung:

"...sowie die Mitglieder, die keiner anerkannten, von einem beruflichen oder zwischenberuflichen Verband gegründeten Familienzulagekasse angeschlossen werden können."

Dieser abgeänderte Vorschlag wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

M^{me} la députée Karin Perraudin-Bertholet (PDCB):

La commission a bien compris le sens de notre proposition et nous retirons la nôtre au profit de celle de la commission à l'article 20 alinéa 3. Merci.

La discussion est close.

Article 14, adopté.

Articles 15 à 19, adoptés.

Article 20

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Michelle Grandjean Böhm):

Nouvelle proposition de la commission (cf. art. 14) / Neuer Vorschlag der Kommission (siehe Art. 14)

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 20:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 20, Absatz 2

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz.

In diesem Artikel geht es darum, wer das Präsidium der Kassen hat. Die Kommission lehnt den Vorschlag der Grossrätin mit 10 zu 2 Stimmen ab.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Par définition, une gestion paritaire ne devrait pas prévoir de présidence attribuée d'office à l'une ou l'autre des parties.

Laissons donc le conseil d'administration se former et se gérer lui-même de manière paritaire. Merci de jouer la carte de la complète démocratie et de soutenir cette proposition.

Je demande le vote.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Président der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Paritätisch heisst was? Beide gleich. Aber hier zahlen nicht beide gleich. Die Arbeitnehmerbeiträge sind auf 0,3 Prozent festgelegt, den Rest bezahlen ja die Arbeitgeber. Ich glaube, es ist nicht ganz paritätisch und darum hat die Kommission auch entschieden, dass der Vorsitz diejenige Partei hat, die den Grossteil dieser Zulagen bezahlt.

Darum hat die Kommission den Antrag abgelehnt.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

M. le conseiller d'Etat ne souhaite pas s'exprimer.

Nous allons passer au vote.

Alinéa 2

Par 94 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG défendue par la députée Michelle Grandjean Böhm.

Article 20, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 3 (cf. article 14).

Articles 21 à 23, adoptés.

Article 24

Propositions du groupe GRL par le député Jacques-Roland Coudray:

Proposition du groupe PDCB par la députée Karin Perraudin-Bertholet (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 24:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 24, Absatz 3

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Jacques-Roland Coudray.

In diesem Artikel geht es darum, die Arbeitnehmerbeiträge von 0,3 auf 0,4 Prozent zu erhöhen.

Beschluss der Kommission: mit 8 gegen 4 Stimmen abgelehnt.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Il serait logique, avec l'adaptation de 5% ainsi que le nouveau plan d'allocations qui vont coûter au total 0,17% de plus, que le salarié, qui est le principal bénéficiaire, paie une partie de cette augmentation.

Je rappelle que ça fait seulement depuis 2002, et c'était pour faire passer les fortes augmentations survenues cette année-là, que l'on a introduit une participation du salarié qui, elle, est bloquée dans la loi. Par contre, celle de l'employeur est fluctuante, mais elle va bien souvent plutôt vers le haut que vers le bas.

La commission a refusé l'augmentation de la part du salarié. Je ne veux pas me battre pour 0,1%. On va laisser le soin à la deuxième commission d'adopter dans le futur une politique paritaire.

Dans ce sens, **je retire ma proposition.**

Toutefois, j'aimerais quand même rappeler ici que, dans la quasi-totalité des assurances sociales, l'AVS, le deuxième pilier, la retraite anticipée notamment, la cotisation est paritaire entre employeurs et employés – c'est le vrai sens du terme paritaire, comme l'a expliqué tout à l'heure le président de la commission. Or, dans les allocations familiales, j'ai le regret de vous le dire, le patron paie le 91% de la prime. Je pense qu'il faut aussi respecter ce montant par rapport au salarié qui ne paie que le 9% de la prime.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Donc, **proposition retirée.**

Nous passons à l'alinéa 4 où il y a deux propositions un peu distinctes, Monsieur le rapporteur.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 24, Absatz 4

Es gibt total drei Abänderungsanträge.

Der erste Antrag behandelt die Beitragserhöhung, die paritätisch zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer übernommen werden soll. Die zwei weiteren Anträge regeln dann die Verwaltungskosten.

Zum ersten Antrag.

Die Kommission befürwortet die Abänderung und zwar mit einer kleinen Ergänzung, indem man nach dem zweiten Wort "künftige" Beitragserhöhungen einschiebt. In diesem Sinne hat dann die Kommission diesen Antrag mit 7 zu 5 Stimmen angenommen.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, est-ce que cela vous convient? Oui.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 24, Absatz 4

Dann zwei gleich lautende Anträge. Der eine der PDCB-Fraktion durch Grossrätin Karin Perraudin-Bertholet und der zweite von Grossrat Jacques-Roland Coudray.

Beide wollen das selbe, aber der Vorschlag von Frau Perraudin verlangt noch, dass man zusätzlich "Maximalsatz" streicht.

Da eine künftige Erhöhung nicht ausgeschlossen ist, **befürwortet die Kommission diese Formulierung von Frau Karin Perraudin-Bertholet** und zwar mit 11 ja und 1 Enthaltung.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

C'est donc la proposition présentée par la députée Karin Perraudin-Bertholet, au nom du groupe PDCB, à l'alinéa 4 qui est retenue.

La discussion est close.

Article 24, adopté, à l'alinéa 4, avec la nouvelle formulation présentée par la commission et la proposition du groupe PDCB.

Articles 25 à 27, adoptés.

Article 28

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 28:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 28, Absatz 1

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Rey: "...es bestimmt das Revisionsorgan der Kassen..."

Die Kommission ist der Meinung, dass man das ablehnt und zwar mit 12 zu 0 Stimmen und dass man diese Bestimmung ins Reglement übernehmen sollte.

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Sur la base des explications du rapporteur, effectivement **nous retirons cette proposition.**

La discussion est close.

Article 28, adopté.

Articles 29 à 47, adoptés.

Article 48

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Rey:

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Michelle Grandjean Böhm):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 48:

Le président:

A l'article 48 alinéa 5, il y a deux propositions identiques, Monsieur le rapporteur.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 48, Absatz 5

Hier gibt es zwei gleich lautende Vorschläge.

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Rey und Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz.

Man wollte den Ausgleichsbetrag der Kasse auf 100 Prozent der Differenz erhöhen.

Die Kommission lehnt dies mit 9 gegen 3 Stimmen ab.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG salue l'augmentation de la surcompensation à 80%. Il propose, cependant, de passer à 100%. Cette mesure nous semble être le plus sûr moyen d'assurer une parfaite égalité de traitement entre les caisses et oblige aussi les caisses hors canton à s'adapter aux conditions valaisannes. En outre, on ne devrait pas punir une deuxième fois les entreprises qui seront forcées d'adhérer à telle ou telle caisse par l'article 20 alors que ladite caisse aurait des taux de financement plus élevés que d'autres.

Je demande le vote. Merci de votre soutien.

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Les arguments donnés par ma préopinante sont les mêmes que ceux du groupe PDCC, je ne les répéterai donc pas et demande le vote.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Der Ausgleichsfonds ist ein Mechanismus mit dem die Unterschiede bei den Finanzierungssätzen in den verschiedenen Kassen gemildert werden. Wenn wir jetzt den gleichen Finanzierungssatz haben, ist das eine Einheitskasse und dieser Vorgang würde dann die Kassen bestrafen, die vor allem mehr weibliche Angestellte haben und auch in Richtung Tourismus. Daher sind wir der Meinung, dass man diese Vorschläge ablehnt.

Le président:

Vous voulez prendre la parole, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray?

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Peut-être ai-je appuyé un petit peu trop tard, veuillez m'en excuser.

Il s'agit de la proposition de la surcompensation à 100%. Actuellement, il faut le rappeler, nous avons une surcompensation à 60% et le Conseil d'Etat nous propose justement une surcompensation à 80%.

Avec un taux de 100%, il faut bien dire que l'on n'aurait plus la concurrence voulue, surtout chère à notre chef de département qui veut avoir de la concurrence. Avec 100%, toutes les caisses vont offrir les mêmes taux de contribution et vont verser les mêmes prestations.

Donc, nous (le groupe radical-libéral) trouvons inutile de faire ce pas de géant de 60 à 100%. Allons déjà jusqu'à 80%, il sera temps le moment voulu d'apporter d'éventuelles modifications à ce pourcentage.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

A la page 17 de l'excellent rapport de la commission, vous avez un tableau qui montre les différents taux des différentes caisses. Vous avez, dans la première colonne, les taux effectifs sans compensation, puis 60%, 80% et 100%. Si on avait une compensation à 100%, toutes les caisses effectivement auraient le même taux de 3,14%. On ne pourrait pas parler d'une caisse unique, Monsieur le président de la commission. Ce seraient différentes caisses, mais avec un taux unique.

Il y aurait bien sûr des gagnants et des perdants. Les gagnants, ce seraient surtout ceux qui travaillent dans la construction. Vous voyez les caisses comme CAFIB, CABO et d'autres qui sont engagées dans ce domaine parce que là il y a surtout des hommes qui travaillent sur des chantiers et comme l'allocation en premier lieu passe par le père de l'enfant, c'est la raison pour laquelle la structure de ces caisses veut que celles-ci aient un taux plus élevé.

En contrepartie, et le président l'a dit à juste titre, par exemple GASTROSOCIAL ou d'autres caisses qui s'occupent de la vente, des magasins où il y a surtout des femmes qui travaillent et, pour les allocations familiales, passent quand même par le mari de la femme, pour le cas où ils sont mariés, à ce moment-là vous voyez que ce serait aussi quelque part punir le tourisme valaisan.

C'est pourquoi je pense qu'avec une compensation de 80%, on fait déjà un pas dans la bonne direction.

En outre, c'est vrai aussi ce qui a été dit, on est forcé d'adhérer, si, un jour, j'étais de nouveau avocat, je serais quelque part forcé de m'aligner ou d'adhérer à la caisse INTER qui fait d'ailleurs un bon job, ça je ne veux rien dire, mais elle a un taux un peu plus élevé. Alors, si je suis déjà forcé d'entrer dans cette caisse, à ce moment-là je n'ai justement pas le choix d'aller, par exemple, dans la caisse cantonale.

Mais, c'est au Parlement de choisir. Pour ma part, je défends la position du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc procéder au vote.

On va opposer la proposition de la commission à celles du député Pascal Rey et de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz qui sont identiques.

Par 82 voix contre 32 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions du groupe PDCC, défendue par le député Pascal Rey, et du groupe PS/AdG, défendue par la députée Michelle Grandjean Böhm.

Article 48, adopté.

Articles 49 à 59, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Au terme de cette première lecture, le groupe PDCC se montre satisfait des décisions prises par le Parlement.

Une deuxième commission va reprendre un texte dont les lignes principales ont été tracées. A cette deuxième commission, nous souhaitons, comme déclaré à l'entrée en matière, lui confier certaines missions.

Nous lui demandons ainsi qu'elle inclue dans son rapport une projection des incidences organisationnelles de l'alinéa 5 de l'article 15 concernant la fixation de la limite du nombre d'allocations fixé dans notre loi à 200 et conditionnant la reconnaissance des caisses. Nous souhaiterions que la deuxième commission précise à l'intention du Parlement les incidences d'une limite fixée à 600. Cette limite est citée dans le message du Conseil d'Etat au point 2.1.3, message qui précise qu'un certain nombre d'organisations auraient souhaité cette norme. Pour que le Parlement puisse objectivement en discuter, ces éléments semblent utiles, à moins que ce seuil n'ait été fixé suffisamment bas pour n'avoir aucune incidence sur la situation actuelle. Si tel était le cas, la proposition de fixation d'un seuil serait tout à fait inutile et pourrait être purement et simplement biffée par la deuxième commission.

Le groupe PDCC reste encore sur sa faim en ce qui concerne l'avenir et la construction de cette caisse cantonale. Nous souhaitons que la deuxième commission étudie les possibilités de collaboration entre la Caisse cantonale de compensation et les autres organismes existants, tout en étant bien conscient de l'indépendance de ces acteurs.

Un dernier vœu. Puissent les divers partenaires s'accorder sur la nécessité de simplifier et d'harmoniser les déclarations de salaire. Cela permettrait une coordination des diverses assurances sociales pour le plus grand bonheur des responsables de nos PME qui se plaignent avec raison de cette complexité administrative qui leur coûte temps et argent.

Enviée et enviable, disais-je hier matin, telle est la situation du Valais en matière d'allocations familiales.

Conserver et maintenir ce statut, telle est la préoccupation du groupe PDCC qui s'engage à sa défense.

Le groupe PDCC accepte le texte issu de ces délibérations. Le faisant, il est conscient des implications financières qu'il contient et des améliorations permettant un soutien accru aux familles valaisannes par les diverses augmentations consenties aux articles 5 à 10. Les futures allocations de naissance seront ainsi majorées de plus de 20% et les 425 francs supplémentaires seront un gage de la volonté de notre canton de poursuivre et de défendre une politique familiale responsable et généreuse, cette politique familiale qui est le fer de lance des groupes démocrates-chrétiens de ce Parlement.

Cette politique familiale devrait également renforcer, de fait, l'attractivité de nos entreprises valaisannes dans le recrutement de personnel qualifié qui fait parfois défaut dans certaines branches. Les allocations familiales, et on l'oublie parfois, font partie intégrante des conditions salariales et des avantages procurés aux employés. Puissent les employeurs y trouver un juste retour des efforts consentis dans le cadre de cette loi.

Nous comprenons et acceptons que la principale motivation de la commission ait été de préserver l'existant et de permettre à tous les acteurs actuels de trouver leur place dans l'organisation à venir.

Cet exercice de funambulisme législatif a été conduit avec succès par la première commission, succès que nous espérons au rendez-vous de la prochaine étape.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Auch aus Sicht der CSPO ist dieses Gesetz gut ausgefallen. Einmal darum, weil grundsätzlich unbestritten ist, dass die guten Leistungen, die im Kanton Wallis ausbezahlt werden, weiterhin bestehen bleiben. Die verschiedenen Versuche, die daran rütteln wollten, wurden hier abgeschmettert und das ist auch gut so.

Gut ist auch, dass mit den bestehenden Kassen eine Lösung nun im Gesetz steht, dass diese bestehenden Kassen weiterhin existieren können und auch mit dem Gesetz so leben können und auch die AHV-Ausgleichskasse des Kantons nun Möglichkeiten in den Händen hat, gemäss Bundesgesetz zu arbeiten.

Aus Sicht der CSPO ist es auch wichtig, dass ein Stimmungswandel anscheinend stattfindet, dass der Grundsatz "ein Kind – eine Zulage" immer mehr Zustimmung findet. Wir sind zuversichtlich, dass in der zweiten Kommission dann hier noch die richtigen Entscheide gefällt werden.

Herr Staatsrat Thomas Burgener hat uns vorhin erklärt, dass er als neuer selbständiger Anwalt dann vielleicht diesem Gesetz unterworfen werde und uns würde natürlich interessieren, ob das schon am Anfang dieses Gesetzes, nämlich 2009 ist. Vielleicht wird er dazu noch einige Äusserungen machen. Danke.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Grâce surtout à l'excellent travail de la commission thématique institutions et famille et aux amendements acceptés, le groupe GRL est favorable à ce projet de loi d'application.

Certes, on l'a rappelé, tout n'est pas parfait et beaucoup de travail reste à charge de la deuxième commission, mais ce projet est équilibré et renforce encore la politique familiale dans notre canton.

Comme nous vous le rappelions à l'entrée en matière, cette politique familiale doit trouver ses limites et devrait faire place plutôt à des baisses fiscales pour les familles, notamment en ce qui concerne les frais de garde et de formation de nos jeunes. Sur un marché fortement ouvert et concurrencé, nos entreprises valaisannes ne doivent pas se voir pénalisées par trop de charges sociales avant de pouvoir produire leur travail.

Concernant l'affiliation des indépendants, nous sommes étonnés de la prise de position de la commission et du retrait de la proposition du groupe PS/AdG au profit de la deuxième commission. Je lance ici un appel à la deuxième commission pour qu'elle soit vigilante sur ce point. Je rappellerai que nous avons déjà largement débattu de ce problème il y a à peine une année lors du traitement de la motion Darbellay et Monnet-Terrettaz, qui avait été déjà refusée par 79 voix contre 32 et 4 abstentions. Nous constatons que c'est de l'acharnement législatif que de vouloir absolument assujettir les indépendants. On dit que les allocations familiales dans ce canton sont un complément au salaire. Je comprends mal qu'une nouvelle fois, les socialistes veulent arrondir le salaire des indépendants alors que, la plupart du temps, ils dénoncent le fait qu'ils gagnent trop, qu'ils trichent et qu'ils profitent de leurs employés.

Du côté pratique déjà, comment voulez-vous et sur quelle base, sur quel salaire, l'indépendant devrait payer sa contribution? Le salaire de l'indépendant, je le rappelle ici, c'est le résultat de son exploitation en fin d'année, et il y a des bonnes et des moins bonnes années. Quel serait l'avantage pour un indépendant dont le salaire que l'on pourrait estimer autour de 8'500 francs par mois avec un enfant? Avec 267 francs de contribution pour 275 francs d'allocations, le seul avantage ou plutôt un désavantage pour lui serait une augmentation de sa charge fiscale puisque les allocations ne sont pas défiscalisées.

J'aimerais terminer en apportant deux rectifications matérielles par rapport aux propos du chef du département lors de l'entrée en matière.

Tout d'abord, concernant le protectionnisme des caisses, Monsieur le chef du département, si c'est faire du protectionnisme en appuyant la reconnaissance de 14 caisses professionnelles et interprofessionnelles d'allocations familiales plus la nouvelle caisse cantonale, c'est-à-dire 15 caisses actives dans le canton du Valais, nous n'avons pas, Monsieur Burgener, la même notion du libéralisme effectivement! Forcément, vous êtes socialiste, je suis libéral-radical, c'est ce qui nous sépare mais qui ne nous permet pas de dire n'importe quoi. Si c'est faire du protectionnisme que de favoriser 15 caisses valaisannes établies en Valais, travaillant avec et pour des Valaisans, nous n'avons effectivement pas la même notion de votre libéralisme, qui a plutôt tendance à être étatiste.

Référendum sur les allocations familiales (deuxième rectification matérielle), le référendum contre le nouveau régime des allocations familiales instauré en 2002 a été initié non pas par le parti radical, comme vous l'avez faussement rappelé, mais par tous les milieux économiques de ce canton. La votation populaire a eu lieu le 6 février 2001 et a tout de même, Monsieur le conseiller d'Etat, recueilli 42% de non.

Dont acte.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Tout d'abord, je voudrais revenir sur les propos tenus hier et aujourd'hui dans cette salle par le groupe GRL par la voix du député Jacques-Roland Coudray.

Ce dernier claironnait devant toute cette Assemblée que le groupe GRL est le défenseur du simple citoyen dans cette affaire d'allocations familiales érigeant en grand méchant loup l'Etat qui tenterait de ramener à lui la couverture.

Or, le groupe GRL et d'autres groupes politiques dans cette salle se sont transformés en défenseurs invétérés des dirigeants et grands argentiers des associations professionnelles et des employeurs ayant plus le souci de défendre leurs intérêts personnels et financiers plutôt que de défendre les intérêts des citoyens en général.

A se demander qui est le grand méchant loup dans cette affaire.

De plus, notre cher collègue Coudray, tellement persuadé de défendre la population en général dépose, dans le même temps, un amendement qu'il retire aujourd'hui afin d'augmenter la participation financière des salariés de 0,3 à 0,4%, ce qui chargerait les salariés de manière supplémentaire. Je vous rappelle que dans la population dont il se fait le défenseur, il y a aussi des personnes qui ont peu de revenus et qui joignent les deux bouts avec difficulté.

En Valais, les allocations familiales sont élevées et c'est un bon signe pour les familles. Il y a effectivement cette logique de la participation des salariés, mais c'est un cas unique en Suisse. En outre, jusqu'à présent, si on regarde les statistiques de ces dernières années, on ne peut franchement pas dire que les employeurs ont été pénalisés par le taux de contribution aux allocations familiales.

Le groupe PS/AdG pense qu'il est très important de reprendre la discussion au sujet de l'affiliation des indépendants avec le principe "un enfant une allocation" en deuxième commission. Cette question mérite d'être étudiée de plus près avec prévisions financières, statistiques et chiffres à l'appui, malgré l'insatisfaction de certains à revenir sur la problématique.

Ne pas avoir le même avis, Monsieur Coudray, ne vous permet pas de dire n'importe quoi.

Au sujet de l'article 48 alinéa 5, le taux de surcompensation à 100% est refusé et c'est bien dommage, car cela aurait été un bon moyen de mettre sur un pied d'égalité les taux de contribution des différentes caisses. Cela aurait également contribué à garder les investissements liés aux allocations familiales en Valais. De grosses entreprises ou de grands employeurs pourraient être tentés de partir hors canton vers des taux plus favorables et des décomptes simplifiés, tels que le groupe Mutuel, il y a quelques mois, et cela nous ne le voulons pas.

En ce qui concerne l'article 20 alinéa 2 au sujet de la gestion paritaire de la future caisse cantonale, nous trouvons regrettable qu'une commission dite paritaire ne le soit pas vraiment puisque sa présidence ne le sera pas.

Enfin, le groupe PS/AdG souhaite à la deuxième commission un travail assidu et constructif pour répondre aux différents objets renvoyés à cette dernière. En effet, les allocations familiales génèrent des montants financiers importants et sont ainsi très convoitées. Pour cette loi, un équilibre pas encore tout à fait satisfaisant doit être trouvé en ce qui concerne les rôles de la future nouvelle caisse cantonale d'allocations familiales, les caisses professionnelles et les caisses hors canton, le but étant de ne pas créer d'inégalités entre caisses ou entre affiliés à ces mêmes caisses.

Le groupe PS/AdG est favorable à la deuxième lecture sur ce projet de loi, tout en restant très attentif aux résultats de la deuxième commission qui, je l'espère, tiendra compte de nos propositions.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Der erste Schritt ist getan. Die grossen Linien im Familienzulagengesetz wurden fixiert und vom Parlament abgesegnet. Die zweite Kommission kann somit ihre Arbeit beginnen, so dass wir auf den 1. Januar 2009 ein kantonales Ausführungsgesetz haben.

Die zweite Kommission hat sicher neben einigen Details auch die Grundsatzfrage "ein Kind – eine Zulage" zu behandeln. Es ist nämlich nicht üblich, dass ein Vorschlag, der von der Kommission angenommen wurde, hier im Parlament nachher zurückgezogen wird. Das zeigt aber auch, dass die Kommission wünscht, dass diese Frage vertieft analysiert wird.

Es ist richtig, Herr Coudray, wir haben diese Frage anlässlich einer Motion schon einmal behandelt, aber in der Kommission kam dann doch immer mehr die Meinung auf, dass auch Selbständigerwerbende, die Kinder haben, eine Zulage wünschen. Und dieser Frage soll man vertieft nachgehen.

Ich glaube, wir haben ein gutes Gesetz. Die Zulagen – das trifft zu – da sind wir Spitzenreiter, aber das ist auch so gewollt. Auf der andern Seite haben wir gut funktionierende Kassen hier im Kanton Wallis und darum wollten wir auch durch die Festlegung der Organisation der kantonalen Familienzulagenkasse ermöglichen, dass diese Kassen auch in Zukunft nicht beeinträchtigt werden.

Abschliessend möchte ich danken, danken dem Herrn Staatsrat, seinen Mitarbeitern, dem Rapporteur der Kommission und allen Kommissionsmitgliedern und euch, liebe Kolleginnen und Kollegen empfehle ich die Annahme dieses Gesetzes.

Danke schön.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Ich bin zufrieden mit dem Ausgang der heutigen Debatte, auch mit den Entscheiden gestern in der Kommission und wie sich das Gesetz jetzt nach der ersten Lesung präsentiert.

Il y a trois ou quatre points importants à souligner.

Pour ma part, je pense que l'augmentation que nous faisons, même en étant déjà champions suisses, est une augmentation qui est raisonnable.

S'agissant de la question "un enfant une allocation", je pense que c'est bien que le Parlement n'ait pas dans la hâte, aujourd'hui, pris une décision sur cette proposition. Ainsi, nous pourrions l'analyser en deuxième commission d'une manière approfondie, comme le président de la commission l'a dit.

En ce qui concerne la caisse cantonale, je pense que le consensus qui a été enfin trouvé en commission et aussi devant le Parlement est un bon compromis avec lequel je peux bien vivre. J'ai pris acte des déclarations, lors de l'entrée en matière, de certains groupes politiques qui favorisent l'intégration de la caisse CIVAF dans la caisse cantonale des allocations familiales. Nous allons prochainement avoir des entretiens pour voir quelle solution est possible.

En ce qui concerne le financement, il faut souligner que le canton du Valais est le seul canton où les salariés participent au financement de ces allocations. C'était dans le processus politique, comme je l'ai déjà dit, avec l'initiative des Syndicats chrétiens qui avaient déjà aussi proposé une telle participation. Et puis, à la fin, c'est effectivement le peuple qui a soutenu cette augmentation conséquente en 2001. Je m'excuse si le parti radical n'était pas parmi ceux qui ont quand même recueilli le 40% de non: je me souviens très bien, Monsieur Coudray, qu'en tant que président de la chambre cantonale, vous avez mené la campagne soutenue par votre parti, n'est-ce pas, et d'autres partis, pas seulement les radicaux mais aussi les libéraux, je m'en souviens très bien... et, sauf erreur, même les "noirs"! C'est juste..., si ma mémoire est bonne.

S'agissant du taux de financement, vous avez vu, dans le rapport de la commission à la page 12, comment il a évolué, et bien sûr nous allons l'analyser en deuxième commission. Comme ce taux est passé à 3,04%, on peut dire que les augmentations des allocations familiales décidées et entrées en vigueur en 2001 sont aujourd'hui payées entièrement par les salariés. Pour ma part, je pense qu'il était sage de retirer cette proposition de vouloir encore une fois augmenter la part des salariés.

Alors, je remercie tous les groupes politiques pour leur soutien à cette loi, telle qu'issue des premiers débats.

Ich danke allen Oberwalliser Gruppen. Herr Schnyder ich verstehe natürlich Ihre Neugier, aber ich kann Ihnen versichern, dieses Gesetz wird am 1. Januar 2009 in Kraft treten und so gesehen wird es sowohl am 1. Januar 2009 wie allenfalls auch am 1. Mai 2009 oder auch am 1. Mai 2013 in Kraft sein. Aber bis dann wird es vielleicht schon wieder abgeändert sein. Sie sehen, ich mache meine Entscheidung nicht vom Inkrafttreten dieses Gesetzes abhängig. Vielen Dank.

La loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) est adoptée par 115 voix et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Entrée en matière et lecture

2. DECISION
concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) d'Orsières

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS
betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes (APH) in Orsières

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Marc-Henri Gauchat / Rapporteur: Grégoire Dussex

Le président:

Nous faisons tout d'abord la discussion sur l'entrée en matière. Ensuite, s'il n'y a pas d'amendements déposés, nous procéderons à la lecture de détail et au vote final.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Gilbert Tornare (GRL):

Le groupe radical-libéral s'est penché avec toute l'attention nécessaire sur le projet de décision concernant l'octroi d'une participation financière pour la construction d'un établissement médico-social pour personnes âgées à Orsières.

Ce projet d'EMS a fait l'objet d'une étude réfléchie de la part des responsables entremontants, ceux-ci sous la conduite d'ailleurs de l'actuel nouveau préfet, M. Jean-Maurice Tornay.

Cette construction répond à tous les critères par la politique cantonale relative à la prise en charge des personnes âgées.

Notre groupe est attentif et conscient de l'importance de l'encouragement des soins à domicile, mais je puis vous assurer que, dans l'Entremont, les pensionnaires des établissements médico-sociaux ont tous utilisé le maximum des possibilités annexes avant de rejoindre un home.

La nécessité de mettre à la disposition de la population 30 lits supplémentaires a été largement prouvée, comme le relève le message du Conseil d'Etat.

De plus, ce projet n'est pas totalement nouveau puisqu'il est en réalité une extension de l'EMS de La Providence à Montagnier. La construction de ce satellite de l'établissement existant nous a paru opportune par le fait que l'actuel a déjà une capacité supérieure à 100 lits. Nous ne devons pas créer de ghettos pour nos anciens. De plus, la configuration du district en deux vallées bien distinctes a aussi pesé dans le choix du site d'implantation: la commune d'Orsières.

En utilisant toutes les synergies possibles avec l'existant, telles que les cuisines, buanderies et administration, qui resteront à Bagnes, il a été possible de faire des économies d'investissements non négligeables et, par la suite, également au niveau de l'exploitation.

Malgré cela, en tenant compte que le prix du terrain est relativement modeste (220 francs/m²), le prix par lit reste élevé puisqu'il atteint 293'000 francs alors que la part retenue par l'Etat se situe, elle, à 256'000 francs. Cette différence de prix à l'unité est facilement explicable. La surface des chambres conseillée est de 22 m² alors que, dans la construction projetée, elle a été programmée à 30 m². Nous vous rappelons que les normes fixées sont des normes minimales. Au vu des handicaps toujours plus importants et des problèmes de déplacement des pensionnaires, il est impératif que les locaux répondent à une surface de circulation correcte. Il faut rappeler également le souhait du Service des bâtiments qui désire une harmonisation à ce niveau pour l'ensemble des projets cantonaux.

Une partie des infrastructures a été prévue en fonction d'une extension possible de 15 lits supplémentaires, ce qui provoque également un surcoût du projet actuel.

Comme relevé dans une intervention précédente, nous estimons que les forfaits lits doivent être revus à la hausse pour permettre un financement acceptable pour les organismes qui construisent des établissements.

Le financement restant dans le projet actuellement discuté sera pris en charge par les six communes de l'Entremont.

Nous relevons également le signe de progrès et d'ouverture fait par la commission qui juge préférable, je cite "de mettre une seule personne par lit"..., mais je ne m'approfondirai pas là-dessus!

Mesdames et Messieurs, en tant que président d'une des communes partenaires, je vous invite à soutenir ce projet de subventionnement et je vous remercie, par avance, de votre soutien.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie prognostiziert in seinem jüngsten Bericht betreffend der Betreuung betagter Personen (ich zitiere): "Im Jahr 2050 werden 13 Prozent der Walliser Bevölkerung über 80-jährig sein". Angesichts dieser Tatsache hat der Staatsrat im Jahr 2005 beschlossen, dass im Jahr 2013 der Kanton über 2'892 APH Betten verfügen soll. Das hier vorliegende Geschäft des APH in Orsières ist Teil dieser Planung und hilft das Bettendefizit im Unterwallis abzubauen.

Wie bereits beim letzten Beschlussentwurf des APH Vernayaz, werden in Orsières zusätzlich zu den 30 Betten fünf Ferienbetten eingeplant. Dies ist eine sinnvolle Ergänzung, damit Angehörige, welche alte Menschen unterstützen, vorübergehend entlastet werden können. Die CSPO denkt, dass solche Angebote in Zukunft noch vermehrt nötig sein werden, damit Heimplatzierungen verhindert oder aufgeschoben werden können. Mit der Altersbetreuung zu Hause übernehmen Angehörige einen wichtigen Beitrag in unserer Gesellschaft. Es ist somit sinnvoll, dass die Ferienbetten seit September 2003 auch durch den Kanton subventioniert werden und dies als Zeichen der Anerkennung für die Betreuung daheim gewertet werden kann.

Eine Zusammenarbeit des APH Orsières mit dem Alters- und Pflegeheim Montagnier ist im Bereich von Mahlzeitenzubereitung, Wäsche und Verwaltung sinnvoll. Der steigende Bedarf an qualifiziertem Personal im Altersbereich könnte in Zukunft zu Engpässen führen. Der geleistete Pflegeaufwand ist ja in den letzten Jahren gestiegen, da die betagten Personen später in ein APH eintreten und höheren Pflegebedarf benötigen. Umso wichtiger ist es, bestehende Synergien zu nutzen und auf gute Arbeitsbedingungen zu achten. Die Frage stellt sich, ob der Personalbedarf in allen Bereichen der Altersbetreuung gewährleistet ist. Das Augenmerk sollte nicht nur auf die Altersheime, sondern auch auf die Geriatrieabteilungen der Spitäler gerichtet sein. Ich habe bereits gestern beim Bericht zum GNW 2007 darauf hingewiesen.

Im vorliegenden Beschlussentwurf entspricht die finanzielle Beteiligung des Kantons von rund drei Millionen Franken der festgelegten Berechnungsweise. Die CSPO unterstützt deshalb dieses Geschäft, umso mehr der Kanton eine ganzheitliche Politik zugunsten der betagten Personen weiterverfolgen will, wo verschiedene Betreuungsmöglichkeiten mit einbezogen werden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Antoine Maytain (PDCC):

Le concept général de prise en charge des personnes âgées, voire très âgées, adopté par les collectivités valaisannes concernées et donc décideuses, poursuit son efficace et perpétuel objectif qui consiste, d'une part, à résorber au maximum le déficit en lits EMS et, d'autre part, à consolider les structures annexes que sont les foyers de jour, les soins à domicile, les unités d'accueil temporaire et autres.

Si nous replongeons dans un passé pas si lointain, eh bien!, l'on constate que la majeure partie des remarques et suggestions issues de ces travées ont été bien accueillies et même très souvent mises en application par le Conseil d'Etat.

Preuve en est la décision de ce jour pour l'EMS d'Orsières avec l'intégration objective des éléments suivants:

- la viabilité assurée d'un petit EMS par une direction et une gestion multisite;
- l'intégration judicieuse d'unités d'accueil temporaire;
- une possibilité d'extension future de l'établissement;
- une situation dans un lieu de mouvement et donc de vitalité;

- un volume et donc un confort optimum pour les pensionnaires et le personnel soignant;
- un financement cantonal par unité/ lit presque uniformisé;
- enfin, des forfaits journaliers de prise en charge équilibrés.

Deux demandes de la part du groupe PDCC:

La première concerne le financement et, par comparaison avec l'EMS de Vernayaz dernièrement décidé par cette Assemblée, notre groupe veut s'assurer que le CFC 59 concernant les honoraires est bien englobé dans les autres CFC.

La deuxième concerne une demande d'uniformisation généralisée de l'indice de référence des prix de la construction et ce pour l'ensemble des décisions prises par ce Parlement.

Notre groupe accepte l'entrée en matière.

Merci pour votre écoute.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):

Die SPO/Linke Allianz befürwortet die finanzielle Beteiligung des Kantons am Bau des Alters- und Pflegeheims in Orsières.

Als lobenswert möchte ich eine einzige Sache hervorheben – es ist die Zusammenarbeit mit dem Alters- und Pflegeheim von Montagnier. Damit werden Synergien genutzt anstatt parallel für bloss 30 Betten unnötigerweise separate Strukturen aufzubauen.

Wir sind überzeugt, dass der vom Staatsrat eingeschlagene Weg der richtige ist. Er baut die Alterspflege auf die Säulen Spitex, Alters- und Pflegeheime, Zwischenstrukturen und Prävention auf. Indem er den Schwerpunkt auf die Betreuung zu Hause setzt, trägt er dem Fakt Rechnung, dass ein grosser Teil der älteren Menschen möglichst lange in den eigenen vier Wänden bleiben möchte.

Da sich der dritte Teil der Revision des Gesundheitsnetzes mit der Organisation von Spitex und Alters- und Pflegeheimen befasst, möchte ich vom zuständigen Staatsrat wissen, wie weit diese Revision ist.

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Je ne sais pas s'il y a encore quelque chose à dire, mais j'aimerais quand même ajouter à tout ce qui a été dit, hormis l'administration qui sera tout à fait bien pensée, quelques petites remarques.

Le bâtiment qui est bien intégré dans le paysage orserain, pour commencer, proche des écoles et de la vie du village démontre une réelle préoccupation des anciens. J'ai parcouru le site de la Fondation de La Providence et la philosophie qui sous-tend ce projet de district est tout à fait séduisante.

On ne va pas revenir sur l'organisation administrative parce que cela a déjà été dit.

On pourrait regretter l'abandon d'appartements protégés, mais, nous a-t-on dit, les habitants ne sont pas préparés à ce genre de concept. Personne en principe – qui peut l'être? – n'a envie de terminer sa vie de manière dépendante, voire semi-dépendante. Ce qui n'enlève rien à la réalité qui doit pousser les collectivités à envisager des compromis. Les personnes âgées d'aujourd'hui ne sont pas celles que nous serons demain et peut-être devrions-nous envisager des projets plus ouverts? Mais, cela reste un exercice difficile de s'imaginer dans l'avenir.

Aussi, ici et maintenant, en fonction de nos concepts actuels, ce compromis entre le projet du Conseil d'Etat en matière d'EMS et ce que nous pensons être bon pour nos parents est acceptable.

Demain est un autre jour, auquel nous devrions parfois porter plus d'attention.

Merci de la vôtre.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Der Bedarf an 30 neuen Pflegebetten im Bezirk Entremont ist nachgewiesen und somit für uns unbestritten. Das neue APH von Orsières erfüllt die Bedingungen. Wir finden auch die Synergie mit dem APH Montagnier als sinnvoll und zwei Häuser mit 133 Betten und fünf Betten für Kurzaufenthalte unter einer Direktion ökonomisch interessant und auch zukunftsweisend.

Endlich hat man auch eingesehen, dass Doppelzimmer leider in allen Altersheimen fast nur Probleme schaffen. Zieht ein Ehepaar in ein Doppelzimmer ein und kurze Zeit später stirbt ein Ehepartner, ist es fast unmöglich, das Bett wieder zu besetzen. Einzelzimmer entsprechen den heutigen Bedürfnissen und können nicht mehr als Luxus abgetan werden. Daher ist die Planung und der Bau von Einzelzimmern richtig.

Der Kanton anerkennt die Kosten des Terrains von 3'455 m² mit der Überlegung, dass man später vielleicht nochmals ein Gebäude erstellen könnte.

Meine Damen und Herren, auf einem Gelände von 3'455 m² erstellt man problemlos drei Gebäude mit je 30 Betten. Ist es wirklich Aufgabe des Kantons "Reserveboden" der Gemeinde abzukaufen? Aus welchem Grund finanziert der Kanton so viel Boden mit? Ja, ich weiss, im Oberwallis hatten wir immer wieder die Diskussion, dass die Bodenpreise viel zu hoch sind. Vielleicht will man hier mit der Grösse kompensieren. Auf diese Frage hätte ich gerne eine Antwort.

In der Botschaft steht: Die aktuellen Kosten werden mit Bezug auf den schweizerischen Baukostenindex für die Genferseeregion des Bundesamtes indexiert und die Kommission beschliesst nun den schweizerischen Baukostenindex des Bundesamtes für Statistik, Stand Oktober 2007, anzuwenden.

Wir alle haben schon viele Male in den Kommissionen diese Diskussion geführt "welcher Baukostenindex angewendet wird". Wir bitten die Regierung das ein für alle Mal zu klären und dann gilt für alle Departemente bei Gewährung von finanziellen Beteiligungen des Kantons immer der gleiche Baukostenindex. Diese unnötige Diskussion können wir uns dann sparen.

Die CVPO ist mit der finanziellen Beteiligung des Kantons an das neue APH einverstanden und unterstützt das Projekt.

Wir sind für Eintreten.

Ich danke.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

L'UDC a un souci: c'est que pour des raisons non seulement financières, mais aussi humaines, on exploite au maximum les possibilités de soigner les personnes âgées à domicile et que le placement en EMS ne soit véritablement que la solution ultime.

Pour l'EMS d'Orsières, nous n'avons aucun doute quant à l'utilité et surtout à la nécessité de la construction dont nous parlons aujourd'hui.

D'abord, on sait très bien que, dans l'Entremont, des structures traditionnelles encore fortes et vivantes font que, généralement, les familles, les proches s'occupent aussi longtemps qu'on peut raisonnablement l'attendre d'eux des personnes âgées. Et, sous cet angle, il y a maintenant, dans la vallée, un vrai besoin de nouveaux lits EMS auquel nous devons répondre.

Ensuite, malgré un coût incontournable, ce projet, par sa nature, est tout à la fois économique et adapté socialement.

Economique, il l'est par son caractère multisite. En effet, ce projet, ce n'est pas un nouvel EMS avec un nouveau directeur et une infrastructure supplémentaire complète. C'est une sorte de complément à l'EMS de Montagnier, La Providence. Il y aura une direction commune, une gestion commune, une cuisine commune. Bref, ce projet exploite au mieux les possibilités de synergie dans l'intérêt des contribuables valaisans et surtout des contribuables de l'Entremont.

Socialement adapté, ce projet l'est parce que son caractère multisite permettra aux Entremontants et, parmi eux, au premier rang, évidemment aux Orserains d'être le moins déracinés possible le jour où ils devront se résoudre à quitter leur domicile pour être admis dans cet EMS. C'est de la politique de proximité bien comprise, fruit d'après tractations entre les communes du district, mais dans l'intérêt de la population de l'Entremont.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC/SVP accepte évidemment ce projet. Merci.

M. le député Pascal Moulin (PDCB):

C'est au nom du groupe PDCB que j'interviens.

Voici plus de dix ans que l'idée a germé au sein des autorités communales d'Entremont de créer un home pour personnes âgées sur la commune d'Orsières.

Plusieurs avant-projets ont été étudiés et il en est ressorti un projet qui a obtenu le consensus des six communes du district. Au lieu d'agrandir le bâtiment de La Providence à Bagnes, la solution du multisite a été privilégiée. Ainsi, les deux EMS situés à Orsières et à Bagnes seront gérés en commun, avec une direction unique, soit la Maison de La Providence à Montagnier/Bagnes. D'autres services, comme l'administration, la cuisine et la blanchisserie, seront assurés par ce même établissement.

Cette construction s'inscrit dans le concept de la prise en charge des personnes âgées établi par le Conseil d'Etat en 2005. Une enquête du besoin a été menée dans le district et la réalisation de 35 lits supplémentaires va alléger la liste d'attente des candidates et candidats pensionnaires.

La Maison de La Providence pourra de cette manière compter sur un supplément de 20 lits de gériatrie, 10 lits de psychogériatrie et 5 lits d'accueil temporaire.

Le coût de construction est devisé à 11'877'000 francs financés à raison de 3 millions par la subvention cantonale, 2,5 millions par la commune d'Orsières et le solde de 6 millions est réparti entre les communes de Bagnes, Bourg-St-Pierre, Liddes, Sembrancher et Vollèges.

Afin que ce nouvel investissement n'influence ou ne renchérisse pas dans son exploitation le coût journalier des taxes de pension, les communes d'Entremont ont pris l'engagement de donner à la Fondation de La Providence le nouveau bâtiment construit, franc de toute dette. L'effort financier demandé aux municipalités ainsi que la solidarité entremontante méritent d'être reconnus.

Aussi, au nom des communes du district, je vous remercie, Chers collègues, d'approuver l'octroi de la participation financière cantonale et de rejoindre en cela le groupe PDCB unanime.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je vous remercie pour votre acceptation lors de cette entrée en matière.

Je ne vais pas répéter ici tout ce qui a été dit, mais je constate que ce projet est un beau projet dans un lieu magnifique qui correspond tout à fait à ce que les personnes âgées ont besoin dans cette région, avec des unités d'accueil temporaire qui permettent effectivement de garder les personnes à domicile en permettant de décharger les familles de manière temporaire.

Je résumerai deux choses qui ressortent un petit peu de toutes les interventions:

- d'une part, la surface des chambres, par rapport aux normes, est supérieure. Nous avons vu dans les projets auparavant, notamment à Vernayaz, que déjà c'était le cas. Je pense que le département devrait revoir à la hausse la nouvelle norme qui n'est pas simplement un confort pour le pensionnaire, mais aussi un confort pour les soins. Avec la dépendance qui augmente chez les pensionnaires d'EMS, je pense qu'il faudrait aussi penser à la qualité des possibilités de travail des soignants qui peuvent se déployer autour du lit du pensionnaire;
- d'autre part, le fait que l'on prévoie une personne par lit administratif, je pense que les chambres à deux lits ne sont plus actuelles. Actuellement, je pense que la norme devrait être revue dans ce sens. Il s'agit de la même façon pour les sanitaires qui, de plus en plus, sont prévus de façon individuelle.

Je profite de remercier les membres de la commission qui ont participé à ces travaux, ainsi que le Service des bâtiments et le Service de la santé pour leur collaboration.

Je vous remercie de bien vouloir soutenir ce projet.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je remercie pour leur soutien unanime les différents groupes politiques qui se sont exprimés en faveur de ce nouvel EMS à Orsières.

Il a été dit que c'est un EMS qui n'est pas totalement autonome, dans le sens que c'est quelque part une dépendance ou un multisite avec le home de Montagnier.

Le député Pascal Moulin, qui est président d'une commune de ce district, a souligné qu'effectivement, dans notre canton, il ne va pas de soi que toutes les communes d'un district puissent s'aligner sur un projet. Je pense que cela mérite d'être souligné. Je pense que le préfet du district, présent à la tribune, a beaucoup contribué à ce soutien unanime des communes du district d'Entremont.

Nous avons, en ce qui concerne l'évolution ou la création des lits d'EMS, une politique qui veut que nous estimions les besoins déjà aujourd'hui, mais aussi dans les années à venir, à 204 lits d'EMS pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, ce qui représente 20,4% des personnes appartenant à cette catégorie d'âge. Les autres personnes seront soignées, si elles ont besoin de soins, à domicile. Si on considère les chiffres pour 2015, on devrait avoir 3'832 lits si nous voulons atteindre ce but; il nous manquera donc, à ce moment-là, 940 lits. La situation est bien sûr différente d'un district à l'autre. Si je prends tout le Haut-Valais, par rapport à la situation actuelle, il manquera à peu près 100 lits. Il manquera 170 lits dans le district de Sierre, 43 lits dans la région de Sion-Hérens-Conthey, 80 lits à Martigny et 77 lits à Monthey, pour maintenir le taux de 20,4% des personnes de 80 ans et plus.

Cela démontre que, aussi dans les années à venir, nous serons contraints de continuer cette politique d'encouragement des communes et des régions à avancer des projets, sans vouloir négliger notre effort pour les soins à domicile. En effet déjà lorsque nous avons discuté de l'EMS à Vernayaz, nous avons aussi discuté des reproches faits par M. Hagmann qui a demandé quelque part le gel dans la construction de lits EMS. Je pense qu'il a exagéré, mais où il a raison, c'est que nous devons favoriser encore davantage les soins à domicile. Cela est nécessaire parce que le 80% des personnes de 80 ans et plus sont à la maison, ce qui nécessite des soins à domicile qui doivent être encore développés et aussi des structures intermédiaires.

La députée Claudine Oggier regrette que, dans cette structure ou dans la région, on n'axe pas suffisamment sur les appartements protégés. Il est vrai que la situation est différente dans une région qui est plutôt rurale, comme à Orsières, dans l'Entremont, mais aussi comme d'autres régions de notre canton; j'ai d'ailleurs mené la même discussion à Stalden par exemple. Les gens qui sont à la maison – et, en toute grande partie, l'appartement dans lequel ils sont leur appartient – n'ont pas envie d'aller dans une structure intermédiaire, partager un appartement avec d'autres personnes âgées, parce qu'ils veulent rester chez eux jusqu'au dernier jour où cela est possible, avec l'appui des soins à domicile. Nous devons aussi un peu revoir dans ce sens notre politique. En effet, au moment où ça ne va plus à la maison, ces personnes veulent avoir un lit dans une structure EMS.

Pour revenir au présent projet, toutes et tous ont souligné l'importance de la création de ce home.

Frau Verena Sarbach-Bodenmüller hat sich über die hohe Bodenfläche, die diesem Projekt zugrunde liegt, etwas erstaunt gezeigt. Effektiv sind das 7'200 m², aber angerechnet für die Subvention werden nur 4'936 m². Dort ist dann auch noch irgendwie eine interne Geschichte mit der Standortgemeinde in Bezug auf die Finanzierung. Aber ich denke, dass die Gemeinden, die ja immerhin 70 Prozent dieser Investition zahlen, sicher nicht bereit sind einfach zuviel Boden dort in dieses Projekt zu investieren. Der Anteil des Kantons – dies ergibt sich aus der Botschaft – für die Subventionierung beschränkt sich auf eine Fläche von 4'936 m². Der Bodenpreis ist effektiv viel tiefer als beispielsweise in Brig oder Naters. Das versteht sich irgendwie auch, aber effektiv haben wir im Oberwallis höhere Bodenpreise, nicht nur wenn es darum geht, Alters- und Pflegeheime zu bauen.

Depuis que je suis au Conseil d'Etat, la question de l'indice à considérer pour l'adaptation au renchérissement a toujours suscité de grandes discussions dans de tels projets. Il est vrai que pour les écoles, les EMS et pour d'autres constructions où l'Etat du Valais a besoin de terrain ou lorsque des terrains sont subventionnés par l'Etat, il y a toujours un peu un mélange des différents indices. J'ai incité, il y a à peu près trois semaines, le Conseil d'Etat à mandater le service compétent du département de M. Rey-Bellet pour définir une fois pour toutes quel indice il faut prendre quand il s'agit des œuvres de construction. Alors, dans le futur, on n'aura plus cette grande discussion au sein des commissions. Je pense que c'est bien. Je remercie tous ceux qui ont suscité cette petite problématique.

Alors, je vous remercie, je pense aussi au nom de ceux qui veulent construire, dans cette vallée, cet EMS qui sera en synergie avec un EMS existant. Le standard Minergie est aussi respecté. Bien sûr, parfois, cela est critiqué parce que ça augmente effectivement de quelques pourcents les coûts. Mais, Minergie, ça veut aussi dire qu'il y a une aération contrôlée et surtout dans les chambres pour personnes âgées, je pense qu'il est important d'avoir cela; ce n'est en tout cas pas un luxe. Si les architectes utilisent bien les nouvelles technologies, je pense que c'est aussi une plus-value pour cet EMS. Je remercie donc les initiants dans le district ainsi que la commission présidée par le député Marc-Henri Gauchat et le rapporteur... qui n'a quand même pas voulu mettre deux personnes dans un seul lit! Je pense que c'est très bien d'avoir fait cette analyse.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue; elle peut être considérée comme acceptée.

Je pose la question à notre deuxième vice-président: est-ce qu'il y a eu des demandes d'amendements? Aucune.

Nous pouvons donc procéder à la lecture de ce texte.

Base de travail:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 103 voix, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 juin 2008.

Le président:

Vous avez ainsi accepté ce projet de décision à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le point 2 de l'ordre du jour étant traité, nous passons au point 3.

Lecture

3. DECISION
concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant le
financement des subventions aux frais d'exploitation des institutions
spécialisées et des placements hors canton

Lesung

BESCHLUSS
über die Gewährung eines Nachtragskredits für die Subventionierung
der Betriebskosten der spezialisierten Institutionen sowie der
ausserkantonalen Platzierungen

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

Nous travaillons sur le texte initial du Conseil d'Etat puisqu'il n'y a pas eu de propositions de modification de la part de la commission des finances.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 83 voix, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 juin 2008.

Le président:

C'est également à l'unanimité que vous avez accepté ce projet et je vous en remercie.

Avant de passer au point 4 de l'ordre du jour, je passe la parole au député Gilbert Tornare qui, je pense, avait un mot à dire sur le projet précédent, l'EMS à Orsières.

M. le député Gilbert Tornare (GRL):

Simplement pour vous remercier de votre soutien unanime à la création de **l'EMS d'Orsières**, cela au nom des six communes partenaires, de tous les Entremontants et également en mon nom personnel puisque finalement je suis un candidat potentiel en tant que pensionnaire d'ici quelque temps! Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Sachez qu'il n'y a pas de retraite pour les politiciens!

Traitements / Behandlungen:

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

4. POSTULAT

**du groupe GRL, par le député Marc-Henri Gauchat, concernant la
vaccination contre la grippe, une manière économique d'éviter
l'absentéisme dans la fonction publique (06.11.2007) (2.113)
(en collaboration avec le DFIS)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri Gauchat, betreffend
Grippeimpfung: ein wirksames Mittel gegen das Absenzenproblem im
öffentlichen Dienst (06.11.2007) (2.113)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Monsieur le député Marc-Henri Gauchat, vous êtes satisfait?

C'est le cas.

Ce point est ainsi traité.

5. POSTULAT

**du groupe PDCC, par les députés Carole Furrer (suppl.) et Pascal Rey,
concernant la prise en charge psychiatrique des jeunes en urgence
(06.11.2007) (2.114)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Carole Furrer und
Grossrat Pascal Rey, betreffend notfallmässige psychiatrische Betreuung
von Jugendlichen (06.11.2007) (2.114)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

La députée (suppl.) Carole Furrer souhaite quand même prendre la parole; je la lui cède volontiers.

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer (PDCC):

Le groupe PDCC vous remercie pour l'acceptation du postulat et les deux places supplémentaires prévues à Sierre en pédopsychiatrie.

Nous voulons, toutefois, encore vous rendre attentifs quant à la formation du personnel infirmier dans les services de pédiatrie. Ce personnel est formé pour donner des soins pédiatriques et nécessite donc une formation complémentaire en pédopsychiatrie,

formation indispensable pour la bonne prise en charge des patients ainsi que pour la bonne gestion des services afin que le traitement des uns ne nuise pas au traitement des autres.

Nous vous demandons également d'élargir au plus vite l'offre thérapeutique ambulatoire pour que les 1'300 jeunes en attente d'un traitement psychiatrique ambulatoire en Valais aient aussi droit à une prise en charge adéquate.

Nous espérons que nous puissions voir rapidement la réelle concrétisation de ce présent postulat, cela au plus tard lors de l'élaboration du budget 2009.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je remercie la députée (suppl.) Carole Furrer pour ses explications supplémentaires.

Vous avez reçu une réponse assez détaillée.

C'est effectivement un problème quelque part de société parce que si vous regardez les chiffres figurant dans ce rapport, vous constaterez qu'en 2007 – et ceci démontre l'utilité de l'observatoire de la santé qui peut fournir des données très exactes –, nous avons 95 hospitalisations de jeunes entre 16 et 18 ans, 134 hospitalisations de jeunes entre 12 et 16 ans et 32 hospitalisations d'enfants jusqu'à 12 ans, toujours avec des troubles psychiques. C'est quelque part un phénomène dans notre société. Qu'est-ce qu'il y a là? Je pense que nous devons agir à tous les niveaux. Bien sûr, au niveau des familles en premier lieu, mais aussi avec des structures adéquates au niveau de l'Etat, dans les écoles, mais aussi dans les hôpitaux, car, malheureusement, il y aura toujours des jeunes qui arriveront dans les structures hospitalières.

Vous avez aussi reçu une réponse assez détaillée indiquant comment nous voulons faire face à cette situation avec la création de deux lits supplémentaires à l'hôpital de Sierre avec le renforcement des services de psychiatrie de liaison, avec la mise à disposition des salles adaptées pour les thérapies et aussi – et c'est un point important – la formation du personnel médical par les services de psychiatrie de liaison pour une bonne prise en charge de ces jeunes.

Je remercie la députée (suppl.) Carole Furrer d'avoir thématiqué cette problématique.

Merci.

6. COMPTE 2007
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR
L'EXERCICE 2007

RECHNUNG 2007
VERWALTUNGSBERICHT 2007

**DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
L'ENERGIE (DSSE)
DEPARTEMENT FÜR GESUNDHEIT, SOZIALWESEN UND ENERGIE
(DGSE)**

Discussion générale:

M^{me} la députée Sonia Métrailler (GRL):

Dans le cadre de ce débat sur le compte 2007, nous ne souhaitons pas revenir en détail sur l'analyse du Réseau Santé Valais (RSV), celle-ci ayant fait l'objet d'un rapport détaillé hier matin. Cependant, nous souhaitons tout de même aborder la question de l'établissement d'un contrat de prestations entre l'Etat et le RSV.

Selon les indications fournies à la commission thématique lors du controlling du compte, du point de vue du Conseil d'Etat, la notification du budget constitue le contrat de prestations en tant que tel. A notre sens, cet élément n'est de loin pas suffisant. En effet, si le budget fournit les bases financières de la relation entre les deux entités, les contrats de prestations doivent fixer des objectifs plus larges. Ils doivent notamment prendre en compte des critères de performance évaluables en relation avec la planification hospitalière décidée.

Que ce soit en matière de qualité des soins, de prise en charge de patients, de répartition de disciplines, l'essentiel ne se mesure pas simplement en termes de budget financier. C'est pour cela que nous demandons qu'à l'avenir, les dispositions prévues à l'article 12 de la LEIS soient pleinement appliquées et qu'un mandat de prestations complet fixant clairement les objectifs souhaités par le Conseil d'Etat soit établi à l'intention du RSV.

Concernant le dépassement de près de 20% du budget en matière d'hospitalisations hors canton et après lecture du complément d'information figurant dans la prise de position du Conseil d'Etat du 6 juin 2008, nous restons toujours un peu perplexes face aux explications fournies.

En effet, la création du RSV ayant notamment comme objectif d'améliorer la performance des soins de pointe par le regroupement des services, elle a également permis, si l'on se réfère aux différents rapports du RSV, à l'engagement de médecins chefs de pointe. Ces différents éléments auraient dû avoir pour conséquence, si ce n'est une baisse, au minimum une stabilisation des budgets en la matière.

Le rapport complémentaire nous indique que 33% des demandes ont été refusées, sans nous faire mention du nombre de cas concernés par les hospitalisations hors canton. Connaître l'évolution du nombre de cas et du coût moyen par cas nous semble plus utile que ce pourcentage qui, en tant que tel, ne fournit pas d'indication quant à l'évolution de cette problématique.

Nous constatons également que pour 2008, le budget est fixé à 17 millions, soit plus de 4 millions en dessous du résultat 2007. Nous souhaiterions d'ores et déjà connaître la tendance pour les cinq premiers mois de l'année et demandons à la commission thématique de veiller à ce qu'un indicateur en rapport avec ce thème soit ajouté dès l'élaboration du budget 2009.

En ce qui concerne la question de la prise en charge des aînés, nous sommes satisfaits d'apprendre que les critères de répartition des subventions fassent l'objet d'une analyse actuellement. Nous souhaitons, tout comme la commission des finances, que la lourdeur des cas soit un critère prépondérant dans les calculs de répartition. Les différents modes de prise en charge de nos aînés seront des thèmes importants ces prochains mois avec l'étude du troisième volet de la loi sur la santé. Nous profitons pour rappeler, sans entrer dans tous les détails de cette thématique, que pour le GRL, il est important de pouvoir offrir à travers l'ensemble du canton une prise en charge adaptée et adéquate. Ni l'EMS ni les soins à domicile ne constituent la panacée. L'ensemble des pistes, EMS, CMS, appartements protégés, intégration multigénérationnelle et j'en passe, doivent être étudiées et implantées selon les besoins spécifiques et souvent différents selon où l'on se situe dans notre canton. C'est pourquoi, selon nous, une capacité de décision décentralisée, mais coordonnée semble la plus appropriée dans cette thématique.

Le dernier thème que nous souhaitons aborder dans ce département est celui de l'énergie. Le sujet occupe de plus en plus les esprits, que ce soit en matière de développement durable, d'économies ou du coût de l'électricité pour les ménages. Pour notre canton, les adaptations des impôts des sociétés hydroélectriques et les négociations des nouveaux critères de taxation des sociétés productrices représentent des défis importants. Tout le monde s'accorde sur le fait que les marges bénéficiaires des sociétés productrices sont en hausse et qu'il est judicieux qu'une part du bénéfice supplémentaire reste en Valais au lieu de partir en Suisse alémanique. En revanche, une augmentation massive de l'impôt liée à l'augmentation de la redevance peut entraîner une perte de compétitivité de l'énergie verte valaisanne au profit de l'énergie étrangère issue d'énergie fossile. Ce facteur ne devra pas être négligé au moment de la discussion. Dans le même ordre d'idée, la surbudgétisation faite dans le cadre de la PIP peut poser quelques problèmes au moment des négociations avec les producteurs.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie ist rechnerisch gesehen sicher nicht ein rentables Geschäft. Jedes Mal, wenn 100 Franken ausgegeben werden, verwendet der Staat 18.42 Franken für die soziale Wohlfahrt und 12.86 Franken für die Gesundheit. Umso wichtiger ist es, das Verhältnis von Kosten und Nutzen immer wieder zu überprüfen. Oft sind aber gerade in den Bereichen Gesundheit und Soziales anvisierte Ziele schlecht messbar oder der Nutzen zeigt sich erst viel später.

Im gesamten Gesundheitswesen wird der Nutzen der Prävention zwar nicht angezweifelt, wie weit diese aber gehen soll, wird kontrovers diskutiert.

Typisches Beispiel ist die Prävention im Drogenbereich. Abgesehen von der Diskussion was denn nun wirklich legale und illegale Drogen sind und warum sie der einen oder anderen Kategorie zugeordnet werden – klar ist, dass jede Form von Missbrauch schadet.

Die CSPO unterstützt die Meinung der Gesundheitskommission, dass die Kontrollen im Bereich des Alkoholverkaufs an Minderjährige verstärkt werden soll. Wie wird dies kontrolliert? Stimmt es, dass für diese Kontrollen gerade mal ein bis zwei Personen für den gesamten Kanton zuständig sind? Was die Prävention im Bereich Nikotin betrifft, ist ja bekanntlich das Referendum zustande gekommen. Wann wird es voraussichtlich zur Volksabstimmung kommen?

Wie weiter im Asylbereich? Der bisher bestehende Fonds neigt sich dem Ende entgegen und es bleiben trotz Abnahme der Asylbewerber Kosten, die gedeckt werden müssen. Was gedenkt der Kanton hier zu tun? Dieselbe Frage habe ich übrigens bereits bei der Rechnung 2006 gestellt, anscheinend ohne Erfolg.

Die Problematik der Betreuung betagter Personen zeigt sich auch im Zentrum "La Castalie". Die zunehmend höhere Lebenserwartung führt hier zu Platzmangel bei den Beherbergungs- und Beschäftigungsplätzen. Es ist wenig sinnvoll, Behinderte nach vielen Jahren Betreuung in andere Alters- und Pflegeheime zu verlegen. Im Bericht des Departements zur "Politik betreffend der Betreuung betagter Personen" wurde auf die Problematik von behinderten Betagten nicht eingegangen. Wir bitten den Staatsrat, dies in der Planung zu berücksichtigen.

Der Bereich Energie und Wasserkraft ist in einem Wandel. Aus diesem Grund ist es für unseren Kanton von grosser Bedeutung, dass wir die Förderung erneuerbarer Energie unterstützen. Mit der Forderung der Gebirgskantone zur Erhöhung der Wasserzinse, der Einführung eines Speicherzuschlags und der Anpassung der Teuerung, würde der Betrag von 65 Millionen auf rund 100 Millionen Franken ansteigen.

Ebenfalls sorgt die Besteuerung der Stromproduktionsgesellschaften, welche ihren Geschäftssitz ausserhalb des Kantons haben, für Gesprächsstoff. Der Kanton verlangt, dass diese Gesellschaften einen Teil ihrer Steuern am Ort ihrer Wertschöpfung entrichten. Da die Veranlagungen für die Jahre 2006/07 provisorisch sind, könnte die neue Besteuerung rückwirkend angewandt werden.

Bekanntlich – und dies nicht nur im Fussball – heisst es ja: "Die Hoffnung stirbt zuletzt". Danke.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO):

Die CVPO anerkennt, dass das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie mit der Rechnung 2007 die Budgetvorgaben 2007 eingehalten hat. Zu den einzelnen Produktgruppen und Berichtspunkten haben wir folgende Fragen und Bemerkungen:

1. Die Spitalversorgung weist einen Rechnungsüberschuss von 5,6 Millionen Franken aus. Laut Rechnung wird ein Teil der Abweichung (1,7 Millionen) mit der Bezahlung von Mieten und Leasingbeiträgen an das GNW begründet. Gleichzeitig begründet das GNW in seinem Geschäftsbericht auf Seite 47 den Anstieg der Erträge mit der Subventionierung der Mieten und Leasings. Insgesamt handelt es sich hier um ein Nullsummenspiel, bei dem ein Partner mehr ausgegeben hat und der andere diese Mehrausgaben als Einnahmen verbucht hat.

Es stellt sich die Frage, welchen Anteil die Subventionierung der Mieten und des Leasings von den erwähnten 1,7 Millionen ausmacht und ob die Subventionierung in der aktuellen Situation des GNW gerechtfertigt ist.

2. Bei der spitalexternen Versorgung dagegen wurde das Budget im Bereich der Alters- und Pflegeheime um 2,6 Millionen unterschritten und das SMZ ebenfalls um 2 Millionen. Begründet wird die Abweichung mit dem unterschiedlichen Zeitpunkt der Budgetierung.

Weshalb ist eine terminliche Abstimmung der Budgeterstellung von Dienststelle, SMZ und Alters- und Pflegeheimen nicht möglich?

3. Bei der Neuorganisation der Rettungsdienste wird festgestellt, dass das Angebot aufgrund der positiven Resultate weitergeführt wird.

Wie werden die Projektergebnisse evaluiert und in welchem Zeithorizont gedenkt man das Pilotprojekt in eine definitive Einrichtung zu überführen?

(Der Sprechende weiss beispielsweise, dass man sich an die Alarmzentrale gewendet hat und es wurde auf französisch geantwortet – in einer Stresssituation und derjenige der angerufen hat, war des Französischen nicht mächtig, hat wieder abgehängt und die betroffene Patientin ist verstorben. Also, es gibt schon noch Punkte, die man verbessern könnte).

4. Im Bereich der Gesundheitsförderung und Prävention werden das Passivrauchen und die Bekämpfung der beunruhigenden Entwicklung im Zusammenhang mit dem Übergewicht und der Fettleibigkeit der Bevölkerung erwähnt. Dies ist korrekt und notwendig. Neben Passivrauchen und Fettleibigkeit hat jedoch auch der Alkohol Auswirkungen auf die Gesundheit. Unter Jugendlichen nimmt der Alkoholkonsum heutzutage zum Teil groteske Formen an. Unter anderem ist heute Kampftrinken und Komasaufen angesagt. Trinken bis zur Alkoholvergiftung. Private Unternehmungen, wie beispielsweise Coop haben die Problematik erkannt und aus eigener Initiative Massnahmen ergriffen.

Die Politik hinkt hinterher. Beim Passivrauchen hat man einschneidende Massnahmen beschlossen. Beim Alkoholkonsum sind wir zögerlich, warum? Der Alkohol hat gesundheitliche und soziale Auswirkungen. Wir sind uns bewusst, dass sich nicht nur das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie mit diesem Phänomen befassen muss, sondern auch die Departemente Erziehung, Kultur und Sport und Finanzen, Institutionen und Sicherheit.

Der Staat Wallis hat ein Aktionsprogramm zur Bekämpfung der Fettleibigkeit gestartet. Zur Bekämpfung des Alkoholkonsums sind ebenfalls dringend Massnahmen notwendig. Dabei sind die drei betroffenen Departemente gefordert.

In Zusammenarbeit ist eine Politik des massvollen Umgangs mit Alkohol auszuarbeiten und umzusetzen. Langfristig würden viele Jugendliche, Familien und auch Arbeitgeber von einer solchen Politik profitieren.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Si les comptes du DSSE sont globalement satisfaisants, il reste, au niveau des contrats de prestations, à définir et à régler rapidement les points suivants:

Concernant le service médical des prisons, il semble que les discussions soient bloquées alors que le plenum a accepté largement la création de celui-ci. D'une part, la direction des établissements pénitentiaires souhaiterait élaborer un contrat de prestations avec le RSV; d'autre part, il est évidemment hors de question pour le RSV de mettre un projet en route sans budget. Nous invitons le Conseil d'Etat à se positionner rapidement sur ce problème.

Au sujet des placements à fin d'assistance, la commission de la sécurité publique prévoit d'inclure dans le projet de réaménagement de ladite prison de Crêtelongue des aménagements pour des personnes souffrant de diverses pathologies ainsi que pour des personnes ayant été jugées pénalement. Toutefois, il nous semble important de discuter ce qui a trait au pénal, c'est-à-dire des cas de comportements violents ou antisociaux et ce qui a trait au pathologique, c'est-à-dire les personnes souffrant de troubles de comportement ou ayant des problèmes psychiatriques. Nous invitons le Conseil d'Etat à réfléchir à une structure qui fasse office de lieu de vie et qui ne soit ni une prison ni un service de soins d'urgence. Si l'hôpital psychiatrique n'est pas un lieu adéquat à long terme, il paraît peu convaincant que la prison le soit.

Concernant toujours le milieu hospitalier, une collaboration fonctionnant de manière satisfaisante existe actuellement entre l'hôpital du Chablais et l'hôpital d'Aigle, sauf dans les domaines de la psychiatrie. Y aurait-il des collaborations envisageables? En outre, il manque des lits reconnus en pédopsychiatrie à l'hôpital du Chablais. Est-ce que des lits supplémentaires sont envisagés?

En matière d'inspection du travail, le Valais est actuellement un très bon élève. Toutefois, pour continuer à le rester, il y a lieu de se donner les moyens nécessaires. Ainsi, des postes supplémentaires d'inspecteur du travail seraient nécessaires, comme l'a justement relevé la presse à fin mai dernier. Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Bei global 0,4 Prozent Abweichung im Vergleich Budget/Rechnung kann festgehalten werden, dass das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie gut budgetiert hat. Interne Abweichungen sind begründet und resultieren teils auch aus Gesetzesänderungen.

Verschiedene Geschäfte aus dem Jahr 2007 haben aber auch langfristige Auswirkungen. Ich erlaube mir darum nachzufragen, was nun mit der Klinik in Leukerbad, deren Kauf bekanntlich vom Grossen Rat abgelehnt wurde, geschieht? Und läuft jetzt die Luzerner Höhenklinik in Montana – wie von den Kollegen der Mittelwalliser CVP erhofft – tatsächlich auch besser?

Bezüglich der Bettenplanung für Alters- und Pflegeheime liest man von einem möglichen Altersheim in Stalden. Entspricht dies auch der Planung des Departements?

Aus Kreisen der SVP und FDP wird verschiedentlich der Ruf nach Sozialdetektiven laut. Steht es tatsächlich so schlecht im Bereich der Sozialhilfe? Und falls ja, warum können die Sozialarbeiterinnen und Sozialarbeiter ihrem Auftrag nicht mehr gerecht werden?

Wie im Bericht des Staatsrats erwähnt, soll die Schwarzarbeit besser bekämpft werden. Haben sich die Erwartungen, die man in das dritte Massnahmenpaket des Bundes gelegt hat, auch erfüllt?

Im Energiebereich stehen wir vor Grundsatzentscheiden. Will der Staatsrat Windenergie aktiv fördern? Oder setzt man eher auf Gaskraftwerke wie in Chavalon geplant? Oder gar auf neue Atomkraftwerke?

Ich danke im Voraus für die Rückmeldungen und für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO):

Meine Intervention basiert auf dem Umstand, dass – meiner Meinung nach – das Thema Energie umgekehrt proportional in unserem Parlament behandelt wird zu seiner Bedeutung für unseren Kanton.

Unser Kanton hat wenige Ressourcen. Wir haben eine schöne Landschaft – Grundlage unseres Tourismus. Wir haben fleissige arbeitsame Leute, Arbeitnehmer und Arbeitgeber und wir haben die Wasserkraft, für die wir uns alle einsetzen müssen.

Wasserzinserhöhungen, Restwassermengen, Fischereiinitiative sind alles Themen, die auf eidgenössischer Ebene behandelt werden und wir müssen da unseren Einfluss voll geltend machen.

Besteuerung der Partnerwerke – ich weiss, dass dieses Thema jetzt in der Steuerverwaltung zusammen mit dem Energiedepartement in die Hand genommen wurde und behandelt wird. Hier sind noch Beträge für unseren Kanton und unsere Gemeinden möglich, ohne dass die Kraftwerkgesellschaften vermehrt zur Kasse gebeten werden.

Wir gehen einem Stromversorgungseingpass entgegen, wir gehen im Zuge der Liberalisierung des Strommarkts einer beträchtlichen Strompreiserhöhung entgegen. Was können wir hier tun? Selbstverständlich soll die Wasserkraft in allen möglichen Bereichen weiter gefördert werden – auch Kleinkraftwerke. Aber auf der anderen Seite müssen wir auch die Förderung der neuen erneuerbaren Energien forcieren. Ich weiss, dieses Thema hängt auch massiv vom Budget unseres Kantons ab und darum sind wir alle hier im Parlament in der kommenden Budgetberatung gefordert. Damit wir den Zug des Ausbaus der neuen erneuerbaren Energien nicht verpassen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je remercie tous les intervenants pour les questions posées et j'essaie bien sûr de vous donner les réponses les plus précises possible.

La députée Sonia Métrailler a soulevé la question des contrats politiques que l'Etat conclut avec le Réseau Santé Valais (RSV) qui ne passent que par les budgets. Si on dit cela comme ça, c'est à moitié vrai et à moitié faux. Il est clair que bien sûr le RSV reçoit un budget qui est négocié avec le département et, à la fin, qui entre dans le budget de l'Etat qui est voté ici par le Parlement. Cependant, les décisions de planification définissent les tâches exactes attribuées à tel ou tel hôpital, ainsi que les fonctions qu'il doit assumer. Mais, je suis bien sûr prêt à analyser, à votre demande, comment on pourrait encore affiner ou détailler encore un peu plus ces contrats de prestations, sans créer une fabrique de papier. En effet, à quoi nous servent quelques classeurs fédéraux de papier de contrats de prestations dans les quatre couleurs qui existent et, à la fin, les prestations sur place ne s'améliorent pas. Je suis, toutefois, prêt à analyser votre demande.

En ce qui concerne les cas d'hospitalisations hors canton, dans la commission, nous avons effectivement montré cette évolution. C'est une évolution qui est là. Nous avons, dans les trois régions du canton, des médecins-conseils qui analysent les demandes. Pas mal de demandes doivent être rejetées. C'est toujours le cas quand il y a une offre ou des prestations qui sont possibles aussi dans notre canton. Dans leur toute grande partie, ces hospitalisations hors canton sont, pas au niveau du nombre, mais au niveau des coûts, des transplantations et des interventions très très lourdes que l'on ne peut pas effectuer dans nos hôpitaux. Il m'arrive une ou deux fois par semaine de signer des factures pour accorder des paiements qui avoisinent les 200'000 francs. Ce sont des cas de personnes qui ont subi une intervention hors canton très conséquente. Dans ce métier, il y a aussi, d'année en année, une progression technique. On peut, aujourd'hui, faire des choses, bien sûr au profit de personnes qui peuvent tirer profit de cette situation, que l'on ne pouvait pas faire il y a une année ou deux ans. Mais, ce sont aussi certaines fois des interventions très très coûteuses.

Il y avait aussi une question au niveau des médicaments. Même si nous avons une bonne gestion avec la pharmacie cantonale à l'ICHV, il y a aussi de nouveaux produits qui viennent sur le marché. Parfois, l'efficacité est augmentée peut-être de 10%, mais le prix double. C'est aussi toute la politique avec l'industrie pharmaceutique suisse, là un petit ministre de la santé cantonal a peu d'influence; là un grand ministre au niveau suisse, aussi Valaisan, aurait plus d'influence pour faire quelque chose contre ces augmentations au niveau des prix.

En ce qui concerne le financement dans les EMS et les CMS, effectivement, nous sommes en train de voir comment on peut encore affiner en prenant plus en compte la lourdeur des cas. La lourdeur des cas est prise en compte aujourd'hui déjà. Si on n'avait que sur cet aspect, ce ne serait peut-être pas juste, mais on veut aller quand même dans cette direction.

Sowohl Frau Zita Burgener-Imoberdorf wie auch Herr René Loretan haben auf die Problematik des Alkoholkonsums durch junge Menschen in unserem Kanton hingewiesen. Das ist effektiv ein grosses Problem. Ich habe hier schon verschiedentlich auf Interventionen auch von Frau Verena Sarbach-Bodenmüller und anderen hingewiesen.

Natürlich kann man sagen der Staat sollte mehr machen. Es wurde auch gefragt wie viele Kontrollen wir machen. Ja, Frau Zita Burgener-Imoberdorf, ob wir eine Person haben oder 50 Personen, die in jeder Coop Verkaufsstelle, in jedem PAM, in jedem Aldi, in jedem Lidl und überall an der Kasse stehen und schauen, das geht nicht. Wir müssen schauen – vielleicht auch durch Stichproben – dass die Geschäfte den Verkauf an Junge effektiv verbieten. Aber auch das nützt nichts. Wir haben letzthin im Komitee der Gesundheitsdirektoren der Schweiz mit Professor Zeltner – das ist der oberste Schweizer Arzt – gesprochen. Er hat gesagt diese Massnahmen seien alle plus/minus Pipifax, weil es dann Ältere sind, die einen Ausweis zeigen können, die eben 16 sind und Bier einkaufen können und das dann an die 12- oder 14-Jährigen verteilen. Oder wenn es stärkere Alkoholika sind, dann schickt man eben 18-Jährige auf die Piste, die dann für die jüngeren Kollegen einkaufen. Dort sind auch die Familien gefragt. Ich denke es braucht ein Zusammenspiel aller Kräfte, wie dies auch Herr Loretan zu Recht gesagt hat. Was er jedoch vergessen hat, ist dass sowohl die Familien, aber auch die Lehrer und die Schulen, eine wichtige Rolle haben. Wir können Programme aufs Geleise bringen, aber dann die Implementierung derselben muss im Terrain

geschehen, in der Familie, in den Schulen, aber natürlich auch durch Massnahmen, die der Kanton macht. Und vielleicht auch durch eine bessere oder noch höhere Besteuerung von alkoholischen Getränken. Aber da kommen wir dann wieder in Konflikt mit der Walliser Weinwirtschaft. Sie sehen, die Diskussion und die Lösungen sind dort nicht ganz einfach.

Frau Burgener-Imoberdorf hat sich noch nach dem Stand der Dinge aufgrund des hinterlegten Referendums erkundigt. Wir sind daran die Unterschriften zu prüfen. Ich gehe davon aus, dass das Referendum gegen den allgemeinen Teil des Gesundheitsgesetzes zustande kommt und die Abstimmung – wir haben das formell noch nicht besprochen in der Regierung – wird sicher diesen Herbst stattfinden. Die Frage stellt sich, ob wir das zusammen mit den Gemeinderatswahlen machen wollen oder ob wir das zusammen mit einer eidgenössischen Abstimmung tun wollen. Ich plädiere eher für die zweite Variante. Das wäre dann eine Abstimmung Ende November dieses Jahres.

Vous avez peut-être vu que, hier, le Conseil national a pris des décisions en matière de fumée passive. Une majorité du Parlement n'a pas suivi la bonne solution du Conseil des Etats. Il faut constater que seulement M. Chevrier et M. Rossini ont soutenu la position largement majoritaire du Parlement d'avoir une législation un peu plus stricte; tous les autres disent que les bistrotts peuvent aussi être des bistrotts fumeurs, ce qui va bien sûr faire plaisir à votre collègue Gilbert Tornare qui est membre du comité référendaire. Mais, au moins, le Parlement a décidé que les cantons peuvent aller au-delà. Cela veut dire que notre législation aura maintenant aussi un sens, même si, au niveau suisse, le dernier mot n'est pas encore dit: il y a encore une divergence entre le Conseil des Etats et le Conseil national. Si la divergence ne peut pas être résolue, alors il n'y aura rien du tout au niveau fédéral et ce seront les cantons qui devront légiférer. Pour ma part, je déplore encore une fois ici que l'on n'ait pas, dans ce petit pays qu'est la Suisse, une législation unique réglant cela pour tout le pays, de façon suffisamment restrictive. Mais, parfois, il faut être réaliste et faire du mieux dans les cantons. Nous avons constaté que ce sont surtout les cantons touristiques qui ont introduit des règles assez sévères, par exemple le canton du Tessin, celui de Genève et celui des Grisons. Pour ma part, je fais de bons pronostics pour le vote, mais bien sûr on aura une campagne aux mois de septembre et d'octobre pour voter en novembre et on verra ce que va dire le peuple valaisan sur cette question.

Herr René Loretan hat sich noch erkundigt in Bezug auf die Subventionierung der Mieten- und Leasinggeschichte. Ich werde diese mit dem Gesundheitsnetz besprechen, denn ich kann Ihnen hier keine Antwort geben, ich will auch nicht irgendeinen Käse erzählen. Deshalb werde ich das mit dem Gesundheitsnetz abklären und Ihnen dann eine schriftliche Antwort geben.

Es stimmt, dass wir im Spitexbereich, bei den SMZ, aber auch bei den Alters- und Pflegeheimen die Budgets unterschritten haben. Das ist zum Teil deshalb der Fall, weil nicht alle Betten, die wir geplant hatten, auch schon in Betrieb genommen werden konnten. Es gibt effektiv auch Abgrenzungen. Wir haben im Zeitpunkt, wo wir den Bericht erstellen, nicht immer die Daten der SMZ und der Alters- und Pflegeheime und deshalb differiert das dann immer um ein Jahr.

Was die Rettungsdienste anbelangt – und dort haben Sie den Bereitschaftsdienst angesprochen, den wir bei der Zentrale 144 koordiniert haben. Es gibt ja jetzt eine einzige Nummer, die man anrufen kann und dort sind Ärzte, die erstens beider Sprachen mächtig sein

müssen und ich werde Ihrem schwerwiegenden Vorwurf, den Sie hier gemacht haben, natürlich nachgehen und schauen wie das genau war. Ich wäre dann auch noch froh, wenn Sie mir dort detailliertere Angaben geben könnten. Aber wenn dort etwas nicht gut ist, dann ist klar, dass man die Geschichte verbessert.

Es war ein Pilotprojekt bis Ende letzten Jahres. Neu ist jetzt dieses System in der Zentrale 144 in Siders implementiert und die klare gesetzliche Basis befindet sich eben im neuen Gesetz, das jetzt vom Referendum – nicht wegen dieser Frage, sondern wegen dem Passivrauchen – bekämpft wird.

La députée (suppl.) Virginie Crettenand a posé des questions concernant la médecine pénitentiaire. Là, nous avons enfin trouvé une solution entre les deux départements: celui de M. Jean-René Fournier et le mien. Ce sera, comme je l'ai déjà dit hier, une cellule à l'intérieur du RSV qui s'occupera de la prise en charge des prisonniers au niveau médical. Bien sûr, les moyens financiers au niveau des budgets doivent suivre. Je pense que c'est un thème qui a toujours suscité suffisamment de discussions dans ce Parlement pour faire avancer ce dossier.

Concernant la pédopsychiatrie dans le Chablais, nous sommes en discussion avec nos partenaires du canton de Vaud pour trouver une solution satisfaisante. Je ne peux pas vous donner une réponse plus précise.

Herr Rolf Eggel hat die Frage nach dem Stand der Kliniken in Leukerbad angesprochen. Dort gibt es eine Frage in der morgigen Fragestunde. Ich werde dann morgen auf diese Frage eingehen. Vielleicht nur das: so wie sich die Situation heute präsentiert, kann die Klinik mit der Neuroklinik, die bereits geleert ist, nicht mehr weiter existieren. Die jetzigen Eigentümer wollen sich von den Infrastrukturen trennen. Wir sind in Verhandlungen mit möglichen Käufern dieser Klinik. Aber ich gehe davon aus, das wird eine weniger gute Lösung sein als die, die wir hier dem Parlament vorgeschlagen hatten. Aber ich muss mit dieser Situation leben.

In Bezug auf ein mögliches Altersheim in Stalden hatte ich letzthin mit den Präsidenten von Stalden, Staldenried, Embd, Eisten und Törbel eine längere Besprechung. Es ist klar, dass der Bau eines kleinen Altersheims mit 20 oder 25 Betten dort keinen Sinn macht. Ich habe allerdings gesagt, dass wenn sie bereit sind auf Zwischenstrukturen zu setzen in Zusammenarbeit mit dem SMZ, dass ich mir durchaus eine Dependance von einem Altersheim von Visp oder von St. Niklaus oder Saas Grund vorstellen könnte. Ich habe ihnen freigelassen mit welchem Altersheim sie dort die Zusammenarbeit suchen könnten und dass man dort zwischen 20 oder 25 Betten auf die Planung 2015 hin dann vorsehen könnte. Aber das ist nur einmal die Basis eines Gesprächs und wir haben dort eine Arbeitsgruppe eingesetzt, die in diese Richtung arbeitet und auch Vorschläge machen wird.

En ce qui concerne le dossier de l'énergie, différents députés ont posé des questions. Je remercie le député Felix Zurbriggen pour son constat selon lequel le temps que nous consacrons à d'autres dossiers par rapport à celui que nous consacrons au dossier énergétique est parfois disproportionné. En effet, effectivement, l'énergie dans notre canton joue un rôle très très important, comme nous le savons tous.

En ce qui concerne les impôts, il est vrai que, jusqu'à maintenant, les grands profits que font les sociétés de partenaires sont en toute grande partie imposés dans les cantons où ces sociétés ont leur siège. Jusqu'à il y a quelques années, il y avait aussi une situation où on parlait même des INA (investissements non amortissables). Les sociétés ne faisaient plus de

bénéfice. A ce moment-là, nous avons eu un système où elles ont quand même dû payer des impôts sur un dividende fictif. Mais, aujourd'hui, la situation a fondamentalement changé. Je pense que les bénéficiaires que ces sociétés vont faire vont rester. Raison pour laquelle nous avons pris la décision au niveau du Gouvernement d'étudier de nouvelles formes de contributions.

Felix Zurbriggen hat zu Recht gesagt, wenn wir auf eine reale Gewinnbesteuerung umstellen, dann heisst das ja nicht, dass die Gesellschaften mehr Steuern bezahlen. Sie bezahlen eigentlich die Steuern dann einfach bei uns, in unseren Gemeinden und in unserem Kanton anstatt in Zürich, Genf, Lausanne oder Bern.

Der Konflikt, den wir haben werden, wird weniger mit den Gesellschaften sein – denen kann es eigentlich gleich sein – sondern mit dem Finanzdirektor Broulis vom Kanton Waadt und mit den anderen Finanzdirektoren der anderen Kantone. Aber man muss auch wissen – und darf nicht naiv sein – dass diese ausserkantonalen Gesellschaften gerade den Städten, den Kantonen gehören und dass die sich dort natürlich kurzschliessen werden. Ich denke, dass wir noch in diesem Herbst (das hat mir auch Kollege Fournier gesagt) die Veranlagungen für das Jahr 2006 herauslassen werden. Weil ewige Verhandlungen mit diesen Steuerzahlern bringen vermutlich nicht viel, mit uns und mit mir diskutiert auch niemand wie viel Steuern man bezahlen muss. Man bekommt eine Veranlagung und wenn man nicht einverstanden ist, kann man Rekurs machen und ich denke, dass diese Frage dann schlussendlich auch von den Gerichten entschieden werden muss. Aber wenn es natürlich gelingt die Veranlagung auf einer Basis zu machen, die erstens den Interessen des Kantons und der Gemeinden entspricht und zweitens nicht dazu führt, dass diese Entscheide durch alle Instanzen gezogen werden, dann umso besser.

En ce qui concerne les redevances hydroélectriques, ces questions sont actuellement discutées dans une commission du Conseil des Etats. Il y a une motion de Hansheiri Inderkum que la Conférence des cantons alpins, que je préside, a incitée. On voit aujourd'hui qu'il y a une grande résistance contre le supplément d'accumulation, das heisst der Speicherzuschlag wird es sehr schwer haben. Hingegen eine Erhöhung der Wasserzinse dort können wir relativ optimistisch sein.

Zita Burgener-Imoberdorf, aber auch Rolf Eggel haben darauf hingewiesen – und auch Herr Felix Zurbriggen – dass wir auch auf die neuen erneuerbaren Energien setzen sollten. Wenn man die Schweizer Karte anschaut mit den Möglichkeiten wo gibt es gute Standorte für die Windenergie, dann ist das insbesondere im Berggebiet und insbesondere auch in höheren Lagen wie auf der Grimsel, auf der Furka, auf dem Nufenen und am Grosse St. Bernhard. Dort habe ich Herrn Tornare, Präsident von Bourg-St-Pierre, letztthin getroffen. Il y a aussi un grand projet, Monsieur le député Gilbert Tornare, pour les éoliennes dans la région de votre commune. Pour ma part, je pense que nous devons favoriser ces projets, mais nous devons aussi essayer, et c'est important de le dire, de faire en sorte que ce ne soient pas des sociétés hors canton qui viennent installer ces moyens de production parce que ce sont des moyens de production qui sont hautement rentables. Et c'est un peu dommage, je dois le dire ici, que les sociétés de distribution dans les régions ne s'intéressent pas assez à cette question. Mon département et moi-même sommes bien sûr prêts à discuter avec elles comme j'ai incité les Forces Motrices Valaisannes à prendre contact avec la commune d'Oberwald pour s'investir aussi dans ce domaine-là.

Il y a aussi le délai que nous devons respecter pour toucher les subventions qui viennent du pot de la Confédération, délai qui échoit dans deux ans. C'est la raison pour laquelle aussi au niveau des procédures, nous ne devons pas être trop compliqués.

Was Chavalon anbelangt, Herr Rolf Eggel, auf der einen Seite kommt jetzt der Bund entgegen, indem man die CO₂-Emissionen zu 50 Prozent ausserhalb der Schweiz kompensieren kann. Das fördert dieses Projekt. Die hohen Gaspreise, die im Sog der Benzinpreise mitziehen, ich denke, diese hohen Gaspreise bremsen dieses Projekt eher.

Und wenn der Kindergarten dort unten nicht langsam aufhört zu schwatzen, so breche ich meine Ausführungen hier ab (*der Präsident läutet die Glocke*). Vielen Dank.

Ja eigentlich bin ich schon am Schluss meiner Ausführungen, aber etwas Ruhe tut uns, glaube ich, allen gut.

Ich danke für die Fragen, die Sie gestellt haben... nein, ich sehe noch gerade etwas im Bereich Soziales. Frau Zita Burgener-Imoberdorf hat die Frage gestellt, was wir mit den Behinderten machen, die in ein Betagtenalter kommen. Dort haben wir vor längerer Zeit eine Arbeitsgruppe eingesetzt mit Leuten von "La Castalie", auch der psychiatrischen Institutionen und der AVALEMS, die daran ist, ein Konzept zu erarbeiten.

Concernant le travail au noir, il est vrai qu'il y a la volonté des entrepreneurs, mais aussi des syndicats de renforcer le nombre d'inspecteurs. Nous avons proposé au Conseil d'Etat d'augmenter leur nombre, mais bien sûr cela va se faire dans le cadre des discussions sur le budget. Je pense que nous devons trouver une solution parce que c'est effectivement quelque chose qui est dans l'intérêt des partenaires sociaux et de toute l'économie ainsi que des caisses sociales de notre canton. Merci beaucoup.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Effectivement, si je n'ai pas réclamé le silence tout de suite, c'est que je sentais que vous arriviez au bout de votre intervention!

Voilà, le point 6 de l'ordre du jour est épuisé.

Nous avons également épuisé l'ensemble de l'ordre du jour de cette matinée.

(Suite de l'examen, *séance de relevée du jeudi 12 juin 2008.*)

Avant de clore, je voudrais céder la parole à notre deuxième vice-président, M. le député Jean-François Copt.

M. le député Jean-François Copt (GRL), deuxième vice-président du Grand Conseil:

Il m'échoit le grand honneur, au nom de la commune d'Orsières, de vous inviter, à l'issue de cette matinée de travail, à un cocktail dînatoire qui vous sera servi dans la salle des pas perdus.

Deux raisons à ce cocktail dînatoire:

- tout d'abord, pour m'avoir soutenu à mon accession à ce perchoir et
- ensuite, pour vous remercier d'avoir voulu d'ores et déjà me réserver une place suffisamment spacieuse dans l'EMS d'Orsières que vous avez soutenu de manière unanime ce matin!

Un grand merci à la famille Taillens qui a préparé ce cocktail et je vous souhaite d'ores et déjà santé et bon appétit!

(Applaudissements)

Le président:

Merci, Monsieur le deuxième vice-président.

Je clos ainsi cette matinée de session et vous donne rendez-vous à 13 h 30.

La séance est levée à 11 h 15.

Séance de relevée du jeudi 12 juin 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 13 h 30.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA)

Erste Lesung

Gesetz über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA)

Traitements / Behandlungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

2. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO) et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant les moutons en Valais (08.11.2007) (4.102) (*en collaboration avec le DTEE*)

Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) und Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) betreffend Schafe im Wallis (08.11.2007) (4.102) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

3. Postulat du député Markus **TRUFFER** (CVPO) concernant des problèmes avec les chiens de protection des troupeaux (11.12.2007) (4.106) (*en collaboration avec le DTEE*)

Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER** (CVPO) betreffend Probleme mit Herdenschutzhunden (11.12.2007) (4.106) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

4. Postulat de la commission thématique ATE, par sa présidente Marylène **VOLPI FOURNIER**, concernant l'état de la formation dans le secteur touristique (12.12.2007) (4.107)

Postulat der thematischen Kommission LTU, durch die Präsidentin Marylène **VOLPI FOURNIER**, betreffend Standortbestimmung in Sachen Ausbildung im Gastgewerbe (12.12.2007) (4.107)

Traitement / Behandlung: Présidence / Präsidium

5. Motion des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant registre et publicité des liens d'intérêts des conseillers d'Etat (14.12.2007) (6.022)
Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG), Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Register und Öffentlichkeit der Interessenbindungen der Staatsräte (14.12.2007) (6.022)
6. **Compte 2007, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2007**
Département de l'économie et du territoire

Rechnung 2007 und Verwaltungsbericht 2007

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung

Le président:

Je vous laisse prendre place, s'il vous plaît.

Nous attendons avec impatience l'arrivée du Conseil d'Etat...

Monsieur le président du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9 et de Teleoberwallis, auprès desquels j'aimerais m'excuser de ne pas les avoir, jusqu'à ce jour, salué, c'était un oubli involontaire, et je m'en excuse très volontiers,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs les responsables de la traduction, de la technique et du Service parlementaire,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance de relevée.

Je me permettrai de remercier la commune d'Orsières demain matin.

Première lecture

**1. LOI
sur l'information du public, la protection des données et l'archivage
(LIPDA)**

Erste Lesung

**GESETZ
über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die
Archivierung (GIDA)**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Florian Chappot, suppl.*

Titre et considérant, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier:

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 4:

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG), rapporteur:

Article 4

Alinéa 4

La commission a étudié la proposition du groupe PDCC, déposée par le député Jean Rossier, et a décidé de ne retenir que la première partie de celle-ci, c'est-à-dire de biffer "après consultation des principales associations de journalistes". La commission pense que "de fausses informations" n'est pas un élément suffisamment pertinent et qu'il est préférable de conserver "des informations en violation des règles déontologiques de sa profession".

M. le député Jean Rossier (PDCC):

La nouvelle proposition présentée par la commission ne me satisfait pas puisque pour pratiquer ce qui est laissé in fine, c'est-à-dire "en violation des règles déontologiques de sa profession", il y aura nécessité de toute façon de consulter dite association, ce qui revient à garder l'article tel que proposé auparavant.

Pour ôter une accréditation, si l'on doit consulter l'association et qu'elle ne soutient pas ses membres, je vous laisse le soin d'imaginer à quoi elle sert.

Nous avons présenté une proposition qui semblait en adéquation avec l'autorité d'accréditation qui, elle, pouvait juger du retrait ou non de celle-ci.

Afin d'obtenir de plus amples informations sur cette problématique d'oser un retrait d'accréditation ou non, avec ou sans consultation, nous retirons notre proposition et la transmettons à la deuxième commission parlementaire.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons note de votre remarque.

Article 4, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 4.

Article 5, adopté.

Article 6

Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 6:

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG), rapporteur:

Article 6

Alinéa 2

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député Jean Rossier, a été **retirée**.

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Le retrait m'a l'air un petit peu stratégique puisque, au sein de notre groupe, toutes les discussions que nous avons eues sur le sujet du huit clos se sont soldées par une seule réponse: un huis clos est un huis clos, sinon c'est une invitation à venir. Donc, nous ne pouvons accepter une invitation même avec un "ou" devant.

La deuxième commission devrait débattre du fait que l'exception que l'on veut introduire ici n'est vraiment pas courante.

Cela est aussi valable pour la proposition que nous présentons à l'article 7.

Nous retirons donc ces deux propositions et nous les transmettons à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons note que vos propositions aux articles 6 et 7 sont transmises à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

Article 6, adopté.

Article 7

Proposition du groupe PDCC par le député Jean Rossier (transmise à l'examen de la deuxième commission parlementaire):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 7, adopté.

Articles 8 à 27, adoptés.

Chapitre 3 – Section 3

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (durch Grossrat German Eyer):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion au chapitre 3 – section 3:

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG), rapporteur:

Chapitre 3 – section 3

Le groupe SPO propose de supprimer l'entier de cette section 3: Surveillance des lieux publics par des appareils de prise de vues et d'enregistrement d'images.

Décision de la commission: proposition refusée à l'unanimité.

La commission considère qu'un cadre général légal doit être imposé aux communes sur la vidéosurveillance.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Bei der Überwachung von öffentlichen Orten mittels Bildaufnahmen mit Bildaufzeichnungsgeräten, sprich Videoüberwachungen, handelt es sich um eine sehr heikle Domäne. **Wir beantragen, dass sich die zweite Kommission diesem Artikel noch einmal annimmt und ziehen in diesem Sinne unseren Antrag zurück.**

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons note que vous retirez cette proposition en faveur d'un réexamen par la deuxième commission parlementaire.

Chapitre 3 – section 3, adopté.

Article 28

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG), rapporteur:

Article 28

Comme mentionné tout à l'heure, la proposition du groupe SPO était de supprimer le titre et de supprimer l'article qui lui était lié.

J'imagine donc que **cette proposition est également retirée et transmise à l'examen de la deuxième commission parlementaire.**

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Nous transmettons donc également cette proposition à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

Article 28, adopté.

Articles 29 à 39, adoptés.

Article 40, supprimé.

Articles 41 à 59, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Der Grosse Rat hat mit diesem Gesetz in erster Lesung einen wichtigen Schritt für eine zeitgemässe Informationspolitik gemacht. In dieser ersten Lesung wurden die Weichen gestellt für mehr Transparenz beim Staat und bei den Gemeinden, für ausreichenden Datenschutz für die Personen und für klare Richtlinien bei der Archivierung.

Die Videoüberwachung muss in diesem Gesetz geregelt werden, sonst besteht auch für die Gemeinden kein rechtlicher Hintergrund um eigene Gesetze zu erstellen.

Die erste Kommission spricht sich für die Lösung mit einem unabhängigen Datenschutzbeauftragten im Mandatsverhältnis aus.

Die bisherige Datenschutzkommission will man aufgrund der breit abgestützten Fähigkeiten und Kenntnisse beibehalten.

Die zweite Kommission muss noch die Lösung finden, wo der Datenschutzbeauftragte beim Kanton anzugliedern ist.

Zum Schluss darf ich danken. Ich möchte vorerst dem Staatsratspräsidenten, Jean-Michel Cina, danken, dem Sekretär der Datenschutzkommission, Herrn Claude Bumann, den Mitarbeitern der verschiedenen Dienststellen, den Mitgliedern der Kommission öffentliche Sicherheit und unserem Berichterstatter Florian Chappot.

Ihnen, verehrte Damen und Herren Abgeordnete, danke ich zum Voraus für Ihre Zustimmung und das aktive Mitgestalten. Danke schön.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Ich möchte zunächst dem Präsidenten der Kommission, Herrn Felix Ruppen, für seine Arbeit in diesem Gesetz danken und auch den Mitgliedern der Kommission, gleichzeitig den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern, sei es des Informationsdienstes, sei es der Kanzlei, sei es des Rechtsdiensts des Departements des Innern.

Entgegen den Ausführungen, die man bei der Eintretensdebatte hörte, hat dieses Gesetz also zu Recht rank und schlank die erste Lesung passiert. Zu Recht ist mit ihrem Entscheid bezüglich Transparenz und dem Übergang von der Geheimhaltungspflicht zum Öffentlichkeitsprinzip der Grundstein gelegt worden, dass wir in der zweiten Lesung wirklich nur mehr einzelne Fragen klären müssen. Die wichtigste Frage ist in der Tat die, wie sie von Herrn Felix Ruppen angeführt wurde: wie regeln wir das Anstellungsverhältnis des so genannten Datenschutzbeauftragten oder des Beauftragten für die Öffentlichkeit. Hier stehen sich zwei Modelle gegenüber, einerseits eine Anstellung auf Mandatsbasis und andererseits eine fixe Anstellung. Mit einer Anstellung auf Mandatsbasis würde man eine höhere Unabhängigkeit des Datenschutzbeauftragten erzielen. Ich persönlich ziehe dieses Modell einer Angliederung oder einer Integration in eine Verwaltungsstelle vor. Diese Frage muss in der zweiten Lesung geregelt werden und gleichzeitig auch die Frage der Entschädigung. Hier bin ich klar der Meinung, dass man nicht mehr mit dem in der Botschaft aufgeführten Betrag rechnen darf. Ich bezweifle, dass dieser genügen könnte.

Gleichzeitig möchte ich bereits an dieser Stelle in Richtung German Eyer sagen, dass eine gesetzliche Grundlage in diesem Gesetz für die Videoüberwachung geschaffen werden muss. Es wird sich keine Mehrheit finden, dieses Instrument für die Prävention und Sicherheit überhaupt nicht vorzusehen. Wie Sie zu Recht festhalten, ist das ein starker Eingriff in die Persönlichkeit. Hier sind klare Vorgaben zu machen. Es ist auch wichtig, dass man mit diesem Gesetz den Gemeinden gegenüber klare Minimalanforderungen fixiert, damit sie in ihren von der Urversammlung beschlossenen Reglementen die Grundlagen einhalten, was die Verhältnismässigkeit aber auch die Beurteilung des öffentlichen Interesses betrifft. Obwohl die Gemeinden diese gesetzlichen Grundlagen zu schaffen haben, sollte eine gewisse Harmonisierung über eine Gesetzgebung wie sie hier vorgesehen wird, erzielt werden. Minimalstandards sollte man hier in dieses Gesetz aufnehmen.

In diesem Sinne nochmals Dank dafür, dass Sie diesem Gesetz zustimmen. Wir sind aus dem Dornröschenschlaf, was die Transparenz betrifft, erwacht und werden mit diesem – aus meiner Sicht – modernen Gesetz die Möglichkeit schaffen, dass man eine Kultur der Transparenz schafft und damit auch das Vertrauen der Bürger in unsere Verwaltung und in unsere Regierung stärken kann.

La loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) est adoptée par 109 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Traitements / Behandlungen:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

2. POSTULAT

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO) et Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant les moutons en Valais (08.11.2007) (4.102)
(en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO) und Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) betreffend Schafe im Wallis (08.11.2007) (4.102)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite est sur vos pupitres.

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat.

Les postulants ne souhaitent pas prendre la parole.

On considère donc ce point comme accepté et on transmet ce postulat au Conseil d'Etat pour exécution.

3. POSTULAT

du député Markus Truffer (CVPO) concernant des problèmes avec les chiens de protection des troupeaux (11.12.2007) (4.106)

(en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT

von Grossrat Markus Truffer (CVPO) betreffend Probleme mit Herdenschutzhunden (11.12.2007) (4.106)

(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat a également été accepté par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

On transmet donc ce postulat pour exécution au Conseil d'Etat.

4. POSTULAT

de la commission thématique ATE, par sa présidente Marylène Volpi Fournier, concernant l'état de la formation dans le secteur touristique (12.12.2007) (4.107)

POSTULAT

der thematischen Kommission LTU, durch die Präsidentin Marylène Volpi Fournier, betreffend Standortbestimmung in Sachen Ausbildung im Gastgewerbe (12.12.2007) (4.107)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT: cf. Annexes-Beilagen p.

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

On m'a dit qu'il y avait beaucoup de bruit ce matin; je n'ai pas entendu parce que je suis sourd d'une oreille...

Je vous demanderai donc de garder le silence parce qu'on va aller assez rapidement cet après-midi pour terminer l'ordre du jour.

Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

La députée Marylène Volpi Fournier est satisfaite.

Nous transmettons ainsi ce postulat au Conseil d'Etat pour exécution.

Traitement / Behandlung: Présidence / Präsidium

5. MOTION

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant registre et publicité des liens d'intérêts des conseillers d'Etat (14.12.2007) (6.022)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG), Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Register und Öffentlichkeit der Interessenbindungen der Staatsräte (14.12.2007) (6.022)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite vous a été distribuée.

A la lecture de cette réponse, il semble que cette motion soit acceptée.

Les motionnaires sont satisfaits.

On transmet donc cette motion au Conseil d'Etat pour exécution.

Nous arrivons déjà au dernier point de l'ordre du jour de cet après-midi.

6. COMPTE 2007
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2007

RECHNUNG 2007
VERWALTUNGSBERICHT 2007

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU TERRITOIRE (DET)
DEPARTEMENT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT UND RAUMENTWICKLUNG
(DVR)

Discussion générale:

M^{me} la députée Sonia Métrailler (GRL):

Les sujets sensibles qui occupent l'actualité ne manquent pas au sein de ce département. Nous ne reviendrons pas sur la loi sur le tourisme qui occupe largement la deuxième commission parlementaire, mais souhaitons relever quelques points particuliers dans ce département.

En ce qui concerne le Service de l'agriculture, après analyse du rapport de controlling de la commission ATE, si, au niveau financier et du point de vue des ressources humaines, les explications données nous conviennent, les sous-objectifs politiques nous paraissent, pour certains, quelque peu dépassés, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi sur l'agriculture et le développement rural en vigueur depuis presque une année. La défense des intérêts et spécificités de l'agriculture valaisanne sera, à l'avenir, une mesure prioritaire à privilégier, cela afin de combattre efficacement le démantèlement du secteur des cultures spéciales à travers les accords de libre-échange avec l'Union Européenne ou, pire encore, les accords OMC.

Dans le même ordre d'idée, le DET devra être attentif, à brève échéance, aux problèmes liés à la troisième correction du Rhône, car le gaspillage de surfaces agricoles au profit de l'écologie aura des conséquences incalculables pour le secteur agricole. En effet, comme mentionné dans le sous-objectif 4, pour améliorer et professionnaliser l'agriculture valaisanne, il faudra lui laisser un outil de production rentable et performant.

Au chapitre de la lex Koller, nous déplorons une fois encore que le nombre de dossiers en souffrance non seulement fait planer potentiellement un risque non négligeable sur l'Etat du Valais, qui a laissé la situation se péjorer sans contrôle, mais encore que ces actes non inscrits représentent des sommes considérables au chapitre des droits de timbre du registre foncier sur lesquels des intérêts sont perdus année après année. N'y aurait-il pas moyen de régulariser la situation rapidement compte tenu de ces éléments? Andermatt n'a-t-il pas obtenu une telle dérogation?

Dernier thème que nous souhaitons aborder: celui du DEWS. Lors de l'entrée en matière sur la décision de prolongation de participation de l'Etat du Valais au DEWS pour les années 2008 et 2009, le groupe GRL avait proposé que le Grand Conseil soit informé annuellement de la situation et des résultats du DEWS. Cette demande, soutenue par les groupes, trouve dans ce rapport une réponse pour un appui supplémentaire par l'intermédiaire de la commission thématique. Nous ne pouvons que nous en réjouir. En effet, l'introduction dans les mesures prioritaires de l'évaluation de la participation du canton est importante. Obtenir une information est une chose, en être satisfait en est une autre. Tout comme la commission, nous ne pouvons nous satisfaire des résultats obtenus durant l'exercice. Nous ne pouvons continuer à investir, année après année, pour de piètres résultats, comme ceux ressortant de ce bilan. Le crédit accordé en décembre dernier s'étend aux deux prochaines années; il est donc temps de réagir. En effet, si aucune progression significative pour ce canton ne se concrétise dans cette phase, il nous sera très difficile de continuer à croire aux promesses de bien-fondé des investissements consentis en la matière. Nous avons déjà fait part de nos inquiétudes à ce sujet l'an passé. Notre patience aura certainement des limites et l'action pourra bien remplacer les simples paroles lors des prochaines décisions en la matière.

Nous apprenons ce jour qu'un accord a été trouvé afin d'élargir le partenariat romand à Genève, Fribourg et Berne. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une évolution nouvelle de la promotion économique de la Suisse romande et espérons que les enseignements importants seront tirés des défauts du DEWS et qu'une structure souple et flexible voie rapidement le jour. Notre région, bien que périphérique, doit pouvoir pleinement faire valoir ses atouts au sein de ce nouveau partenariat. Nous attendons avec impatience de connaître les détails de ce projet, mais maintenons notre souhait de voir apparaître des résultats satisfaisants rapidement.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je profite de saluer à la tribune une délégation du conseil communal d'Orsières.

Bienvenue au Parlement!

Merci pour l'apéritif qui nous a été offert et je me permettrai d'adresser des remerciements un peu plus officiels demain matin en début de séance.

(Applaudissements)

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Im Namen der CSPO habe ich an den Departementvorsteher und dessen verschiedenen Dienststellen folgende Bemerkungen und Fragen.

Ver mehrt wurde in diesem Saal darauf hingewiesen, dass die Zahl der landwirtschaftlichen Betriebe in den Berggebieten weiterhin abnimmt. Gerade für die Bergbauern, welche ihre Kleinbetriebe in der Freizeit betreiben, ist der Aufwand enorm und kostspielig, dies nicht zuletzt wegen der strengeren Auflagen von Bund und Kanton.

Hier muss ein Anreiz und die Förderung von Projekten geschaffen werden. Wir dürfen nicht vergessen, dass diese Kleinbauern wesentlich zur Landschaftspflege beitragen, welche wiederum der Natur und dem Tourismus zugute kommt.

Erlauben Sie mir im Zusammenhang mit der Landwirtschaft ein paar Fragen:

Wie steht es mit der Inkraftsetzung des Bundesinventars der Trockenwiesen und Weiden?

Wie steht es mit den Arbeiten zur Schaffung eines transparenten Vertragssystem, bei welchem es pro Bewirtschafter nur noch einen Vertrag gibt, in welchem die Bestimmungen und Beiträge der Landwirtschaft und jene des Natur- und Heimatschutzes aufgeführt sind?

Welche Auswirkung hat die mit dem Bundesamt für Umwelt abgeschlossene Programmvereinbarung auf die Bewirtschaftungserträge der Landwirte?

Es ist uns bewusst, dass die letzte Frage auch in Zusammenhang mit dem Departement für Umwelt gebracht werden muss.

Im Tourismus und im Wirtschaftsbereich ist die CSPO weiterhin für eine breite Unterstützung der Bergbahnen. Da könnten die Spezialfonds der IHG Darlehen vermehrt und gezielt angebracht werden.

Grundsätzlich müssen die Rahmenbedingungen für die Bergbahnen und für den Tourismus verbessert werden.

In Sachen Tourismus ist die CSPO vorläufig noch zurückhaltend. Mann und Frau warten auf die zweite Lesung des neuen Tourismusgesetzes und vor allem auch auf die finanziellen Auswirkungen.

Weitere Fragen stellen sich bei der Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik.

Es gibt hier zwei schwerwiegende Probleme, die umgehend angegangen werden müssen.

Erstens, die Grundbuchämter sind bei der Einführung des eidgenössischen Grundbuches Jahre, ja gar Jahrzehnte im Rückstand. Dadurch entstehen den Gemeinden und vor allem den Eigentümern grosse Kosten. Hier muss umgehend der Hebel angesetzt und neue Lösungsvorschläge gesucht werden.

Weiter gibt es, gemäss verschiedener Artikel in der Presse, bei der Ausführung der Vermessungsarbeiten der landwirtschaftlichen Nutzflächen vor allem im Oberwallis sehr grosse Probleme.

Um eine Diskussion dieser Probleme zwischen dem Amt für Geomatik und den privaten Geometern zu ermöglichen, musste bereits eine Mediation durchgeführt werden, welche jedoch gescheitert ist.

Nun stellen sich folgende Fragen:

- Wie geht es weiter?

- Können die Forderungen des Bundes erfüllt werden und sind die Subventionen gesichert?

- Welche finanziellen Folgen haben diese Probleme für den Kanton und für die Gemeinden?

Ich danke dem Staatsrat für die Beantwortung unserer Fragen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):

Les comptes du DET dégagent une marge d'autofinancement appréciable et nous félicitons son chef de département ainsi que tous les collaborateurs des services du DET.

Mais lorsque les comptes sont bons, n'y a-t-il pas lieu de se demander si on peut faire quelque chose de plus pour la population et le canton?

Au niveau des crédits LIM, par exemple, la commission des finances propose d'analyser les possibilités d'étendre la durée des prêts pour diminuer les montants perçus qui ne sont pas redistribués vu le peu de demandes en période de haute conjoncture.

Ne serait-il pas également judicieux d'étudier la possibilité d'octroi de crédits supplémentaires dans le cadre de la nouvelle politique régionale? Ou encore de procéder à des analyses stratégiques au niveau de l'aménagement du territoire qui incluraient tous les critères socio-économiques, énergétiques et environnementaux? Ces analyses constitueraient ainsi des outils de planification appréciables pour l'Etat, les communes et les privés, et surtout un outil promotionnel pour notre canton et les industries suisses ou étrangères qui souhaiteraient s'établir en Valais puisque le DEWS a de la peine à faire son job.

Le groupe PDCC approuve donc les comptes du DET et le prie de tenir compte de ses quelques remarques dans le cadre du budget 2009 déjà.

Je vous remercie pour votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Seitens der SPO-Fraktion haben wir zwei Fragen an den Departementvorsteher, zum einen was die Wirtschaftsförderung betrifft wie das DEWS. Dort stellen wir fest, dass alle paar Monate die Strukturen geändert werden. Jetzt würde uns interessieren, was diese gut gemästete Kuh effektiv an Milch gibt.

Zum zweiten hat sich die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit zum Ziel gesetzt die tripartite Kommission beim Lohndumping zu unterstützen. Heute stellen wir fest, dass gerade in den kantonseigenen Betrieben, den Landwirtschaftszentren absolute Tiefstlöhne bezahlt werden. Es sind Stundenlöhne von 14 Franken, die in den Landwirtschaftszentren Visp oder Châteauneuf bezahlt werden. Dort fragen wir uns, wird dort nicht effektiv Lohndumping betrieben, notabene abgesehnet vom Kanton.

Wir hätten gerne Auskunft vom Departementvorsteher, ob er gerade in diesen Bereichen nicht dringenden Handlungsbedarf sieht. Danke schön.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Dans une session précédente, le groupe PS/AdG avait relevé le courage du chef du département pour son ambition déclarée de s'attaquer aux véritables problèmes de notre société dans un esprit équitable, responsable et entreprenant. Encore faudrait-il lui donner les moyens de ses objectifs.

En effet, le Service juridique du DET se retrouve avec un an de retard dans la jurisprudence concernant la documentation sur les marchés publics avec entre autres motifs le

temps consacré aux demandes de notre députation concernant le dossier de la lex Koller évalué à deux postes. Ainsi, le projet de développement d'une politique économique valaisanne extérieure, qui devait être réalisé au 31 décembre 2007, n'a pas débuté faute de ressources et, plus dommageable encore, n'a pas été repris dans le mandat 2008. La même problématique se répète au niveau des registres fonciers quant aux retards accumulés par rapport à la loi sur la géométrie et ce tant dans le traitement informatique des données que de la mise en conformité du canton du Valais avec les exigences de la loi fédérale. Problèmes identiques encore dans le Service de l'aménagement du territoire si l'on s'en tient à la lenteur du traitement des dossiers déposés par les communes du Haut et du Bas-Valais quant à l'homologation de leurs plans de zones.

Quant au DEWS qui vient de s'étoffer par l'adhésion de Genève, le groupe PS/AdG lui laisse une respiration, mais rend attentif le chef du département à la nécessité de nous présenter un dossier objectif et convaincant qui, nous l'espérons bien sûr, nous permettra de poursuivre l'aventure.

Chers collègues, au vu des recommandations appuyées qui nous ont été faites hier matin par le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, je vous demande de faire fi de tout dogmatisme et d'apporter une réflexion impartiale en vue de la séance du budget 2009 quant à l'engagement de personnes compétentes, qui augmentera certes le nombre de fonctionnaires, mais de qui nous pourrions exiger d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Mieux qu'une réduction fiscale, l'ensemble de la population y trouvera son compte. Merci.

La discussion est close.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

J'interviens ici pour appuyer les remarques de quatre groupes parlementaires concernant le DEWS. Effectivement, c'est d'actualité. Il faut vous reporter au controlling que nous avons fait dans le cadre du département et rappeler que la commission a évoqué son souci quant à l'éventuelle reconduction de la participation du canton. Il faut savoir que les chiffres 2007 qui sont en votre possession dans le rapport sur les comptes sont inférieurs à ceux qui avaient été planifiés. Mais, nous sommes vite rattrapés par l'information puisque pas plus tard qu'hier, j'ai lu dans le journal "Le Temps", que l'on peut qualifier de sérieux: "Le Jura n'en a pas pour son argent, mais peut-il quitter le DEWS?" Je crois que c'est aussi une question qu'ici en Valais, on devrait se poser. Le Conseil d'Etat jurassien va plus loin puisqu'il décidera, fin juin, de rester ou pas dans la structure de promotion.

Et le même jour, nous obtenons une information qui dit que la promotion économique, le DEWS appelé à disparaître en tant que tel. Plusieurs groupes ont déjà fait la remarque qu'il y a une ouverture sur les autres cantons romands, ce qui va créer encore beaucoup plus de particularités. C'est à ce titre-là que j'aimerais que le chef du département nous donne des informations sur cette nouvelle structure puisque vous savez que le problème existe avec le DEWS. Nous avons eu beaucoup de discussions ici sur la reconduction ou non de ce contrat. Alors, il serait bien que nous ayons des informations de ce côté-là.

Un autre sujet qui a été abordé par notre commission, c'est la gestion par mandats de prestations qui est généralisée à tous les services du développement de l'économie à l'exception de Valais Tourisme. Donc, nous espérons qu'avec la nouvelle loi sur le tourisme, cela serait de fait. Il nous semble important que le service travaille avec des subventions plus incitatives en les liant à ces critères de qualité. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

J'aimerais, tout d'abord, reprendre le sujet qui a été évoqué par plusieurs intervenants, sur la question du DEWS, de son avenir, de ses résultats, et vous donner quelques informations sur la situation actuelle.

Je dois vous confirmer qu'il y a dans cette promotion exogène, cette promotion économique qui est orientée pour implanter des entreprises soit en Suisse, soit en Suisse occidentale, soit en Valais, plusieurs chantiers qui sont ouverts en parallèle. Tout d'abord, au niveau de la Confédération, sachez que tous les directeurs de l'économie publique sont en train de mettre en place une promotion économique. Il faut savoir que "location Switzerland", qui était financé par la Confédération, ne fera plus ce travail et qu'une autre solution a du être trouvée pour remplir ce mandat. L'OSEC "Office suisse d'expansion commerciale", une organisation pour la promotion économique dans les pays lointains, devrait reprendre ce travail. Finalement, le même phénomène se retrouve dans plusieurs de ces organismes, à savoir, la volonté des cantons de faire une promotion économique ensemble et celle de garder, en même temps, leurs propres représentants dans les pays. Ce qui revient à dire: "on veut se marier et, en même temps, garder les maîtresses". On veut faire une promotion économique commune, mais, en même temps, dans certaines de ces régions ou certains de ces pays, on veut garder ses propres structures. Dans ce domaine-là, la situation doit être clarifiée au niveau de la Confédération, parce que, par exemple, si aujourd'hui, L'OSEC devait travailler, sur le marché de l'Inde ou celui du Japon, il subsisterait pas mal de confusions; l'organisation de la promotion exogène de Zurich ou de Bâle continuerait à avoir ses propres représentants. La promotion économique au niveau suisse dans ces pays garde encore pas mal de questions ouvertes.

J'en arrive au DEWS. La volonté des cantons de Suisse occidentale est de créer ensemble une promotion économique pour faire des implantations dans cette région. C'est le premier objectif. Deuxième objectif: c'est de renforcer ce pôle économique de la Suisse occidentale en intégrant Berne, Fribourg et Genève dans cette organisation pour avoir davantage de poids, de force et de moyens. Les directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale avec Berne ont clairement déclaré vouloir créer cette entité qui devrait, à l'avenir, justement défendre les intérêts de la région de Suisse occidentale dans les pays dans lesquels nous voulons démarcher de nouveaux clients. Mais, là aussi, restent encore beaucoup de questions ouvertes, la question notamment que j'ai évoquée auparavant, c'est-à-dire tout le monde veut aller ensemble, mais, en même temps, chacun veut garder ses représentants dans les pays. A un certain moment, il sera difficile pour nos clients de définir. Actuellement, par exemple, il y a la Suisse occidentale qui arrive, en même temps Zurich et Bâle se démarquent, tout comme certains autres cantons avec leurs propres représentants.

A la fin de cette année, j'espère pouvoir vous donner plus de renseignements sur cette nouvelle structure, qui devrait être plus légère et générer des économies, de manière à pouvoir réduire nos propres frais de contribution à la promotion exogène.

Beaucoup de questions et de détails sont encore à régler. Il y a cependant une volonté claire de collaborer en Suisse occidentale pour devenir un pôle fort, un pôle qui a aussi la masse critique pour démarcher des marchés lointains comme, par exemple, l'Inde, la Chine et d'autres pays.

Concernant le DEWS, je considère les résultats annoncés concernant les implantations d'entreprises comme bons. En 2005, on a eu 12 nouvelles sociétés, en 2006, on a eu 17 nouvelles entreprises et, l'année passée, on a eu 30 nouvelles entreprises. Où l'on est encore faible, c'est dans la création d'emplois. En effet, ces implantations, dans une première phase, ne créent pas beaucoup d'emplois. Sur ce point, il y a encore du travail à faire. Mais aujourd'hui même – pour démontrer aussi que, dans ce domaine, il y a beaucoup d'activités qui sont en cours –, je peux annoncer que Merck, Sharp and Dohme, qui est une entreprise multinationale américaine, ouvre une succursale ici même à Sion qui crée 8 places de travail et qui, par le fait d'organiser au niveau européen depuis Sion la sous-traitance de leur production dans des entreprises existantes, crée indirectement 70 places de travail à la Lonza, par exemple. Par le fait qu'ici à Sion, nous pouvons, à travers cette entreprise, qui fait de la sous-traitance au niveau européen, créer des places supplémentaires chez BASF à Evionnaz.

J'ai souvent un peu l'impression qu'on voit que le mauvais qui est fait, mais qu'on ne voit pas les bons résultats. Je pense donc que l'on doit prendre un peu de recul pour analyser les résultats du DEWS qui, pour moi, sont satisfaisants concernant la création de nouvelles sociétés, mais qui sont encore insatisfaisants au niveau de la création des places de travail. Voilà en ce qui concerne le DEWS.

Le DEWS en tant que tel n'est pas mis en question. Il se pose maintenant la question: est-ce que l'on créera un DEWS+ par l'acceptation des autres cantons, comme Fribourg et Genève, dans cette structure. Pour ma part, je considère que, même à l'avenir, on devra garder un système de représentants dans ces pays pour faire un vrai démarchage d'entreprises qui veulent s'implanter en Valais ou en Suisse occidentale. Je ne pense pas qu'il soit suffisant de ne faire que la promotion de l'image. La promotion de l'image ne suffit pas. Il faut avoir un système de représentants qui démarchent, qui sont actifs, qui vont vraiment contacter les entreprises et qui vont mettre en avant les avantages de la région. Dans ce sens, une collaboration entre les cantons de Suisse occidentale est, à mon avis, nécessaire. Mais, il y a encore pas mal de thèmes, pas mal de questions à régler. Je pense ainsi avoir répondu concernant le DEWS. Il est évident que je continuerai à informer la commission en charge sur l'évolution du dossier.

J'en viens maintenant aux interventions faites par les différents intervenants.

La députée Sonia Métrailler a mis, à juste titre, le doigt sur la défense des intérêts de l'agriculture valaisanne dans un contexte national ou dans un contexte international qui est en plein changement. J'en veux pour preuve, nous travaillons aujourd'hui avec un lobbying très intense au niveau de la Berne fédérale en lien avec la protection de nos cépages, les cépages autochtones. Il y a une révision importante qui est en consultation. Il s'agit d'une modification des ordonnances. Maintenant, les efforts sont concentrés dans ce lobbying pour défendre les intérêts, pour protéger ces cépages autochtones, pour avoir la maîtrise sur ces cépages. Il est évident que nous souhaiterions éviter que ces cépages autochtones se retrouvent dans les simples vins de table. Ils devraient au moins être en lien avec la dénomination AOC. On n'aimerait pas voir des Petites Arvines AOC Valais dans des vins de table. Mais, ce sera un combat intensif.

La même chose avec la défense de nos intérêts dans le domaine du Freihandelsabkommen mit der EU im Bereich der Landwirtschaft. Auch hier gibt es noch Lobbyingarbeit zu leisten und die Position der Regierung wird nächstens festgelegt in diesem Dossier und wir werden über die KDK und über die Landwirtschaftsdirektorenkonferenz unsere Position hierzu einbringen. Ich kann die heutige Position der Regierung zu diesem Thema noch nicht darlegen. Wir werden sie in den nächsten zwei Wochen festlegen.

Concernant R3, il est évident que, comme ministre de l'économie, je suis ce dossier vraiment de près. Il y a deux éléments: l'élément, comme ministre de l'économie, de protéger nos grandes infrastructures industrielles, pour lesquelles on doit consacrer des moyens importants pour la sécurité, par exemple, la Lonza ou DSM à Viège et en même temps Alcan et Novelis à Sierre. En charge du Département de l'économie, il est nécessaire que j'intervienne et soutienne ce projet, notamment du fait de l'ampleur des dégâts potentiels que l'on pourrait avoir dans ce secteur si on ne le protège pas. Parallèlement, nous devons nous engager dans la défense des surfaces agricoles parce qu'il est évident que, dans les 30 ans à venir, il y aura aussi, par ce projet, des terres agricoles qui seront touchées. Pour nous, il est clair que l'on doit réduire ces emprises sur les terres agricoles à travers le projet R3 au strict minimum de la sécurité. C'est la sécurité qui détermine la nécessité de la surface agricole. En même temps aussi, notre initiative de dire: une partie de ces surfaces qui seront utilisées au sein du projet R3, les utiliser comme des surfaces de compensations écologiques. Autre élément, par le biais des améliorations foncières intégrales, l'emprise sur les terrains pourrait être réduite et une meilleure gestion des surfaces agricoles pourrait se faire par le système des améliorations foncières intégrées.

Concernant la lex Koller, vous avez pu apprendre ce jour dans les médias que le Conseil aux Etats, s'aligne maintenant, sur la position du Conseil national dans ce domaine, c'est-à-dire contre l'abrogation. Le Conseil des Etats a aussi jugé, à travers le vote prépondérant du vice-président, que les mesures d'accompagnement pour une abrogation de la lex Koller étaient jugées insuffisantes. Cela démontre aussi qu'en Valais, avec la politique que nous menons, c'est-à-dire de maîtriser le développement de ces résidences secondaires, nous pouvons amener la preuve en direction de Berne qu'on est capable de maîtriser cette problématique. En effet, si nous les Valaisans ne sommes pas capables de montrer que l'on peut maîtriser la lex Koller avec ses incidences et les conditions que cette loi met en avant, on ne pourrait pas l'abroger. Ce serait pour le Valais, économiquement, dommageable parce qu'il y a de bons projets, des projets qui créent des lits chauds qui malheureusement sont aussi bloqués par cette législation. Alors, montrons que notre canton est capable de maîtriser. Comme cela, on amène les preuves en direction de Berne pour l'abrogation de cette loi. Je ne veux pas revenir sur les arguments pour donner une explication pourquoi le Conseil fédéral avait donné une autorisation à Andermatt. Ici, dans cette salle, avec la résolution qui a été votée concernant une amnistie à demander à Berne pour les actes qui sont toujours en suspens, on a déjà fait les démarches en direction de Berne pour trouver des solutions. Ce ne sera pas facile. Moi-même, j'aurai l'occasion de rencontrer M^{me} Eveline Widmer-Schlumpf ces prochains jours pour aborder aussi ce problème. Mais là où l'on a une petite réussite, dirai-je, c'est sur la question des établissements stables, c'est-à-dire de ces complexes hôteliers pour que ces derniers soient reconnus comme établissements stables non soumis à la lex Koller. Là à nouveau, on a un signal de Berne qu'on pourra prévoir que de tels projets pourront se réaliser en Valais. Mais là, je reste encore un peu vague parce que l'on n'a pas encore une vraie confirmation de ce point de vue de Berne.

Frau Liliane Brigger, Sie haben die Problematik angesprochen, dass bei den landwirtschaftlichen Betrieben im Berggebiet ein Rückgang besteht und Sie fragen mich an, was wir dagegen zu tun gedenken. Was ich in diesem Zusammenhang in Richtung Oberwallis einmal klar festhalten muss, ist, dass zum Beispiel bei den Projekten zur Entwicklung des ländlichen Raums, von der Basis d.h. von den Regionen oder von den Gemeinden her aus meiner Sicht zu wenig Initiative besteht, damit wir diese Projekte unterstützen können. Es ist jetzt bald zwei Jahre her, seit ich versuche, im Oberwallis ein ähnliches Projekt aufzuziehen wie wir es im Val d'Hérens haben. Wir haben verschiedene Regionen angesprochen, sind auf sie zugegangen und haben uns ein ähnliches Projekt gewünscht, wie es im Val d'Hérens realisiert wird. Leider habe ich in diesem Zusammenhang wirklich noch zu wenig Engagement von der Basis festgestellt, um derartige Projekte voranzutreiben, die ja auch darauf ausgerichtet sind, letztlich eben die Entwicklung des ländlichen Raums zu konkretisieren und damit dem Verschwinden der Betriebe entgegen zu wirken.

Was das Bundesinventar der zu bewirtschaftenden Trockenwiesen betrifft, da werde ich mich noch genauer erkundigen. Ich kann Ihnen heute keine verlässliche Antwort geben. Ich werde diese Antwort einholen und Sie dann entsprechend informieren.

Im Zusammenhang mit den Bergbahnen können wir immerhin festhalten, dass mit der neuen Rahmenvereinbarung, die wir jetzt mit dem Bund abgeschlossen haben, wiederum wesentliche Mittel zur Verfügung gestellt werden. Auch im Rahmen der neuen Regionalpolitik werden wir die Bergbahnen mit zinslosen Darlehen weiterhin unterstützen. Sie haben das in dieser Session aufgrund der Beschlüsse, die Sie selbst gefasst haben, bestätigt. Diese Rahmenvereinbarung wurde angenommen und dort sind über vier Jahre die entsprechenden Mittel vorgesehen, damit man weiterhin eine Unterstützung geben kann.

In diesem Zusammenhang ist eine Fragestellung offen, die noch geklärt werden muss – auch intern – es ist die Frage der Grundstücksteuer, die von den Bergbahnen in den Vordergrund gerückt worden ist. Da werde ich mit meinem Kollegen Fournier noch eine Lösung suchen, aber auch hier können wir nicht eine Lösung unterstützen, wie es in einem anderen Bereich manche Touristiker wollen, dass man doch den Tourismus über die Zweitwohnungen finanzieren soll, aber doch bitte nur jene Zweitwohnungen besteuern soll, die im Eigentum von Nichtwallisern sind. Also derartige Modelle sind ein bisschen schwierig, aber der Kreativität ist ja hier freier Raum gelassen. Das Gleichbehandlungsprinzip darf aber nicht verletzt werden.

Ich komme zu einem weiteren Thema, das in der Tat immer wieder auf dem Tisch liegt, die Einführung des Grundbuchs. Da kommen wir in der Tat nicht im gewünschten Masse vorwärts. Es sind ganz klar Ressourcenprobleme in personeller Hinsicht, aber auch in finanzieller Hinsicht, die uns in diesem Vorhaben bremsen. Man kann zwar diesen entsprechenden personellen Ressourcen, das entsprechende Geld verlangen. Da kommen wir dann plötzlich wieder in Budgetdiskussionen hinein und es sind Prioritäten zu setzen. Wenn ich das dann vertrete, dann sind plötzlich ganz andere Projekte wieder viel wichtiger, namentlich wenn es darum geht, in Sicherheitsfragen zu investieren, zum Beispiel in POLYCOM. Sicherheit geht halt vor. Am Schluss ziehe ich immer in dieser Budgetdiskussion das kürzeste Zündholz. Dann bleiben meine Anliegen auf der Strecke, weil die Prioritäten und das finanzielle Engagement vor allem dort konzentriert werden, wo es um Sicherheitsfragen geht.

Bei der Vermessung der landwirtschaftlichen Nutzflächen haben wir in der Tat ein Problem, das ernst zu nehmen ist. Da haben wir uns angestrengt, um mit den betroffenen Geometern eine Lösung zu finden. Wir haben ein Mediationsverfahren durchgeführt. Dieses Mediationsverfahren ist gescheitert. Trotzdem bemühen wir uns diese Problematik zu lösen. So wie ich es heute beurteile, wird es aller Voraussicht nach zu einem Prozess kommen. Es wird zu einem Streitfall und dann werden die Gerichte höchstwahrscheinlich entscheiden müssen, wer in dieser Frage Recht hat. Wir haben während einem Jahr versucht, eine aussergerichtliche Lösung zu finden. Diese zeichnet sich leider nicht ab, so dass eigentlich davon auszugehen sein wird, dass wir in dieser Frage die Gerichte bemühen müssen. Ich persönlich bedauere es, dass wir keine Lösung finden, aber wenn es nicht anders geht, müssen wir halt den Rechtsweg beschreiten.

Monsieur le député (suppl.) Vincent Rebstein, vous avez parlé de porter les efforts notamment aussi dans le domaine de l'aménagement du territoire. Je peux vous confirmer que, dans ce domaine-là, et puis vous avez à juste titre relevé l'importance de l'aménagement du territoire, mais l'aménagement du territoire dans une planification positive, c'est-à-dire avec une stratégie du développement territorial, dans ce sens, nous avons fait, au sein de mon service, mais aussi avec la collaboration des communes, un profil territorial où on a récolté des informations, où on a investi beaucoup de moyens pour connaître les flux des pendulaires, par exemple, pour savoir où on peut faire parce que, moi, je suis clairement de l'avis que l'on ne peut plus faire tout partout, que l'on doit faire des priorités et que l'on doit avoir une vision du développement territorial de ce canton. Là aussi, on travaille maintenant sur une stratégie du développement territorial qui sera publiée ou sur laquelle vous aurez une information.

Herr German Eyer, Sie haben das Thema Landwirtschaftszentren angesprochen. Diesbezüglich haben wir bereits klar kommuniziert, dass es ein Staatsratsreglement gibt, dass es vereinbarte Normalarbeitsverträge gibt, dass es entsprechende Unterlagen gibt. Wir halten uns an diese. Diese Reglemente und Abmachungen sehen in gewissen Bereichen Minimallöhne vor, die von uns eingehalten werden. Es kommt vor, dass bei uns Minimallöhne bezahlt werden wie sie in der Branche üblich sind. Der Staat hat sich auch an diese Löhne zu halten. Es sind nota bene Löhne, die ausgehandelt wurden und zwar mit Gewerkschaften. Wir können hier nicht gegenüber den anderen Marktteilnehmern, die hier auch aktiv sind, plötzlich eine andere Lohnpolitik betreiben.

Ich kann aber festhalten, dass diejenigen Personen, die fest angestellt sind – dass die beim Kanton über gute Löhne verfügen. Wir hatten ein Problem der Gleichbehandlung zwischen den verschiedenen Zentren – Zentren im Unterwallis und Zentren im Oberwallis – und da besteht auch ein Anspruch, dass hier eine Gleichbehandlung besteht. Also das gleiches gleich behandelt wird und dass die entsprechenden Reglemente eingehalten sind, das steht ausser Frage. Offen mag die Frage bleiben, ob diese Löhne, die hier ausgehandelt wurden, zu tief sind. Das ist letztlich eine Beurteilung, die ich Ihnen überlassen möchte.

Madame la députée Anne-Christine Bagnoud, vous avez, à juste titre, relevé que, pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés, il faut aussi avoir les ressources nécessaires dans le domaine des marchés publics et dans le domaine du service juridique et administratif du département. Il est juste que nous avons dû investir beaucoup de temps dans la gestion ou dans la problématique des résidences secondaires, de la lex Koller. J'ai dû mettre des ressources à disposition de ce service pour aider le service des registres fonciers à aborder cette problématique, pour répondre aux interventions et répondre à toute cette problématique.

Concernant les registres fonciers, j'ai donné une réponse. Il est vrai que pour l'introduction du registre foncier, on aurait besoin de beaucoup de ressources financières. Mais, finalement, c'est une question de priorités. Si le Gouvernement valaisan, à juste titre, arrive à la conclusion que les priorités doivent être mises sur d'autres projets qui sont surtout en lien avec la sécurité, comme par exemple Polycom, je dois reculer un peu pour laisser aussi des moyens à mes collègues pour répondre à ces demandes de sécurité.

Concernant l'aménagement du territoire, là aussi, un engagement est fait. On a engagé une personne supplémentaire. On a trouvé des pourcentages par des reliquats au sein du département sans créer un nouveau poste. On a quand même augmenté d'une entité en respectant le "Personalstopp". Des moyens ont été trouvés dans mon département pour augmenter les ressources humaines dans ce service qui, de plus en plus, a une importance pour le développement économique de ce canton.

Voilà, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, je crois que les réponses sur le DEWS vous ont été données.

Dans ce sens, j'espère avoir répondu à vos questions. Le cas échéant, je reste à disposition, également en ce qui concerne les questions de la députée Liliane Brigger sur les questions spécifiques dans le domaine de l'agriculture. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

(Suite de l'examen, *séance du vendredi matin 13 juin 2008.*)

Je tiens à relever la présence à la tribune de la classe d'apprenties coiffeuses de première année du centre professionnel de Sion accompagnée par son professeur, M^{me} Séverine Salamin-Bornet. M^{me} Séverine Salamin-Bornet n'est autre que la fille de l'ancien conseiller d'Etat Bernard Bornet et la belle-fille de Nicolas Salamin, président du conseil d'administration des remontées mécaniques de Grimentz. On comprend mieux son intérêt pour la politique et notre Parlement.

Bienvenue!

Vous allez constater de vous-mêmes l'efficacité du Parlement puisque nous arrivons déjà au terme de notre journée de session. En effet, nous avons épuisé l'ordre du jour et nous pouvons ainsi mettre un terme à cette journée. Nous avons mené cette journée au pas de charge, et je m'en réjouis. Vous êtes allés à l'essentiel, et c'est l'essentiel!

Un grand merci de votre compréhension, de votre collaboration et de votre participation active.

Une petite communication encore: je donne rendez-vous aux membres du Bureau du Grand Conseil à 17 h 30 devant l'UBS Arena.

Bonne fin d'après-midi et à demain matin.

La séance est levée à 14 h 35.

Séance du vendredi 13 juin 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Deuxième lecture

1. Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr)

Zweite Lesung

Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG)

2. **Compte 2007, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2007**

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Rechnung 2007 und Verwaltungsbericht 2007

Departement für Erziehung, Kultur und Sport

3. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007
Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2007
4. **Heure des questions / Fragestunde**

Le président:

Monsieur le conseiller d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Canal 9 et de Teleoberwallis,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs les responsables de la traduction, de la technique et du Service parlementaire,

Je vous adresse à tous mes cordiales salutations à cette dernière journée de la session de juin.

Je vous demande un peu de silence et un peu de discipline pour cette dernière journée. Merci à vous tous.

J'aimerais revenir sur le magnifique apéritif servi hier par la commune d'Orsières en l'honneur de l'accession de l'un de ses enfants à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil.

Je souhaiterais, au nom du Parlement valaisan, adresser mes plus vifs remerciements au président de la commune, M. Jean-François Lattion, ainsi qu'à tout le conseil communal d'Orsières.

Orsières, pépinière de grands hommes politiques pour notre canton. Après des personnalités comme Maurice et Aloys Copt, Raoul Lovisa, notre collègue Jean-François Copt deviendra le septième président du Grand Conseil issu de cette grande commune. Je ne saurais oublier de citer Guy Genoud, homme d'Etat remarquable, également enfant d'Orsières.

Orsières qui s'apprête à vivre de grands moments politiques ces prochaines années. La réception du grand baillif en 2010 ne succédera-t-elle pas à une autre grande réception en 2009? Rien n'est moins sûr.

Alors, un tout grand merci à la commune d'Orsières.

Nous pouvons débiter notre journée avec le premier point à l'ordre du jour.

Deuxième lecture

1. LOI D'APPLICATION de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr)

Zweite Lesung

EINFÜHRUNGSGESETZ zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG)

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Présidente: Marie-Christine Zen Ruffinen / Rapporteur: Marylène Volpi Fournier

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 26, adoptés.

Article 27

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Gaillard:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 27:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (PS/AdG), rapporteur:

Article 27

La proposition du groupe CSPO, déposée par la députée Graziella Walker Salzman, a été retirée.

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député Pascal Gaillard, a été refusée par 11 non, 0 oui et une abstention.

La commission a refusé cet amendement en s'appuyant sur deux arguments:

- l'argument géographique. La distance pour les apprentis est plus grande à parcourir s'ils doivent se déplacer de leur lieu de domicile jusqu'au lieu de dispense des cours d'appui, les écoles professionnelles. Cela engendre une perte de temps et d'énergie par rapport à des cours d'appui qui seraient donnés dans leur commune de domicile;
- l'argument pédagogique. Souvent les enseignants qui donnent les cours ordinaires sont les mêmes qui donnent les cours d'appui dans les centres professionnels. Pédagogiquement, si une personne a des difficultés, il est bien de lui proposer d'autres manières d'expliquer la matière grâce à l'intervention d'autres personnes, ici celles engagées par la commune.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC):

L'objectif de notre amendement était de permettre aux petites communes qui n'ont ni les structures nécessaires ni les capacités d'organiser les cours d'appui de respecter l'obligation légale prévue à cet article.

Au vu des explications de la commission et des possibilités de collaborer avec d'autres communes, **nous retirons notre proposition**, tout en demandant au département de fournir une aide efficace par l'intermédiaire du SFOP à ces communes, faute de quoi la problématique de soutien aux jeunes en difficulté ne sera pas résolue.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC), présidente de la deuxième commission:

Cette possibilité de collaboration avec le département existe et je crois qu'elle est certainement encouragée par tout le monde.

Je pense que la possibilité de regrouper les communes est aussi une très bonne solution.

Mais, je crois vraiment que l'argument géographique de la proximité pour les apprentis des cours d'appui est absolument nécessaire.

Je laisserai peut-être M. le conseiller d'Etat Claude Roch compléter.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Cet article est clair puisque la lettre i) dit: "organiser en collaboration avec le SFOP". Cela veut donc dire que nous sommes des partenaires.

Ce que l'on souhaite, c'est satisfaire le jeune en premier. Pour satisfaire le jeune, il faut la proximité. Si l'on complétait avec l'explication qui a été donnée par votre groupe de dire: "orienter vers les écoles professionnelles", cela veut dire que l'on centralise; ce que l'on ne voulait pas dans l'esprit. Par contre, que l'on soit partenaire, c'est évident.

L'article 27 dit aussi "la commission communale ou intercommunale". On accentue cette demande d'avoir des commissions intercommunales.

On va donc, dans l'esprit et dans la loi aussi, dans le sens de ce que vous demandez.

Article 27, adopté.

Articles 28 à 38, adoptés.

Article 39

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (PS/AdG), rapporteur:

Article 39

L'amendement déposé par la députée Graziella Walker Salzmann, au nom du groupe CSPO, est accepté avec la nouvelle formulation présentée par la commission.

La nouvelle formulation est plus précise et permet ainsi d'inclure dans la loi la référence à l'ordonnance, dans laquelle figurent plusieurs précisions quant aux prestations sociales.

Le président:

Merci, Madame le rapporteur.

Personne ne demande la parole.

Article 39, adopté tel que présenté par la commission.

Article 40

Proposition du groupe PDCB par la députée Patricia Casays (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (PS/AdG), rapporteur:

Article 40

Alinéa 3

La proposition du groupe PDCB, déposée par la députée Patricia Casays, a été acceptée par la commission à l'unanimité.

La commission de rédaction devra encore déterminer s'il est nécessaire de mentionner dans tous les articles de même teneur la même précision que celle acceptée pour l'article 40.

Article 40, adopté avec la proposition du groupe PDCB à l'alinéa 3.

Articles 41 à 44, adoptés.

Article 44bis

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Gaillard (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (PS/AdG), rapporteur:

Article 44bis

Alinéa 1

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député Pascal Gaillard, est acceptée avec la nouvelle formulation présentée par la commission.

L'ajout du mot "élémentaire" à la fin de la proposition du groupe PDCC précise qu'il s'agit bien d'acquérir les bases et les connaissances nécessaires à la pratique professionnelle élémentaire ne débouchant pas sur un CFC ou une attestation de formation professionnelle.

Article 44bis, adopté tel que présenté par la commission.

Articles 45 à 57, adoptés.

Article 58

Proposition du groupe PS/AdG par le député (suppl.) Florian Chappot:

Proposition du groupe PDCB par le député Joël Gaillard (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 58:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (PS/AdG), rapporteur:

Article 58

Alinéa 1

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par le député (suppl.) Florian Chappot, a été refusée, car jugée pas utile par la commission. Premièrement, au niveau fédéral, il est instamment demandé aux milieux concernés de s'organiser en associations professionnelles cantonales ou romandes, ce qui permettra de faire en sorte qu'aucune profession ne sera dans le cas où le canton devrait organiser des cours interentreprises sous sa responsabilité seule. Deuxièmement, suivant la nouvelle formulation présentée par le groupe PDCB pour l'article 58 qui indique clairement que l'organisation des cours interentreprises est sous la responsabilité première des associations professionnelles, cela revient à dire que la responsabilité en deuxième rang est celle du co-organisateur, c'est-à-dire le canton.

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):

Quelques mots sur la proposition présentée à l'article 58 alinéa 1.

L'objectif était de codifier la pratique valaisanne de l'organisation des cours interentreprises (anciennement cours pratiques), une pratique assez particulière en Valais parce qu'il y a, en réalité, une co-organisation associations professionnelles et canton. En effet, le Valais se distingue par une organisation conjointe. C'est pour cette raison que j'avais mentionné cette modification d'article.

Notre objectif était de veiller à une offre suffisante dans le cas où des secteurs professionnels n'auraient pas d'associations. L'ajout de "subsidièrement par le département concerné" en aurait assuré l'organisation par le canton.

Finalement, la proposition du groupe PDCB, déposée par le député Joël Gaillard, va un peu dans le même sens et redonne au canton la place réelle qu'il occupe dans la formation pratique des apprentis.

Je retire donc ma proposition au profit de celle du député Joël Gaillard.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Effectivement, les deux propositions se ressemblent!

Cet article est ainsi accepté tel que présenté par le groupe PDCB.

Article 58, adopté avec la proposition du groupe PDCB.

Articles 59 à 75, adoptés.

Articles 76 et 77

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Gaillard:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion aux articles 76 et 77:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (PS/AdG), rapporteur:

Propositions du groupe PDCC, déposées par le député Pascal Gaillard.

A l'article 76, avec la variante 1 qui se retrouve à l'article 77, également variante 1.

On va traiter en même temps l'article 76 alinéa 4, variante 2, et l'article 77 alinéa 5, également variante 2.

Dans ces amendements, il y a deux choses distinctes qui sont proposées: le remplacement du mot "personnes" par "formateurs". La commission n'a pas accepté l'amendement dans ce cas, car il s'agit bien de personnes et non de formateurs; ces dernières ne sont pas au bénéfice d'une formation pédagogique puisqu'elles sont précisément dispensées de la faire, d'où la distinction entre personnes et formateurs.

Deuxième chose: il y a eu une question formelle de la référence à l'article 77 dans l'article 76. La proposition est faite au depositaire de l'amendement de laisser le soin à la commission de rédaction de repousser les alinéas 2, 3 et 4 de l'article 76 à la fin de l'article 77. Il s'agit d'une simple correction de forme qui irait dans le sens de l'amendement et de l'organisation interne de la loi.

Ce même discours est valable pour l'article 77 alinéa 5, proposition déposée par le groupe PDCC.

Par ailleurs, la commission s'est ralliée à l'article 76 de la loi fédérale et à l'article 47 alinéa 3 de l'ordonnance fédérale qui disent qu'une personne, qui a encadré pendant au moins cinq ans des personnes en formation, est réputée qualifiée pour le faire sans devoir suivre d'autres formations en sus. Dès lors, la demande de dix ans a paru inappropriée à la commission.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC):

Pour les articles 76 et 77, nous avons déposé deux variantes d'amendement.

Etant donné que la protection des droits acquis pour les formateurs et enseignants en fonction actuellement est garantie, **nous retirons nos deux variantes 2.**

Pour les autres propositions, il s'agissait simplement de modifications d'ordre rédactionnel afin de clarifier le texte de loi qui nous est soumis. Nous prenons note avec satisfaction de la proposition de la commission de faire un nouvel article regroupant nos deux amendements.

L'objectif de clarification du texte étant totalement rempli par cette nouvelle proposition, **je les retire**, en demandant à la commission de relecture d'analyser la question.

Merci.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je crois que les choses sont claires.

Les variantes 2 sont retirées, tandis que les variantes 1 sont transmises à la commission de relecture pour nouvelle modification.

C'est bien cela?

Très bien.

Articles 76 et 77, adoptés.

Articles 78 à 97, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC), présidente de la deuxième commission:

Cette loi est, ne l'oublions pas, une loi d'application de la loi fédérale; la marge de manœuvre est donc restreinte.

Mais, je crois que le plus grand souci a été celui de maintenir une formation professionnelle de qualité pour le Valais. La formation professionnelle fonctionne bien dans notre canton. Elle est en adéquation avec le travail sur le terrain.

Tous les éléments essentiels sont renforcés: une formation duale de qualité, des mesures pour les jeunes en difficulté, le rôle des commissions communales, la promotion de la formation professionnelle et la clarification de la collaboration avec les associations professionnelles.

Nous espérons que cette loi aidera à résoudre le mieux possible certains problèmes rencontrés par les jeunes d'aujourd'hui dans leur préparation à leur future vie professionnelle.

Je voudrais terminer en remerciant la députée Marylène Volpi Fournier pour son excellent rapport ainsi que tous les membres de la commission pour leur travail.

Je souhaite aussi remercier le chef du département, M. le conseiller d'Etat Claude Roch, ainsi que son chef de service, M. Pottier, et son équipe pour leur disponibilité et leur efficacité tout au long de cette deuxième lecture. Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, à mon tour, remercier la députée Marie-Christine Zen Ruffinen, présidente de la commission, et la députée Marylène Volpi Fournier, rapporteur, pour le travail important qui a été fourni, un travail de précision, un travail de qualité, un travail de partenariat. Il a été agréable de travailler une loi qui est en faveur de la jeunesse.

Je crois que nous avons servi notre jeunesse avec cette loi. La députée Marie-Christine Zen Ruffinen vient de le rappeler, c'est la suite d'une loi fédérale, mais nous voulons garder les caractéristiques culturelles de notre canton. Nous voulons garder cette approche particulière qu'a le canton du Valais avec sa jeunesse. C'est l'objectif à la fois de la loi et c'est aussi la raison pour laquelle nous avons retardé cette deuxième commission pour vous donner en même temps une approche de l'ordonnance puisque les bases de l'ordonnance ont été préparées. Maintenant, les dispositions que vous avez prises dans cette deuxième lecture avec cette loi nous permettront d'affiner notamment les questions de transports (art. 56, je crois) et de rendre service à la fois à la famille, la proximité avec le rôle des communes et puis le rôle des associations. Je vous rappelle que dans les ordonnances, les associations professionnelles ont une priorité. Ce sont elles qui constituent l'élément central. Nous sommes des accompagnateurs avec la Confédération qui est le moteur principal. Nous voulons donc renforcer notre partenariat avec les associations professionnelles, notamment pour satisfaire les jeunes qui ont le plus de besoins. Pour y parvenir, un des aspects délicats mentionné dans la loi mais qui est plus difficile à réaliser dans la pratique, c'est tout l'aspect de la transition. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un projet au niveau de la Confédération qui s'appelle "transition". C'est la raison pour laquelle aussi nous aimerions aller assez vite avec le projet de loi sur le cycle d'orientation pour faire ce lien entre le cycle d'orientation et la formation professionnelle puisque le passage dans le secondaire II gymnasial est déjà pratiquement résolu. C'est la raison pour laquelle ce passage, cette transition, ce lien entre l'enseignement et la formation professionnelle est essentiel pour la réussite du projet global de notre jeunesse.

Je voudrais donc vous remercier, Mesdames et Messieurs les députés, d'avoir complété la loi par des articles qui donneront, je crois, plus de force à cette formation professionnelle et qui nous permettront à la fois de revaloriser les apprentissages, de donner des solutions à chaque jeune et de travailler avec l'orientation professionnelle et les cycles d'orientation pour animer cette formation professionnelle, et pour faire entrer nos jeunes dans le monde de la vie active.

Alors, merci, Mesdames et Messieurs les députés.

La loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) est adoptée par 116 voix en deuxième lecture dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Le président:

C'est donc à l'unanimité de 116 voix que vous avez accepté cette loi qui devient ainsi définitive.

Je vous remercie.

Le point 1 de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. COMPTE 2007 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2007

RECHNUNG 2007 VERWALTUNGSBERICHT 2007

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DECS)

DEPARTEMENT FÜR ERZIEHUNG, KULTUR UND SPORT (DEKS)

Discussion générale:

M. le député Camille Crettol (PS/AdG):

Je veux, tout d'abord, souligner l'excellente collaboration dont font preuve le chef du département et tous ses chefs de service.

Au groupe PS/AdG, nous avons quand même quelques questions et remarques à faire au département.

La réponse au postulat de nos collègues Carole Furrer et Pascal Rey est assez claire. Les besoins en psychiatrie pour la jeunesse dans ce canton sont considérables. En prenant acte de cette situation, le groupe PS/AdG s'étonne que le Service de la jeunesse n'arrive pas à engager un pédopsychiatre pour le Haut-Valais. Est-ce vraiment un problème de marché de l'emploi ou un problème de langue? S'il n'y en a pas en Suisse alémanique, pourquoi ne pas aller voir en Autriche ou en Allemagne, ou ailleurs? Si les besoins sont avérés, pourquoi ne pas ouvrir d'autres postes de pédopsychiatres et d'intervenants en psychiatrie?

Les responsables d'institutions pour enfants en situation de handicap sont inquiets quant à la garantie de leurs déficits. Le département doit les rassurer sur ces garanties et leur financement. Nous faisons aussi la remarque que pendant qu'ils cherchent de l'argent pour boucler leur comptabilité, ils ne s'occupent pas d'enfants handicapés.

Des contrats de prestations auraient déjà dû être finalisés entre l'Etat et les institutions d'éducation spécialisée. Où en sommes-nous? Quel est le délai pour la finalisation de ces contrats? Est-ce que l'on peut avoir un calendrier?

Dans la loi que nous traitons ces jours, il est fait mention du sport pour nos apprentis. Nous aimerions connaître la situation quant à la problématique des salles de sport pour les apprentis.

La Confédération subventionne des postes pour la promotion des places d'apprentissage. Est-ce qu'avec un poste à 10% on peut faire vraiment du bon travail? Comment le département peut-il y remédier?

Les communes s'étonnent du taux de subventionnement extrêmement différencié qui leur est appliqué. S'il y a une explication pour ces taux, pourrions-nous l'obtenir? Le groupe PS/AdG se demande s'il n'est pas temps de faire une réflexion sur le sujet et d'harmoniser ces taux de subvention.

Pourquoi les objectifs ne sont-ils pas atteints pour les bourses et les prêts d'honneur? Nous souhaiterions aussi, au groupe PS/AdG, pour que les jeunes issus de milieux modestes puissent avoir un accès plus large aux études, encore plus de bourses et moins de prêts soient accordés. Que compte faire le département pour améliorer la situation actuelle?

Nous saluons l'accord trouvé par le canton avec la haute école de musique. Nous aimerions quand même avoir des précisions sur la place du conservatoire dans la haute école de musique et aussi être rassurés sur le financement si la Loterie Romande venait à ne plus verser sa part.

On sait que des archives et des travaux scientifiques enfermés à double tour dans des placards sont bien conservés, mais ils ne vivent pas s'ils ne sont pas régulièrement consultés. Tous ces documents doivent être rendu visibles, publiés, numérisés. Pour faire ce travail, le groupe PS/AdG pense que des postes doivent être ouverts. Est-ce que c'est une préoccupation du département?

Enfin, pour terminer, à l'instar de la sonnette qui va sonner si je suis trop long, la culture dans ce canton, ce n'est pas seulement la culture des processions de Fête-Dieu et des combats de reines, mais aussi une culture vivante et actuelle. Le département pense-t-il engager plus de moyens pour soutenir les créateurs valaisans?

Merci de vos réponses.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Die Verwaltungsrechnung 2007 ist erwartungsgemäss gut ausgefallen. Wir freuen uns auch darüber, aber es gilt zu bemerken, dass dieses Resultat nur dank konsequenter Ausgabe- und Spardisziplin sowie ausgezeichnete Arbeit aller Verantwortlicher, auch in den Dienststellen, zustande gekommen ist.

Zum DEKS erlaube ich mir im Namen der CSPO einige Bemerkungen.

Bei dieser ausgezeichneten Finanzlage des Kantons sollten geschuldete Subventionen für Schulhausbauten an die betroffenen Gemeinden zurückbezahlt werden, damit die Gemeinden ihre finanziellen Sorgen besser bewältigen können.

Die Zunahme der Subventionen für Tagesbetreuungseinrichtungen unterstützen wir. Der Kanton muss auf die neuen Familienmodelle eingehen und die ausserfamiliären Betreuungsplätze einrichten, wenn die Nachfrage vorhanden ist, so steht es im kantonalen Jugendgesetz.

Das neue OS Gesetz soll nach dem Willen des Departementvorstehers im September 2010 in Kraft treten. Ende 2008 soll das Gesetz ins Parlament kommen, obwohl im Moment

erst die Vernehmlassung im Gang ist. Wir sind der Ansicht, dass die Zeit sehr eng bemessen ist, erwarten wir doch vom Departement, dass die Vorschläge ernsthaft geprüft und ausgewertet werden, sodass die Vernehmlassung nicht nur eine Alibiübung sein wird.

Ausserdem wurde die neue OS Studentafel noch nicht ausgearbeitet, was noch Zeit in Anspruch nehmen wird. Die Frist eines allfälligen Referendums muss auch noch in Betracht gezogen werden.

Die CSPO fordert das Departement erneut auf, dass die Problematik des Schulgeldes für Austauschschüler in Sport und Sprache endlich geregelt wird. Man kann nicht immer nur von der Förderung des Bilinguismus sprechen, aber die finanziellen Mittel nicht zur Verfügung stellen.

Die Klassengrössen sollten unseres Erachtens reduziert und flexibler gestaltet werden. Damit kann verhindert werden, dass bei hohen Kinderzahlen die lernschwachen Kinder durch die Maschen fallen. Die Integration für Kinder mit einer Behinderung wird gefördert. Die Frage der Verhältnismässigkeit wird zu wenig abgeklärt. Wir fragen, ob ein Sonderschulkonzept existiert oder nicht. Im Herbst tritt die interkantonale Vereinbarung über die Integration in Kraft. Jeder Kanton ist verpflichtet ein Sonderschulkonzept für Regel- und Sonderschulen zu erarbeiten. Wie können Lehrpersonen mit lernschwachen Kindern in einer Regelklasse bei 25 Schulkindern optimal arbeiten? Da kann das lernschwache Kind sicher nicht im Mittelpunkt stehen!

Präventionsprogramme gegen Fettleibigkeit wurden mit einer hohen Medienwirksamkeit lanciert. Wir fordern von der Regierung, dass auch gegen den enorm zunehmenden Alkoholkonsum bei Jugendlichen präventiv gewirkt werden soll. Einer unserer Vorschläge: Es wäre sinnvoller, die Jugendlichen in Begleitung von kompetenten Bergführern auf die Berge steigen zu lassen, um eine sinnvolle Freizeitbeschäftigung kennen zu lernen, als dass sie sich im KO Saufen messen.

Ich komme noch zu den Lehrpersonen.

Im Oberwallis gibt es auf OS Stufe zirka 30 nicht stufengerecht ausgebildete Lehrpersonen, weil das Angebot der Nachfrage nicht entspricht. Hier ist das Departement gefordert, Nachdiplomstudiengänge an der PH in Brig anzubieten, wie dies in St-Maurice schon möglich ist.

Die CSPO fordert, dass die Anlaufstufen für Lehrpersonen endlich korrigiert werden, wie dies im Übrigen seit vielen Jahren schon von allen Fraktionen in diesem Saal gefordert wird.

Im Herbst 2008 kommen Lehrpersonen ab erfüllten 57 Jahren in den Genuss von drei Entlastungslektionen. Die Bedingungen dazu scheinen der CSPO ungerecht festgelegt zu sein. Wer seinen 57. Geburtstag erst nach Schulbeginn feiert und nicht 20 Jahre in der Walliser Schule unterrichtet hat, darf den Anspruch auf Entlastung nicht geltend machen. Hier fallen vor allem all diejenigen Frauen durch die Maschen, welche zu Gunsten der Familie die Lehrtätigkeit unterbrochen haben und damit nicht auf 20 Dienstjahre kommen können.

Wir fordern Sie, Herr Roch, auf, diese Bedingungen nochmals zu überprüfen.

Den Lehrpersonen werden immer mehr Aufgaben zugeteilt, der Unterricht und die Erziehungsaufgaben werden immer aufwendiger und beschwerlicher. Die Attraktivität des Lehrerberufs ist im Sinken und eine Feminisierung ist ganz klar festzustellen. Der Kanton

sollte bei so guter Finanzlage über die Besoldung des Lehrpersonals laut nachdenken. Eine reale Lohnerhöhung wurde nämlich seit mindestens 20 Jahren nicht mehr vorgenommen. Die CSPO ist der Meinung, dass es nun an der Zeit wäre, die Mehraufgaben der Lehrpersonen besser zu honorieren.

Ein Statut für das Lehrpersonal ist nach unserer Ansicht notwendig. Unseres Erachtens sollte aber ein neues Schulgesetz vor dem Statut für Lehrpersonen installiert werden. So wie es nun im Departement aufgelegt ist, wird das Dach vor den Grundmauern erstellt. Zudem können wir nicht nachvollziehen, dass ein juristisches und ein finanzielles Statut separat ausgearbeitet wird. Nach den Vorstellungen der CSPO und des Lehrerverbandes muss das Statut beide Aspekte beinhalten. Die Anstellungsverhältnisse Gemeinde / Kanton müssen darin auch klar geregelt sein.

Nach unseren Informationen wurde das DEKS von Herrn Fumeaux untersucht. Die CSPO ist interessiert zu wissen, wie der Schlussbericht ausgefallen und ob er für das Parlament zugänglich ist.

Die Kinder mit einer guten Ausbildung sind die Zukunft für unser Land, deshalb scheuen wir die Investition in die Bildung und Erziehung unserer Kinder und Jugendlichen nicht. Ich danke.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC):

C'est avec une très grande attention que le groupe PDCC a examiné le compte 2007 du Département de l'éducation, de la culture et du sport.

Nous avons d'ailleurs constaté au niveau des bourses et des prêts d'honneur qu'en 2006, la commission des finances mettait la différence entre le compte et le budget sur le fait d'une augmentation du nombre d'étudiants ayant renoncé à ce type d'aide. Or, en 2007, cette même différence provient, cette fois, d'une diminution des étudiants ayant recouru à ces aides. Les équations sont différentes, mais le résultat est identique. Le groupe PDCC en conclut qu'il est urgent de:

1. mieux faire connaître l'existence de ces aides et
2. revoir les critères y donnant droit.

Cette révision des critères devra non seulement tenir compte de la progression à froid des revenus, mais également de l'augmentation bien réelle du coût des études.

Quant aux subventions accordées aux communes, le groupe PDCC ne peut que se joindre au chœur de ceux qui demandent une meilleure budgétisation de ces subventions.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Der gute Rechnungsabschluss spiegelt sich auch im Departement für Erziehung, Kultur und Sport wider. Die Ausgaben zeigen gegenüber dem Budget ein Minus von 9,1 Millionen, die Einnahmen gar ein Plus von 11,7 Millionen Franken. Es resultiert entsprechend eine Abweichung von 20,8 Millionen. Bei genauerer Durchsicht der Rechnung entdeckt man dann auch die Gründe.

Beim Verwaltungs- und Rechtsdienst stellt man fest, dass bei der Auszahlung von Stipendien und Ausbildungsdarlehen der Kanton Wallis am Schluss der Schweizer Kantone steht. Das Departement müsste sich überlegen, ob unsere kantonalen Reglemente den Bedürfnissen der Studierenden und ihren Eltern überhaupt noch entsprechen.

Bei der Dienststelle für die Jugend wurden im Bereich der spezialisierten Einrichtungen und Organisationen 3 Millionen weniger ausgegeben als geplant.

Und bei der Dienststelle Unterrichtswesen wurden im Bereich obligatorische Schule/Sonderschulwesen gar 10 Millionen weniger investiert. Wir fragen darum den Departementvorsteher an, ob die Vorgaben der NFA eingehalten und die Leistungen tatsächlich aufrecht erhalten wurden? Dies sehen die Übergangsbestimmungen des Bundes nämlich so vor.

Im Bereich des Sonderschulwesens gibt es noch eine Baustelle bei den Leistungsaufträgen. Wir fordern das Departement auf, die Verträge mit den Institutionen, die als Vereine oder Stiftungen funktionieren, in Partnerschaft auszuhandeln und ihnen diese nicht aufzuzwingen.

Weitere Bereiche, die leider auch im Bericht des Staatsrats keine Erwähnung gefunden haben, möchten wir an dieser Stelle noch ansprechen.

In den kommenden zehn Jahren werden 38 Prozent der Lehrpersonen der obligatorischen Schulen im Wallis in Pension gehen. Pro Jahr sind dies durchschnittlich 150 Personen. Wie will der Staatsrat die Abgänge kompensieren? Es sind doch dreimal so viele Lehrpersonen wie in den vergangenen Jahren. Dies wird auch zu einem enormen Druck auf die zu gründende staatliche Pensionskasse führen, denn schon heute dekapitalisiert die Pensionskasse des Lehrpersonals jährlich um 10 Millionen Franken.

Wie schon die GPK fragen wir uns, ob und welche parlamentarischen Vorstösse auch umgesetzt wurden. So hat die SPO/Linke Allianz Zusagen im Bereich der Berufseinführungen sowie für die Wiederbelebung des Erziehungsrats. Die Umsetzung wurde allerdings nicht angegangen und es ist auch nicht ersichtlich, ob das Departement dies je vorhat.

Und als letzten Punkt möchte ich auf die neuen Bestimmungen betreffend der Ausbildungsdiplome Bachelor und Master hinweisen. Das Departement muss endlich reagieren und die altrechtlichen Diplome im Sinne einer Gleichwertigkeit gleichstellen.

Ich danke im Voraus für die Rückmeldungen und für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Comme il s'est dit et se dit tout au long de cette session, il est difficile quand les comptes sont bons d'émettre certaines remarques.

Néanmoins, le groupe radical-libéral demande quelques éclaircissements et précisions sur les points suivants:

Une demande qui revient souvent est la budgétisation des subventions accordées aux communes. La commission des finances, dans son rapport, nous rappelle qu'en 2006, il y avait une différence de 9 millions et que, pour 2007, il subsiste toujours une différence de 4,6 millions. N'y a-t-il pas moyen de gommer cet écart, même si l'on sait que l'année comptable ne coïncide pas avec l'année scolaire, mais est-ce vraiment la seule raison?

Dans le Service de la jeunesse, on remarque qu'il y a un poste en moins dû au manque de pédopsychiatres difficiles à recruter en Suisse. De plus, il est précisé que ce besoin de ces spécialistes est urgent dans notre canton. Alors, quelles sont les solutions concrètes qui ont été prises pour résoudre ce problème? A-t-on regardé une solution avec les autres cantons? Ou même s'est-on tourné vers l'étranger?

La demande pour l'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans est croissante. En 6 ans, le nombre de structures est passé de 43 à 126 avec les coûts que cela implique. Ces structures sont plus que nécessaires, mais trouve-t-on le personnel formé à la bonne marche de celles-ci et a-t-on pensé à simplifier ce système pour ainsi pallier un manque de main-d'œuvre et, par-là même, ne pas voir les coûts de ces structures exploser?

En ce qui concerne la formation tertiaire, une demande récurrente encore concernant les bourses et les prêts d'honneur. Je ne veux pas répéter ce qui s'est déjà dit les années précédentes, qui vient de se dire et qui a été écrit dans le rapport de la commission des finances, mais en sachant que la loi fédérale est en passe de changer, ne serait-il pas judicieux de profiter de celle-ci pour revoir notre système?

Pour la HEVs, le taux de diplômés HEVs exerçant une activité en Valais est de 36%; en 2006, il était de 38%, et puis il a toujours été planifié à 60%. Pour 2008, on voit que le tir a été rectifié à 50%, mais, comme on peut le voir dans les commentaires, 37% des étudiants viennent de l'extérieur; donc, il est compréhensible que ceux-ci retournent chez eux. Mais, n'y aurait-il pas un moyen de savoir plus précisément que font les ressortissants valaisans? Est-il possible d'avoir certaines données?

Il a été demandé aussi à plusieurs reprises ces dernières années que soit transformé le statut de la HEV-S2. Qu'en est-il actuellement?

Au Service de la formation professionnelle, un des indicateurs est le nombre de jeunes qui ne trouvent pas de places d'apprentissage. Ce nombre est planifié à 0%, mais aucun chiffre ne spécifie sa réalisation, soit combien de jeunes n'ont pas trouvé de place. Je conviens qu'un chiffre précis est difficile à donner entre ceux qui refusent tel ou tel apprentissage ou ceux qui ne s'annoncent pas, mais n'y a-t-il pas un moyen de préciser ce chiffre? Et peut-être est-ce pour cela que l'on ne retrouve pas cet indicateur dans le budget 2008? C'est donc très dommage.

Pour terminer, avec le Service de la culture, qu'en est-il du fameux pool pour les manifestations culturelles et touristiques? C'est un pool dont font partie le DECS, le DET et la Loterie Romande. Je n'ai pas trouvé les chiffres actuels. Peut-être pourriez-vous me préciser sous quelles rubriques ils figurent? Je rappelle que le DECS versait dans ce pool 150'000 francs, ainsi que le DET et la Loterie Romande 200'000 francs. Alors, j'ai, à ce sujet, trois questions:

1. Ce pool est-il toujours actif?
2. Les montants sont-ils encore ceux que je viens d'énoncer?
3. Que va-t-il se passer avec ce fonds vu que la Loterie Romande a prévu de diminuer son apport financier dans le canton?

Je vous remercie de m'éclairer sur ces quelques questions.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Die Ausgaben im Departement für Erziehung, Kultur und Sport sind mit 25 Prozent der grösste Posten unseres Kantons und somit auch sehr bedeutend. Die Aufgaben in diesem Departement sind sehr weit gefächert und dadurch für uns nicht alles im Detail erkennbar.

Das ist wohl auch ein Grund, dass man die grosse Misswirtschaft im universitären Institut Kurt Bösch so lange nicht genau erkannt hat. Im Bericht des kantonalen Finanzinspektorats wird nochmals die desolate Situation dargestellt und das Departement zum Umsetzen von konkreten Massnahmen aufgefordert. Die CVPO wird bei den Budgetverhandlungen diesen Herbst hier ein besonderes Augenmerk darauf haben. So kann es nicht weitergehen, hier werden Steuergelder verschleudert.

Generell ist anzumerken, dass die Kosten im gesamten tertiären Bereich massiv steigen und daran sind nicht nur die Änderungen bei den Bundessubventionen schuld, sondern oft auch unser regionales Denken. Wenn wir diese Kosten in den Griff bekommen wollen und trotzdem möglichst vielen Jugendlichen eine optimale Ausbildung garantieren, müssen wir vermehrt Ressourcen nutzen und uns auf einige wenige Studiengänge konzentrieren. Im Moment verzetteln wir unsere Kräfte und Finanzen.

Anmerkungen zur obligatorischen Schule

Wir möchten Ihnen, Herr Staatsrat, danken, dass nun ab diesem Herbst das Projekt "Anschlussklasse" gestartet werden kann. Das Projekt ist gut vorbereitet und wir sind von der Notwendigkeit dieser Klasse überzeugt. Bei den Verantwortlichen der Orientierungsschule und den Lehrern bringt nur schon das Wissen um diese Klasse Erleichterung. Die Ohnmacht, die in der Vergangenheit vorhanden war, wenn bei einem Schüler oder einer Schülerin alle disziplinarischen Massnahmen versagten, ist abgeschwächt. Die Anschlussklasse ist nicht die Lösung, aber immerhin zeigt sie der Lehrperson einen weiteren Weg zur Lösung des Problems. Die Unterstützung, die die Lehrpersonen der Anschlussklasse den OS Zentren geben können, ist sicher wertvoll.

Ende April wurde die Verordnung der Lehrerbesoldung abgeändert. Am 23. April erhielten die Schuldirektionen die Mitteilung, dass Lehrpersonen, welche 58-jährig sind und mindestens 20 Jahre unterrichteten, drei Stunden pro Woche Entlastung bekommen. Wir gönnen diesen Lehrpersonen diese Erleichterung vor der Pensionierung. Wir haben dazu nur eine Frage. Warum fiel dieser Entscheid nicht im Januar oder Februar? Die Organisation für die OS Zentren wäre um vieles leichter gewesen. Was hat dieser Entscheid zum Beispiel für das OS Zentrum in Visp bedeutet? Fünf Lehrpersonen von der Orientierungsschule haben einen Antrag zur Pensenreduktion gestellt und Mitte Mai bewilligt bekommen. Bei fünf Lehrpersonen heisst das ein halbes Pensum – nebenbei in Mathematik – wird auf der OS Stufe frei. Der Mangel an Lehrpersonen auf der OS Stufe ist wohl bekannt. Anfangs April haben wir in Visp Anstellungsgespräche geführt, dabei einem Mathelehrer abgesagt, und jetzt findet man keine ausgebildeten Lehrer mehr in unserem Kanton. Was es heisst, Leute mit Universitätsabschluss, aber ohne pädagogische Ausbildung und ohne Erfahrung in einem Lehrkörper zu haben, davon kann ich ihnen ein Lied singen. Sie sind den Anforderungen einer Orientierungsschule mit den heutigen disziplinarischen Schwierigkeiten nicht gewachsen.

Der Mangel an Lehrkräften auf der Orientierungsschulstufe – ist schon von Frau Maria Oester-Ammann angesprochen worden – ist jetzt schon seit langem ein Thema und wird sich in den nächsten Jahren noch verschärfen. Es ist dringend nötig, dass man über die

Pädagogische Hochschule Zusatzausbildungen anbietet. Lehrerinnen und Lehrer der Primarschule müssen mit Übergangsmodulen für die OS Stufe ausgebildet werden, ansonsten gibt es in den kommenden Jahren für die Orientierungsschule riesige Probleme. Diese zusätzlichen Ausbildungen müssen aber jetzt kommen und nicht erst im Jahr 2010 oder noch später. In den nächsten Jahren gehen sehr viele Orientierungsschullehrer in Pension. Man muss jetzt handeln, um die Kontinuität der Orientierungsschule auch in den kommenden Jahren zu gewährleisten.

Zu den Leistungsaufträgen des Sonderschulunterrichts wurde hier jetzt schon mehrmals Stellung bezogen. Es ist sehr wichtig, dass man jetzt vorwärts macht, damit man dann sauber budgetieren kann im Herbst.

Die Qualität unserer Schule ist gut, steht und fällt jedoch mit der Qualität der Lehrer, denen ich an dieser Stelle einmal herzlich danke für ihr Engagement, tagein, tagaus.

Damit die Qualität weiterhin gewährleistet ist, braucht es jetzt einige Entscheidungen von Ihnen, Herr Staatsrat, und Ihrer Dienststelle.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Merci de vos interventions. Je crois qu'elles sont utiles pour que nous puissions conduire l'école vers la qualité que nous souhaitons.

Je vais reprendre les questions dans l'ordre où elles ont été posées et, probablement, j'éviterai ainsi certaines redondances dans les questions qui reviennent à plusieurs reprises.

Le député Camille Crettol et plusieurs intervenants, dont la députée Brigitte Diserens, ont posé la question de la pédopsychiatrie pour le Haut-Valais. C'est effectivement un grand problème puisque nous avons mis plusieurs fois en soumission, et les soumissions paraissent également dans les journaux spécialisés, pour trouver une personne pour le Haut-Valais. Nous avons de la peine à trouver cette personne. Je vais voir avec les services peut-être pour que l'on ait des actions particulières pendant l'été, que l'on ait des contacts individuels de façon à ce que nous puissions résoudre ce problème. C'est un problème qui ne vient pas forcément de la langue, mais qui vient plutôt de l'emploi puisque la disponibilité de ce monde au niveau étatique est relativement difficile. Une solution, nous voulons la trouver. Je vous donnerai une réponse plus précise avec le budget lorsque nous aurons, je l'espère, trouver la solution pour l'année 2009, étant donné qu'il y a un réel besoin de cette personne pour le Haut-Valais. Pour le Bas-Valais, je crois que sur l'aile que nous gérons à l'hôpital de Sierre, le problème actuellement est résolu.

Plusieurs questions ont été posées concernant les jeunes qui ont des handicaps et qui sont dans des institutions ou qui doivent être intégrés. Je vous rappelle deux choses. Au mois d'octobre, je crois, nous avons prévu de vous présenter le concordat suisse sur l'enseignement spécialisé qui comprend les mesures qui se coordonnent au niveau suisse. Hier, je dois m'excuser pour avoir courbé la séance du Grand Conseil, mais nous avons la CDIP à Berne et

nous avons examiné, en deuxième lecture, un règlement concernant la loi sur l'enseignement spécialisé. Nous voulons partir de cette loi et de ce concordat suisse pour arriver dans un message valaisan. Le message a été préparé. Je l'ai examiné hier au soir. Je vais discuter la semaine prochaine avec mes services. Il sera présenté au Grand Conseil au mois d'octobre. Avec ce concordat, nous allons vous donner les bases de l'application que nous mettrons en Valais, notamment les bases du concept, les quelques points que nous aurons avec le concept. Cela sera donné à la commission et, ensuite, lors de l'entrée en matière sur ce concordat, de façon à ce que vous sachiez sur quelle voie on s'engage concernant ces jeunes handicapés. Nous voulons à la fois une solution la plus intégrative possible, mais aussi résoudre le problème pour les jeunes qui ont le plus de difficultés avec les institutions. Je vous rappelle aussi que la RPT nous donne trois ans pour mettre en vigueur cette base de concept. Nous aurons le concept avec le message et nous le mettrons en application dans les années qui viennent. Mais, la RPT nous dit aussi que nous devons, dans les trois ans, maintenir au minimum la situation actuelle, ce que nous faisons actuellement. Concernant donc les délais, le concordat viendra au mois d'octobre avec un concept et, dans les trois ans, le concept sera mis en application de façon à résoudre le problème des jeunes. C'est la raison aussi pour laquelle nous avons un peu de retard avec les contrats de prestations parce que nous voulons faire une seule fois les contrats de prestations et les cadrer dans le sens du concordat suisse qui se met en place. Nous aurons, avec une partie des institutions, une séance lundi prochain. Je crois que nous travaillons, comme ceci a été demandé tout à l'heure, en partenariat. Ce partenariat nous permettra de discuter déjà pour le budget 2009 des questions financières puisque la garantie de déficit est un des points importants devant être discutés dans le cadre des contrats de prestations, mais il est évident que si nous demandons des prestations, nous devons définir les prestations et, ensuite, les payer. C'est toute cette définition des prestations qui doit être faite de façon consciencieuse parce que l'un des points – je reviendrai sur la Loterie Romande dans le cadre du conservatoire –, la Loterie Romande, dès que l'on est dans la formation, étant donné les risques actuels de la Loterie Romande, tend à se dégager des affaires de l'Etat. La Loterie Romande, demain, à travers les contrats de prestations ne paiera que les activités extrascolaires et particulières aux associations. Nous devons donc avoir un contrat de prestations qui concerne les missions de l'Etat et puis l'institution aura d'autres activités qu'elle peut gérer librement et elle pourra également discuter avec la Loterie Romande.

Pour le sport pour les apprentis et les investissements, progressivement nous le mettons en place, notamment avec les écoles des métiers. Pour les locaux, je vous rappelle que nous avons passé, en décembre dernier, un concept d'investissements. Ce concept doit être défini définitivement à fin juin de cette année à la Confédération. Les dernières discussions ont lieu actuellement avec la ville de Sion. A la fin de la semaine prochaine, le dossier sera à Berne. Nous pourrons ensuite, dans le cadre du budget 2009, avec M. l'architecte cantonal et avec les services de mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet, vous donner la planification qui se prépare actuellement et qui viendra à la fois dans le cadre des budgets et surtout dans le cadre de la planification pluriannuelle. Mais, je vous rappelle que ces investissements doivent être terminés à fin 2012 si l'on veut bénéficier du 37% de subventions de la Confédération.

Concernant les taux différenciés de subventions – c'est encore une question du député Camille Crettol –, c'est la loi fiscale qui définit ces taux puisque, pour les investissements et les subventions aux communes, nous avons une base de 30% (c'est la loi qui le dit), plus le différentiel en fonction de la capacité financière de chaque commune. C'est donc la loi fiscale

et l'Administration des finances nous donne chaque année, par commune, le taux différentiel que nous appliquons de façon mathématique lorsque nous présentons des décrets au Grand Conseil ou lorsque nous avons une décision sur le subventionnement. Ce travail de répartition des charges entre canton et communes se discute actuellement puisqu'une commission a été mise en place pour revoir cette répartition des tâches, non pas forcément pour changer les flux financiers, mais surtout pour clarifier les missions du canton et les missions des communes. En accord avec nos partenaires des quatre autres départements, des services et d'une commission extraparlamentaire, ce travail a débuté, je crois, au printemps passé. Il se gère au niveau du canton et non seulement du département.

Pour les prêts d'honneur et les bourses, je crois que chaque groupe a posé la même question, une question légitime, puisque nous nous rendons compte aujourd'hui que les jeunes ne souhaitent plus avoir trop de prêts, qu'ils ont des conditions à l'extérieur du canton qui sont avantageuses. J'ai demandé à nos responsables dans mon département, avec la commission – je crois que la députée Maria Oester-Ammann et plusieurs députés en font partie – de revoir le règlement, de façon à ce que nous puissions avoir un changement de structures financières bourses – prêts d'honneur parce que le nouveau concordat sur les bourses a été mis en consultation. Cette consultation est terminée. Nous pourrions également aller dans ce sens. Nous avons une situation globale qui donne satisfaction. Par contre, lorsque nous faisons des comparaisons intercantionales, les comparaisons se font essentiellement sur les bourses et non pas sur les prêts, et c'est vrai que là nous sommes très nettement en queue de peloton. Nous devons corriger cet effet à travers plus de bourses et peut-être une solution différente sur les prêts. C'est un problème qui doit être discuté avec la commission et qui doit entrer dans les planifications financières.

Pour l'accord sur l'école de musique, je vous rappelle que nous nous sommes battus pour cette solution puisqu'il fallait, d'une part, avoir la reconnaissance fédérale à travers les HES et, d'autre part, nous voulions en même temps, maintenir un site cantonal de qualité. Pour y arriver, nous avons, grâce au conservatoire et à M. Wavre, directeur du Conservatoire de Lausanne, trouvé une solution avec le canton de Fribourg et le canton de Vaud, une solution élégante qui nous permettra de maintenir le site de Sion et de maintenir, pour les Haut-Valaisans, une possibilité d'aller dans l'ensemble des conservatoires puisque les Haut-Valaisans vont surtout à Lucerne où, je crois, il y a un bon conservatoire au niveau de la danse et du théâtre, à Zurich et éventuellement à Berne, et là les conditions normales sont résolues. Avec le Conservatoire de Lausanne, nous discutons les conditions salariales. Quant au statut, je répondrai tout à l'heure à une question concernant le statut, mais c'est un statut du conservatoire cantonal et les gens qui sont en place vont pouvoir rester dans les fonds de prévoyance actuels, mais j'y reviendrai à l'Heure des questions.

En ce qui concerne la LORO, elle a de nouveau été assez claire en disant: si vous êtes dans la formation de base, au niveau tertiaire, nous ne serons plus partenaires de cette formation. Je vous rappelle que la LORO paie 600'000 francs au Conservatoire Tibor Varga actuellement. Ces 600'000 francs restent pour l'année 2008, mais ils disparaîtront pour 2009. C'est la raison pour laquelle notre budget n'augmentera que de 300'000 francs puisque l'accord intercantonal que nous avons signé sera moins cher pour le canton du Valais si j'admets ces 600'000 francs. Donc, l'augmentation de 600'000 francs proviendra de deux éléments: la disparition de la LORO et l'augmentation du nombre de jeunes Valaisans, Haut-Valaisans et Bas-Valaisans, qui font leurs études dans un conservatoire. Nous entrons dans un système

HES de répartition des frais, mais globalement, en admettant que la LORO fasse partie d'un concept cantonal, nous aurons une solution qui est plus économique que la précédente. Pour moi, c'était la plus grande surprise parce que, pour nous, c'était un dilemme de discuter de ce problème, notamment avec le Conservatoire de Genève qui a énormément d'étudiants dont les 2/3 ou 80% viennent de l'étranger. Le canton de Genève a accepté pour le moment de prendre le 50% de ce préciput à sa charge, ce qui a solutionné le problème des autres cantons. Voilà pour ce qui concerne la Loterie Romande.

Pour les archives, nous avons commencé la numérisation. J'espère que nous pourrons la poursuivre. Evidemment, c'est une priorité comme beaucoup d'autres puisque, au niveau de la culture, nous avons des dossiers qui se mettent en place au niveau interne sur l'unité cantonale. Je vous rappelle que nous avons prévu, dans le cadre de l'unité cantonale, de mettre l'accent sur la culture et qu'il y a six dossiers qui sont en route et qui se discutent avec la Loterie Romande, mais le nombre de postes est difficile à gérer puisque nous avons, chaque année, des demandes importantes de personnel; nous le reprendrons dans le cadre du budget 2009. Pour la créativité, nous avons un effort annuel qui se fait pour donner des postes de stages. Ces dernières années, c'était à Berlin pour des créateurs. Evidemment que nous allons maintenir ces six possibilités pour des jeunes de faire une partie de leur formation à Berne. Je crois que la prochaine étape sera New-York. Nous donnons, à travers le Conseil de la culture, des subventions pour la créativité, mais notre budget ne sera probablement guère changé dans le budget 2009.

La députée Maria Oester-Ammann nous pose la question des subventions échues aux communes. J'ai signé, ce matin, les 6,5 millions que vous avez autorisé de verser sur les retards. Cela nous permettra d'être pratiquement à jour avec les dossiers qui sont chez nous pour la fin de l'année. Dans le cadre soit du budget 2009, soit de la planification, nous n'aurons plus un montant forfaitaire, mais un montant qui correspond aux besoins. Nous verrons, dans le cadre du budget, les discussions qui s'ensuivront, mais je crois qu'il est logique dans la situation financière actuelle de l'Etat que nous n'ayons pas ces quatre ans d'attente, mais que nous puissions payer plus rapidement les communes.

Pour la prise en charge pour la journée, HarmoS va aussi nous donner un certain nombre d'exigences qui se mettront en place à travers le budget 2009 et les années subséquentes.

Pour le cycle d'orientation, évidemment que le temps est réduit. Dans un dossier aussi important, nous avons eu, jusqu'à maintenant, une très grande consultation avec les associations. La consultation mise en place durera jusqu'au 15 septembre. Sur demande des associations, nous allons partir mercredi prochain avec la consultation, de façon à ce qu'elles puissent donner quelques instructions avant la fin des classes aux enseignants. Mais, je crois que les neuf points de base sont connus des enseignants. Nous avons déjà un certain nombre de retour. Il me semble que le temps mis pour la consultation ne sera pas une opération alibi, mais une vraie opération que nous allons guider durant cette deuxième partie de l'année. Dans la loi sur le cycle d'orientation, il est prévu que les échanges soient mieux organisés. Cela signifie évidemment que nous résolvons les problèmes des frais soit pour les échanges, soit pour la culture, soit pour le sport, et nous devons, à travers cette loi, trouver une formule pour obliger les communes et l'Etat à trouver une solution équitable pour nos jeunes puisque nous souhaitons avoir plus d'échanges, puisque nous voulons un meilleur bilinguisme ou trilinguisme, donc il est logique que nous entrions en matière.

Concernant les effectifs réduits des classes, je crois que nous avons trouvé, ces dernières années, une solution avec chaque commune pour soit donner des cours d'appui, soit dédoubler les classes pour certaines branches. Il me semble que la solution qui a été mise en place ces dernières années est équitable. Je n'ai pas eu de grandes critiques de la part des communes. Nous essayons de résoudre individuellement les problèmes. Si une classe a plus de 25 jeunes – je crois qu'il n'y a pas beaucoup de classes qui ont plus de 25 jeunes –, nous trouvons une solution pour donner des appuis. Un concept d'intégration nécessite également des moyens supplémentaires, mais ils viendront dans le cadre de ce concept.

Evidemment aussi, si le programme pour lutter contre l'obésité a été bon, je suis prêt à discuter avec mes services pour le poursuivre. Sur les questions d'incivilité et d'alcool qui semblent devenir importantes, nous avons questionné les établissements; ceux-ci nous disent qu'à l'intérieur des établissements, ils ne connaissent pas ce problème, mais c'est un problème réel.

Quelques informations sur le corps enseignant: samedi passé, lors de l'assemblée de la SPVal, sur demande des associations, d'une part, pour mettre à 58 ans l'ensemble du personnel et pas seulement d'avoir un cap sur le 1^{er} septembre, je me suis engagé à reprendre ce dossier. La demande de la SPVal est également de mettre à 57 ans. Donc, nous aurons trois dossiers qui seront repris dans mon département. C'est 58 ans pour l'ensemble du personnel. Deuxième dossier: est-ce que 57 ans, c'est possible et quelles sont les conséquences? Troisième dossier: on nous demande de prendre le 50% d'occupation et non pas le 75%. L'étude a débuté lundi puisque nous avons accepté ces demandes samedi dans la matinée lors de la séance de la SPVal.

Sur le statut et le traitement, je crois que l'ensemble des enseignants, l'ensemble des syndicats ne souhaitaient pas que l'on passe le statut de façon isolée parce que, pour nous, le statut qui donne les missions des communes et de l'Etat, ce statut est relativement prêt. Nous l'avons discuté, travaillé avec nos juristes, et le statut est prêt. J'ai accepté également lors de l'assemblée de la SPVal de ne pas séparer ces deux dossiers et de traiter les deux dossiers, statut et traitement, ensemble parce que, comme vous le dites, Madame la députée Maria Oester-Ammann, je pense que nous devons au minimum donner des réponses, mais je pense aussi que si l'on veut avoir du personnel enseignant, il faut résoudre les problèmes aussi matériels, et les problèmes matériels concernent essentiellement le cycle d'orientation et l'école obligatoire. Le dossier sera mis en consultation le 1^{er} octobre globalement, si nous arrivons dans ces délais. Je souhaite, au mois de février, venir avec ce dossier au Grand Conseil.

Concernant l'étude de M. Fumeaux, je crois que plusieurs questions ont été posées. En réalité, c'est très simple: nous avons, une fois par année, une séance des chefs de service et j'ai demandé à M. Fumeaux d'animer cette journée et de prendre comme base les contrats de prestations parce que rien ne nous empêche d'être meilleurs dans ce monde. Pour y parvenir, M. Fumeaux a analysé les contrats de prestations et il a fait une séance d'une journée avec les chefs de service. A la fin de cette journée, il s'est avéré que le sujet devait être prolongé, et j'étais absolument d'accord avec cette analyse complémentaire avec nos chefs de service qui concerne un nouveau chef de service puisqu'un chef de service quitte, donc lorsqu'un chef de service quitte, c'est une opportunité pour se positionner de façon peut-être différente sur une autre organisation. De plus, les contrats de prestations sont nouveaux. Ils doivent être plus efficaces, plus pragmatiques et pas devenir un outil administratif, donc il faut les améliorer.

Ensuite, le tertiaire est en mutation puisque avec la gouvernance qui est demandée par la Confédération sur les HES, on nous demande de rendre plus ou moins indépendantes nos HES. C'est une demande de la Confédération, de l'OFFT, pour l'ensemble des cantons suisses. Pour y arriver, il faut que nous ayons une gouvernance qui soit différente. Ce sont donc les quatre éléments qui me permettront d'arriver au budget 2009 avec des réponses. Dans le cadre du budget 2009, nous donnerons des réponses sur l'organisation que nous souhaitons mettre en place sur une HES plus performante, plus indépendante, plus liée aux objectifs cantonaux, plus liée aux contrats de prestations.

Concernant les bourses, j'ai suffisamment parlé.

Peut-être sur les finances de mon département et les relations avec les communes, vous savez que les 10 millions qui ont été mentionnés tout à l'heure par le député Robert Sarbach, je crois, concernent essentiellement la fiscalité puisque nous avons un système où nous nous basons sur ce que les communes nous donnent sur leur fiscalité. Nous prenons le 8% pour l'école primaire et le 2% pour les cycles d'orientation. Comme dans les résultats que vous avez vus dans la fiscalité valaisanne en général, les communes ont de bien meilleurs résultats que prévus et c'est l'écart. Mais, si vous prenez le brut, nous n'avons pratiquement pas d'écart. Tout l'écart provient du net et provient de la fiscalité. C'est donc un élément difficile à corriger, qui ne change pas la budgétisation des communes puisque les communes reçoivent notre montant qui est un montant brut. Par contre, elles ont toutes l'avantage d'avoir une meilleure fiscalité et cela améliore le budget puisque nous travaillons sur l'année précédente, selon la loi.

Le Conseil de l'instruction publique, Monsieur le député Robert Sarbach, a siégé pour la première fois hier ou avant-hier. Il a donc été constitué et accepté par le Conseil d'Etat et il a donc siégé. Nous avons voulu le mettre en place puisque nous sommes dans le système de l'harmonisation. Nous avons voulu que le Conseil de l'instruction publique soit vraiment un conseil pour le chef du département. Je crois que la répartition est équitable entre les différentes régions, les différentes forces. L'objectif pour nous est de nous revoir (la date a été fixée au mois de septembre) pour faire le point sur les desiderata, le problème des régions. Ce conseil va siéger quelques fois par année et il examinera également les dossiers importants du cycle d'orientation, d'HarmoS et du statut des enseignants. Mais, je répète qu'il a déjà siégé pour la première fois il y a deux jours.

Concernant le rééquilibrage des diplômes, je crois que c'est un problème fédéral puisque les diplômes sont autorisés au niveau de la Confédération. Aujourd'hui donc, ce problème se discute au niveau de la Confédération.

Madame la députée Brigitte Diserens, concernant le personnel d'accueil à la journée, je crois qu'actuellement, le personnel est suffisant, mais nous cherchons une solution actuellement pour dire qu'il faut un CFC pour une partie des personnes et puis la formation tertiaire sera faite pour les responsables de ces institutions à la journée. Le CFC marche bien. Nous avons une bonne structure qui a été mise en place. Je crois qu'avec la structure que nous avons mise en place depuis l'année passée, nous arriverons à résoudre le problème du personnel pour nos établissements.

Concernant le taux des diplômés des HES, c'est effectivement une question que nous examinons parce que nous avons le taux global des HES qui comprend l'ensemble des étudiants y compris les jeunes qui viennent des autres cantons. J'espère que nous arriverons à

donner une meilleure réponse à travers les indicateurs sur ce que demande l'économie pour nos diplômés. Un des problèmes que nous constatons, c'est que l'économie ne fournit pas assez de postes de travail pour nos jeunes. C'est du problème de l'économie dont nous discutons avec mon collègue Jean-Michel Cina, de la valorisation de l'économie valaisanne, de façon à pouvoir y mettre des jeunes.

Concernant les places d'apprentissage, les réponses que j'ai, notamment avec l'Association jeunesse de Nicolas Schwery, me donnent de bons résultats. Il est difficile de connaître le nombre de jeunes qui n'ont pas de solution parce que ce sont des jeunes qui ne s'annoncent pas, qui ne sont plus à l'école obligatoire, donc qui n'ont pas d'obligation légale d'entrer dans un système. Je l'ai dit également à l'ensemble des commissions, si vous connaissez des jeunes qui ont des difficultés et qui ne trouvent pas une place d'apprentissage, je vous rappelle que, durant tout l'été, il y a un numéro de permanence qui est à disposition. L'Office d'orientation scolaire et professionnelle est aussi à disposition pour résoudre les problèmes de ces jeunes. C'est un des rôles que nous avons voulu tout à l'heure avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle. C'est-à-dire que les communes déclenchent une opération, qu'elles ne résolvent pas forcément le problème, mais qu'elles connaissent sur le terrain ces cas et qu'elles nous informent parce que, lorsque je demande une statistique, on me répond que nous avons peu de problèmes. On entend différemment lorsque l'on discute de cas individuels. Donc, difficile à détecter, mais je crois que c'est un travail de responsabilité individuelle de nous donner ces informations.

Pour la culture, le pool a pratiquement disparu puisque la Loterie Romande s'est retirée, mais celle-ci est entrée en matière sur un concept cantonal. Ce concept cantonal a plusieurs domaines, par exemple nous avons mis l'accent sur la musique, sur la danse ou sur le théâtre. Ce sont des opérations qui se créent avec un règlement qui a été mis en place. Pour le reste, nous travaillons avec les services de l'économie pour avoir une visibilité cantonale et qu'il y a un mélange d'affaires économiques, d'affaires sportives et d'affaires culturelles. Donc, elle reste au niveau de nos relations, mais le pool en tant que tel avec la participation de la Loterie Romande n'existe plus actuellement. Cependant, la Loterie Romande nous a toujours dit qu'elle est à disposition pour discuter de sujets particuliers.

Pour l'IUKB, Madame la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, je crois que nous avons eu une période excessivement difficile. Nous sommes en train de passer un cap. Mais, je vous rappelle que les pertes, c'est l'établissement qui les a subies en grande majorité et que nous avons eu tout le temps des reconnaissances académiques. Je viens de recevoir un rapport qui me montre que la qualité académique est bonne, mais que nous avons peut-être trop dispersé et que c'est l'institut lui-même, à travers ses fonds – il a eu la chance d'avoir beaucoup de terrains et beaucoup de fonds – qui a été perturbé. La substance de l'Etat a peut-être été entamée par l'organisation, mais ce n'est pas l'Etat qui a payé ce mauvais fonctionnement, c'est plutôt l'institut. Pour le futur, je crois que nous avons trouvé des solutions avec les Universités de Fribourg et de Lausanne. Nous avons la chance, vous savez que nous avons mis deux masters en place. Les premiers résultats nous montrent que nous avons aujourd'hui 38 inscriptions pour le master de l'enfant alors que nous en attendions entre 15 et 20. Nous avons donc un master qui sera fait pour l'ensemble de la Suisse puisqu'il pourra être en plusieurs langues et qu'il sera de grande qualité. J'espère que nous avons passé un mauvais cap et j'espère que nous allons pouvoir montrer que nous voulons un réseau valaisan de qualité sur notre territoire, de façon à être des partenaires pour notre jeunesse.

Concernant les mesures transitoires, je crois en avoir parlé au sujet des 58 ans.

Quant aux conséquences sur le cycle d'orientation de Viège, nous allons les analyser avec le Service de l'enseignement. J'espère que ces problèmes à Viège pourront être résolus parce qu'il est vrai que les problèmes des cycles d'orientation et du personnel se posent essentiellement pour le Haut-Valais et un peu moins pour le Valais francophone. Alors, je crois que l'on ne peut pas péjorer, accorder des mesures transitoires ou des mesures d'accompagnement pour les enseignants et puis, ensuite, les refuser pour des questions d'organisation ou de structure, mais j'espère que nous trouverons, y compris pour Viège, une formule équitable pour l'année scolaire 2008/2009. Je vais demander au Service de l'enseignement qu'il regarde le cas spécifique assez rapidement la semaine prochaine.

Des contrats de prestations, je crois en avoir parlé.

Du corps enseignant et des statuts, j'en ai fait état.

En ce qui concerne la députée Maria Oester-Ammann sur la loi, je crois qu'il est important de dire que nous voulons résoudre les problèmes sectoriels, le cycle d'orientation, corriger la loi, mettre nos fondamentaux sur les valeurs que nous voulons à l'école et puis, lorsque tout sera en place, la loi disparaîtra naturellement et elle sera remplacée par des modules qui comprendront l'ensemble. Aujourd'hui, dans notre loi, nous avons trop de mélange. Si nous revoyons d'abord la loi, nous serons voués à l'échec, ce que nous ne voulons pas. Je peux réexpliquer, si vous le voulez, à une commission le schéma que nous avons mis en place.

Il me semble ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées concernant mon département.

Je vous remercie de soutenir la formation de notre jeunesse, en souhaitant aux jeunes qui sont à la tribune la bienvenue, en espérant qu'ils suivent les activités de l'Etat et qu'ils nous conseillent aussi sur les changements que nous devons apporter à l'école, à la formation valaisanne. Mais, je rappelle que nous avons une bonne formation. Nous avons une jeunesse de grande qualité et c'est à nous de l'appuyer.

(Suite de l'examen, *séance de relevée du vendredi 13 juin 2008.*)

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Effectivement, Mesdames et Messieurs les députés, nous avons la visite des apprentis polymécaniciens de deuxième année du centre professionnel de Sion sous la conduite de leur professeur, M. Jean-Romain Varone.

A vous, Chers apprentis, un grand merci de votre intérêt pour notre Parlement et une bonne visite civique en nos murs.

(Applaudissements)

Vous avez bien choisi le moment puisque vous avez assisté à la fin du débat sur les comptes 2007 de votre département puisqu'il s'agit du Département de l'éducation, de la culture et du sport. Nous avons ainsi traité le point 2 de l'ordre du jour.

3. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2007

JAHRESBERICHT des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2007

*Prise de position de la commission de gestion /
Stellungnahme der Geschäftsprüfungskommission*

Discussion générale:

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le groupe PDCC a pris connaissance avec intérêt du rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances (ICF) pour l'année 2007.

Nous nous rallions à la prise de position de la commission de gestion et plus particulièrement au fait que l'ICF entend réorienter ses contrôles dans différentes communes.

Nous relevons néanmoins dans ce rapport quelques éléments qui ont retenu notre attention:

- des irrégularités commises auprès de l'office du juge d'instruction du Valais central;
- quelques problèmes décelés dans des offices de poursuites;
- la présentation des résultats financiers erronés d'un ordre de grandeur d'environ 500'000 francs auprès des sites de Sion et de Sierre de la HEVs.

Egalement en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le tourisme, qui va entraîner une réorganisation et restructuration des organes de promotion et de perception des taxes, nous demandons à l'ICF d'intensifier les contrôles auprès des sociétés de développement, cela dans le but de faciliter et de réduire d'éventuels problèmes de transfert de tâches au sein des nouvelles structures organisationnelles.

En conclusion, nous adressons nos remerciements à son chef de service ainsi qu'à son équipe.

Merci de votre attention.

M. le député René Constantin (GRL):

Le rapport qui nous est donné par l'Inspection cantonale des finances (ICF) est un excellent outil mis à disposition du Parlement. Mis à part les renseignements obtenus sur le fonctionnement étatique ou l'utilisation correcte des subventions, il possède l'immense avantage de mettre en vitrine la gestion correcte et le professionnalisme d'une large majorité de la fonction publique. L'ICF est une institution dans l'institution qui se doit de conserver

toute son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif afin que le travail réalisé demeure d'une qualité optimale et puisse apporter, dans le futur, le même degré de satisfaction qu'aujourd'hui. L'ICF doit demeurer le prestataire du pouvoir législatif avant tout, le référant numéro un des commissions de haute surveillance. Si ce principe demeure la règle absolue en matière de fonctionnement, cela n'empêche pas naturellement le Gouvernement de lui confier aussi des mandats de prestations.

Voilà pour la première volonté manifestée par le groupe radical-libéral aujourd'hui.

Venons-en au contenu même du rapport.

Voici en résumé les deux sentiments manifestés par notre groupe après lecture dudit rapport:

1. de la satisfaction d'abord

Dans l'ensemble, l'analyse de l'ICF confirme notre impression, déjà manifestée lors de l'entrée en matière sur le compte 2007 mardi matin, à savoir l'Administration fonctionne très bien de manière générale. Le suivi de l'ICF auprès des services ou collectivités à risque porte ses fruits. Cela a permis notamment de remettre à l'ordre la bourgeoisie de Leukerbad qui n'a pas réalisé un budget d'investissements en 2008, conforme au contrat passé avec l'ICF cette année. Idem au niveau de la municipalité, ensuite, qui s'est fait tirer l'oreille pour n'avoir pas budgétisé des provisions pour les infrastructures touristiques. Un œil averti se justifie dans ce dossier. Nous nous réjouissons naturellement que le plan d'assainissement de la commune de Leukerbad se déroule en adéquation avec les décisions prises. Pour mémoire, il faut se rappeler que les dettes bancaires cautionnées par l'Etat sont encore de l'ordre de 18,3 millions.

Concernant l'IUKB, la situation critique, déjà dénoncée en 2005, n'est pas résorbée. La gestion a été mise en cause. Les erreurs et les faiblesses sont déjà connues grâce au traitement du rapport de la commission de gestion en avril dernier. Nous ne traiterons donc pas ce dossier aujourd'hui pour éviter des redites inutiles. Nous constatons simplement que la réorganisation structurelle et le recentrage des activités, absolument nécessaires au demeurant, laissent entrevoir de bonnes perspectives pour le futur.

Ce même suivi de l'ICF a permis de dénoncer auprès de la justice les quelques dysfonctionnements constatés (nombre insignifiant au demeurant par rapport à la masse d'employés, faut-il le préciser). Comme ceux constatés à l'OCVS, dans un office de poursuites et faillites ainsi qu'à l'office du juge d'instruction du Valais central. Nous lisons en page 2 du rapport que les contrôles concernant cet office du juge d'instruction ont mis en évidence le manque de systématique et de suivi dans le traitement des sommes perçues comme garanties d'amendes ainsi que l'absence de contrôle interne ou d'appréciation du juge lors de l'émission de chèques postaux en vue d'approvisionner la caisse. La création d'un groupe de réflexion est même suggérée pour corriger ces lacunes. Le groupe radical-libéral va même plus loin. Il en fait la demande expresse. Rendre la justice est un art difficile, exigeant certes, mais cela ne doit altérer en rien le suivi administratif et les contrôles internes à effectuer par les responsables.

Il semblerait, en outre, que les services ayant montré quelques signes de faiblesse, auxquels il a fallu adjoindre un groupe de pilotage, soient sur la pente ascendante pour ce qui concerne la qualité du management et de l'organisation interne. Nous attendons des confirmations écrites dans un futur proche afin de pouvoir nous réjouir, nous aussi, des actions correctives entreprises.

2. après la satisfaction initiale, nous vous faisons part maintenant de notre souci sur un point particulier, soit le Palladium de Champéry

A la lueur des renseignements obtenus sur ce dossier, la situation est précaire. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres pour étayer le souci qui est celui du groupe radical-libéral aujourd'hui.

Investissements de départ pour la réalisation du Palladium en 2003: 13,2 millions, dont 2,4 millions n'étaient pas assurés.

Dans le plan financier initial, il était prévu, par exemple, quelque 1,8 million de dons et contributions de tiers. Au final, il n'y en aura que 0,8 million (-1 million sous cette seule rubrique). Vous constaterez que dès le premier coup de pelle ou de pioche, les garanties financières n'étaient pas suffisantes.

Malgré cette situation précaire, et là nous avouons notre incompréhension totale, d'autres investissements vont être réalisés sans disposer pour autant du financement additionnel nécessaire, soit 850'000 francs en septembre 2003 pour l'achat d'un café-restaurant.

La Confédération, par son Office fédéral du sport, a bien sûr octroyé des subventions pour cette réalisation, soit 3,5 millions, mais avec des conditions bien précises comme celle qui concerne la mission de l'Etat et du Conseil d'Etat, à savoir: le canton du Valais s'engage à contribuer à la réalisation du Palladium. Il veillera en tant que coresponsable à une exploitation durable des installations. J'insiste sur cette phrase parce qu'elle est élémentaire et ô combien importante: il veillera en tant que coresponsable à une exploitation durable des installations.

Un mot sur les créances ouvertes à ce jour.

Le total des engagements se montait au 31 décembre 2006 à 2,45 millions. Au 30 septembre 2007, ce total se situe à près de 3 millions. L'endettement est donc en augmentation et, dans nos calculs, nous ne tenons pas compte du remboursement des crédits LIM, sinon il faudrait articuler le montant de 8,1 millions.

Au niveau des déficits d'exploitation maintenant, voici le tableau, tout rouge en l'occurrence: 2005: -45'000 francs; 2006: -100'000 francs; 2007: perte estimée 1,15 million.

Et cela ne s'arrange pas pour l'année en cours et le futur proche. 2008: perte estimée 1,18 million; 2009 et 2010: perte estimée 1,2 million.

Ainsi, par rapport à la mission de l'Etat, expliquée tout à l'heure, il a fallu naturellement bourse délier: 700'000 francs en 2004, 500'000 francs en avril et juin 2006, mais le plus grave concerne la volonté du 12 février 2006 d'octroyer une aide d'un million pour couvrir les charges d'investissements, une aide qui ne pourra pas se faire, car les conditions exigées (création d'un business plan démontrant la rentabilité et la viabilité de l'exploitation de l'infrastructure) n'ont, hélas!, pas pu être données.

Septembre 2007: une aide financière d'urgence de 400'000 francs (prêt cautionné par la commune) est octroyée par le canton pour couvrir notamment les salaires de septembre ainsi que certains frais d'exploitation comme la facture d'électricité et celle de l'eau. Faut-il rappeler que sans eau ni courant, il n'y a point de glace pour notre centre national.

Faut-il insister dès lors sur la situation critique du Palladium aujourd'hui? La réponse est oui. Malgré toute la bonne volonté des responsables actuels, qui se démènent sans compter, cette situation devient quasi-désespérée.

Le groupe radical-libéral interpelle ainsi le Conseil d'Etat. Les injections financières nécessaires annuelles de l'Etat par tranches de 700'000 à 800'000 francs pour couvrir les manco des frais d'exploitation pour les années 2007-2010 peuvent-elles sauver le Palladium? Si la réponse est oui, alors l'aide, en adéquation avec la mission définie, se justifie; si la réponse est non, il faut revoir immédiatement la stratégie et ne pas continuer à traiter le mal de manière superficielle, comme si l'on mettait un emplâtre sur une jambe de bois, mais bien traiter le mal à la racine et sauver ce qui peut l'être encore.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG relève l'important travail de l'Inspection cantonale des finances (ICF). Il n'y a qu'à voir le nombre de rapports fournis en annexe. Nous voyons que vraiment l'ensemble de l'activité de l'Etat est surveillé par l'ICF.

Je relève aussi, comme l'a fait la commission de gestion, que le but de l'ICF est quand même d'obtenir l'objectif du Conseil d'Etat d'un fonctionnement irréprochable des institutions cantonales. Or, ce fonctionnement n'est pas encore irréprochable. Je crois que c'est un but à rechercher. Il faut savoir qu'il ne sera jamais totalement atteint, d'où l'importance de l'Inspection cantonale des finances.

Pour le reste, je ne reviendrai pas sur les éléments relevés par la commission de gestion.

Par contre, permettez-moi de revenir, au nom du groupe PS/AdG sur deux ou trois éléments importants de ce rapport qui, je le rappelle, est un rapport de synthèse de l'ensemble de l'activité, donc je ne reviendrai pas sur l'ensemble des détails de certains rapports.

L'ICF a informé le juge compétent de l'attitude de l'ancien préposé de l'office des poursuites et faillites d'Entremont et actuel préposé de l'office des poursuites et faillites de Martigny. Je ne vais pas revenir sur ce qui a conduit à cette information. Mais, nous pouvons quand même nous demander s'il est légitime, après avoir découvert ce qui a été découvert, que cette personne soit simplement transférée dans un autre office. La question se pose.

Je reviendrai aussi sur le Service de l'action sociale, secteur de l'asile, uniquement pour regretter que l'ICF n'ait pas pu, pas su ou pas voulu identifier l'illégitimité des retenues concernant les requérants d'asile exerçant une activité lucrative, illégitimité confirmée par un arrêt du Tribunal administratif fédéral à ce jour. Je pense que si l'on avait pris un peu plus au sérieux plus rapidement certains avertissements concernant ce dossier, tout le monde y aurait gagné, les requérants, les personnes concernées comme le service de l'Etat et comme l'ensemble des acteurs de l'Etat dans ce dossier.

Concernant l'IUKB, tout a été dit lors d'une session précédente. Je rappellerai juste deux éléments qui nous semblent importants: D'abord, est-ce qu'une poursuite civile a été envisagée et est-elle encore envisagée? C'était une question qui était pendante lors de ce débat.

Ensuite, la question tout de même importante de la double casquette de gestionnaire au sein d'un établissement autonome et en même temps que le représentant de l'Etat du Valais soit aussi chargé de la surveillance. Cela pose réellement un problème de structure et de fonctionnement de l'Etat.

Je citerai encore le transfert par le Conseil d'Etat à la SATOM SA des subventions cantonales octroyées à la SA Compost Chablais Riviera qui a été quand même, il semblerait, une bonne solution par rapport à un problème grave de mise en faillite.

Je citerai aussi le Palladium de Champéry. Après l'apport surprenant d'un prêt sans intérêt de 400'000 francs à la fondation du Centre national de glace, en plus d'un soutien financier de 500'000 francs, nous attendons les résultats de l'examen approfondi en cours sous la direction du chef du DECS et aussi le suivi détaillé de ce dossier par l'ICF. Je ne reviendrai pas, puisque cela a été largement détaillé par mon préopinant, sur les détails de cette affaire, mais il semble quand même que ce soit inquiétant sur le plan de la pure gestion.

Pour terminer, permettez-moi d'insister sur l'indispensable indépendance de l'ICF par rapport à l'Administration et au Conseil d'Etat, tant aux niveaux structurel et organisationnel qu'en ce qui concerne le travail de contrôle proprement dit. Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB):

S'il y a un rapport d'activité important, pour ne pas dire essentiel, c'est bien celui de l'Inspection cantonale des finances (ICF). Celle-ci pose un regard indépendant et neutre sur l'activité de l'Etat et notamment sur ses dysfonctionnements. Au travers des 139 rapports déposés, elle nourrit abondamment la commission des finances et la commission de gestion, et attire régulièrement l'attention du Grand Conseil sur des sujets délicats.

Le groupe DC du Bas a étudié avec soin le rapport d'activité de l'ICF. Nous y relevons les points suivants:

- L'ICF conclut à l'exactitude du bilan déposé par l'Etat du Valais, une lapalissade mais, même pendant les beaux jours, le météorologue est important.
- La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais, après la recapitalisation de 264 millions, laisse ressortir un degré de couverture de 75%. La Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant montre une couverture de 73% après injection de 341 millions. 605 millions investis. Nous constatons, en décembre 2007, qu'il reste un découvert de 778 millions pour les deux caisses.
- La gestion de l'Institut Kurt Bösch a déjà fait couler beaucoup de salive dans ce Parlement. Nous relevons simplement la nécessité du suivi de ce dossier.
- Dix communes valaisannes ont encore un découvert au bilan, découvert qui s'est réduit en 2007, sauf pour la commune d'Eggerberg.

De manière générale, le groupe DC du Bas apprécie à sa juste valeur le travail effectué par l'ICF. Nous apprécions particulièrement son regard neutre et ses propositions pour

sortir d'un conflit ou d'une impasse. L'ICF est pour nous, permettez-moi de parler football, l'arbitre de l'Etat du Valais. Cet arbitre est juste, intransigeant. Il facilite le jeu, mais donne des cartons jaunes et parfois des rouges.

Le groupe DC du Bas se réjouit de lire dans les considérations finales de la part de l'ICF: "Notre mission a été exercée en toute indépendance, dans un esprit de collaboration ainsi que dans l'intérêt de la population et des contribuables."

Pour conclure, le groupe DC du Bas se félicite de pouvoir compter sur une Inspection cantonale des finances de haute qualité et tire un grand coup de chapeau au chef de nos arbitres, M. Christian Melly. Merci pour votre attention.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Dans notre prise de position écrite sur le rapport de l'Inspection cantonale des finances (ICF), nous avons souligné l'importance pour la commission de gestion de pouvoir compter sur la disponibilité et la collaboration d'un service professionnel et indépendant pour le traitement des dossiers délicats. C'est pourquoi l'indépendance et l'autonomie de ce service ne doivent en aucun cas être réduites.

Je remercie les différents groupes politiques qui se sont exprimés sur le rapport de l'ICF, en soulignant l'excellent travail de ce service, mais également pour les voix où le contrôle de l'ICF doit être renforcé. Je pense notamment aux SD, question soulevée par le député Daniel Porcellana et au Palladium, question soulevée par les députés René Constantin et Jean-Henri Dumont.

Dans notre prise de position, nous avons, cependant, émis des pistes concernant le travail de contrôle futur de l'ICF. Celles-ci concernent notamment des interventions plus importantes dans la vérification de la réalisation des mandats de prestations, respectivement d'apprécier les informations de controlling qui sont communiquées au Parlement.

Par ailleurs, la commission de gestion relève avec satisfaction que les souhaits que nous avons émis l'année dernière ont été pris en compte par l'ICF dans le sens où celle-ci se rend à nouveau dans les communes pour vérifier l'application uniforme de la fiscalité communale. Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion.

Est-ce que le Conseil d'Etat souhaite répondre à quelques questions?

Oui!

Je passe la parole à M. le président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

La question du Palladium qui préoccupe également le Conseil d'Etat a été, à juste titre, relevée par les députés René Constantin et Jean-Henri Dumont et d'autres intervenants, notamment en ce qui concerne le rôle du Palladium et les démarches qui ont été entreprises par le Conseil d'Etat. Préoccupés par cette situation, nous y avons travaillé et mis en place un groupe de travail présidé par M. le conseiller d'Etat Claude Roch, qui donnera des explications sur le travail qui a été effectué. Il est aussi important de souligner que l'Inspection cantonale des finances fait partie de ce groupe de travail, pour avoir justement un suivi intensif sur ce sujet.

Je cède donc la parole à mon collègue pour vous donner des informations plus détaillées sur ce sujet.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Deux informations concernant l'IUKB. Evidemment que nous avons demandé un rapport à une personne neutre. Sur proposition du recteur de l'Université de Lausanne, nous avons choisi un avocat lausannois. La réponse sera donnée au conseil de fondation, qui aurait dû siéger la semaine passée, mais le recteur de l'Université de Lausanne et la vice-rectrice de l'Université de Fribourg ne pouvant pas venir, nous avons reporté la séance. La réponse sera donc donnée par écrit à cette institution. Elle vous sera communiquée lorsqu'elle aura pris une position, lorsque le conseil de fondation aura décidé. Mais, je peux déjà vous dire que, dans la réponse, on nous conseille de ne pas aller plus loin si on ne veut pas perdre encore plus de plumes. C'est la réponse en gros, mais la réponse détaillée, je l'ai annoncé, sera communiquée après la prise de position du conseil de fondation au président de la commission de gestion qui la recevra en totalité par écrit.

Concernant l'autre dossier, évidemment que la structure est inadéquate, évidemment! Ce que nous avons voulu, et sur décision du Conseil d'Etat, c'est dire: est-ce qu'il faut sauver l'institut? Réponse: oui. Donc, il faut s'en occuper. Cela changera le jour où la situation sera clarifiée définitivement.

S'il y a un suivi? Le suivi est clair puisque, à la fois, le Conseil d'Etat et la Confédération ne versent des acomptes sur les comptes 2008 pour l'Etat du Valais et sur les comptes 2007 pour la Confédération que sur la base d'un rapport et par période de quatre mois.

En ce qui concerne le Palladium, depuis deux ans, une commission a été mise en place. J'en ai la présidence. Nous avons voulu inclure l'ensemble des partenaires. La commission est d'abord étatique avec comme partenaire l'Inspection cantonale des finances (c'est M. Christian Melly qui est dans la commission), l'Administration des finances (M. Olivier Beney), les services économiques puisqu'il y a un rôle économique pour la région (M. François Seppy), mon service sportif (M. Micheloud) puisque c'est un centre sportif et la LORO puisqu'elle est partenaire et que nous voulons travailler avec la LORO (par son président, M. Jean-Maurice Favre). Cette commission a siégé un certain nombre de fois. Nous avons demandé, l'année passée, que l'Inspection cantonale des finances fasse deux analyses:

une à la commune et une au Palladium. Cela a été fait. L'élément essentiel pour la réussite, c'est une situation à moyen terme: c'est aussi qu'on réussisse avec les lits chauds de Biarritz puisqu'il y a tout un projet qui prévoit que si les autorisations sont données, si la construction est faite, Biarritz achète le Palladium et reprend tous les engagements qui ont été fixés par la convention. Donc d'ici à 2009/2010, si le projet se réalise, la situation devrait être sauvée; s'il ne se réalise pas, elle sera un peu plus délicate. Ce que nous admettons, c'est qu'il y a une situation intermédiaire qu'il faut résoudre parce que ce serait une catastrophe économique pour le canton du Valais. Alors, nous avons eu une séance de commission récemment, où nous avons demandé aux partenaires d'être présents. Les partenaires, ce sont les responsables du Palladium et les responsables de la commune. Ils étaient présents. Nous leur avons communiqué nos rapports. Nous leur avons demandé un certain nombre de précisions avant que la deuxième partie du montant promis en 2007 soit versée. Nous espérons que les chiffres qui ont été donnés dans la planification soient corrigés parce que nous estimons qu'il faut faire de la rationalisation. Il faut que la commune soit présente, qu'elle soit plus impliquée. Les rapports de l'Inspection cantonale des finances nous montrent que c'est possible.

Nous avons une discussion actuellement assez dure avec un seul objectif cantonal: celui de réussir ce projet, mais de le réussir en le solidifiant pour le futur en ayant une position qui soit correcte à la fois pour la région, pour la commune, pour le Palladium et pour le canton.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, pour vos réponses.

Nous avons ainsi traité le point 3 de l'ordre du jour.

Nous arrivons au dernier point de cette matinée, à savoir l'Heure des questions.

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat d'accepter d'avancer quelque peu les réponses à l'Heure des questions puisque, normalement, celle-ci a lieu à 11 heures.

4. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 1

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Daniel Troger, betreffend Fahrende im Oberwallis

HINTERLEGTER TEXT:

Frage 3

von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend: Welche Massnahmen gegen Sachbeschädigungen und Verunreinigungen durch Fahrende?

HINTERLEGTER TEXT:

Question 13

du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy, concernant les gens du voyage: à quand une solution cantonale?

TEXTE DEPOSE:

Le président:

M. le président du Gouvernement va répondre globalement à ces trois questions.

Je lui cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Monsieur le président du Grand Conseil, une réponse globale est apportée aux trois questions posées, car elles sont toutes trois dirigées sur le même sujet, à savoir les gens du voyage et les mesures prises par le Gouvernement dans ce domaine.

Da – wie gesagt – die drei Fragen eigentlich den selben Gegenstand betreffen, erlaube ich mir in einer Antwort diese drei Fragen zu beantworten und da die Oberwalliser hier in dieser Frage in der Mehrheit sind, werde ich den wesentlichen Teil meiner Ausführungen auf deutsch machen.

Wie bereits aus der Antwort zur schriftlichen Frage der SP-Fraktion des Unterwallis vom Februar 2004 und zur Interpellation vom 13. Mai 2005 hervorgeht, möchte ich Sie an ein paar Dinge erinnern.

In der Tat hat sich der Staatsrat bereits im Jahr 1996 mit dieser Problematik beschäftigt und hat eine Arbeitsgruppe "Fahrende" ernannt, um Lösungsvorschläge zu erarbeiten.

Der Staatsrat hat dann von den Vorschlägen der Arbeitsgruppe Kenntnis genommen, hat im Wallis drei Standplätze für die Fahrenden lokalisiert und will diese schrittweise erstellen. Dies insbesondere mit der Absicht, zunächst einen ersten Platz zu bauen und später sukzessive den zweiten und den dritten zu realisieren.

Er hat dabei namentlich die kantonale Verantwortung des Betriebs der Standplätze der Kantonspolizei übertragen. Hier in diesem Bereich kommt aber eben auch den Gemeinden eine entsprechende Verantwortung zu, d.h. der Gemeindepolizei.

Der Standplatz des Unterwallis in Martinach ist seit 1998 in Betrieb. Derjenige des Mittelwallis in Siders befindet sich in der Ausführungsphase und dessen Betrieb hätte eigentlich bereits aufgenommen werden sollen, aber hier sind wir eben auch auf die Zusammenarbeit mit der Gemeinde angewiesen. Was den Standplatz im Oberwallis betrifft, sind Verhandlungen im Gange, die leider noch nicht abgeschlossen sind. Aber ich möchte in diesem Zusammenhang daran erinnern, dass bezüglich der Lokalisierung der entsprechenden Standplätze – auch aufgrund der Rechtsprechung des Bundesgerichts – Anpassungen an die Nutzungspläne zu machen sind, dass also in diesem Bereich die Gemeinden in ihren Nutzungsplänen die entsprechenden Anpassungen zu machen haben. Diese Verantwortung ist bei den Gemeinden. Wir haben keine gesetzliche Grundlage, um Gemeinden zu verpflichten, damit sie entsprechende Flächen vorsehen. Hier sind wir auf den Goodwill der Gemeinden angewiesen, weil die entsprechende Kompetenz für die Nutzungsplanung bei den Gemeinden liegt.

Quelques mots encore en français concernant la problématique à laquelle on est confronté sur ce sujet.

Il est évident que le canton souhaite que les aires de stationnement manquantes soient mises en service dans les meilleurs délais. Cependant, il manque une base légale cantonale pour imposer aux communes la délimitation de zones adéquates pour le stationnement des gitans, car la définition et l'affectation de l'attribution du territoire incombent actuellement aux communes.

Toutefois, il est vrai que, dans ce domaine, avec la compréhension et la coopération des communes concernées, nous aimerions bien créer ces places.

Pour rappel:

Martigny: la place est déjà construite et mise en service

Sierre: la place est réservée; on doit la mettre en place

Pour le Haut-Valais: les questions sont en cours

A noter que, dans ce domaine, le Conseil fédéral a mis un groupe de travail en place pour régler toute cette problématique.

Question 6

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant l'Aquarioscope

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Pour répondre à la question susmentionnée du député Pascal Bridy, il convient de se référer à la réponse donnée au postulat 4.050 de la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz concernant ce même Aquarioscope.

Le département relevait dans cette réponse l'intérêt d'un tel projet et soulignait l'importance, dans l'éventualité de sa création, de l'intégrer aux autres projets portant sur la même thématique pour assurer la cohérence globale des initiatives menées avec celle-ci.

Il revient aux porteurs du projet, dans une phase de l'analyse de l'existant, d'étudier les possibilités de synergie avec d'autres projets. Si l'Etat ne peut se substituer à eux pour réaliser une telle analyse, il demeure, par contre, à leur disposition pour les accompagner dans cette démarche. L'Etat dispose de différents instruments pouvant souvent soutenir de tels projets. Ces instruments peuvent consister en une aide financière, notamment sous la forme de cofinancement du conseil, cautionnement ou encore prêt sans intérêt. Ils peuvent également consister en la mise à disposition de réseaux permettant de faciliter la réalisation du projet ou en des prestations de conseil.

La forme du soutien accordé par l'Etat dépend, cependant, directement des caractéristiques du projet et pourra être déterminée dès que le dossier, actuellement en cours de constitution et qui bénéficie d'un soutien de plusieurs personnalités des milieux politiques et touristiques, lui sera présenté.

Ici, il sied aussi de rappeler qu'il y a, à travers le Conseil du Léman, un Observatoire de l'eau qui est en gestation, en réflexion ou en planification.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous continuons avec le Département des finances, des institutions et de la sécurité.

Etant donné que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier n'est pas là, c'est son remplaçant, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, qui va répondre aux deux questions concernant ce département.

Question 5

du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer, concernant: quelle sécurité voulons-nous pour nos zones frontalières?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Je tiens avant tout à saluer le souci de la députée Margrit Picon-Furrer en matière sécuritaire, même si le nombre d'infractions dans la région du Bas-Valais reste stable au regard des statistiques de la police cantonale. Mais, comme vous le soulignez très justement, Madame la députée, les malfrats disposent d'une grande mobilité et de moyens de plus en plus performants.

Un renforcement de l'effectif policier est-il nécessaire? Certainement. Je vous rappelle, à cet effet, que le Conseil d'Etat et la commission thématique de la sécurité publique ont mis sur pied une procédure d'appel d'offres en vue d'une analyse complète des effectifs de la police cantonale. Il s'agit de déterminer précisément les moyens nécessaires au regard de nouvelles missions et de l'évolution de la criminalité. La volonté d'occuper le terrain et d'offrir à nos citoyens une véritable police de proximité dicte cette démarche. La police est à même d'assurer une présence 24h/24h.

Quant à une répartition claire des tâches entre les gardes-frontière et la police cantonale, un travail de réflexion est actuellement mené entre ces deux entités. Le Conseil d'Etat interviendra, cependant, auprès du commandement des gardes-frontière pour que ce dernier maintienne une présence renforcée en zones frontalières, plus particulièrement sur l'axe de St-Gingolph.

Frage 14

der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend: Wie weit ist die Regierung mit der gerechten Besteuerung der Stromgewinne?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

In der Tat ist das eine Frage, die auch die Walliser Regierung und namentlich auch die beiden Departemente sehr ernst nehmen und auch sehr ernst prüfen.

Ich darf daran erinnern, dass in den Jahren um 2000 die Preise für die Elektrizität tief waren. Auf der politischen Ebene wurde gar über öffentliche Beiträge für so genannte nicht-amortisierbare Investitionen gesprochen. Die Methode mit der Dividendengarantie war für die öffentliche Hand vorteilhaft.

Einige Jahre später sind die Preise für Elektrizität gestiegen und sie werden zum Leidwesen des zuständigen Departementchefs für die Wirtschaft zu einem ernsthaften Thema. Diese Preise sind gestiegen und die Steuerverwaltung informierte die Partnerwerke, dass sie eine neue Methode, welche die wirtschaftliche Leistungsfähigkeit der Unternehmen berücksichtigt und sich auf den Marktpreis stützt, einführen will. Die Steuererklärungen ab dem Jahr 2006 sind noch offen.

Am 11. März 2008 hat der Vorsteher des Departements für Finanzen einen Experten beauftragt die neue Methode, insbesondere die Abzüge, welche aufgrund der Übernahme von gewissen Leistungen durch die Aktionäre gewährt werden müssen, zu prüfen.

Um die neue Besteuerungsmethode einführen zu können, hat die kantonale Steuerverwaltung am 23. April 2008 jedem Partnerwerk ein Rundschreiben gesandt, damit diese ihrerseits der Steuerverwaltung präzise Auskünfte über ihre Produktion bekannt geben.

Am 21. Mai 2008 wurde zusammen mit Vertretern der kantonalen Steuerverwaltung, der Vereinigung der Walliser Stromproduzenten und der Überlandwerke eine Sitzung betreffend der neuen Besteuerungsmethode abgehalten.

Sobald der Experte seinen Bericht verfasst hat, wird eine neue Sitzung vereinbart um die Besteuerung für das Jahr 2006 zu fixieren und die Einführung der neuen Besteuerungsmethode zu besprechen.

Die kantonale Steuerverwaltung erhofft sich, die offenen Steuererklärungen der Partnerwerke während dem Herbst 2008 einschätzen zu können.

Frage 10

von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO) betreffend diskriminierende Handhabung bei Schullagerwochen im alpinen Gelände

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je ne crois pas que l'on ait des traitements discriminatoires. Par contre, on a donné des compétences à nos inspecteurs pour gérer les dossiers.

Dans le cas présent, le "Kinderdorf", en date du 3 mars 2008, a fait une demande pour un camp de vacances pour les jeunes, pour les classes du "Kinderdorf" et M. l'inspecteur Stefan Ritz a accepté ce camp, mais il a mis deux réserves:

- une pour le 4 juin, à savoir pour une randonnée sur le glacier avec traversée en tyrolienne et
- une pour le 5 juin, à savoir pour l'ascension du Barrhorn à 3'610 mètres.

Il a mis des réserves disant qu'il ne pouvait pas cautionner ces deux excursions.

Suite à une demande de reconsidération, le Service de l'enseignement a suivi la position de l'inspecteur et a mentionné que le "Kinderdorf", s'il réalisait ces excursions, en porterait la responsabilité totale sans la responsabilité du département.

Donc, je crois que c'est une interprétation que M. l'inspecteur Ritz a faite et je la cautionne parce qu'il faut quand même avoir de la prudence pour une classe. Heureusement ou malheureusement, le cours s'est fait durant ces dates, mais le temps était mauvais et ils n'auraient de toute façon pas pu faire cette excursion.

Mais, merci aussi de soutenir l'inspecteur et puis peut-être de laisser dans les camps individuels ce genre d'ascension. Nous ne voulons pas prendre de risque. Moi, je soutiens l'inspecteur dans sa décision, décision qui aurait été la même pour une autre demande quelle que soit la classe.

Question 11

du député Jean-Albert Ferrez (PDCB) concernant le Conservatoire supérieur et Académie de musique Tibor Varga: statut du personnel ?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je crois avoir partiellement répondu tout à l'heure sur le statut du personnel.

En résumé, on peut dire que nous avons voulu une décentralisation sur Sion. Nous voulions la pérennité avec des reconnaissances fédérales. Pour y parvenir, nous n'avions qu'une solution: celle de négocier avec des conservatoires reconnus, dans le cas présent le Conservatoire de Lausanne.

Alors, au niveau des flux financiers, nous entrons dans un système HES où le canton paiera à la HES-SO. Ensuite, il y aura redistribution sur le Conservatoire de Lausanne qui va gérer le Conservatoire de Sion. Nous serons donc un partenaire à travers le comité stratégique, mais plus à travers le canton au niveau du système HES.

En ce qui concerne les enseignants, les nouveaux enseignants seront nommés et rétribués selon les normes du Conservatoire de Lausanne, avec le statut du Conservatoire de Lausanne. Pour les anciens, une discussion est en cours actuellement pour qu'ils aient les conditions évidemment du Conservatoire de Lausanne, mais qu'ils restent dans les fonds de prévoyance parce que ça poserait peut-être trop de problèmes avec les fonds de prévoyance. Le statut sera adapté pour le mettre en vigueur le plus rapidement possible. Et puis, l'affiliation à la caisse de prévoyance sera double: les anciens vont rester au statu quo et les nouveaux ont l'assurance du Conservatoire de Lausanne. Je ne sais pas quelle est l'assurance qui a été mise en place.

Ce que nous souhaitons au niveau du Conseil d'Etat, c'est contrôler et nous assurer que ces accords bilatéraux ou trilatéraux soient respectés et qu'ils demeurent à terme.

Question 2

de la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG) concernant les requérants d'asile exerçant une activité lucrative en Valais; quelle suite?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

La députée Véronique Barras-Martinet demande quelle a été la réponse du Tribunal administratif fédéral à la demande d'éclaircissements adressée par le Conseil d'Etat et quelle action le département concerné entend prendre afin de faire la lumière sur ce dossier.

Ces deux questions ont déjà été largement discutées avec la députée intéressée, mais il est bien, je pense, que le Parlement soit aussi au courant de l'évolution de ce dossier.

Il faut dire tout d'abord que le Tribunal fédéral n'est pas entré en matière sur la demande d'éclaircissements adressée par le Conseil d'Etat pour le motif simple que le canton du Valais n'était pas partie au recours déposé par le requérant d'asile contre l'Office des migrations. Il s'agissait d'une procédure entre l'Office des migrations, d'une part, et ce requérant, d'autre part, et le canton du Valais n'y était qu'indirectement impliqué.

Par conséquent, le jugement est exécutoire, ce que le canton du Valais n'a jamais contesté et l'interprétation de sa portée doit être examinée sur la base de la déclaration du porte-parole du Tribunal administratif fédéral qui a précisé que le TAF avait jugé un cas d'espèce. Bien sûr, s'il y a d'autres cas qui sont similaires, on va les analyser.

De plus, il faut encore dire que le Conseil fédéral, par une décision du 7 mai 2008 et en réponse aux questions déposées par le conseiller national Stéphane Rossini, a décidé qu'il n'est pas approprié de rédiger un nouveau rapport exhaustif sur la situation en Valais, étant donné qu'il y a déjà différents rapports.

Mais, je crois qu'il faut, une fois pour toutes, sortir de cette "crise" – entre guillemets – et trouver une issue à ce dossier. Le département a convenu avec le comité de défense des requérants d'asile de soumettre à un expert neutre, dans une première phase, au moins 10 à 15 dossiers litigieux. Les parties se sont entendues sur le nom de M. Thierry Béguin, ancien conseiller d'Etat et ancien procureur de la république et canton de Neuchâtel. Nous avons rendez-vous avec M. Béguin le 20 juin prochain, bien sûr avec une délégation du comité de défense et une délégation du département.

Sur la base du rapport que M. Béguin établira, il faudra voir quelle suite donner.

Question 4

du député André Quinodoz concernant les disparités salariales

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Le député André Quinodoz pose une question au sujet des différences au niveau des salaires dans les EMS, les CMS et le RSV.

D'abord, il faut souligner qu'il est de la compétence de ces employeurs de définir les conditions salariales et sociales. Chacun a son système. Chacun a sa grille de rémunération.

En ce qui concerne les conditions salariales, les différences sont minimales. C'est, par exemple, le Groupement valaisan des centres médico-sociaux, sous l'angle du subventionnement cantonal, qui utilise les mêmes grilles salariales que le RSV. En ce qui concerne les établissements médico-sociaux pour personnes âgées, les conditions salariales sont parfois même plus favorables qu'au RSV pour certaines professions, par exemple pour les infirmières assistantes, aides soignantes diplômées ou encore aide-soignantes.

De légères différences peuvent cependant apparaître au niveau des conditions sociales, principalement pour la prévoyance professionnelle. Le RSV a adhéré à la caisse de pension "Prévoyance Santé Valais" (PSV). Les CMS et les EMS sont, quant à eux, libres de s'affilier à la caisse de pension de leur choix et de choisir leur plan de prévoyance. En effet, il s'agit-là d'un domaine de compétence qui leur est propre.

Cependant, l'article 7 lettre h de la nouvelle loi sur les établissements et les institutions sanitaires (LEIS), qui définit les conditions de subventionnement, prévoit que les EMS et les CMS doivent, tout comme le RSV d'ailleurs, respecter les éventuelles conventions collectives de travail signées ou, subsidiairement, les normes édictées par le département en matière de conditions sociales et salariales, afin de bénéficier des subventions cantonales.

Nous avons donc un moyen légal pour faire disparaître des différences éventuelles entre les salariés du RSV, des CMS et des EMS.

C'est certainement une question qui sera traitée dans le cadre de la troisième partie de la législation sanitaire qui concerne les CMS, les EMS et les structures intermédiaires.

Question 7

du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant l'AquaArk

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

La Conférence gouvernementale des cantons alpins a initié, en 2003, les réseaux de compétences "l'eau dans les régions de montagne" avec le soutien de différents partenaires externes comme la Confédération, par le biais du seco, mais également des partenaires de l'économie.

Après une période de démarrage de trois ans, un examen de la situation a été effectué en 2007 comme il est d'usage dans les projets pilotes. Ce fut l'occasion de redéfinir les structures et l'orientation future, les créations de valeurs à long terme, une indépendance financière se trouvant au premier plan.

A l'avenir, le transfert des connaissances, la collaboration nationale, les relations publiques et la création d'un réseau devront être sensiblement améliorés.

Il y a des projets :

Chaque année, il y a une manifestation "Mountain Water Award"; c'est un prix qui est dédié sur la base d'un concours. C'est notre devoir aussi d'inciter des entreprises, mais aussi des écoles ou des privés valaisans à participer à ce concours.

Il y a des études préliminaires relatives au changement climatique et à l'utilisation de la force hydraulique. C'est une question qui est hautement sensible.

Un sondage d'opinions concernant la force hydraulique parce que nous voulons savoir, au niveau suisse, comment les forces hydrauliques sont perçues par une large population. Est-ce une énergie renouvelable propre? Ou est-ce qu'on a seulement dans la tête les grands barrages et aussi les rivières dans lesquelles, parfois, il n'y a pas assez d'eau? C'est aussi une question importante.

Il y a une étude d'une turbine universelle, ainsi que d'autres projets.

Les cantons alpins, vous le savez, ce sont les cantons des Grisons, Glaris, Uri, Nidwald, Obwald et Valais. Ces derniers ont créé ce réseau de compétences.

L'année passée, cette manifestation annuelle a eu lieu à Viège; cette année, elle aura lieu dans le canton des Grisons.

Vous avez partiellement raison en disant que les effets concrets, ce sont plutôt des études qui se font; on devrait encore pousser les responsables de ce réseau de compétences "l'eau dans les régions de montagne" pour faire des choses un peu plus concrètes.

Question 8

des députés Marie-Noëlle Massy Mittaz , Brigitte Diserens, Daniel Porcellana et Raymond Mottier concernant les cliniques de Loèche-les-Bains?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Suite aux mesures de restructuration entreprises par les cliniques de Loèche-les-Bains, l'activité médicale a été concentrée sur le bâtiment de l'association RRKL, dont les membres sont la ville de Berne, la ville de Zurich, la commune de Loèche-les-Bains et le canton du Valais. Dans le cadre de cette restructuration, environ 30 postes de travail ont été supprimés. Cela s'est fait déjà dans la première partie de l'année 2007.

Le bâtiment de la "Fachklinik für neurologische Rehabilitation (NRL)" est, quant à lui, occupé par certains patients ambulatoires, mais aussi par l'école de physiothérapie qui fait partie de la HES de notre canton.

L'exploitation des cliniques durant les cinq premiers mois 2008 laisse apparaître un léger déficit.

Malgré le refus d'entrer en matière par le Parlement valaisan pour la reprise des cliniques, la volonté des différents partenaires, voire des propriétaires des bâtiments, est toujours de se retirer de Loèche-les-Bains. Il y a, d'une part, la société NRL qui est une société allemande, qui n'a plus beaucoup d'intérêt, et l'association, vu le manque de volonté politique du Parlement valaisan de vouloir assainir la situation et de tout faire pour conserver les places de travail, s'est un peu découragée.

Dans ce sens, nous avons maintenant des contacts avec des investisseurs financiers qui veulent acheter le parc immobilier et qui veulent aussi faire tourner une clinique, mais sous une autre forme.

Les négociations n'ont pas encore abouti.

Ce ne sera, dans toutes les variantes – je dois le dire ici – pas une solution aussi bonne que celle que vous avez refusée, mais il ne me reste pas un autre choix que de respecter votre décision.

Frage 15

von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) betreffend provisorische Anerkennung des SZO als Weiterbildungsspital durch die Schweizerische Gesellschaft für Chirurgie

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Nach der Umsetzung der Spitalplanung im Jahr 2004 und der damit verbundenen strukturellen Veränderungen wurde auch im Departement für Chirurgie des Spitalzentrums Oberwallis eine Überprüfung der Anerkennung als Weiterbildungsstätte durchgeführt. Vor dieser Umsetzung war die Abteilung Chirurgie in Visp als Weiterbildungsstätte der Kategorie B3 anerkannt. Per 1. Juli 2006 wurden jedoch die Anerkennungskriterien etwas geändert, das heisst verschärft. Die neue Überprüfung wurde gemäss diesen Kriterien durchgeführt.

Die neuen Kriterien, insbesondere Ziffer 5.2 und 5.4.1 des Weiterbildungsprogramms der Weiterbildungskommission der Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte, erfordern den Betrieb einer anerkannten Intensivstation, damit die Weiterbildungsstätte weiterhin der Kategorie B3 anerkannt wird.

Zum Zeitpunkt der Überprüfung – und das ist heute anders – waren die räumlichen und betrieblichen Verhältnisse im Spital Visp noch nicht geschaffen, um eine Anerkennung der Intensivpflegestation anzustreben. Deshalb wurde das Departement für Chirurgie nur provisorisch anerkannt.

Mittlerweile – bereits vor einem Jahr – haben wir die Intensivstation auf dem neuen Niveau einweihen können. Auch in personeller Hinsicht wurden dort die Anstrengungen verstärkt, so dass eigentlich einer Anerkennung jetzt nichts mehr im Wege stehen sollte. Ein solches Anerkennungsverfahren wird jetzt dann eingeleitet.

Dort sieht man auch – und wir haben das gleiche Problem mit der Geriatrie – dass wenn wir diese nicht auf einen Standort im Oberwallis zusammenlegen, wir die Anerkennung auch in diesem Bereich verlieren. Es bleibt uns nichts anderes übrig, auch um die Qualität beizubehalten oder auch um die Anerkennung als Ausbildungsstätte zu behalten, dass wir in diesem Prozess der Spitalplanung weiterfahren. Und ich hoffe, dass die Regierung noch vor den Sommerferien den anstehenden Spitalentscheid treffen wird.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Comme M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet n'est pas là, c'est son remplaçant, M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, qui va répondre aux questions du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Nous commençons par la question 9 du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant la pollution au PDC... aux PCB!

(Rires et brouhaha dans la salle)

Question 9

du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant la pollution au PCB

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Sur la pollution du PDC, je ne fais pas de commentaire, n'est-ce pas!

Des prélèvements ont été réalisés entre janvier et mars 2008 dans le Rhône, pour citer Viège, la Dranse, trois canaux de plaine ainsi que dans cinq piscicultures servant au repeuplement des cours d'eau pour la pêche amateur. Trente-sept poissons ont été analysés sur mandat du Laboratoire cantonal et du Service de la protection de l'environnement. Un seul poisson de grande taille présentait un dépassement de 20% de la norme alors que la seconde truite pêchée au même endroit présentait une teneur en PCB sept fois inférieure à la norme. Tous les autres poissons étaient conformes aux prescriptions européennes.

Une investigation systématique des cours d'eau valaisans n'est pas nécessaire et serait très coûteuse puisque chaque analyse de poisson coûte près de 1'000 francs. Si on voulait faire toutes ces analyses de poissons, etc., ce ne serait peut-être pas dans une relation raisonnable.

En fonction des recommandations qui seront émises par le groupe de travail ad hoc mis sur pied par la Confédération, les services concernés évalueront l'opportunité de mener des analyses complémentaires.

En l'état des investigations, la pêche peut être poursuivie sans restriction dans les cours d'eau valaisans.

Ces résultats ont déjà fait l'objet d'un communiqué de presse le 16 mai 2008. Vu que, comme l'écrivait le Nouvelliste le 17 mai 2008, je cite: "Les poissons ont la pêche", des entrefilets sont sortis dans la presse.

Le communiqué complet est disponible sur le portail Internet de l'Etat du Valais www.vs.ch – rubrique communications et médias.

Frage 12

**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) betreffend
Informationsmappe zur 3. Rhonekorrektio**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Frau Sarbach-Bodenmüller hat sich etwas geärgert über die dicke und relativ schwerwiegende – im wahrsten Sinn vom Wort – Dokumentation, die der Kanton allen

Grossrätinnen und Grossräten zugesandt hat. Ich kann Sie natürlich verstehen, weil Ihr Mann ist noch Vizepräsident des Bezirks Visp und hat diese Dokumentation auch erhalten, aber immerhin ermöglicht das dann, dass Frau Sarbach-Bodenmüller im Gleichgewicht durch Visp marschieren kann.

Nun Spass beiseite.

Die dritte Rhonekorrektur ist ein Projekt von nationaler Bedeutung. Das generelle Projekt legt die langfristige Vision des Ausbaus der Rhone über deren gesamten Lauf fest. Das Projekt betrifft somit den gesamten Kanton und bedingt eine angemessene Information für jeden Einzelnen während der öffentlichen Informationstage.

Die öffentliche Information des generellen Projekts der dritten Rhonekorrektur dauert vom 16. Mai bis zum 30. September 2008. Die Verteilung der diesbezüglichen offiziellen Dokumente ist entsprechend dem im Gesetz über den Wasserbau vom 17. März 2007 festgehaltenen Verfahren durchgeführt worden. Im Bemühen um Kontinuität und Kohärenz und in Anbetracht des wichtigen Projekts ist die Liste der Behörden und der im Sommer 2007 beigezogenen Personen für die Erstellung des Sachplans wieder verwendet worden, das heisst man hat die selbe Liste genommen, die bereits 2007 auch für die Information beigezogen wurde. Auf dieser Liste sind auch die Grossrätinnen und Grossräte des Kantons aufgeführt.

Die Information über die Gesamtvision des Rhoneprojekts ist hinsichtlich der finanziellen Entscheide, die dem Grossen Rat in Zukunft schrittweise unterbreitet werden, unerlässlich. Es ist wohl anzunehmen, dass die Interventionen der Parlamentarier anders ausgefallen wären, hätten wir den Grossen Rat nicht derart umfassend informiert. Vielleicht hätte es jemanden gegeben, der gesagt hat, die Information sei zu lückenhaft gewesen.

An erster Stelle sind die offiziellen Dokumente verteilt worden, damit die im Verfahren festgesetzten Fristen für die öffentliche Information eingehalten werden können. Die an zweiter Stelle publizierten Informationsblätter sind separat verschickt worden und bilden nicht Bestandteil des offiziellen Dossiers. Zum einfacheren Verständnis enthalten diese eine Zusammenfassung.

Nun die Kosten – wenn man dieses Werk, das weit über eine Milliarde kosten wird ins Verhältnis setzt zu den 240'000 Franken, die Druck und Versand dieser Information betragen – natürlich der gesamten Bevölkerung nicht nur der Grossräte – das wäre dann schon der Ehre zuviel und auch der Kosten zu viel, dann ist das weniger als ein Franken pro Kopf der Bevölkerung. Ich denke, für ein solches Jahrhundertwerk ist eine gute Information nötig und so gesehen kann ich dort auch die Informationspolitik, die die Regierung festgehalten selbstverständlich mittragen und unterstützen.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi liquidé l'Heure des questions et nous avons aussi épuisé notre ordre du jour avec un peu d'avance. C'est vraiment l'efficacité qui prédomine cette semaine, et je m'en réjouis.

Voilà, je vous donne rendez-vous à 13 h 30 pour la reprise.

Bon appétit!

La séance est levée à 11 h 20.

Séance de relevée du vendredi 13 juin 2008

Présidence: M. le député Paul-André Roux.

Ouverture de la séance: 13 h 35.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais
Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2007 der Walliser Kantonalbank

Lecture

2. Décision concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la Confédération et le canton du Valais

Lesung

Beschluss zur Genehmigung verschiedener Programmvereinbarungen zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Lecture

3. Décision concernant l'approbation d'un accord sur les prestations relatif à l'entretien des routes nationales conclu entre la Confédération helvétique et le canton du Valais

Lesung

Beschluss zur Genehmigung der Leistungsvereinbarung für den Nationalstrassenunterhalt zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Lecture

4. Décision relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"

Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

5. Motion du groupe PDCC, par les députés Daniel **PORCELLANA** et Laurent **TSCHOPP** (suppl.), concernant l'abrogation de la pratique "Dumont" (11.12.2007) (1.198)
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel **PORCELLANA** und Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), betreffend Aufhebung der Dumont-Praxis (11.12.2007) (1.198)
6. Motion du député Jacques-Roland **COUDRAY** concernant les contrôles périodiques au service autos: c'est le dernier moment pour agir! (12.12.2007) (1.199)
Motion von Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY** betreffend periodische Nachprüfungen bei der Motorfahrzeugkontrolle: Jetzt muss gehandelt werden! (12.12.2007) (1.199)
7. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant le forum sécurité Chablais, sécurité et jeunes (12.12.2007) (1.200) (*en collaboration avec le DECS*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Sicherheitsforum Chablais: Jugend und Sicherheit (12.12.2007) (1.200) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
8. Motion du groupe SPO, par le député Robert **SARBACH**, concernant l'adaptation de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat à la loi sur les communes (14.12.2007) (1.201)
Motion der SPO-Fraktion, durch Grossrat Robert **SARBACH**, betreffend Anpassung des Gesetzes über das Verhältnis zwischen Kirche und Staat an das Gemeindegesetz (14.12.2007) (1.201)
9. **Compte 2007, gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2007**
Département des finances, des institutions et de la sécurité

Rechnung 2007 und Verwaltungsbericht 2007

Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit

Débat final et décision

10. Décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007

Schlussdebatte und Beschluss

Beschluss zur Staatsrechnung für das Jahr 2007

Le président:

Mesdames et Messieurs les députés, nous allons reprendre nos débats.

Je salue l'arrivée de notre grand argentier, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier.

Nous abordons immédiatement le point 1 de l'ordre du jour.

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT concernant l'exercice 2007 de la Banque cantonale du Valais

BERICHT DES STAATSRATES zum Geschäftsjahr 2007 der Walliser Kantonalbank

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission

Président: André Quinodoz / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Laetitia Massy

Discussion générale:

Le président:

Merci de votre silence. Nous arrivons à la dernière demi-journée. Je sais que ce n'est pas facile, nous avons eu une longue semaine.

Mais, faites encore un petit effort!

Vous verrez, on sera très rapidement en dehors de ce Parlement tout bientôt!

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Le groupe PDCC a pris connaissance des différents rapports sur la BCVs et en tire les enseignements suivants:

Notre groupe relève avec satisfaction la participation active de la BCVs à l'essor économique de notre canton, la qualité de sa gestion, le fait que la BCVs soit un employeur de référence en Valais avec un effectif de près de 500 collaborateurs faisant preuve d'une rare stabilité pour ce milieu, le remboursement de la créance hybride de 50 millions en faveur de l'Etat, l'excellent taux de couverture pour l'exercice 2007 largement supérieur à celui préconisé par la Commission fédérale des banques, la sagesse de la BCVs de ne pas s'être aventurée dans des opérations risquées de type "subprime".

Par contre, le groupe PDCC soutient la commission de gestion dans sa volonté d'obtenir une comparaison intercantonale des dividendes versés à l'actionnaire public et celle de faire toute la transparence sur les engagements de la BCVs envers les membres du conseil d'administration.

De manière plus générale, le groupe PDCC approuve la stratégie de l'Etat visant à réduire l'importance de sa participation au capital de la banque en conservant – et cet aspect nous importe – la majorité.

Lors de l'assemblée générale du 23 avril dernier, le PDG de la BCVs délivrait son message en faisant un parallèle saisissant entre l'esprit de son entreprise et celui de la PdG. Depuis, l'image de cette dernière a été ternie par une affaire de dopage. Concernant la BCVs, le bon peuple n'apprécierait guère des indemnités et salaires dopés à l'EPO pour les membres de la direction et du conseil d'administration. Prudence donc envers un PDG d'un genre nouveau..., le Péché De Gourmandise!

Merci de votre attention.

M. le député André Vernay (GRL):

Il fut une époque – certes, au siècle passé – où la sérénité ne planait pas sur la BCVs et notre groupe ne manquait pas, à cette époque, de dénoncer certains travers de notre banque.

Si dénoncer ce qui ne va pas fait partie du quotidien du travail en politique, il faut aussi parfois dire ce qui va bien, surtout si certains travers ont été redressés et certains problèmes corrigés.

Grâce à un nouveau résultat record, la BCVs a pu rembourser la deuxième créance de 50 millions à l'Etat du Valais, tout en augmentant – et ceci est une performance – les fonds propres de 624 millions à 632 millions. Signalons aussi l'excellent rapport des dividendes des actions nominatives, rapport qui n'a cessé de progresser de 5 1/16^e en 2002 à 9% en 2007 ou, en chiffres nominaux pour notre canton, de 5,6 millions à 9,9 millions, soit une impressionnante progression de 75% sur cinq ans.

La BCVs, banque universelle de proximité, n'a pas succombé aux sirènes de l'argent facile des "subprime", mais, au contraire, a pleinement respecté les règles de base de prudence de la branche bancaire, ce qui permet d'enregistrer une rentrée fiscale de 11 millions, à mettre bien évidemment en relation avec la rentrée fiscale budgétisée, mais non concrétisée de 10 millions de l'UBS.

Seule une banque saine pouvant compter sur des collaborateurs compétents, sur une direction clairvoyante, ferme et sûre de ses options et, enfin, sur un conseil d'administration qui se concentre sur les affaires bancaires et qui ne s'occupe pas, ou plus, de politique peut s'enorgueillir d'un tel résultat.

Le groupe radical-libéral veut aujourd'hui rebondir sur cette performance, féliciter la BCVs pour son excellent travail au service de la population valaisanne et de son économie et, en conséquence, renouveler notre confiance dans la stratégie de notre Etat en tant qu'actionnaire principal et garant de la BCVs.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Sur la base des rapports de la commission de gestion, du Conseil d'Etat et du conseil d'administration de la BCVs, le groupe PS/AdG relève les points suivants:

D'abord, il se réjouit du taux de couverture élevé à 168% alors qu'il est recommandé en général un taux de couverture de 110 à 120%.

Il relève aussi la bonne gestion des risques puisqu'il n'y a pas eu d'investissements à risque, notamment en ce qui concerne la crise immobilière, les "subprime", alors que d'autres grandes banques, non cantonales, ont subi des pertes importantes.

Nous relevons également le résultat record en 2007 qui a permis au canton d'obtenir un dividende de 9% (une hausse de 12,5%) pour un montant de 9,9 millions et qui a permis aussi d'avoir des impôts globaux de 11 millions pour un montant environ de 21 millions.

La créance comptable de 50 millions en faveur de l'Etat a pu être totalement soldée, ce qui est un élément important.

Le groupe PS/AdG n'est pas favorable à l'option d'une réduction de la participation de l'Etat au capital de la banque. Il relève avec satisfaction que, pour le Conseil d'Etat, cette question n'a pas un caractère prioritaire encore en ce moment. Cela est d'autant plus justifié qu'un des objectifs que l'Etat et la banque doivent mettre en place est le renforcement des fonds propres. Or, en 2007, ces fonds propres n'ont pas été renforcés; ils ont juste été stabilisés. Donc, il semble important quand même de d'abord atteindre cet objectif.

Un dernier point qui me semble important, c'est de rappeler le rôle important de la BCVs concernant l'économie locale et l'économie valaisanne. En effet, en ce moment, si on suit bien l'activité économique actuellement, on voit, je ne parlerai pas de récession, mais en tout cas une diminution de l'activité économique, et on se rend compte qu'il y a une inflation qui est en train de monter. On peut donc s'attendre peut-être à une activité économique plus délicate et la BCVs a un rôle important concernant notamment la possibilité d'obtenir des crédits. Je pense notamment aux PME et aux entreprises. La BCVs va devoir continuer à remplir un rôle important dans ce sens-là.

Pour terminer, le groupe PS/AdG fait siennes les conclusions de la commission de gestion qui, sous le point b, et ceci nous semble important, "demande au Conseil d'Etat d'intervenir en tant qu'actionnaire majoritaire pour que l'organe de contrôle externe de la BCVs examine les positions de crédit annoncées pour les membres du conseil d'administration ou les groupements d'intérêts dont ils font partie." C'est une question de transparence essentielle pour le groupe PS/AdG.

Dans ce sens, nous félicitons la BCVs et sa direction pour la bonne gestion des affaires de la banque.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Der Bericht der GPK zum Bericht der WKB zeigt auf, dass in punkto Transparenz noch einiges geleistet werden muss. Dies bestätigt auch ein Bericht, den ich der Bank Vontobel entnommen habe, ein Bericht der Bank Vontobel über die Walliser Kantonalbank.

Und in diesem Ratingbericht kommt die Bank Vontobel zu drei Schlüssen. Sie stellt fest, dass ein hoher Aufwand für Ausfallrisiken betrieben werde, sie stellt zum zweiten fest, dass ein hoher Anteil an gefährdeten Forderungen und Blankokrediten besteht. Es sind dies bei der WKB 16 Prozent, im schweizerischen Durchschnitt bei den Kantonalbanken sind das lediglich neun Prozent. Eine dritte Erkenntnis der Bank Vontobel ist, dass im Risikomanagement eine ungenügende Transparenz herrsche.

Im GPK Bericht wurde der Deckungsgrad korrigiert von 177,8 Prozent auf 168 Prozent. Und dies erstaunt unsere Fraktion, weil der Staatsrat in seinem Bericht festgehalten hat, dass der Bankrevisor, ich zitiere: ... "peinlich genau" seine Arbeit geleistet hat.

Unserer Ansicht nach muss sich die GPK zweier Themen annehmen, nämlich Folgendem:

- die Steuereinnahmen könnten doppelt so hoch sein, wenn die Bank nicht teilweise steuerbefreit wäre und

- dass die WKB keine finanzielle Abgeltung der Staatsgarantie gegenüber dem Kanton kennt.

Diese Abgeltung kennen neun andere Kantonalkassen der Schweiz wegen der Staatsgarantien.

Über die Entschädigung der Verwaltungsratsmitglieder, die über dem Schweizer Mittel liegen, hat sich die GPK bereits geäußert. Leider hat die GPK hier keinen Kommentar abgegeben. Im Walliser Boten vom 6. März 2008 – gemäss diesem Bericht im WB verdient ein WKB Regionalleiter etwa soviel wie ein Staatsrat, der WKB Direktionspräsident etwa das dreifache eines Staatsrats. Das heisst, entweder ist die Arbeit des Bankpräsidenten dreimal mehr wert oder dreimal besser als die des Finanzministers oder – und hier liegt vielleicht der Schlüssel nachdem Staatsrat Fournier in dieser Woche mit Ospel verglichen worden ist – dass der Finanzminister auf den Stuhl des Präsidenten schießt. Danke schön.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Mesdames et Messieurs, l'accueil que vous me réservez me touche et j'essaierai de répondre à vos attentes!

Le rapport de la commission de gestion est excellent. Il pose les problèmes. Le rapport de la commission de gestion, par contre, est rétrospectif et réactif; il serait judicieux qu'il soit prospectif, actif, voire anticipatif.

Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres. Les préopinants se sont exprimés avec beaucoup de pertinence. Je vais rappeler deux axes:

Le premier axe est celui de la capitalisation. Le capital de la société est de 150 millions, 2'200'000 actions en main de l'Etat et 400'000 actions de 100 francs diffusées dans le public. Le principe: une action = une voix. Les actions diffusées dans le public représentent le cinquième du pouvoir décisionnel.

Le déséquilibre est choquant.

La conséquence économique est que la prime de contrôle se trouve auprès du Conseil d'Etat. Par cette manière de faire, par cette organisation, vous découragez des investisseurs potentiels. Le besoin de recapitalisation ne se pose pas maintenant, mais il est possible qu'un jour, ce besoin se fasse sentir. Alors, il faut essayer déjà d'anticiper et de penser à cet aspect.

La seule balise impérative est le 51% des voix qui se trouve à l'article 7 de la loi sur la BCVs.

Le deuxième axe porte sur l'implication du Parlement. Les actions de l'Etat naturellement sont exercées par le Conseil d'Etat et les actions au porteur sont diffusées dans le public qui devrait être, selon l'article 11 de la loi (on n'est pas dans une société anonyme de droit privé, mais de droit public), assuré par une représentation équitable des actionnaires minoritaires.

Si la BCVs a connu des vaches grasses, c'est sans doute dû au fait d'une conduite de haute qualité. Après les turbulences socio-politiques de l'époque, les présidences de haute tenue d'Odilo Guntern, puis de Maurice de Preux firent que la banque était vraiment dirigée. Le président Maurice de Preux (juriste, MBA Fontainebleau, une grande expérience dans les banques) terminera son mandat en 2009. Il s'agit donc d'anticiper. Et ici, je fais chorus aux propos de notre collègue German Eyer qui, il y a quelques semaines, s'était soucié de cet aspect. Trouver une personnalité de la stature du président Maurice de Preux n'est une tâche pas très aisée. A part d'être l'officier EMG que l'on sait, il avait une grande expérience des banques. Maurice de Preux a été pendant longtemps le CEO de la SBS aux Etats-Unis. Si la BCVs, contrairement à d'autres établissements, y compris d'autres banques cantonales, a évité l'écueil des "subprime", on le doit sans doute beaucoup à Maurice de Preux qui connaissait le marché immobilier américain. Tout cela pour vous dire qu'il s'agit de trouver pour remplacer, l'année prochaine, Maurice de Preux, une personnalité si possible avec des attaches valaisannes, avec de grandes compétences et qu'elle ne soit pas trop impliquée dans les intrigues et les promotions politiques.

Ce sont les pistes que je suggère à la commission de gestion afin que les jours qui attendent la BCVs soient encore des jours de vaches grasses.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale nous apprend qu'au terme de l'exercice 2007, le hors bilan de la BCVs dépasse, pour la première fois, le chiffre record de 6,6 milliards pour s'établir à 6,266 milliards de francs.

La banque réalise une excellente performance signant un nouveau record. Il faut mettre à l'honneur tous les acteurs de cette réussite, soit l'ensemble du personnel de la BCVs.

Malgré le remboursement de la seconde créance de 50 millions, la BCVs respecte largement les normes de taux de couverture.

L'évolution des fonds propres place la BCVs dans une excellente position.

La politique générale de la banque correspond aux buts fixés par la loi qui est d'offrir les services d'une banque universelle conformément aux intérêts généraux du canton et de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne.

Pour sa part, le Conseil d'Etat, au nom de l'Etat du Valais, en sa qualité d'actionnaire majoritaire maintient la garantie de l'Etat et confirme sa forme juridique actuelle de société anonyme de droit public pour la BCVs.

Pour terminer, j'aimerais remercier les députés qui soutiennent les conclusions de notre rapport, rapport réactif selon le député Edmond Perruchoud; pour notre part, nous le voulions constructif.

Tous les signaux sont au vert et je suis persuadé que l'exercice 2008 sera également un très bon exercice malgré une bourse incertaine. C'est tout au moins mon souhait.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais tout d'abord, au nom du Gouvernement et également en mon nom personnel, me rallier à tous les compliments qui ont été adressés aujourd'hui à la BCVs pour son exercice 2007, excellent, meilleur de l'histoire. Mais, il faut le dire aussi, il faut reconnaître la qualité de la gestion de l'établissement et le sérieux avec lequel non seulement la direction générale s'engage à la défense des intérêts de notre banque cantonale, mais également l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Cela dit, je viendrai directement maintenant sur les souhaits de la commission de gestion pour vous dire, tout d'abord, en ce qui concerne les positions de crédits des membres du conseil d'administration, la commission de gestion demande au Conseil d'Etat, je cite, de "intervenir en tant qu'actionnaire majoritaire pour que l'organe de contrôle externe de la BCVs examine les positions de crédits annoncées pour les membres du conseil d'administration ou les groupements d'intérêts dont ils font partie". J'aimerais dire ici que l'organe de contrôle externe, c'est la Commission fédérale des banques. Je me vois mal comme représentant de l'actionnaire principal m'adresser à l'organe de contrôle externe qu'est la Commission fédérale des banques pour lui demander de venir rétablir, à l'intérieur de la banque, ces rapports d'intérêts. Cela dit, il y a un organe de révision interne et externe. L'organe de révision externe ne peut pas être saisi par le Gouvernement pour la simple et bonne raison qu'il ne peut pas être actionné par un actionnaire. Il est justement autonome et indépendant. C'est tout ce qui fait finalement la qualité de son appréciation et de son jugement. C'est la raison pour laquelle ce réviseur externe a, par contre, le devoir de contrôler les crédits aux membres des organes et aux principaux actionnaires ainsi qu'aux personnes et sociétés qui leur sont proches. Ce sont les articles 4ter, 19 alinéa 1 et 21 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne qui imposent à la révision externe de faire ces contrôles d'une façon systématique. Ces contrôles sont faits puisque les indications relatives à ces crédits aux membres des conseils, etc. figurent au bilan de la BCVs à l'annexe 6 des comptes annuels. Donc, vous trouvez en plus cette information dans l'annexe 6 des comptes de la BCVs.

Vous voyez ainsi que là la marge du Gouvernement n'est pas étroite, elle est inexistante pour aller dans cette direction-là.

Ces informations, la commission de gestion peut les obtenir via les rapports du réviseur externe.

En ce qui concerne maintenant la comparaison entre les banques cantonales, il est vrai que c'est une demande qui avait déjà été faite. A l'époque, j'avais quand même souligné la complexité d'une telle comparaison. Je vous donne ici quelques éléments. On va faire cette comparaison, mais cela va demander un peu de temps puisqu'il faut savoir que toutes les banques cantonales, déjà uniquement au niveau de leurs statuts juridiques, connaissent une grande diversité. Il y a seulement cinq banques en Suisse qui sont conduites sous le régime juridique de la SA de droit public: Valais, Vaud, Genève, Jura et Zoug. Les autres, ce sont en général des institutions de droit public. Par conséquent, on ne peut pas comparer des dividendes puisqu'il n'y a pas de dividendes lorsque l'on est une institution de droit public; il y a d'autres manières de rémunérer son capital. En outre, il y a des cantons qui émettent la garantie d'Etat en faveur de leur banque cantonale et d'autres qui ne le font pas. Cela modifie aussi l'appréciation quant aux revenus en retour pour la collectivité publique. Il y a aussi des cantons qui ont confié – c'est notre cas – un mandat spécial, particulier d'intérêt public.

D'autres cantons ne le donnent pas à leur banque cantonale. Et puis bien sûr, il y a, pour chaque canton, une importance diverse de la participation du canton et des droits de vote dans le cadre de l'actionnariat. Il y a encore des banques qui sont cotées en bourse et d'autres non; donc, les règles du jeu ne sont pas les mêmes entre celles qui sont cotées en bourse et celles qui ne le sont pas.

Vous voyez que cette comparaison-là, ça va être extrêmement difficile de la faire, mais on va quand même trouver une espèce de voie d'appréciation, de manière à ce que le Parlement, mais aussi le Gouvernement puissent se faire une idée comparativement à ce qui se passe dans d'autres cantons.

En ce qui concerne la rémunération des membres de la direction générale, Monsieur le député German Eyer, je vous remercie de penser à notre salaire, mais vous savez que les salaires des conseillers d'Etat se comparent entre conseillers d'Etat. C'est justement ce qui fait finalement l'argumentation des salaires, c'est vrai, élevés pour un canton comme le canton du Valais de la direction générale, mais, ma foi, c'est le marché qui dicte le niveau de rémunération des directeurs généraux. Lorsque l'on veut des gens compétents, comme l'a souligné aussi le député Edmond Perruchoud, eh bien!, il faut aller les chercher sur un marché ouvert, et sur un marché ouvert, les compétences se paient. C'est le niveau actuel, même plutôt bas puisqu'il a été démontré que les niveaux pratiqués en Valais en comparaison sont légèrement plus bas que la moyenne nationale. C'est donc la seule réponse raisonnable: c'est la raison du marché, que je peux vous donner ici aujourd'hui.

Je crois qu'avant tout, nous devons nous réjouir de la bonne santé de notre institution bancaire, bonne santé d'ailleurs qui se répercute sur les rémunérations que l'Etat touche. Je vous rappelle que nous pratiquons la politique du dividende dissocié. Vous savez que dès que la banque cantonale a été conduite en la forme juridique actuelle – société anonyme de droit public –, il a été convenu, décidé et inscrit dans la loi le principe du dividende dissocié qui veut que l'on rémunère proportionnellement plus l'action au porteur que l'action nominative, de manière à rendre plus attrayant l'investissement privé dans le capital-actions de la banque cantonale. Jusqu'à aujourd'hui, il est vrai que cette ambition a connu un développement relativement modéré, Monsieur le député Edmond Perruchoud. C'est vrai qu'il y a des réflexions qui sont à faire maintenant quant à la manière de capitaliser la banque cantonale. C'est un travail de fond qui sera entrepris dans les années qui viennent. Mais, toujours est-il qu'en ce qui concerne l'Etat, comme ceci a été relevé d'ailleurs dans cette salle, en 2003, le rapport de ce dividende dissocié était de 7,5. Je rappelle la technique. Il faut, aux dividendes versés, enlever soit pour les porteurs, soit pour les nominatives, 5% de base et, ensuite, vous voyez le différentiel. Alors, pour l'action nominative, c'est 9%; pour l'action au porteur, c'est 16%. On enlève 5% des deux côtés, il reste 4% pour l'action nominative et 11% pour l'action au porteur. C'est la relation entre les deux qui fait qu'on rend plus attractive, si l'on veut, l'action au porteur que l'action nominative. Il faut dire qu'en 2003, ce rapport était de 7,5. Plus le rapport est petit, plus la rémunération pour l'Etat est grande. Le rapport aujourd'hui est de 2,75. Vous voyez, en peu d'années, la croissance plus que proportionnelle des revenus pour l'Etat par rapport à d'autres capitaux rémunérés. Une augmentation cumulée des revenus en faveur de l'Etat de 3,3 millions, je crois qu'on doit aussi pouvoir l'apprécier.

Je vous remercie d'accepter, dans le sens aussi des remarques faites par le Conseil d'Etat, le rapport de la commission de gestion sur l'exercice 2007 de la banque cantonale, avec mes félicitations et les félicitations du Gouvernement à la banque cantonale pour sa bonne gestion, les objectifs atteints et les résultats obtenus. Merci beaucoup de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

La discussion sur ce rapport est ainsi terminée et le point 1 est traité.

En ce qui concerne les points 2 et 3 de l'ordre du jour, je vous propose la manière de procéder suivante: On fait la lecture de chacune des décisions; on passe au vote pour chaque décision et on fait le **débat final sur les deux décisions**, selon le souhait également du président de la commission.

S'il y a quelqu'un qui s'y oppose, faites-le savoir.

Si ce n'est pas le cas, je considère que vous acceptez cette manière de faire.

Lecture

2. DECISION
concernant l'approbation de diverses conventions-programmes entre la
Confédération et le canton du Valais

Lesung

BESCHLUSS
zur Genehmigung verschiedener Programmvereinbarungen zwischen der
Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Base de travail:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION AD HOC (version française) ET TEXTE
DU CONSEIL D'ETAT (version allemande)*

Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Ainsi décidé par 113 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission ad hoc (version française) et le texte du Conseil d'Etat (version allemande) en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 juin 2008.

Lecture

3. DECISION

concernant l'approbation d'un accord sur les prestations relatif à l'entretien des routes nationales conclu entre la Confédération helvétique et le canton du Valais

Lesung

BESCHLUSS

zur Genehmigung der Leistungsvereinbarung für den Nationalstrassenunterhalt zwischen der Eidgenossenschaft und dem Kanton Wallis

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION AD HOC

Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 6, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Ainsi décidé par 110 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission ad hoc, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 juin 2008.

Le président:

J'ouvre le débat final portant sur les deux projets de décision.

Personne ne désire s'exprimer.

Je passe ainsi directement la parole au président de la commission.

M. le député Nicolas Voide (PDCB), président de la commission ad hoc:

Monsieur le président du Grand Conseil, il ne s'agit bien sûr plus d'un débat final puisque vous avez déjà procédé aux votes, mais de quelques propos de fin d'objets.

Je voudrais donc tout simplement d'abord vous remercier de votre soutien unanime et vous dire que vous avez tout simplement voté maintenant 242'568'430 francs. Cela n'a peut-être l'air de rien comme ça, mais c'est plus que la fortune au bilan de l'Etat après l'exercice 2007 et c'est surtout à concurrence de 242 millions de francs que vous avez déjà partiellement arrêté les budgets futurs.

Merci donc de votre soutien à ces deux décisions et au travail de la commission, et merci tout particulièrement à M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier ainsi qu'à M. Xavier Bertelletto et aux membres de l'Administration des divers départements touchés par ces décisions. Un merci particulier à la vice-présidente et rapporteur, la députée Graziella Walker Salzmann ainsi qu'à l'ensemble des membres de la commission.

Un dernier mot à destination de la commission de rédaction pour rappeler qu'il s'agit encore pour elle, comme je l'ai dit lors de l'entrée en matière, d'intégrer les dates des signatures lorsqu'elles seront toutes connues.

Merci de votre attention et de vos votes.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Une brève déclaration pour remercier le président de la commission, le député Nicolas Voide, qui est devenu par la force des choses peut-être, mais certainement aussi avec un certain plaisir le vrai spécialiste du Parlement de la RPT. Ce sont des sujets éminemment techniques au niveau financier et il s'y trouve comme un poisson dans l'eau. Je le remercie pour son engagement ainsi que pour l'engagement de toute sa commission dans le traitement de ces différents dossiers.

J'aimerais que le Parlement retienne de ce nouvel instrument de conduite financière en accord avec la Confédération, tout d'abord, qu'il vaut la peine d'étudier ces conventions-programmes dans le détail parce que l'on a une vue sur les perspectives futures du domaine concerné à quatre ans, chose que l'on n'avait pas auparavant et cela est intéressant et, ensuite, prendre note que lorsque l'on décide de montants de crédits aussi importants sur quatre ans, eh bien!, en même temps, on se restreint sa propre liberté de manœuvre à l'occasion de la discussion budgétaire puisque, vous le voyez, des montants très importants sont déjà inscrits par l'acte que vous venez de faire, par votre vote, aux budgets 2009, 2010 et 2011. Alors, il faudra se rappeler, au moment de traiter du budget, que notre marge de manœuvre sera réduite d'autant.

Je vous remercie beaucoup d'avoir accepté ces deux objets.

Je remercie également mes collaborateurs qui ont appuyé la commission dans cet important travail.

Lecture

4. DECISION

relative à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la Prison des Iles

Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt "les Iles"

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Gérald Varone*

Titre et considérant, adopté.

Article 1

*Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Sébastien Roh (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:

Article 1

La proposition du groupe PDCC, déposée par le député (suppl.) Sébastien Roh, a été acceptée à l'unanimité de la commission.

Article 1, adopté avec la proposition du groupe PDCC.

Articles 2 et 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 90 voix et 19 abstentions dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 juin 2008.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je voudrais remercier la commission pour son excellent travail, son président et son rapporteur, et vous remercier vous, Mesdames et Messieurs les députés, d'avoir accepté cette décision pour le bien de la sécurité avant tout des gens qui travaillent et des gens qui vivent dans ces établissements... et puis, j'allais presque dire merci à ceux qui se sont abstenus parce qu'ils vont nous forcer – mais, ici, je prends l'engagement pour celui qui va me succéder – à avoir un respect quasi-rigoureux et militaire du budget accordé par le Parlement.

Merci beaucoup.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Eigentlich wollte ich vor dem Herrn Staatsrat reden, aber irgend etwas hat nicht geklappt. Ich möchte mich nur noch kurz bei den Kommissionsmitgliedern und unserem Berichtersteller bedanken, auch bei den Damen und Herren vom Departement, die uns die Vorlage sehr gut erklärt haben.

Die Mitglieder der Kommission der radikalen Gruppe fordere ich auf, in der Kommission ihre Arbeit zu tätigen und die eigene Gruppe korrekt zu informieren.

Danke schön für die Zustimmung zu diesem Dekret.

Traitements / Behandlungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

5. MOTION

**du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp
(suppl.), concernant l'abrogation de la pratique "Dumont" (11.12.2007)
(1.198)**

MOTION

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana und
Laurent Tschopp (Suppl.), betreffend Aufhebung der Dumont-Praxis
(11.12.2007) (1.198)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite est sur vos bureaux.

Cette motion est acceptée par le Conseil d'Etat, mais à condition que l'abrogation soit introduite au niveau de la Confédération et des cantons.

Je crois que les motionnaires sont satisfaits de la réponse.

C'est effectivement le cas.

Ce point est ainsi traité.

6. MOTION

du député Jacques-Roland Coudray concernant les contrôles périodiques au service autos: c'est le dernier moment pour agir! (12.12.2007) (1.199)

MOTION

von Grossrat Jacques-Roland Coudray betreffend periodische Nachprüfungen bei der Motorfahrzeugkontrolle: Jetzt muss gehandelt werden! (12.12.2007) (1.199)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Dans sa réponse écrite, le Conseil d'Etat demande que cette motion soit transformée en postulat.

Le motionnaire désire s'exprimer; je lui cède volontiers la parole.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Je voudrais vous faire part, tout d'abord, que je suis étonné de la réponse et de la proposition de transformer cette motion en postulat.

Je ne voudrais pas rappeler ici la saga du Service autos qui remonte déjà à plus de 20 ans. Monsieur le conseiller d'Etat, vous avez franchi les portes du Casino en 1985 comme député-suppléant. Vous vous souvenez déjà que, à l'époque, nous parlions des problèmes récurrents du Service cantonal des automobiles.

Mais, je reprendrai le fil depuis le printemps 2006 où un audit organisationnel sur ledit service a eu lieu et a conclu – je cite le rapport de la commission de gestion –: "d'importants dysfonctionnements et retards résultant pour partie d'un manque au niveau de la

conduite du service". Suit la mise en place d'un plan d'actions, proposé par l'expert, qui indique comme mesure n° 1: déléguer les premiers contrôles périodiques des véhicules neufs à des garagistes – c'est écrit noir sur blanc – agréés et formés sous le contrôle du Service de la circulation et de la navigation.

Le 14 juin 2006, le Conseil d'Etat décide la mise en place de ces mesures

Dans son rapport de mars 2007 soumis au Parlement, la commission de gestion annonce, pour le 31 janvier 2007, que: "cette mesure n° 1 est en cours".

En octobre 2007, les garagistes ne voyant rien venir réagissent via leur organisation faîtière, l'UPSA Valais par un courrier au département en rappelant que cela fait plus de 20 ans qu'ils dénoncent la problématique des retards et rappellent qu'ils se sont mis à disposition pour une délégation de ces premiers contrôles.

En novembre 2007, nouvelle lettre de l'UPSA pour rappeler le courrier précédent.

Le 5 décembre 2007, réponse du département à l'UPSA, je cite: Rappel de l'audit 2006 et de ses conclusions. Rappel de la mesure n° 1: délégation du premier service aux garagistes. Rappel que le Conseil d'Etat a repris cette proposition de charger le service de mettre en place cette mesure avec option envisagée aux garagistes et – c'est nouveau – au TCS qui a également manifesté son intérêt.

On arrive au 18 décembre 2007, réponse de l'UPSA au département: confirme qu'aucun contact n'a encore été pris par ledit Service de la circulation, comme indiqué précédemment, étonnement de voir arriver sur le marché le TCS et confirmation à nouveau des garagistes de leur volonté de procéder aux premiers contrôles.

Le 21 janvier 2008, lettre du département à l'UPSA, je cite le principal: "Le service est en train d'examiner la meilleure variante possible pour une délégation des contrôles. Des entretiens ont déjà eu lieu avec le TCS pour connaître leur disponibilité. Le Service de la circulation et de la navigation prendra contact tout prochainement avec votre association pour de semblables discussions."

On s'approche du terme...

En avril 2008, traitement de la motion que j'avais déposée pour une délégation des premiers contrôles aux garagistes. Cette motion a été combattue, mais a été acceptée avec une large majorité de 70 voix contre 40 et 3 abstentions.

Le 20 mai 2008, rencontre, je dirai enfin, au sommet entre l'UPSA, le chef du département et le chef du Service de la circulation. On refait l'historique des rapports entre les deux entités depuis 1997, date d'entrée au Gouvernement de M. Fournier. Confirmation de M. Fournier de la délégation des contrôles à condition que le droit fédéral soit respecté. Il faut savoir qu'il y a une nouvelle ordonnance qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007 et qui est plus contraignante qu'auparavant. Regret du président de l'UPSA que le chef de service n'ait pas approché les garagistes en même temps que le TCS. Rappel que si cette délégation avait été accordée dans les années 1980-1990, vous n'étiez pas encore au Gouvernement, Monsieur le conseiller d'Etat, comme déjà le demandait l'UPSA à l'époque, le retard aurait été rattrapé depuis longtemps.

Nous arrivons aujourd'hui vendredi 13 juin 2008 au traitement de cette motion où le Conseil d'Etat nous propose de la transformer en postulat et le même Conseil d'Etat nous confirme la prochaine signature d'une convention avec le TCS avec entrée en vigueur encore en 2008.

Alors, si je peux faire la moralité de cette histoire: les garagistes ont été sciemment écartés du marché au profit du TCS.

Je n'ai rien personnellement contre le TCS; d'ailleurs, je suis membres du TCS. Mais, j'ai du mal à comprendre pourquoi on veut écarter du marché les garagistes. Quand je parle ici de garagistes, je parle des professionnels de la branche, des concessionnaires automobiles qui, par l'équipement, les connaissances et les informations dont ils disposent, ont les compétences requises et reconnues pour effectuer de tels contrôles.

J'aimerais aussi rappeler ici la force économique que représentent les garages dans le canton du Valais. Ce sont 1'400 emplois, 180 entreprises membres de l'UPSA et ces entreprises produisent un chiffre d'affaires annuel de 800 millions de francs environ. Vous voyez que c'est quand même important.

Alors, Monsieur le chef du département, vous voyez bien que, à l'appui de ces arguments, je ne peux honnêtement laisser "schubladiser" ce dossier. Transformer en postulat, si on prend le règlement, c'est demander au Conseil d'Etat d'étudier une question et de déposer un rapport. Or, on connaît les problèmes. On connaît les réponses. Je pense qu'il est inutile de devoir à nouveau transformer ce dossier en postulat. Il y a eu des audits organisationnels. Il y a eu des postulats, des motions qui ont été déposés depuis fort longtemps..., on se rappelle de l'ancien député Cyrano Vouillamoz, on se rappelle de l'ancien député Jean-Yves Clivaz..., on se rappelle de notre collègue Pierre-Olivier Bourban, qui ont tous déposé des postulats ou des motions à cet égard.

On connaît les problèmes; on connaît les solutions, je pense que ce serait perdre du temps que de transformer cette motion en postulat.

Alors? Il faut trouver des solutions. Je vous propose, pour faire la synthèse de cette opération, parce qu'elle est quand même complexe, selon l'article 137 alinéa 2 du règlement du Grand Conseil qui dit ceci: "Avant de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de la motion, le Grand Conseil peut requérir exceptionnellement l'avis d'une commission." Comme la commission de gestion connaît ce dossier, je proposerai de lui octroyer ce mandat.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le chef du département, à l'entrée en matière des comptes, nous devons être au service du citoyen. Dans ce sens, je pense que cette solution pourrait faire débloquer la situation.

Aussi, je vous demande, Monsieur le président, à ce que l'on vote sur cette proposition de déléguer, avant de prendre position lors d'une session future, cette problématique à la commission de gestion.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, tout d'abord, féliciter le député Jacques-Roland Coudray parce que, même absent à une séance, il fait preuve d'une redoutable efficacité, parce que j'avais l'impression de la revivre, Monsieur le député! Alors, très bien pour la défense des intérêts des garagistes.

D'abord, j'aimerais planter le décor, un décor assez simple.

C'est vrai, même avant 1985, il y a toujours eu du retard au Service des automobiles en ce qui concerne les contrôles techniques. C'était un retard tacitement accepté, pas voulu,

pas désiré, pas souhaité, mais accepté. Et on a toujours vécu avec ce retard, tout simplement parce que l'on a estimé que ce n'était pas une première priorité de l'Etat d'aller engager du personnel supplémentaire à cet endroit-là pour garantir un niveau technique qui n'a pas posé de problèmes en ce qui concerne la sécurité routière, du moins à notre connaissance. C'était un peu la philosophie, même si elle n'est peut-être pas toujours bien exprimée, qui planait quand même dans cette salle pendant de nombreuses années.

Nous avons décidé l'inverse maintenant, qu'il fallait une fois pour toutes se mettre à jour – c'est le résultat de l'audit – et on doit prendre les moyens pour le faire. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé aussi de suivre l'une des recommandations de cet expert, c'est-à-dire de pouvoir déléguer une partie des contrôles techniques à l'extérieur, c'est-à-dire aux privés, en l'occurrence TCS ou garagistes.

Ici, comme vous l'avez justement dit, nous avons eu une discussion plus que constructive avec ces messieurs de l'association pour arriver finalement à la solution de dire: actuellement, compte tenu des dispositions légales fédérales en vigueur, où il faudrait finalement remplir toute une série de conditions, notamment en ce qui concerne la formation des experts, l'équipement des pistes de contrôle, l'assurance qualité et des conventions entre partenaires relativement complexes, cela nécessite aussi de gros investissements, cela nécessite également des investissements sur le moyen et le long termes. Et vous savez que la délégation des contrôles techniques, même avec le TCS, est relativement à court terme. C'est quelques années; ce n'est pas dix ou quinze ans, mais c'est éventuellement cinq ans, voire un peu plus si jamais on n'a pas résorbé (normalement, on devrait l'avoir fait). Donc, vous voyez que là cela demande réflexion de part et d'autre.

Alors, si le Gouvernement proposait de transformer la motion en postulat, c'était tout simplement pour dire que l'on n'allait pas "schubladiser" le problème, mais qu'on allait laisser le temps à l'association, avec notre aide, de pouvoir vraiment examiner si, pour elle aussi, il demeurerait intéressant, après avoir rempli toutes les conditions du droit fédéral, si à la fin il est encore intéressant, pour l'association et ses membres, de pouvoir pratiquer ces contrôles parce que, là, on n'est pas sûr de la réponse, d'une réponse affirmative. Le fait de transformer la motion en postulat nous donnerait le temps de le faire. Si on gardait la forme de motion, à ce moment-là, le Conseil d'Etat devrait dire: est-ce que vous remplissez, oui ou non, les conditions; aujourd'hui, vous ne les remplissez pas, donc fini. Ce n'est pas ce qu'on a voulu. On a voulu laisser encore le dialogue ouvert et la possibilité de pouvoir examiner dans le détail si, oui ou non, il y a encore une chance, pour l'association, de pouvoir remplir ces normes fédérales.

Alors, si vous voulez que cette problématique soit examinée par la commission de gestion, je ne m'y opposerai pas du tout. Je pense même que c'est une solution qui permettrait encore de continuer le dialogue et de chercher une solution, dans la mesure où cette solution existe.

Je ne m'oppose ainsi pas à cette manière de faire.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Même si le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cette manière de faire, nous allons quand même voter votre proposition, Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, puisqu'il s'agit d'un article de notre règlement.

Je reformule votre demande: il s'agit de transmettre cette motion à la commission de gestion pour un avis.

C'est bien cela, Monsieur le député.

Nous votons.

Par 76 voix contre 34 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du député Jacques-Roland Coudray.

Le président de la commission de gestion souhaite s'exprimer.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Naturellement, la commission de gestion a pris note du vote nettement majoritaire (76 voix contre 34). La commission qui pensait passer un été tranquille va, naturellement, s'atteler à ce problème et établir un cahier des charges. Je vais tout de suite rencontrer M. Fournier, M. Coudray, les représentants du TCS ainsi que les garagistes pour essayer d'établir un cahier des charges et sortir de cette problématique évoquée par le motionnaire. Merci.

7. POSTULAT

**du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant le forum
sécurité Chablais, sécurité et jeunes (12.12.2007) (1.200)
(en collaboration avec le DECS)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend
Sicherheitsforum Chablais: Jugend und Sicherheit (12.12.2007) (1.200)
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Vous avez la réponse écrite sur vos pupitres.

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite.

M. le député Pascal Bridy est satisfait de la réponse du Conseil d'Etat. Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

8. MOTION
du groupe SPO, par le député Robert Sarbach, concernant l'adaptation
de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat à la loi sur les
communes (14.12.2007) (1.201)

MOTION
der SPO-Fraktion, durch Grossrat Robert Sarbach, betreffend
Anpassung des Gesetzes über das Verhältnis zwischen Kirche und Staat
an das Gemeindegesetz (14.12.2007) (1.201)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial avril 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite se trouve également sur votre table.

Le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Angesichts der Antwort des Staatsrats muss ich davon ausgehen, dass der Staatsrat nicht fähig war, das Anliegen der Motion zu verstehen. Obwohl einige Stellen eine zweideutige Interpretation offen lassen, scheint mir, dass mein Begehren geradezu zerrupft wird. Möglich, dass daran die Zweisprachigkeit schuld ist, es könnte auch an meiner Unerfahrenheit liegen, praktische Erfahrungen aus dem Alltag in akzeptable politische Äusserungen umzusetzen. Trotzdem halte ich an der Überzeugung fest, dass es in naher Zukunft unumgänglich wird, die Thematik wieder auf den Tisch zu bringen.

Gerade der Satz in der Antwort, dass diese Motion eine Änderung des kanonischen Rechts erfordert, zeigt, dass vom Antwortgeber der betreffende Hinweis in der vorliegenden Motion aus dem Kontext genommen wurde und zudem noch auf seine Weise interpretiert wurde. Liest man nämlich den vorangehenden Satz dazu, versteht man, dass nicht das kanonische Recht geändert werden soll, sondern dass das kanonische Recht unter die Lupe genommen werden müsste, um Widersprüchlichkeiten zwischen Kirchen- und Gemeindegesetz aus dem Weg zu räumen.

Selbstverständlich ist mir bewusst, dass das Ausführungsreglement nur über den Staatsrat geändert werden kann. Der logische Denker erkennt, dass wenn das Gesetz über das Verhältnis zwischen Kirche und Staat geändert wird, dies auch Auswirkungen auf das Ausführungsreglement haben muss.

Die eigentliche Problematik wird aber nicht erkannt. Betreffend der subsidiären Beitragspflicht der Gemeinden am Ausgabenüberschuss, sprich Defizit der Pfarreien sind im Kirchengesetz, wie das aus der Antwort des Staatsrats auch hervorgeht, lediglich Bestimmungen hinsichtlich der Darstellung der Rechnung vorgesehen, die es den Gemeinden ermöglichen soll, die Beitragspflicht zu berechnen. Demgegenüber steht im Artikel 75 des Gemeindegesetzes betreffend "Grundsätze und Aufbau des Rechnungswesens" die klare Weisung: "Die Rechnungsführung muss eine klare, vollständige und wahrheitsgetreue Übersicht über die Führung des Finanzhaushalts, das Vermögen und die Schulden ergeben". Nehmen wir doch als Beispiel die verschiedenen Betriebseinheiten einer Gemeinde wie ein SMZ, eine ARA oder einen Forstbetrieb. Sie haben einen klaren Leistungsauftrag und müssen in finanzieller Hinsicht gerade stehen für die allgemein anerkannten Grundsätze des kommerziellen Rechnungswesens, wie "Klarheit und Wahrheit", "Jährlichkeit", "Vollständigkeit" und weitere. Werden diese Grundsätze nicht eingehalten, ist es die Pflicht der Gemeinderevisoren bei der Gemeinde zu intervenieren. Wenn nun bezüglich der Abteilung Kirche in einer Gemeinde mehrmals im Revisorenbericht auf solche Unzulänglichkeiten hingewiesen wird, ist es doch offensichtlich, dass bei der Schnittstelle Pfarrei – Munizipalgemeinde irgendwo eine Sackgasse besteht. Und wenn sich dann beide Partner auf "ihr" Gesetz berufen und beide recht haben, muss doch eine Anpassung des einen an das andere Gesetz vorgenommen werden.

In dieser Motion wird nicht die Finanzierung des Ausgabenüberschusses der Pfarreien in Frage gestellt. Es geht um Transparenz und um die Grundsätze der Gesetzmässigkeit, der wirtschaftlichen und zweckmässigen Verwendung der öffentlichen Gelder und des Finanzhaushaltgleichgewichts der Gemeindefinanzen.

Es könnte aber auch sein, dass ich die Verteidigung dieser Motion nicht hätte vorbringen müssen, weil sich im letzten Satz der Antwort des Staatsrats ein Fehler eingeschlichen hat, der da nämlich heissen sollte:

Folglich schlägt der Staatsrat die Annahme der Motion vor, soweit diese zulässig ist.

Vielen Dank für Ihre Geduld und Ihre Unterstützung für diese Motion.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Je trouve la détermination du Conseil d'Etat particulièrement sévère.

Vous avez à l'esprit, même si ce fut par la voix prépondérante du président du Grand Conseil, notre past-president Georges Mariétan, le Grand Conseil avait accepté en développement une forme d'entrée en matière.

Lorsque, dans la détermination, on parle d'irrecevabilité, on est en train de transformer ce Grand Conseil en tribunal, surtout qu'on avait accepté ce thème lors du développement.

J'en conviens, la motion est mal formulée. Il y a des amalgames erronés, mais rien de mal intentionné. On parle du droit canon. Je ne savais pas qu'en étant élu député, j'aurais l'honneur, dans une certaine mesure, d'officier à la Curie romaine, mais cela m'a obligé à consulter le *Codex Iuris Canonici* officiel pour voir si, effectivement, il y avait des repères. Cette référence procède sans doute d'une confusion mentale. Monsieur le député Robert Sarbach, vous manquez sans doute de juristes. L'UDC/SVP en a trop. On ne pourrait pas envisager un transfert, mais vous en prêtez un à l'occasion!

Venant d'une composante du groupe AdG, on peut y voir un cheminement sur le chemin de Damas: la conversion est en bonne voie.

En ce qui concerne le groupe UDC/SVP, je tiens à préciser que le principe de laïcité est fondamental, l'autonomie des Eglises reconnues dans la Constitution et dans la loi aussi. Il s'agit de se limiter à l'application et à l'aménagement de la loi sur les Eglises qui fixe donc les relations Etat-Eglises.

Je serais tenté, en faisant preuve de compréhension et en lisant peut-être avec un petit peu plus de bienveillance cette motion, de suggérer au motionnaire d'en faire la conversion en postulat.

Cela étant, le risque, Monsieur le député Robert Sarbach, existe de relations tendues entre l'Eglise et l'Etat. Ce risque s'appelle le gallicanisme, c'est-à-dire le temporel qui veut contrôler le spirituel. Et si vous êtes convié le 5 juillet 2008 parmi les 700 invités à la Cathédrale, vous verrez que ce risque est réel! Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Monsieur le conseiller d'Etat, est-ce que vous souhaitez vous exprimer?

Non.

Monsieur le député Robert Sarbach, souhaitez-vous maintenir votre motion?

Oui.

Alors, comme vous maintenez la motion, le chef du département désire s'exprimer.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je ne savais pas si le député Robert Sarbach allait maintenir sa motion.

Puisqu'il la maintient, j'aimerais quand même dire ici que, en tant que telle, c'est une motion qui doit être combattue parce que le développement que vous faites, c'est pour expliquer que le texte déposé de la motion n'est pas correct, qu'il faudrait changer, etc. C'est exactement ce que l'on dit dans la réponse du Conseil d'Etat.

Alors, moi, je pense que vous devriez retirer cette motion ou accepter qu'elle soit combattue par le Conseil d'Etat, et puis en déposer une nouvelle avec un texte qui correspond au développement que vous voulez faire. A ce moment-là, on pourra la traiter comme telle. Merci.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Ich bedanke mich natürlich für diese Einwände von Herrn Staatsrat Fournier und **ziehe diese Motion in dem Sinne zurück** und werde mich zu einer späteren Gelegenheit wieder melden.

Ich bedanke mich.

Le président:

Très bien, Monsieur le député, je vous en remercie.

Nous prenons ainsi note que **vous retirez votre motion.**

Le point 8 de l'ordre du jour est liquidé.

**9. COMPTE 2007
GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2007**

**RECHNUNG 2007
VERWALTUNGSBERICHT 2007**

**DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA
SECURITE (DFIS)**

**DEPARTEMENT FÜR FINANZEN, INSTITUTIONEN UND SICHERHEIT
(DFIS)**

Discussion générale:

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Erlauben Sie mir einige Bemerkungen im Sinne der öffentlichen Sicherheit.

Zuerst zum Thema Strafanstalten, bezüglich Personal

Der Personalbestand sämtlicher Strafanstalten muss überprüft werden. Wenn man bedenkt, dass heute die Häftlinge in Crêtelongue zum Teil unbeaufsichtigt, im Sinne einer Selbstkontrolle, in den Obstgärten arbeiten, weil zu wenig Personal zur Verfügung steht, ist dies nicht im Sinne der öffentlichen Sicherheit.

Es müssen, nach Beobachtung des Rückgangs des Belegungsgrades und im Zusammenhang mit dem Betriebskonzept des Neubaus für die Strafanstalt Crêtelongue, schrittweise neue oder eventuell sogar zusätzliche Stellen geschaffen werden.

Noch etwas zur Strafanstalt Crêtelongue

Das Gebäude wurde 1931 gebaut. Der Zellentrakt ist baufällig. Im Jahr 2011 ist ein Neubau geplant. Im Zusammenhang mit dem Neubau muss die Beschäftigung der Häftlinge grundsätzlich neu thematisiert werden. Der heutige Betrieb beruht hauptsächlich auf Gegebenheiten, welche in den Nachkriegsjahren sinnvoll waren (zum Beispiel Landwirtschaftsbetrieb). Diese Beschäftigungsmassnahmen geben in der heutigen Zeit im Sinne einer Reintegration im Arbeitsmarkt, Resozialisierung von Gefangenen wenig Sinn. Vielmehr müssen aktuelle Berufskategorien oder anderweitige Integrationsmassnahmen angeboten werden. Wie gedenkt der Staatsrat in dieser Angelegenheit vorzugehen?

Noch etwas zum ärztlichen Dienst in den Strafanstalten

Die ärztliche Versorgung der Gefangenen muss optimiert werden. Dies ist wichtig für die Entlastung des sowieso knappen Personalbestands und für die Garantie einer guten professionellen Versorgung der Gefangenen. Was gedenkt der Staatsrat in dieser Angelegenheit zu tun?

Noch ein Stichwort – fürsorgerische Unterbringung

Im Moment verfügt der Kanton Wallis über keine Institution für die fürsorgerische Unterbringung von Häftlingen. Meist werden sie in ein psychiatrisches Spital überführt, was ebenfalls nicht ideal ist, da es sich um Straffällige handelt. Welche Strategie gedenkt der Staatsrat in dieser Angelegenheit zu gehen?

Dienststelle für Strassenverkehr und Schifffahrt

Im allgemeinen gilt es ein Lob auszusprechen, dass die Dienststelle auf dem besten Weg ist, die vorjährig bemängelten Probleme zu beheben.

Die neue Organisation, das Service Center und die Reorganisation des Schalterbereichs tragen zur besseren Kundenfreundlichkeit bei.

Noch ein Stichwort zum Personal

Als Voraussetzung für die Umwandlung der hohen Anzahl der Hilfsangestellten in ordentliche Beamte gilt die interne Restrukturierung. Im Rahmen des Budgets 2009 soll diese Angelegenheit vorgeschlagen werden.

Bemerkungen zur Delegation der technischen Kontrollen

Es gilt Folgendes zu überprüfen:

Statt einer Anstellung von zusätzlichen Experten und sogar einer eventuellen Auslagerung an private Unternehmen, ist zu überprüfen, ob die Termine für die technischen Kontrollen nicht ausgedehnt werden könnten. Dies vor allem in Anbetracht der Tatsache, dass die heutigen Autos eine bessere Qualität und Lebensdauer durch den technischen Fortschritt vorweisen. Es fahren heute quasi keine "Altwagen" mehr herum. Zudem hat sich ebenfalls die Qualität der Strassen stark verbessert.

Durch eine Auslagerung an Privatunternehmen verliert die Dienststelle wichtige Einnahmen.

Noch eine Bemerkung zur Dienststelle für Sicherheit und Militär

Neues Feuerwehrkonzept

Verschiedene Gemeinden befürchten, dass das neue Feuerwehrkonzept zukünftig Mehrkosten verursacht. Welche Massnahmen gedenkt der Staatsrat – falls dies zutrifft – dagegen zu unternehmen? Müsste nicht ein Ausgleichsbudget reserviert werden?

Zur Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere

Auch hier gilt es positiv zu vermerken, dass die Zahl der Jagd- und Fischereipatente zunimmt. Diese Tendenz zeigt sich ebenso im Jahr 2008. Ebenso scheint der Gesundheitszustand der Walliser Flüsse gut zu sein.

Gemäss den Bemerkungen seitens des Vertreters der GPK sind sämtliche prioritären Massnahmen und Indikatoren dieses Jahr wie letztes Jahr erreicht bzw. überholt. Es stellt sich die Frage, ob die Ziele der verschiedenen Themenpunkte nicht visionärer oder gar ehrgeiziger oder progressiver definiert werden müssten.

Schaffung von Laichplätzen

Die Budgetierung zur Schaffung von Laichplätzen unterliegt den Stellen für die Korrektur von Wasserläufen oder ist ein Bestandteil der Renaturisierungsmassnahmen. Wäre es nicht sinnvoll, zumindest eine bessere Mitsprache bzw. einen grösseren Stellenwert in dieser Angelegenheit, ebenso eine eigene Budgetierung bei der Dienststelle Jagd, Fischerei und Wildtiere, vorzusehen?

Stichwort Wolf – das wir alle kennen

Im Wissen, dass über das Wolfsmonitoring von Seiten Bundesamt für Umwelt und von der KORA ein Bericht verfasst wird und mit der Tatsache, dass das Kapitel "Wolf" auf kantonaler Ebene als höchst emotional zu betrachten ist, wäre es sinnvoll, die durch den Wolf verursachten Schäden transparent und übersichtlich auszuweisen. Im momentanen Bericht der Dienststelle sind diese irgendwo unter der Rubrik prioritäre Massnahmen 6 / Indikator 5, nach dem Motto der Hut ist drin, findet ihn, integriert.

In diesem Zusammenhang noch etwas zum Stichwort Wildschäden

Wir nehmen zur Kenntnis, dass die Jagdstrecken erfüllt wurden. Grundsätzlich wird von Seiten verschiedener Gemeinden festgestellt, dass die Schäden durch Rotwild zunehmen. Was für eine Bilanz zeigt nun die rückwirkende Tierzählung?

Was gedenkt der Staatsrat bzw. die Dienststelle zu tun, falls die Tierzählung nicht das gewünschte Ergebnis aufweist?

Besteht gar die Möglichkeit, dass die festgelegten Wildruhezonen künftig angepasst werden müssen?

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):

Je serai bref et j'aime tenir mes promesses.

Comme tous les groupes, le PDCC a constaté avec satisfaction les excellents résultats enregistrés durant l'année 2007. Comme tous les groupes, le PDCC a pris connaissance, toujours avec satisfaction, de la correction de la progression à froid au 1^{er} janvier 2008.

Je ne vous surprendrai pas en vous disant que cette mesure est bonne, mais qu'elle n'est pas suffisante. M. le conseiller d'Etat l'a rappelé, 30% de la population paie en Valais plus de 50% des impôts. La raison de ce déséquilibre est relativement simple: elle est due au fait que, malgré les indexations successives, notre tarif d'impôts date de 1976 et qu'il a besoin d'un très très gros dépoussiérage.

Le groupe PDCC livre donc cette piste au responsable du département, piste qui a l'avantage de la simplicité d'application. Et, bien sûr, nous n'oublions pas de le remercier lui et tous ses collaborateurs pour les excellents résultats obtenus. Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Ich habe einige Fragen zur Sicherheit.

Kantonales Amt für Feuerwesen

In der Rechnung 2006 sind Fehler bei der Kostenaufteilung entstanden. Die Kommission öffentliche Sicherheit hat die Korrekturen noch nicht erhalten. So können wir dazu nicht Stellung nehmen. Ich bitte um rasche Zustellung der korrigierten Version.

Das kantonale Amt für Feuerwesen hat für dieses Jahr das Ausbildungsthema Elementarereignisse gewählt. Erstaunlich ist, dass das Hochwasserschutzmaterial, welches Teil von Elementarereignissen ist, nicht subventioniert wird.

Ein dritter Punkt. Zum Thema neues Konzept – Zivilschutz möchte ich wissen, wann die neue Organisation mit den sechs regionalen Zivilschutzorganisationen in Kraft tritt.

Danke im Voraus für Ihre Antworten.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

En ce qui concerne la sécurité, la lutte contre la criminalité est la tâche première de la police. Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance d'augmenter le nombre de policiers de terrain, mais notre corps de police manque aussi cruellement de spécialistes afin de pouvoir lutter efficacement contre les nouvelles criminalités (cybercriminalité par exemple). Le chef du département a-t-il prévu de faire une analyse des besoins dans les différents domaines afin de pouvoir combattre la criminalité sous toutes ses formes?

De plus, la collaboration entre les polices cantonales et municipales n'a cessé de s'améliorer durant ces dernières années. Cependant, il reste des progrès à faire afin d'optimiser les synergies possibles entre les différents corps de police. Le Conseil d'Etat prévoit-il de renforcer la collaboration des polices par la création de collaborations intensives entre la police cantonale et les polices municipales?

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Un chef des finances heureux, mais, comme il l'a dit à l'entrée en matière, il ne faut pas trop se féliciter parmi, c'est le début du déclin.

On ne va, malgré tout, pas décliner, en relatant que le département dégage un excédent de financement par rapport au budget de 133 millions. Deux postes influencent ce résultat: le remboursement anticipé de la BCVs de 50 millions et surtout les rentrées fiscales supplémentaires de l'ordre de 76 millions par rapport au budget, mais de 90 millions par rapport au compte 2006, ce qui fait une augmentation de quasi 10%. Si on déduit le coût de la vie, la situation économique, que j'ai estimé à 1,5% pour le coût de la vie et à 3% pour la situation économique, nous avons encore une marge de 4,5% environ, donc environ de 45 millions, ce qui nous fait facilement parler de la fiscalité.

A l'instar des autres cantons suisses, les bons résultats financiers de 2007 nous permettent non seulement de diminuer la dette, mais aussi et surtout d'envisager des allègements fiscaux. Si vous avez lu "Le Temps" du jeudi 5 juin, M. Alfred Rey, ancienne éminence grise des finances valaisannes, actuellement délégué aux questions financières cantonales de l'Administration fédérale des finances, brossait un tableau complet de la fiscalité suisse. Ce fin connaisseur voit dans la mise en place de la RPT une chance plutôt qu'une crainte. Grâce à la RPT, dit-il, les cantons à faible potentiel de ressources ont désormais eux aussi la possibilité de baisser leurs impôts sans être immédiatement punis pour avoir pris une telle mesure. En effet, c'est uniquement si une politique fiscale intelligente, permettant de renforcer la propre assiette fiscale, que les prestations de péréquation fédérales pourraient baisser avec le temps, mais la perte de recettes du côté de la péréquation sera plus que compensée par les recettes supplémentaires provenant justement du renforcement de cette assiette fiscale. En d'autres termes, nous ne devons pas craindre la RPT, mais bien au contraire savoir intelligemment la mettre en application, et je n'ai aucune crainte qu'avant son départ, notre ministre des finances saura y tirer profit, il est d'ailleurs sur le dossier depuis de nombreux mois.

Que dit, ensuite, M. Rey concernant notre canton? Le canton du Valais, grâce à une solide situation financière, peut se permettre de baisser encore une fois ses impôts qui, avec un indice de 115,9 points, se situe toujours nettement au-dessus de la moyenne suisse. Selon ces chiffres, nous nous situons maintenant en dix-huitième position des cantons suisses. Les six corrections d'impôts nous ont permis de gagner cinq rangs. Il faut aussi savoir que les autres cantons ont aussi fait des réductions fiscales et qu'il y a une certaine façon de devoir réduire ses impôts pour être concurrentiel.

Le groupe radical-libéral est donc d'avis qu'il faut soutenir la commission des finances dans sa demande de propositions d'allègements fiscaux à l'adresse du Conseil d'Etat qui nous a d'ailleurs promis un rapport avec le budget.

Quelques pistes.

Notre groupe en a donné une première avec la progression à froid rétroactive au 1^{er} janvier 2008. Ce seront 32 millions de baisses fiscales. J'espère que pour la session de septembre, nous aurons le message du Gouvernement à ce sujet.

Deuxième proposition: Notre président de groupe a énoncé, lors de l'entrée en matière sur le compte, quelques pistes concernant les familles. A creuser également le splitting familial. Il faut savoir encore que, dans notre canton, les couples paient plus d'impôts que les concubins.

L'impôt foncier, un vieux serpent de mer, de direz-vous, Monsieur le chef du département. Cet impôt grève les investissements des entreprises. Nous ne trouvons pas normal que chaque fois qu'une entreprise modernise son outil de travail, elle reçoive pratiquement le lendemain le bordereau fiscal. Les remontées mécaniques, nous l'avons lu dans la presse, sont aussi péjorées par cet impôt. Je crois que là il faut trouver des solutions. On connaît la problématique. Il y a les grandes centrales hydroélectriques qui émargent également à cet impôt foncier. Il faudrait pouvoir trouver une solution pour pouvoir dissocier les entreprises, que je nommerai indigènes, des entreprises qui sont plutôt de l'extérieur et qui sont de bons pourvoyeurs d'impôts, ce qui permettrait justement à nos entreprises locales de pouvoir bénéficier de ces allègements.

Je passe maintenant à la gestion administrative du département. Trois services ont attiré notre attention.

Le Service de la circulation routière (je ne vais pas revenir sur la problématique des contrôles), on nous dit que la gestion a été améliorée aux guichets et c'est vrai, je m'en suis rendu compte personnellement. On nous dit que les téléphones ont été centralisés; est-ce une bonne chose? Je sais que notre collègue Jean-Luc Addor a, à ce sujet, déposé une question écrite. Donc, on n'arrive plus directement à obtenir un fonctionnaire pour un petit renseignement. Je trouve étonnant que l'on puisse avoir en direct messieurs les conseillers d'Etat sur notre portable et que l'on n'arrive malheureusement pas à avoir en direct un fonctionnaire du Service de la circulation routière. Peut-être que là il faudra aussi trouver des solutions. Application informatique repoussée en 2008: je suppose que cette mesure est en route, ce qui permettra également de présenter de nouvelles factures qui étaient, jusqu'à maintenant, peu lisibles et peu claires. Au chapitre des permis de conduire, on a constaté que les recettes ne couvrent pas les dépenses. Peut-être que là il faudra trouver aussi des solutions. Enfin, dans ce service, on a pris acte de la dissolution du comité de pilotage en décembre 2007. Peut-être un peu tôt à notre avis; on aurait aimé qu'il y ait encore cet accompagnement puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y avait de graves dysfonctionnements, mais je crois que les choses vont du bon côté.

Service des étrangers: je m'y attarde rapidement. Les chiffres présentés dans les objectifs politiques ne nous paraissent pas toujours très clairs et réels dans plusieurs domaines. Nous attendons une gestion informatique des dossiers de naturalisations. C'est un véritable travail de bénédictin, m'a dit ma collègue, actuellement de gérer ces documents à la main. Je crois que là il faut absolument trouver des solutions.

Service des contributions: Notre groupe a pris note avec satisfaction que le Conseil d'Etat a désigné l'Inspection cantonale des finances pour piloter la remise en question des structures du service et la mise en place de la réorganisation, et surtout l'ouverture de négociations avec les communes qui en sont les principaux partenaires.

Je terminerai avec quelques remarques générales, en vrac, sur le département.

Coûts exorbitants des fusions de communes; on sait que le financement est à revoir.

La police cantonale: Il y a eu plusieurs interventions du groupe PS/AdG concernant les effectifs, notre collègue Marcelle Monnet-Terrettaz lors de l'entrée en matière et tout à l'heure notre collègue Gérald Varone. Il faut quand même dire que sur l'exercice 2007, nous avons -1,1 million de frais de personnel alors qu'on demande d'augmenter les effectifs. Y a-t-il eu un problème, des gens qui ont peut-être pris une retraite anticipée? Mais, 1,1 million, ce sont 8 à 10 agents supplémentaires (malheureusement pas utilisé en 2007).

Dans le Service des contributions, on trouve également la même problématique, mais les montants ne sont pas les mêmes. Là aussi, on aurait peut-être pu utiliser plus de personnel.

31% d'échecs à l'examen théorique du permis de conduire, malgré tous les cours obligatoires qui doivent être pris avant de passer cet examen. On s'étonne quand même qu'il y ait le tiers de participants qui sont en échec à cet examen. Peut-être là faudrait-il voir la problématique des cours.

Je termine enfin avec le Service de l'informatique qui fait également partie de votre département, Monsieur le conseiller d'Etat. Le Service informatique doit très rapidement couvrir tous les domaines (les EMS, par exemple, ne sont pas encore couverts par le Service informatique).

Voilà, Monsieur le chef du département, Chers collègues, notre vision du département à la lecture détaillée du compte 2007.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

J'interviens ici au nom de la commission des institutions et de la famille qui a analysé les mandats de prestations de trois services du DFIS ainsi que de deux services de la Présidence.

Au sujet des deux services de la Présidence, soit la Chancellerie d'Etat et le Service de l'information, il serait souhaitable au compte, et ceci de la même manière qu'au budget, que le Bureau lui attribue une ligne dans le plan de session.

En ce qui concerne le rapport de la commission sur le Service administratif et juridique des institutions, il est bon de rappeler que, dès le budget 2008, un mandat de prestations différent a été attribué au sein de ce service pour les offices des poursuites et faillites étatisés ainsi qu'au Secrétariat à l'égalité et à la famille. Il sera plus aisé de suivre et d'analyser les résultats de ce service.

Pour le Service de l'état civil et des étrangers, n'oubliez pas que la commission a fixé des mesures très claires pour 2008 sur le dossier des naturalisations en fonction du rapport 2007 de la commission de gestion et de la nouvelle loi sur les naturalisations. Les mesures prioritaires, vous le savez, sont négociées et, de fait, devraient être tenues. Les problèmes d'organisation peuvent et doivent être résolus. La commission de gestion assure un suivi serré sur les mesures prises. La commission thématique y sera attentive lors de l'analyse du budget 2009. Une attention particulière sera portée sur les résultats. Elle prendra, si nécessaire, les considérations qui seront émises sur le prochain rapport promis par la commission de gestion afin de proposer de nouvelles mesures. Merci.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Merci pour les différentes remarques que vous avez émises sur la gestion 2007 du Département des finances, des institutions et de la sécurité.

Bien sûr, je remercie tous ceux qui ont émis des remarques positives, mais sur ces remarques-là, je ne reviendrai pas. Je me contente simplement d'essayer d'apporter quelques considérations, parfois quelques réponses à des interrogations qui demeurent sur la gestion du département.

Monsieur le député Diego Clausen, vous vous êtes attaché à porter des considérations sur le fonctionnement du Service des établissements pénitentiaires, notamment en ce qui

concerne le personnel. Vous avez développé cette problématique en tout cas sur deux axes: le problème de la médecine pénitentiaire, mais également le problème des gardiens des prisons, notamment en perspective de la modification importante que devra subir le bâtiment principal de Crêtelongue puisque effectivement, comme vous l'avez relevé, c'est un bâtiment obsolète. Pour des raisons ne serait-ce déjà que de sécurité incendie et de gestion quotidienne du bâtiment, nous devons de fond en comble reconstruire un nouveau bâtiment à Crêtelongue. C'est à cette occasion-là qu'il faudra réexaminer les besoins en personnel, selon le nouveau concept qui sera mis sur pied pour la reconstruction de cet établissement de Crêtelongue, notamment en regard aussi des possibilités de réinsertion et de formation professionnelle qu'il faudra bien mettre à jour et développer dans le cadre de cet important projet.

En ce qui concerne la médecine pénitentiaire, c'est un problème lancinant. Nous nous sommes attachés avec mon collègue Thomas Burgener à établir, cette année encore, et c'est à bouts touchants, une convention avec le Réseau Santé Valais qui devrait, une fois pour toutes, donner une réponse qualitative et suffisante à cette problématique de la médecine pénitentiaire. Quand je dis "à bouts touchants", ce sont dans les jours qui viennent que nous trouverons une solution qui portera, nous l'espérons, sur de nombreuses années, une solution durable à cette problématique de la médecine pénitentiaire, le Réseau Santé Valais étant là pour nous fournir les prestations nécessaires.

En ce qui concerne le Service de la circulation routière, repousser les contrôles, eh bien!, finalement, c'est ce que nous avons toujours fait jusqu'à aujourd'hui, repousser les contrôles de manière à pouvoir gérer au mieux avec les ressources données la problématique de ces contrôles techniques. Mais, vous savez que repousser les contrôles, c'est quelque part ne pas toujours respecter les dispositions légales en vigueur et que justement les études qui ont été faites et les audits sur le service ont démontré que, maintenant, il fallait peut-être une fois porter les efforts nécessaires pour rattraper ces retards. Bien sûr, nous veillerons à ne pas perdre des recettes en "outsourçant" plus que nécessaire les prestations fournies par ce service. Il est vrai que ce service est un service qui est très rentable pour l'Etat.

Les pompiers, nouvelle structure: est-ce une structure plus chère? A l'heure actuelle, il est difficile de le dire puisque les résultats donnés dans le cadre de ce nouveau concept ne démontrent pas un surcoût évident, mais, bien sûr, nous veillerons à ce que ces nouvelles structures ne coûtent pas plus cher que les anciennes. Ce que nous cherchons avant tout, c'est la sécurité et du gain en qualité des prestations, mais, bien sûr, à un coût qui demeure acceptable.

Service de la chasse et de la pêche: objectifs plus ambitieux. C'est vrai que lorsque, plusieurs années de suite, on remplit les objectifs, il faut se poser la question de savoir si on ne doit pas passer à un stade supérieur, mais ici, en ce qui concerne ce service, je crois qu'avant tout, il faut considérer une bonne gestion de la faune et de la flore, et puis considérer que les objectifs que nous poursuivons dans ce service sont à mettre en regard avec d'autres objectifs d'autres services de l'Etat qui, peut-être dans certains domaines, restent encore prioritaires.

Le coût du loup: je crois qu'à plusieurs reprises, j'ai dû m'exprimer devant ce Parlement avec force détails sur le coût des dégâts causés par le loup, mais pas seulement des dégâts, mais de tout le système de surveillance qu'il fallait mettre sur pied lorsque cet animal faisait irruption sur le territoire. Je ne veux pas y revenir; je peux vous renvoyer aux anciennes interventions et aux réponses détaillées.

La pression sur les ongulés, c'est vrai que c'est une de nos préoccupations. Actuellement, nous arrivons à maintenir une pression suffisante pour que les dégâts causés par ces animaux restent encore acceptables. Je ne suis pas certain que, dans un avenir proche, nous réussissions encore à maintenir cette pression étant donné que nous avons pris toute une série de mesures maintenant qui démontrent que, même avec ces mesures, la pression se montre juste suffisante. Il est probable – c'est ce que nous essayons d'éviter – que, dans les années à venir, nous aurons à pratiquer des chasses spéciales, ce que nous ne voulons pas faire, mais, bon, si la pression continue à augmenter, il faudra bien, à un moment donné, prendre les mesures nécessaires.

Monsieur le député (suppl.) Laurent Tschopp, vous nous indiquez un chemin, une piste en ce qui concerne les allègements fiscaux: revoir les barèmes qui datent de 1976, si mes souvenirs sont bons. Je crois que c'est effectivement une piste qui est actuellement analysée et étudiée par le Service des contributions. Cela entre dans ce fameux catalogue que nous examinons actuellement, qui sera présenté avec le budget 2009.

Monsieur le député Felix Ruppen, comme président de la commission sécurité publique, vous demandez à ce que les erreurs constatées par l'Inspection cantonale des finances soient corrigées. Ces erreurs sont déjà corrigées. Les comptes ont été à nouveau établis et rétablis. Nous vous ferons parvenir bien sûr une épreuve corrigée de ces comptes.

La nouvelle organisation de la protection civile, le calendrier: en septembre, information définitive et entrée en vigueur, nous l'espérons, de ce nouveau concept au 1^{er} janvier 2009. Vous voyez ainsi que le calendrier est relativement restreint et vous serez bien sûr très prochainement informés du détail de la mise en route de cette réforme, une réforme de plus dans le cadre de la protection civile.

Augmenter les effectifs à la police cantonale, Monsieur le député Gérald Varone, il est vrai que les besoins se font sentir. Cela fait maintenant de nombreux mois que, dans différents groupes, on émet ces considérations. Nous avons procédé à une mise en soumission pour un mandat d'experts externes de manière à consolider les premières impressions et les premières analyses que nous avons faites à l'intérieur même du corps de police. Vous savez que le commandant est arrivé avec un besoin supplémentaire avéré et démontré d'environ 60 à 70 agents supplémentaires. Je ne vous cacherai pas que, comme responsable des finances, cela m'a fait bondir. Alors, bien sûr, je ne mets pas en doute la crédibilité de l'analyse, mais je pense que l'on doit exploiter toutes les possibilités de trouver de nouvelles synergies en essayant d'atteindre les objectifs que nous voulons aussi, c'est-à-dire niveau de sécurité idem, voir encore améliorer dans le canton, meilleure proximité de la police cantonale et absorption des nouvelles tâches qui nous sont maintenant déléguées par le nouveau droit fédéral. C'est un challenge important. Je pense qu'avec l'aide d'un regard spécialisé, extérieur et compétent, on peut peut-être encore améliorer la situation. C'est le but recherché notamment par cet audit que nous souhaitons.

Collaboration avec la police cantonale: Merci d'avoir relevé que, ces 10 à 15 dernières années, il y a une très forte progression dans la qualité de la collaboration entre la police cantonale et les polices communales. Il faut relever aussi que le fait que ces agents sont formés à la même école facilite beaucoup les choses. Bien sûr, nous devons continuer dans cette direction et exploiter toutes les possibilités.

Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, en ce qui concerne la fiscalité, vous avez, à juste titre, relevé les remarques et considérations de notre ancien collaborateur, M. Rey, qui maintenant occupe un poste très important et stratégique dans l'Administration fédérale des finances. Oui, la RPT est une chance, mais la RPT, je le répète, ce sont aussi des risques parce que si vous considérez les charges qui ont été transférées au canton, ce sont toutes des charges extrêmement dynamiques dans leur développement, des charges sociales en l'occurrence. Et puis, quand vous considérez les recettes qui ont été gardées par la Confédération, vous vous apercevrez que ces recettes ont la même dynamique; autrement dit, on nous prive de recettes dynamiques et on nous transfère des charges dynamiques. Vous voyez que, dans le futur, nous serons condamnés à être toujours aussi bons, mais l'avantage de la RPT, vous l'avez souligné, c'est qu'on ne lie plus la politique fiscale et l'accès au pot de répartition des montants, ce qui fait, finalement, que nous avons une beaucoup plus grande indépendance au niveau cantonal, c'est vrai, mais une indépendance qui nous force aussi à devenir toujours meilleurs gestionnaires et en tout cas à avoir des objectifs clairs, de savoir prioriser nos investissements et nos dépenses peut-être beaucoup plus que ce qui a été fait par le passé.

Vous avez relevé, avec mes remerciements, les améliorations dans le Service de la circulation routière. Vous avez dit aussi que c'est peut-être plus facile encore aujourd'hui d'atteindre un conseiller d'Etat sur un portable qu'un collaborateur du service. Vous savez qu'un conseiller d'Etat, tous les quatre ans, a son contrôle technique, n'est-ce pas, ce qui n'est peut-être par forcément le cas de tous les collaborateurs! Mais, ce que j'aimerais dire ici, Monsieur le député, c'est que nous avons pratiqué et mis sur pied un call-center. Vous savez que cela fonctionne dans toutes les grandes entreprises avec un niveau de qualité des prestations plus élevé que l'ancien système. Il faut tout simplement attendre un peu que ce call-center soit bien rodé. Je suis absolument persuadé que là nous avons fait et que nous ferons un bond quantitatif appréciable.

Monsieur le député Aldo Resenterra, vous vous êtes, avec votre commission, attelé à l'examen du contrat de prestations du Service de l'Etat civil et des étrangers. C'est vrai que le grand défi de ce service, c'est 2008 avec notamment la problématique des naturalisations. Vous savez aussi que nous avons donné déjà quelques moyens supplémentaires au service pour réaliser ses objectifs ambitieux et que, comme vous, le Gouvernement veillera à ce que ces objectifs soient atteints.

Pour terminer, mes remerciements à toutes et à tous pour la qualité de votre travail et l'examen de mon département avec perspicacité. Merci beaucoup.

Débat final et décision

10. DECISION concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007

Schlussdebatte und Beschluss

BESCHLUSS zur Staatsrechnung für das Jahr 2007

Débat final:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Tout a été dit ou presque déjà lors de l'entrée en matière et vous me permettez donc, une fois n'est pas coutume, d'être relativement bref durant ce débat final.

En effet, si la discussion de détail, et c'est son but, aura permis de clarifier les points qui méritaient de l'être et donné à chaque groupe l'opportunité d'exprimer son avis, département par département, sur les dépenses de l'Etat, l'essentiel de l'enjeu reviendra sur la table du Grand Conseil lors du prochain examen du budget. Le Conseil d'Etat nous y présentera ses propositions d'aménagement fiscal et le groupe PDCC souligne d'ores et déjà ses priorités en la matière qui vont, comme nous l'avons déjà mentionné lors du débat d'entrée en matière, vers les familles et la classe moyenne. Le principe de la correction de la progression à froid étant en principe admis (rétroactive au 1^{er} janvier 2008) et la discussion formelle également en principe prévue pour septembre, nous n'y reviendrons pas, mais soulignons notre satisfaction face à cet aménagement technique à la fois justifié et attendu.

En outre, si le compte de l'Etat boucle avec de tels résultats, c'est essentiellement à la conjoncture et à la bonne santé de l'économie valaisanne qu'il le doit. Ce n'est donc que justice que le citoyen, garant de cette bonne santé, participe au résultat par le biais d'un allègement de la pression fiscale. A noter que cette amélioration du pouvoir d'achat du citoyen, de par les dépenses et investissements complémentaires qu'elle provoque inmanquablement, renforce l'activité commerciale et, en conséquence tout aussi directe, améliorera en proportion les prochaines rentrées fiscales. En bon français, on appelle ça le "win-win". Le groupe PDCC se réjouit donc d'entamer avec le Gouvernement ce débat. Il espère une véritable réflexion en profondeur sur la fiscalité cantonale, réflexion qui doit être un signal fort à l'adresse du citoyen et des milieux économiques. Comme l'a très justement souligné tout à l'heure le député (suppl.) Laurent Tschopp, le 30% de la population paie le 50% de l'impôt et notre tarif fiscal, qui date de 1976, a grandement besoin d'un dépoussiérage.

Encore un mot sur les investissements puisque cet élément aura également motivé mon intervention lors du débat d'entrée en matière.

Au-delà des explications tout à fait fondées du Conseil d'Etat sur la problématique des investissements nets, le groupe PDCC rappelle qu'il n'exige pas d'augmenter à tout prix leur volume, mais demande au Conseil d'Etat d'établir une réelle stratégie d'investissements basée, d'une part, sur la capacité financière de l'Etat et, d'autre part, sur les possibilités de réalisation concrète des objets portés au budget.

Rendez-vous donc à l'automne et au budget 2009 pour en débattre.

Enfin, une réflexion sur l'avenir et l'indispensable prudence qui doit continuer à marquer la gestion gouvernementale. La maîtrise des coûts de fonctionnement, l'adaptation des structures, une chasse permanente au gaspi et la poursuite de l'amélioration du fonctionnement de notre Administration sont plus que jamais à l'ordre du jour. Les mesures

structurelles ont permis à notre république de figurer dans le peloton de tête des cantons bons élèves et, pour conserver cette enviable position, il convient de poursuivre notre marche en avant, tout en gardant prudemment un pied sur le frein.

Mais, je ne saurais terminer sans relever la qualité exceptionnelle du compte 2007 et adresser les félicitations et remerciements du groupe PDCC au Gouvernement pour la qualité de sa gestion et à l'ensemble de la fonction publique pour son engagement.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous souhaite à tous et à toutes un bon été, et surtout de bonnes vacances!

Merci.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Auch die CSPO-Fraktion stimmt der Staatsrechnung 2007 zu.

Freuen wir uns über das ausgezeichnete Ergebnis. Dank höheren Steuereinnahmen haben wir dieses Ergebnis. Wir haben in den letzten Jahren die Grundlagen und Entscheide mitgetragen. Wir betonen nochmals, dass die Bruttoschulden im Auge behalten werden müssen. Wir ermutigen den Staatsrat, die budgetierten Investitionen auch auszuführen.

Im Wesentlichen verlangen wir vom Staatsrat, den interkommunalen Finanzausgleich zu stärken, die Vermögenssteuer der Bergbahnen zu senken und die Subventionen für die Schulhausbauten auszuzahlen.

In diesem Sinne stimmen wir der Staatsrechnung 2007 zu.

Ich danke.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Opulence dans l'assiette printanière valaisanne en ce mois de juin!

Les Valaisans découvrent que le ménage cantonal se porte bien avec un excédent de financement de quelque 200 millions de francs.

C'est réjouissant et il faut souligner les bonnes décisions prises par ce Parlement au bon moment, mais également la gestion professionnelle des deniers publics par l'Administration cantonale qui mérite nos félicitations.

Face à un frigo bien rempli, les appétits s'aiguisent et les propositions opportunistes de toutes sortes surgissent. Cependant, retenons que c'est le contribuable valaisan qui est à l'origine de ce bon résultat grâce à un apport fiscal d'un milliard de francs.

Le groupe radical-libéral insiste sur la réduction de la charge fiscale. Il convient de prendre des mesures pour développer une politique fiscalement attractive pour les chargés de famille quels qu'ils soient. Deux axes à retenir:

- l'allégement des frais de formation des jeunes et
- l'allégement lié au maintien à domicile des personnes âgées.

Le Valais est un canton à vocation essentiellement de propriétaires. Alors, encourageons l'acquisition de biens immobiliers. Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier des instruments pour corriger les incidences liées à la valeur locative des bâtiments.

Gouverner, c'est prévoir. Prévoir, c'est investir pour l'avenir.

Notre canton périphérique se doit d'améliorer sans cesse son réseau routier et ses liaisons avec l'extérieur. Le Conseil d'Etat se doit notamment de relancer l'équipement des 15 km excavés au Lötschberg.

Allègements fiscaux ciblés, investissements programmés pour l'avenir, maîtrise des frais de fonctionnement, ce sont les leitmotifs des radicaux-libéraux valaisans face au compte 2007 qu'ils approuvent.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Nehmen wir es vorweg, die Fraktion SPO/Linke Allianz stimmt der Rechnung 2007 zu. Wir verweisen aber noch einmal auf zwei folgende, für uns wichtigen Punkte:

1. Die tiefschwarzen Zahlen sind auf die gute Wirtschaftslage zurückzuführen. Das gilt für die Kantonsfinanzen, das gilt aber auch für alle guten Rechnungsergebnisse in den Gemeinden, wie wir sie in diesen Tagen landauf, landab mitbekommen, wie sie an den Urversammlungen präsentiert werden.

2. Der Kanton muss in der nächsten Rezession dringend eine offensive Finanz- und Wirtschaftspolitik betreiben.

Diese Wirtschaftspolitik muss vorbereitet werden, d.h. Projekte müssen schon jetzt baureif geplant werden, damit der Spatenstich dann erfolgen kann, wenn der Wirtschaftsmotor stottert.

Noch eine Bemerkung zu Herrn Melly, zu seinem Bericht in der Schlussdebatte. Diese Ausführungen von Herrn Melly haben schon sehr staatsmännisch getönt. Ich verweise jedoch gleichwohl darauf hin, dass bislang ein Prozent der Stimmbürgerinnen und Stimmbürger hinter ihm steht und 99 Prozent sind noch offen. Ich danke.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

J'ai l'impression, en suivant ce débat final de subir un "copier-coller" avec un certain nombre de redites et de banalités.

Il est facile de se gargariser d'un succès qui provient d'autrui. Il est facile de caresser dans le sens du poil, mais ce n'est pas de cette manière que le canton du Valais va s'améliorer.

Je dois vous dire que je suis particulièrement déçu, pour ne pas dire plus, de suivre ce débat par comparaison à l'approche critique que l'on connaît au sein de la commission des finances, excellemment présidée par le député Philippe de Preux, où un esprit critique se dessine.

Cela dit, j'aimerais dire à notre collègue Jacques-Roland Coudray que nous partageons, sinon la lecture du Confédéré, d'autres bonnes lectures, mais je ne suis pas sûr

qu'il ait lu jusqu'au bout les propos de M. Alfred Rey. Lorsque vous vouliez l'engager comme coordinateur pour le canton auprès de la Confédération, il avait toutes les qualités et toute la crédibilité. Alors, M. Rey nous dit: "Grâce à une solide situation financière, seuls les cantons de Fribourg et du Valais peuvent se permettre de baisser encore une fois leurs impôts qui, avec un indice..." Je ne vais pas prolonger.

J'aimerais rappeler et je crois penser que notre collègue, pour l'instant encore, Jacques Melly souffre d'amnésie différentielle lorsqu'il cite les causes de cette bonne situation financière. J'aimerais qu'il fasse l'effort intellectuel, mais c'est parfois un petit peu douloureux... (*brouhaha dans la salle*) – écoutez-moi jusqu'au bout, vous comprendrez mieux, il ne faut pas anticiper mon propos –, j'aimerais qu'il fasse la démarche intellectuelle d'imaginer le compte de l'Etat du Valais sans l'apport de l'or de la Banque Nationale un petit instant, et on serait un petit peu plus modeste. Je ne vais pas vous dire, pour faire preuve de modestie à mon tour, pour quelle raison ce produit de l'or est resté dans les finances fédérales et, par répercussion, les finances cantonales.

Nous parlons tous d'une prétendue volonté de diminuer la charge fiscale. C'est un vœu pie. Tout à l'heure, nous avons la possibilité, et je voulais intervenir, mais il y eut un malentendu avec la Présidence, au sujet de la pratique Dumont, une pratique injuste qui pénalise gravement les investisseurs, qui pénalise gravement la population en général. Si l'on voulait vraiment concrétiser cette volonté, on ne mettrait pas la pratique Dumont en suppression en la liant avec la décision qui sera prise par les Chambres fédérales suite aux interventions du conseiller national radical Philippe Müller, mais nous déciderions tout de suite de mettre en œuvre la suppression de cette pratique Dumont *hic et nunc*, et là les résultats auraient été sensibles dès lundi et on aurait vu vraiment qu'il ne s'agissait pas d'un vœu pie, mais d'une vraie volonté.

C'est ce que souhaite le groupe UDC/SVP, non seulement qu'on parle, mais qu'on agisse fermement et sans remettre à plus tard de grands programmes.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Die Rechnung 2007 ist korrekt geführt, die Rechnung 2007 schliesst mit einem ausgezeichneten Ergebnis ab. Die Gründe dafür habe ich in der Eintretensdebatte dargelegt und ich verzichte darauf, diese noch einmal vorzutragen.

Die CVPO fühlt sich in ihrer Haltung zur kantonalen Finanzpolitik bestärkt und bestätigt. Eine generelle Steuersenkung ist für die CVPO zurzeit kein Thema. Jedoch erlaubt es die finanzielle Lage des Kantons Wallis punktuell Verbesserungen im Steuersystem vorzunehmen und dadurch als Wohn- und Wirtschaftsstandort attraktiver zu werden.

Im Weiteren wünschen wir uns ein antizyklisches Verhalten des Staates.

Zur Rechnung 2007 gratuliere ich unserem Finanzminister im Namen der CVPO herzlich.

Selbstverständlich stimmen wir dieser Rechnung gerne zu.

Bei der Budgetierung hingegen wünschen wir uns jedoch eine Verbesserung der Genauigkeit. Danke schön.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Durant cette session, nous avons décortiqué les comptes 2007. Tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont excellents et il est difficile d'être critique quand le ménage de l'Etat se porte bien.

Presque tous les groupes ont demandé des allègements fiscaux. Il est vrai que, depuis le changement de siècle, nous nous sommes habitués à des baisses fiscales. Des baisses sensibles ont été octroyées pour les entreprises et les actionnaires, ce qui rend notre canton fiscalement attractif pour les entreprises et les gens bénéficiant de hauts revenus. Les baisses ont été plus modestes pour les familles qui ont, cependant, apprécié de pouvoir déduire 300 francs par enfant de leur déclaration d'impôts. La correction de la progression à froid qui privera le canton de 32 millions de recettes soulagera principalement la classe moyenne.

Baisser les impôts, c'est tentant pour tout politicien. Cependant, il serait imprudent de diminuer les recettes fiscales de manière trop drastique, car notre canton doit avoir les moyens de faire son travail et d'investir pour améliorer les infrastructures qui permettront au Valais d'affronter l'avenir dans les meilleures conditions. Nous serions aussi à la merci d'une baisse de la conjoncture économique. L'économie fonctionnant comme une vague, lorsque l'on est au sommet, on ne peut que retomber, et tous les indices sont au rouge et annoncent la prochaine crise financière.

Il est pourtant des domaines où des déductions fiscales peuvent être faites pour soulager les familles et les personnes physiques. Notre groupe a, durant la session de mai et durant celle-ci, déposé plusieurs propositions dans ce sens qui seront débattues par le Parlement dans les prochains mois.

La gauche veut aussi profiter de la bonne santé financière de notre canton pour suggérer au Conseil d'Etat d'engager le personnel supplémentaire pour améliorer le fonctionnement de ses services et de la justice. En effet, on ne peut demander à la fonction publique d'être efficiente sans lui donner les moyens d'assumer les nouvelles tâches qu'on lui donne à longueur d'année. Les services de l'Etat sont les serviteurs de la population et les communes comme les citoyens ont le droit de disposer des décisions de l'Etat dans des délais raisonnables. Se vanter que le Valais dispose d'une fonction publique peu coûteuse en comparaison suisse est facile, mais lui donner les moyens d'effectuer les tâches qui lui incombent est plus courageux.

Bien entendu, il ne faut pas gonfler sans discernement le nombre des employés d'Etat. Pour cela, il faut analyser les besoins régulièrement et avoir le courage de supprimer les postes quand ils ne sont plus nécessaires.

Comme vous, la gauche veut gérer l'argent de l'Etat de manière parcimonieuse, mais elle est aussi convaincue que les besoins d'un Etat moderne demandent un personnel suffisant pour permettre le bon fonctionnement des services afin que les nombreux défis du futur qui attendent le Valais puissent être réalisés.

De grands chantiers sont à réaliser dans un avenir plus ou moins proche. Pas seulement au niveau des investissements comme la finalisation du réseau routier ou la troisième correction du Rhône, mais aussi une modernisation de nos institutions, des écoles, de la justice et l'aménagement du territoire.

De nouvelles manières de gérer l'Etat et les relations entre cantons et avec la Confédération se mettent en place. Si les mandats de prestations et la gestion des départements par objectifs politiques financés par des enveloppes se réalisent bientôt dans tous les services, les relations entre le canton et la Confédération sont en pleine évolution. D'un système de subventions, on passe à une nouvelle gestion des coûts dépendant de conventions-programmes. Cette nouvelle manière de faire comporte une marge d'imprécisions qu'il est difficile de chiffrer aujourd'hui et cette marge d'erreurs risque fort d'être en défaveur du canton. Il faudra aussi finaliser la répartition des charges entre le canton et les communes. Pour cela, l'Etat a besoin de moyens financiers et d'un personnel suffisant.

Les comptes de cette année sont réjouissants; nous les acceptons donc bien volontiers. La gauche espère encore pouvoir, durant les années prochaines, se réjouir de comptes résolument noirs.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et merci de votre attention.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Monsieur le président, j'allais presque vous en vouloir de me passer la parole en dernier ou presque, mais finalement je m'en satisfais volontiers puisque cela me permet de prendre cette parole après mon lointain cousin, qui vient de quitter la salle, et surtout donc de ne pas être touché par les foudres du député Edmond Perruchoud vis-à-vis de ses préopinants.

En ce qui me concerne, je me permettrai dans mon intervention, que je veux courte, de faire le travail qu'on nous demande aujourd'hui, à savoir de vous livrer l'analyse du groupe sur le compte 2007, en m'écartant donc de toute hypothèse irréaliste ou de toute attaque personnelle.

Au-delà des réponses précises et complètes à toutes les questions et interventions des députés département par département, force est également de constater qu'aucun élément nouveau n'est intervenu depuis mardi où tout avait été effectivement dit lors de l'entrée en matière.

La prise de position du Conseil d'Etat concernant le rapport de la commission des finances, certes tardive, nous a été fort utile pour dissiper les derniers doutes des plus sceptiques et nous permettre d'accepter sans restriction les comptes 2007. Ces comptes et l'ensemble de nos remarques influenceront le travail, que l'on sait déjà fort avancé, du budget 2009. Les députés DC du Bas maintiennent qu'il faut aborder ce futur avec optimisme, lequel n'est toutefois pas incompatible avec la rigueur et la prudence que vous nous connaissez.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir, en septembre déjà, compenser les effets de la progression à froid et ce avec effet dès le 1^{er} janvier 2008, mais septembre, c'est aussi après les vacances d'été, que le groupe PDCB vous souhaite ensoleillées et reposantes, à vous tous dans cette salle et devant votre écran, et en particulier à tous ceux à qui l'on doit les excellents résultats que nous allons sanctionner maintenant. Je pense bien évidemment au Conseil d'Etat et à l'ensemble de la fonction publique.

Le groupe PDCB accepte le compte 2007 tel que présenté.

Je vous remercie.

Le président:

Tous les présidents de groupe ou représentants de ceux-ci ont pu s'exprimer.

Je passe la parole à des députés pour un avis personnel.

Je passe donc la parole au député Jacques-Roland Coudray...

("C'est une erreur, Monsieur le président", dit le député Jacques-Roland Coudray!)

Ce n'est pas grave!

La discussion est close.

Alors, puisque tout le monde a pu intervenir, je passe la parole au président de la commission des finances.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

En préambule, je remercie le Conseil d'Etat pour sa prise de position écrite et détaillée sur notre rapport. Je regrette, tout comme le député Nicolas Voide, que celui-ci nous soit parvenu uniquement lors du premier jour de la session. Cependant, les réponses apportées sont globalement satisfaisantes. Je prends surtout bonne note de la volonté du Gouvernement, en collaboration avec la commission des finances, de trouver des solutions à la problématique des préfinancements et leur effet sur le compte de fonctionnement ainsi qu'à celle des transferts internes et la distinction entre le net et le brut qui, chaque année, gonflent toujours plus les recettes et les dépenses, ce qui ne facilite pas les comparaisons d'année en année.

A la fin du traitement de détail de chaque département, je constate que, à l'instar de notre rapport, peu d'éléments purement financiers ont été matière à débat concernant le compte 2007. Le cœur du débat reste finalement le problème fiscal. La commission des finances a donné l'impulsion dans ce domaine déjà lors de l'analyse du compte 2006. On a insisté de nouveau lors du traitement du budget 2008 et la question revient maintenant. Elle sera à l'ordre du jour – je l'espère – pour le traitement du budget 2009.

Les groupes globalement approuvent également le principe de cette démarche. Je crois que le signal est clair de la part du Parlement. La balle est dans le camp du Conseil d'Etat qui doit maintenant agir.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, vous avez relevé les six baisses d'impôts depuis 2000. Ces six baisses d'impôts, je constate qu'elles ont été intégralement absorbées par le ménage courant de l'Etat. Donc, les déductions que je peux en faire, c'est qu'elles ont été totalement justifiées et qu'elles ne peuvent qu'inciter à maintenir l'effort puisque, finalement, depuis qu'on baisse les impôts, la situation de l'Etat ne fait que s'améliorer.

Je reste convaincu, tout comme le Conseil d'Etat et le groupe GRL, que de l'opulence naît la convoitise, d'où l'importance de maintenir une pression pour maintenir un Etat svelte, car l'obésité administrative tout comme physique est anticipatrice de problèmes cardiovasculaires. Dans le domaine financier, la commission des finances souhaiterait maintenir une saine circulation des flux, si possible en faveur du citoyen-contribuable.

Comme le Gouvernement et comme la plupart des groupes, voire la totalité, la cible des allègements fiscaux dont on parle, c'est la classe moyenne. Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, je ne saurais me permettre de vous manquer de respect, d'autant que nos destinées respectives pourraient éventuellement se retrouver sous d'autres auspices, comme évoqué précédemment dans l'ordre du jour, à partir du 29 avril 2009. Cependant, après 11 ans en tant que conseiller d'Etat, vous devez faire preuve de la plus grande prudence lorsque vous transmettez des chiffres, surtout lorsque ceux-ci sont repris par la presse. Vous avez dit, lors de l'entrée en matière, et ceci a été repris par les députés Jacques Melly et Laurent Tschopp (suppl.), que la classe d'impôts 60'000-90'000 francs représentait 30% des contribuables et 50% des impôts. Renseignements pris auprès du Service des contributions, avec un tableau que je vous transmettrai tout à l'heure, la tranche d'impôts 60'000-90'000 francs représente uniquement 18,30% des contribuables et uniquement 27,68% de la masse d'impôts; cela représente tout de même la moitié des chiffres que vous avez avancés.

Pour finir cette comparaison, la tranche d'impôts de 0-60'000 francs représente, par contre, 73,59% des contribuables pour 33,10% d'impôts. Cela veut dire que les citoyens valaisans qui ont un revenu fiscal se situant entre 0 et 60'000 francs représentent le tiers de la masse fiscale. Donc, je pense que c'est cette classe-là que l'on doit privilégier.

On peut aussi parler de la dernière classe qui reste, celle des revenus imposables de 90'000 francs et plus, qui ne représentent que 8,11% de la population, mais qui représentent 39,22% de la masse fiscale. Il faut donc quand même relever que les revenus imposables de plus de 90'000 francs, qui sont souvent critiqués, représentent la plus grande partie des contribuables en termes de masses fiscales puisque c'est près de 40% des impôts qui sont payés par cette population.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, vous nous avez aussi fait part, lors de l'entrée en matière, d'un calcul sur la marge de manœuvre pour le Gouvernement dans le domaine des allègements fiscaux. Vous êtes parti de l'excédent de financement de 200 millions, vous avez déduit le remboursement de la créance BCVs, les 80 millions liés à la conjoncture et la compensation du renchérissement. Il restait tout de même 38 millions à disposition du Conseil d'Etat dans ce domaine et la première constatation, c'est que vous êtes prêt déjà à fournir un effort de 38 millions en matière fiscale. Donc, c'est le point positif.

Par contre, la deuxième constatation, c'est que votre calcul, je ne peux pas le défendre parce que, personnellement, je pense que la base de calcul, ce ne doit pas être l'excédent de financement, mais la marge d'autofinancement. La marge d'autofinancement, c'est quand même la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui doit couvrir le financement des investissements. Comme on sait que les investissements assumables par l'Etat sont de l'ordre de 150 millions, on a une marge d'autofinancement, si on peut le considérer, de trop importante – si je peux me permettre. Donc, il y a deux possibilités d'agir sur cette marge d'autofinancement si l'on veut la réduire:

- la première (que je ne saurais imaginer), d'augmenter les dépenses et
- la deuxième, de réduire les recettes.

On retombe sur des possibilités de réduire la masse fiscale.

Donc, si on fait un petit calcul en partant des 308 millions de la marge d'autofinancement, de l'exercice 2007, si on soustrait les 50 millions extraordinaires de la

créance BCVs, si on soustrait les 80 millions liés à la conjoncture, cela veut dire que l'on anticipe déjà intégralement une baisse de la conjoncture – ce qui ne sera pas forcément le cas –, si on réduit également la compensation du renchérissement – ce qui est tout à fait correct – pour 32 millions, il faut ajouter à cela les 20 millions de croissance ordinaire (chiffres qui sont transmis non pas par la commission des finances, mais par le Service cantonal des contributions), liés à l'augmentation des contribuables et de la masse salariale, si l'on ajoute également à ce montant les 20 millions de préfinancement qui sont plutôt du domaine de l'investissement que du fonctionnement, si l'on ajoute, comme l'avaient relevé les "jaunes" du Haut, la baisse ou la perte d'impôts comptabilisée en 2007 sur les deux grandes banques, ce qui représente tout de même 15 millions qui ne sont pas dans le compte 2007, mais qui, j'en suis convaincu, seront très prochainement de nouveau de retour, on arrive encore à 200 millions, ce qui nous permet une belle marge de manœuvre pour des investissements de 150 millions et, je vous le suggère, des baisses d'impôts pour 50 millions. Voilà un petit calcul, peut-être simpliste, mais qui permet de donner une base de départ.

Je vous rappelle au demeurant que je n'ai aucune tendance suicidaire et, tant par mon profil professionnel que mon affiliation politique, je suis plus enclin à la prudence et à la frilosité qu'aux excès de générosité et de dépenses.

Voilà, je crois que la balle est clairement dans le camp du Conseil d'Etat actuellement.

La commission des finances, tout comme ce Parlement et comme évidemment tout contribuable-citoyen, attend impatiemment la remise de propositions de la part du Conseil d'Etat pour le traitement du budget 2009.

Je me réjouis d'ores et déjà de débattre de ce sujet lors du traitement de ce budget et, avant de conclure, je remercie bien évidemment le Conseil d'Etat, les différents services, en particulier ceux des finances, de l'Inspection des finances et le Service parlementaire, ainsi que tous les membres de la commission des finances pour le travail fourni.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, un grand merci à chaque président de groupe pour leurs déclarations d'intention d'accepter le compte 2007 qui, il est vrai, est un compte très bon, qualifié parfois d'excellent. Ici, pour mettre d'accord un peu tout le monde, à quoi devons-nous une telle situation financière de l'Etat du Valais? Eh bien!, effectivement, on le doit d'abord aux contribuables qui paient leurs impôts. On le doit ensuite à la conjoncture. On le doit certainement aussi au Parlement et aux commissions permanentes avant tout qui ont toujours, depuis de nombreuses années, surveillé de près le fonctionnement du ménage de l'Etat. On le doit aussi à la fonction publique qui a largement joué le jeu des contrats de prestations, changé de mentalité, approché la problématique avec un esprit d'entrepreneur dans le cadre de la gestion des dépenses, mais aussi de la conduite des projets en cours parce que nous n'avons pas qu'une attitude défensive, nous sommes aussi offensifs sur certains projets. Et puis bien sûr, on le doit à mes collègues et au Gouvernement en général qui veille à ce que ce ménage soit géré au plus proche de ses sous.

Cela dit, faire miroiter aujourd'hui, lorsqu'on parle de la marge d'autofinancement de 300 millions, faire miroiter par ce chiffre auprès des contribuables valaisans et valaisannes que c'est finalement la marge de manœuvre de l'Etat du Valais pour baisser les impôts, cela frise l'irresponsabilité. Je vous le dis comme je le pense, et non seulement comme je le pense, mais parce que c'est la dure réalité.

Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le président de la commission des finances, vous avez fait un calcul simpliste. C'est un calcul simpliste et erroné, de même que les chiffres que vous annoncez. J'ai les chiffres ici, repris d'ailleurs par les groupes, aussi du Service des contributions. Il faudra qu'on se mette à table pour savoir au Service des contributions..., mais je peux vous montrer la même feuille et puis on discute des interprétations, n'est-ce pas? Mais toujours est-il que prétendre que la marge de manœuvre est entre 200 millions et 300 millions, c'est une grave erreur et c'est une chose qu'il ne faut pas mettre dans la tête des contribuables. C'est un cadeau qui est hors de portée pour l'Etat du Valais.

Alors, si on est responsable, on examine exactement quelle est la marge de manœuvre. Notre marge de manœuvre n'est pas si facile que ça. Nous avons d'abord des obligations à remplir. Ces obligations, ce sera de fournir, dès 2009, des moyens à la justice pour faire sa réforme imposée par le droit fédéral et qui aura les moyens pour bien fonctionner. Nous voulons que la justice fonctionne bien. Il y a des missions prioritaires de l'Etat, auxquelles nous ne devons pas échapper et que nous devons fournir à nos concitoyennes et concitoyens. La police par la sécurité: il y a des besoins nouveaux évidents et importants. Ensuite, dans chaque département, il y a de nouvelles tâches. Il y en a d'anciennes qui disparaissent, c'est vrai, mais il y a des nouvelles tâches auxquelles nous devons faire face. Et puis, il y a les projets ambitieux du Gouvernement, mais que j'espère vous partagez aussi dans ce Parlement. Il y a la nouvelle politique touristique à mettre sur pied. Là, il faudra des moyens, et ces moyens, on ne peut pas les inventer, il faudra les prendre là où ils sont. Ensuite, il y a la nouvelle politique régionale. Il y a la péréquation financière intercommunale. Là, je peux vous dire que c'est un sacré défi. En effet, si nous voulons réorienter d'une façon claire le développement de nos collectivités publiques communales, il faudra aussi avoir les moyens, et c'est gourmand, ce sont plusieurs dizaines de millions, certainement.

Alors, oui, baisser les impôts, c'est vrai, on a encore un volant d'action, mais lorsque vous aurez pris les 40 millions qu'il reste après les calculs que l'on a démontrés à l'entrée en matière, vous ajoutez les 32 millions de la compensation de la progression à froid et on est déjà à 72 millions. En six ans, on a baissé de 130 millions. Et ici, en un coup de cuillère à pot, on va baisser de 70 millions pour le canton et il en va de même pratiquement pour les communes.

Alors, à un moment donné, si l'on veut avoir l'ambition non seulement d'être défensif et puis de rester à gérer ses sous d'une façon fermée, dans la poussière des bureaux, mais qu'on lève le regard et qu'on ait une ambition pour ce pays, à ce moment-là, on se dit: cette ambition, elle a un coût, et puis on va l'assumer, parce que nous avons les moyens d'assumer cette ambition, mais nous n'avons pas les moyens de couper 300 millions dans le budget de l'Etat simplement pour faire plaisir, à la veille des élections cantonales. Exclu!

Je vous dis merci d'accepter ce compte, mais merci aussi d'aborder le prochain exercice budgétaire, qui sera un exercice extrêmement délicat, mais où on aura certainement la possibilité de mener des politiques ambitieuses, tout en respectant nos normes constitutionnelles de double frein aux dépenses.

Merci encore pour votre accord à cette gestion 2007.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons ainsi terminé le débat final sur le compte 2007 de l'Etat du Valais.

Nous allons pouvoir passer au vote sur la **décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2007**. Cette décision se trouve à la page 34* du compte 2007.

Je vous demande d'être attentifs.

Ainsi décidé par 104 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 juin 2008.

Comme dirait notre collègue Jacques-Roland Coudray, vous n'avez pas "schubladisé" cette décision et c'est avec une belle unanimité que vous avez accepté les comptes 2007 de l'Etat du Valais.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, nous avons traité notre ordre du jour et, par la même occasion, notre session de juin est terminée.

Je tiens à vous dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à présider cette première session et cela surtout grâce à vous, grâce à votre discipline, à votre concision et précision dans vos interventions, et je vous en remercie sincèrement.

Les comptes 2007 sont bons et cette cuvée de nos débats de juin 2008 est également bonne.

Je vous souhaite à toutes et à tous, Chers collègues députés, de bonnes vacances politiques, mais surtout de bonnes vacances en famille pour vous ressourcer et être frais et dispos pour un automne chargé de dossiers importants pour notre canton.

A vous aussi, Messieurs les conseillers d'Etat, bonnes vacances et merci de votre précieuse collaboration.

Je profite de l'occasion pour souhaiter également de bonnes vacances à tous les étudiants, écoliers et apprentis de notre canton ainsi qu'à toutes les citoyennes et à tous les citoyens valaisans.

Merci de votre confiance et bonnes vacances!

La session ordinaire de juin 2008 est officiellement close à 15 h 40.

LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) (première lecture)

AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Familienzulagen (AGFamZG) (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

Article 2 lettre c	Artikel 2 lettre c
<u>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder</u>	<u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder</u>
c) à titre facultatif , les personnes indépendantes exerçant...	c) auf freiwilliger Grundlage die selbständigerwerbenden Personen...
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
Article 2 lettre f (nouveau)	Artikel 2 Buchstabe f (neu)
<u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
f) les personnes domiciliées en Valais exerçant une activité indépendante au sens de l'AVS.	f) die im Wallis wohnhaften Personen, die einer selbständigen Tätigkeit im Sinne der AHV nachgehen.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen

Article 5 alinéa 2

Proposition du groupe FDPO, par le député (suppl.) Christoph Föhn

L'allocation de naissance est de ~~2'000~~ **1'575** francs. **L'allocation par enfant est majorée de 50 pour cent en cas de naissance multiple. En cas de naissance multiple, l'allocation par enfant est de 3'000 francs.**

Décision de la commission : refusée

Article 6 alinéa 2

Proposition du groupe FDPO, par le député (suppl.) Christoph Föhn

L'allocation d'adoption est de ~~2'000~~ **1'575** francs. **L'allocation par enfant est majorée de 50 pour cent en cas d'adoption multiple. En cas d'adoption multiple, l'allocation par enfant est de 3'000 francs.**

Décision de la commission : refusée

Article 7 alinéa 1

Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

... jusqu'à la fin du mois ~~au cours duquel il atteint l'âge de 16 ans~~ **précédant celui où l'enfant commence sa formation professionnelle;** si l'enfant...

Décision de la commission : acceptée

Artikel 5 Absatz 2

Vorschlag der FDPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn

Die Geburtszulage beträgt ~~2'000~~ **1'575** Franken. **Diese Zulage wird pro Kind bei Mehrgeburten um 50 Prozent erhöht beträgt die Zulage pro Kind 3'000 Franken.**

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 6 Absatz 2

Vorschlag der FDPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn

Die Adoptionszulage beträgt ~~2'000~~ **1'575** Franken. **Diese Zulage wird pro Kind bei Mehradoptionen um 50 Prozent erhöht beträgt die Zulage pro Kind 3'000 Franken.**

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 7 Absatz 1

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz

... bis zum Ende des Monats ausgerichtet wird, ~~in dem das Kind das 16. Altersjahr vollendet~~ **der jenem Monat vorausgeht, in welchem das Kind seine Berufsausbildung beginnt;** ist das Kind...

Beschluss der Kommission: angenommen

Article 7 alinéa 2

Proposition du groupe FDPO, par le député (suppl.) Christoph Föhn

L'allocation pour enfant s'élève à ~~275~~ 273 francs par mois.

Décision de la commission : refusée

Article 8 alinéa 1

Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

... accordée à partir du mois ~~qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 16 ans jusqu'à la fin de la formation~~ au cours duquel l'enfant commence sa formation professionnelle jusqu'à la fin de celle-ci; mais au plus tard...

Décision de la commission : acceptée

Article 8 alinéa 1

Proposition du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen

L'allocation de formation professionnelle est une prestation mensuelle accordée à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant ~~atteint l'âge de 16 ans~~ commence sa formation jusqu'à la fin...

Décision de la commission : acceptée

Artikel 7 Absatz 2

Vorschlag der FDPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn

Die Kinderzulage beträgt ~~275~~ 273 Franken pro Monat.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 8 Absatz 1

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz

... ab dem ~~Ende des Monats~~, in dem das Kind ~~das 16. Altersjahr vollendet, bis zum Abschluss der Ausbildung~~ seine berufliche Ausbildung beginnt, bis zum Abschluss derselben ausgerichtet wird, längstens jedoch...

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 8 Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen

Die Ausbildungszulage ist eine monatliche Geldleistung die ab dem Ende des Monats, in dem das Kind ~~das 16. Altersjahr vollendet die Ausbildung beginnt~~, bis zum...

Beschluss der Kommission: angenommen

<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe FDPO, par le député (suppl.) Christoph Föhn</u></p> <p>L'allocation de formation professionnelle s'élève à 425 378 francs par mois.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der FDPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn</u></p> <p>Die Ausbildungszulage beträgt 425 378 Franken pro Monat.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 9 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe FDPO, par le député (suppl.) Christoph Föhn</u></p> <p>Le supplément à l'allocation versé à partir du troisième enfant ayant droit s'élève à 100 88 francs.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der FDPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn</u></p> <p>Die Zusatzleistungen ab dem dritten bezugsberechtigten Kind beträgt 100 88 Franken.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 10 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder</u></p> <p>L'allocation de ménage s'élève à 1'350 1'500 francs.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 10 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder</u></p> <p>Die Haushaltszulage beträgt 1'350 1'500 Franken.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Article 10a (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Karin Perraudin-Bertholet</i></p> <p>Allocation complémentaire communale</p> <p>Les communes peuvent, par voie réglementaire, prévoir une prestation complémentaire en faveur des familles.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 10a (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Karin Perraudin-Bertholet</i></p> <p>Ergänzende kommunale Zulage</p> <p>Die Gemeinden können auf dem Reglementsweg eine ergänzende Leistung zugunsten der Familien vorsehen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 14 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Karin Perraudin-Bertholet</i></p> <p>a) être gérées de façon totalement indépendante manière séparée par les associations fondatrices et en regard des autres tâches qui leur sont confiées</p> <p>Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle formulation suivante de la commission:</p> <p>Article 20</p> <p>³La Caisse cantonale a un rôle supplétif. Elle affine prioritairement l'administration cantonale et les institutions cantonales de droit public, ainsi que les membres ne pouvant adhérer à une caisse d'allocation familiale reconnue gérée créée par une association professionnelle ou interprofessionnelle.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 14 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Karin Perraudin-Bertholet</i></p> <p>a) ihre Verwaltung hat vollkommen unabhängig von den Gründerverbänden sowie von den andern ihnen anvertrauten Aufgaben zu erfolgen sie werden von den Gründerverbänden separat sowie getrennt von den andern ihnen anvertrauten Aufgaben verwaltet.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten der folgenden neuen Formulierung der Kommission:</p> <p>Artikel 20</p> <p>³Die kantonale Ausgleichskasse hat eine Auffangfunktion. Sie schliesst vorrangig die kantonale Verwaltung und die kantonalen Institutionen von öffentlichem Recht an, sowie die Mitglieder, die keiner anerkannten, von einem beruflichen oder zwischen beruflichen Verband gegründeten Familienzulagekasse angeschlossen werden können.</p>

<p style="text-align: center;">Article 20 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</i> ... et les salariés et présidé par un représentant des employeurs.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 20 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</i> ... vertreten sind, und präsiert durch einen Vertreter der Arbeitgeber.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---	---

<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray</i> ... par une contribution de 0.3 0.4 pour cent des salaires.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray</i> ... Ils doivent être fixés entre 2.5 et 4.5 pourcent des salaires (taux maximal). Toute augmentation des contributions dues à des adaptations non prévues ou supérieures aux montants minimums fixés au niveau fédéral, est prise en charge paritairement entre les employeurs et les salariés.</p> <p>Décision de la commission : refusée au profit de la nouvelle formulation suivante de la commission:</p> <p>... Ils doivent être fixés entre 2.5 et 4.5 pourcent des salaires (taux maximal). Toute augmentation future des contributions dues à des adaptations non prévues ou supérieures aux montants minimums fixés au niveau fédéral, est prise en charge paritairement entre les employeurs et les salariés.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray</i> ... mit einem Beitrag von 0.3 0.4 Prozent der Löhne.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray</i> ... Sie müssen zwischen 2.5 und 4.5 Prozent der Löhne (Maximalansatz) festgesetzt werden. Jede Beitragserhöhung aufgrund von Anpassungen, die entweder nicht vorgesehen waren oder über den vom Bund vorgesehenen Minimalbeträgen liegen, wird von Arbeitgebern und -nehmern paritätisch übernommen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten der folgenden neuen Formulierung der Kommission:</p> <p>... Sie müssen zwischen 2.5 und 4.5 Prozent der Löhne (Maximalansatz) festgesetzt werden. Jede künftige Beitragserhöhung aufgrund von Anpassungen, die entweder nicht vorgesehen waren oder über den vom Bund vorgesehenen Minimalbeträgen liegen, wird von Arbeitgebern und -nehmern paritätisch übernommen.</p>
---	---

<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Karin Perraudin-Bertholet</i></p> <p>... Ils doivent être fixés entre 2.5 et 4.5 pourcent des salaires (taux-maximal). Les frais d'administration des caisses, compris dans le taux de contribution, ne doivent pas dépasser 0.4 pourcent des salaires.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Karin Perraudin-Bertholet</i></p> <p>... Sie müssen zwischen 2.5 und 4.5 Prozent der Löhne (Maximalansatz) festgesetzt werden. Die Verwaltungskosten der Kassen, welche im Beitragssatz enthalten sind, dürfen nicht höher sein als 0.4 Prozent der Löhne.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 4bis (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray</i></p> <p>Les frais d'administration des caisses, compris dans le taux de contribution des employeurs, ne doivent pas dépasser 0.4 pour cent des salaires.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p> <p style="text-align: center;">Article 28 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</i></p> <p>... sera adressé. L'organe de révision doit être inscrit auprès de l'ASR, autorité fédérale en matière de révision.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 4bis (neu)</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray</i></p> <p>Die Verwaltungskosten der Kassen, welche im Beitragssatz der Arbeitgeber enthalten sind, dürfen nicht höher sein als 0.4 Prozent der Löhne.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p> <p style="text-align: center;">Artikel 28 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</i></p> <p>... Bericht zu liefern. Das Revisionsorgan muss bei der Eidgenössischen Revisionsaufsichtsbehörde RAB eingetragen sein.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 48 alinéa 5	Artikel 48 Absatz 5
<u>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Rey</u>	<u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Rey</u>
...le montant faisant l'objet de la surcompensation correspond au 80 100 pour cent de la différence...	Der Ausgleichsbetrag einer Kasse entspricht 80 100 Prozent der Differenz...
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 48 alinéa 5	Artikel 48 Absatz 5
<u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
...le montant faisant l'objet de la surcompensation correspond au 80 100 pour cent de la différence...	Der Ausgleichsbetrag einer Kasse entspricht 80 100 Prozent der Differenz...
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) (deuxième lecture)

EINFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Berufsbildung (EGBBG) (zweite Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Présidente de la commission : *Marie-Christine Zen Ruffinen*
Rapporteur : *Marylène Volpi Fournier*

<p style="text-align: center;">Article 27</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>i) Supprimer</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 27</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</u></p> <p>i) Streichen</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 27</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard</u></p> <p>i) ... difficultés scolaires ou de les orienter vers les écoles professionnelles dispensant ces cours d'appui.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 27</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard</u></p> <p>i) ... zu organisieren oder die Jugendlichen an Berufsfachschulen zu verweisen, welche solche Stützkurse anbieten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 39</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Les prestations dont doit bénéficier l'apprenti sont déterminées par la loi, le contrat-type de la profession ou une convention collective de travail.</p> <p>Décision de la commission : acceptée avec nouvelle formulation suivante présentée par la commission:</p> <p>¹Les prestations dont doit bénéficier l'apprenti sont déterminées par le contrat-type de la profession ou une convention collective de travail. ²A défaut sont applicables les normes prévues par l'ordonnance.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 39</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Die Leistungen, auf die der Lernende Anspruch hat, sind durch das Gesetz, den Normalarbeitsvertrag der Branche oder...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten der folgenden neuen Formulierung der Kommission:</p> <p>¹Die Leistungen, auf die der Lernende Anspruch hat, sind durch den Normalarbeitsvertrag der Branche oder einen Gesamtarbeitsvertrag festgesetzt. ²Andernfalls sind die in der Verordnung vorgesehenen Normen anwendbar.</p>
<p style="text-align: center;">Article 40 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par la députée Patricia Casays</i></p> <p>... du monde du travail, des organismes privés reconnus avec mandats de prestations, le cas échéant des communes...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p> <p style="text-align: center;">Article 44bis alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard</i></p> <p>Nouvelle formulation :</p> <p>La formation cantonale permet aux jeunes, sortant de la scolarité obligatoire et qui n'ont pas les aptitudes requises pour mener à terme un apprentissage habituel, d'acquérir les bases et les</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 40 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Patricia Casays</i></p> <p>... Organisationen der Arbeitswelt, die anerkannten privaten Organisationen mit Leistungsauftrag und gegebenenfalls die Gemeinden...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p> <p style="text-align: center;">Artikel 44bis Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard</i></p> <p>Neue Formulierung:</p> <p>Die kantonale Ausbildung ermöglicht es den Jugendlichen, welche am Ende ihrer obligatorischen Schulzeit stehen und die Anforderungen für eine herkömmliche Lehre nicht erfüllen, sich die</p>

connaissances nécessaires à la pratique professionnelle.

Décision de la commission : acceptée avec nouvelle formulation suivante présentée par la commission:

La formation cantonale permet aux jeunes, sortant de la scolarité obligatoire et qui n'ont pas les aptitudes requises pour mener à terme un apprentissage habituel, d'acquérir les bases et les connaissances nécessaires à la pratique professionnelle **élémentaire**.

Article 58 alinéa 1

Proposition du groupe PS/AdG, par le député (suppl.) Florian Chappot

Les associations professionnelles, **subsidièrement le département concerné**, sont...

Décision de la commission : refusée

Article 58

Proposition du groupe PDCB, par le député Joël Gaillard

¹Le canton participe à l'organisation des cours interentreprises conjointement avec les associations professionnelles qui en ont la responsabilité première.

²Des subventions fédérales et cantonales sont acquises aux organisateurs et une convention est signée de cas en cas entre les associations et le département.

Décision de la commission : acceptée

für die Berufspraxis nötigen Kenntnisse anzueignen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten der folgenden neuen Formulierung der Kommission:

Die kantonale Ausbildung ermöglicht es den Jugendlichen, welche am Ende ihrer obligatorischen Schulzeit stehen und die Anforderungen für eine herkömmliche Lehre nicht erfüllen, sich die für die **elementare** Berufspraxis nötigen Kenntnisse anzueignen.

Artikel 58 Absatz 1

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Florian Chappot

Für die Organisation der überbetrieblichen Kurse sind die Berufsverbände **und subsidiär das betroffene Departement** zuständig...

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 58

Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard

¹Der Kanton beteiligt sich an der Organisation der überbetrieblichen Kurse, dies zusammen mit den Berufsverbänden, welche dafür die in erster Linie verantwortlich sind.

²Die Organisatoren erhalten Subventionen von Bund und Kanton. Es wird von Fall zu Fall eine Vereinbarung zwischen den Verbänden und dem Departement abgeschlossen.

Beschluss der Kommission: angenommen

Article 76 alinéa 4, Variante 1

Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard

Les **personnes formateurs** qui enseignent moins de quatre heures hebdomadaires en moyenne ne sont pas soumises aux dispositions de l'~~article 76~~ alinéa 1 lettre c ~~et de l'article 77 alinéa 3 lettre b~~.

Décision de la commission : refusée

Article 76 alinéa 4, Variante 2

Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard

Les **personnes formateurs** qui enseignent moins de quatre heures hebdomadaires en moyenne **ou depuis plus de 10 ans** ne sont pas soumises aux dispositions de l'~~article 76~~ alinéa 1 lettre c ~~et de l'article 77 alinéa 3 lettre b~~.

Décision de la commission : refusée

Article 77 alinéa 5 (nouveau), Variante 1

Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard

Les **enseignants** qui enseignent moins de quatre heures hebdomadaires en moyenne ne sont pas soumis aux dispositions de l'~~alinéa 3~~ lettre b.

Décision de la commission : refusée

Artikel 76 Absatz 4, Variante 1

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard

~~Wer Berufsbildner, die~~ weniger als durchschnittlich vier Wochenstunden unterrichten, unterliegen nicht den Vorschriften ~~nach den Artikeln 76 von~~ Absatz 1 Buchstabe c ~~und 77 Absatz 3 Buchstabe b~~.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 76 Absatz 4, Variante 2

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard

~~Wer Berufsbildner, die~~ weniger als durchschnittlich vier Wochenstunden **oder seit mehr als 10 Jahren** unterrichten, unterliegen nicht den Vorschriften ~~nach den Artikeln 76 von~~ Absatz 1 Buchstabe c ~~und 77 Absatz 3 Buchstabe b~~.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 77 Absatz 5 (neu), Variante 1

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard

Lehrkräfte, die weniger als durchschnittlich vier Wochenstunden unterrichten, unterliegen nicht den Vorschriften von Absatz 3 Buchstabe b.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Article 77 alinéa 5 (nouveau), Variante 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Pascal Gaillard</i></p> <p>Les enseignants qui enseignent moins de quatre heures hebdomadaires en moyenne ou depuis plus de 10 ans ne sont pas soumis aux dispositions de l'alinéa 3 lettre b.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 77 Absatz 5 (neu), Variante 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Gaillard</i></p> <p>Lehrkräfte, die weniger als durchschnittlich vier Wochenstunden oder seit mehr als 10 Jahren unterrichten, unterliegen nicht den Vorschriften von Absatz 3 Buchstabe b.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---	---

LOI
sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) (première lecture)

GESETZ
über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung (GIDA) (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit

Article 4 alinéa 4	Artikel 4 Absatz 4
<i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i>	<i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i>
Après consultation des principales associations de journalistes, l'autorité accréditante... qui s'est procuré ou a publié de fausses informations en violation des règles déontologiques de sa profession.	Die akkreditierende Behörde kann nach Konsultation der wichtigsten Journalistenverbände die Akkreditierung... wenn Falsch Informationen auf eine dem Berufsethos zuwiderlaufende Weise beschafft oder publiziert wurden.
Retirée	Zurückgezogen
Nouvelle proposition de la commission:	Neuer Vorschlag der Kommission:
Après consultation des principales associations de journalistes, l'autorité accréditante... qui s'est procuré ou a publié des informations en violation des règles déontologiques de sa profession.	Die akkreditierende Behörde kann nach Konsultation der wichtigsten Journalistenverbände die Akkreditierung... wenn Informationen auf eine dem Berufsethos zuwiderlaufende Weise beschafft oder publiziert wurden.

<p style="text-align: center;">Article 6 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i> Si un intérêt prépondérant public ou privé le requiert, ces autorités peuvent ordonner le huis clos ou n'autoriser que la présence des médias.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 6 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i> Wenn ein überwiegendes öffentliches oder privates Interesse es verlangt, können diese Behörden den Ausschluss der Öffentlichkeit anordnen oder nur die Anwesenheit der Medien erlauben.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jean Rossier</i> Si un intérêt prépondérant public ou privé le requiert, les autorités compétentes peuvent décider l'ouverture de ces séances au public ou n'autoriser que la présence des médias.</p> <p>Retirée</p> <p style="text-align: center;">Chapitre 3 – Section 3 : Surveillance des lieux publics par des appareils de prise de vues et d'enregistrement d'images</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean Rossier</i> Wenn ein überwiegendes öffentliches oder privates Interesse es verlangt, können die zuständigen Behörden beschliessen, dass diese Sitzungen öffentlich sind oder nur die Anwesenheit der Medien erlauben.</p> <p>Zurückgezogen</p> <p style="text-align: center;">3. Kapitel - 3. Abschnitt: Überwachung von öffentlichen Orten mittels Bildaufnahme- und Bildaufzeichnungsgeräten</p>
<p><i>Proposition du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>Supprimer le titre</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>Titel streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 28</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>Supprimer</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 28</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen</i></p> <p>Streichen</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le renouvellement de l'infrastructure sécuritaire de la prison des Iles

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Erneuerung der Sicherheitsinfrastruktur in der Strafanstalt «les Iles»

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit

Article 1	Artikel 1
<i>Proposition du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien Roh</i>	<i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien Roh</i>
Il est mis à disposition du Conseil d'Etat un crédit de 2'331'280 francs au maximum destiné...	Zur Finanzierung... wird dem Staatsrat ein Kredit von maximal Fr. 2'331'280.- zur Verfügung gestellt.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen